

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session  
Forty-first Parliament, 2013-14-15

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

NATIONAL SECURITY  
AND DEFENCE

*Chair:*  
The Honourable DANIEL LANG

---

Monday, March 30, 2015  
Thursday, April 2, 2015

---

Issue No. 15

*First and second meetings:*

The subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts

and

*Eleventh meeting:*

Study and report on security threats facing Canada

---

APPEARING:

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de la*

SÉCURITÉ NATIONALE ET  
DE LA DÉFENSE

*Président :*  
L'honorable DANIEL LANG

---

Le lundi 30 mars 2015  
Le jeudi 2 avril 2015

---

Fascicule n° 15

*Première et deuxième réunions :*

La teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois

et

*Onzième réunion :*

Étude sur les menaces à la sécurité nationale

---

COMPARAISSENT :

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Carignan, P.C. (or Martin)	Kenny Ngo
* Cowan (or Fraser)	Runciman Stewart Olsen
Dagenais Day	White

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Beyak (*April 2, 2015*).

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Enverga (*March 31, 2015*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Ngo (*March 30, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA  
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

*Président* : L'honorable Daniel Lang

*Vice-président* : L'honorable Grant Mitchell

et

Les honorables sénateurs :

* Carignan, C.P. (ou Martin)	Kenny Ngo
* Cowan (ou Fraser)	Runciman Stewart Olsen
Dagenais Day	White

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 2 avril 2015*).

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 31 mars 2015*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Ngo (*le 30 mars 2015*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 24, 2015:

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine the subject-matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts, introduced in the House of Commons on January 30 2015, in advance of the said bill coming before the Senate;

That, for the months of March, April and May 2015:

1) the committee be authorized to meet for the purposes of this study, even though the Senate may then be sitting, and that rule 12-18(1) be suspended in relation thereto;

2) notwithstanding rule 12-18(2)(a), the committee be also authorized to meet for the purposes of this study, even though the Senate may be then adjourned for more than a day but less than a week;

3) pursuant to rule 12-18(2)(b)(i), the committee be also authorized to meet for the purposes of this study, even though the Senate may then be adjourned for more than a week; and

That, notwithstanding usual practices, the committee be authorized to deposit with the Clerk of the Senate its report on this study if the Senate is not then sitting, and that the report be deemed to have been tabled in the Senate.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 mars 2015 :

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à examiner la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois; déposé à la Chambre des communes le 30 janvier 2015, avant que ce projet de loi soit présenté au Sénat;

Que, pour les mois de mars, avril et mai 2015 :

1) le comité soit autorisé à se réunir aux fins de cette étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, et que l'application de l'article 12-18(1) du Règlement soit suspendue à cet égard;

2) nonobstant l'article 12-18(2)a) du Règlement, le comité soit également autorisé à se réunir aux fins de cette étude, même si le Sénat est alors ajourné pour plus d'une journée mais moins d'une semaine;

3) conformément à l'article 12-18(2)b)i) du Règlement, le comité soit également autorisé à se réunir aux fins de cette étude, même si le Sénat est alors ajourné pour plus d'une semaine;

Que, nonobstant les pratiques habituelles, le comité soit autorisé à déposer auprès du greffier du Sénat son rapport sur cette étude si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, March 30, 2015  
(33)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 3:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Beyak, Dagenais, Day, Enverga, Kenny, Lang, Mitchell, Stewart Olsen and White (9).

*Other senators present:* The Honourable Senators Jaffer and Runciman (2).

*In attendance:* Holly Porteous and Christina Yeung, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate; Alida Rubwindi, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 19, 2014, the committee continued its study on security threats facing Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee met in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

It was moved that senators' staff be permitted to remain in the room during the in camera portion of today's meeting.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was moved that the committee allow the audio recording of the in camera portion of today's meeting for consultation by the analysts for note taking, and that the recording be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 4:05 p.m., the committee suspended.

At 4:45 p.m., the committee resumed in public.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on March 24, 2015, the committee began its examination of the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 30 mars 2015  
(33)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 15 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Beyak, Dagenais, Day, Enverga, Kenny, Lang, Mitchell, Stewart Olsen et White (9).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Jaffer et Runciman (2).

*Également présents :* Holly Porteous et Christina Yeung, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités; Alida Rubwindi, agente de communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 19 juin 2014, le comité poursuit son étude sur les menaces à la sécurité nationale. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se tient à huis clos afin que le comité puisse examiner le programme de ses travaux futurs.

Il est proposé que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Il est proposé que le comité autorise l'enregistrement audio de la partie de la réunion qui se déroule à huis clos aux fins de consultation par les analystes pour la prise de notes, et que l'enregistrement soit détruit par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera, au plus tard à la fin de la présente session parlementaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 16 h 5, la séance est suspendue.

À 16 h 45, la séance publique reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 24 mars 2015, le comité entreprend son étude de la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

*APPEARING:*

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness;

The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

*WITNESSES:**Public Safety Canada:*

François Guimont, Deputy Minister.

*Canadian Security Intelligence Service:*

Michel Coulombe, Director.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Bob Paulson, Commissioner.

*Department of Justice Canada:*

Donald K. Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector.

The chair made a statement.

Minister Blaney and Minister MacKay each made a statement and, together with Mr. Paulson, answered questions.

At 6:05 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, April 2, 2015  
(34)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:36 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Runciman, Stewart Olsen and White (9).

*Other senators present:* The Honourable Senators Jaffer and Moore (2).

*In attendance:* Holly Porteous and Christina Yeung, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Mark Palmer, Procedural Clerk, Committees Directorate; Alida Rubwindi, Communications Officer, Communications Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on March 24, 2015, the committee continued its examination of the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act,

*COMPARAISSENT :*

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

L'honorable Peter MacKay, C.P., ministre de la Justice et procureur général du Canada.

*TÉMOINS :**Sécurité publique Canada :*

François Guimont, sous-ministre.

*Service canadien du renseignement de sécurité :*

Michel Coulombe, directeur.

*Gendarmerie royale du Canada :*

Bob Paulson, commissaire.

*Ministère de la Justice Canada :*

Donald K. Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques.

Le président prend la parole.

Les ministres Blaney et MacKay font chacun un exposé, puis avec M. Paulson, répondent aux questions.

À 18 h 5, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 2 avril 2015  
(34)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 36, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Dagenais, Day, Kenny, Lang, Mitchell, Ngo, Runciman, Stewart Olsen et White (9).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Jaffer et Moore (2).

*Également présents :* Holly Porteous et Christina Yeung, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Mark Palmer, greffier à la procédure, Direction des comités; Alida Rubwindi, agente de communications, Direction des communications.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 24 mars 2015, le comité poursuit son étude de la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur

to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

*WITNESSES:*

*Department of Justice Canada:*

Donald K. Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

Doug Breithaupt, Director and General Counsel, Criminal Law Policy Section, Policy Sector.

*Public Safety Canada:*

John Ossowski, Associate Deputy Minister;

Lynda Clairmont, Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch;

John Davies, Director General, National Security Policy, National and Cyber Security Branch.

*Foreign Affairs, Trade and Development Canada:*

Béatrice Maillé, Director General, Consular Policy;

Mark Glauser, Acting Director General, International Security and Intelligence.

*Canada Border Services Agency:*

Caroline Weber, Vice-President, Corporate Affairs Branch;

Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations.

*As individuals:*

Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto (by video conference);

Craig Forcese, Associate Professor, Faculty of Law (Common Law Section), University of Ottawa;

Christian Leuprecht, Associate Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada;

Joe Fogarty.

The chair made a statement.

Mr. Ossowski made a statement and, together with Mr. Piragoff, Mr. Breithaupt, Ms. Clairmont and Mr. Davies, answered questions.

At 2:40 p.m., the committee suspended.

At 2:44 p.m., the committee resumed.

Mr. Glauser and Mr. Leckey each made a statement and, together with Ms. Weber, answered questions.

At 3:10 p.m., the committee suspended.

At 3:42 p.m., the committee resumed.

la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

*TÉMOINS :*

*Ministère de la Justice Canada :*

Donald K. Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

Doug Breithaupt, directeur et avocat général, Section de la politique en matière de droit pénal, Secteur des politiques.

*Sécurité publique Canada :*

John Ossowski, sous-ministre délégué;

Lynda Clairmont, sous-ministre adjointe principale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale;

John Davies, directeur général, Politique de sécurité nationale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale.

*Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :*

Béatrice Maillé, directrice générale, Politique consulaire;

Mark Glauser, directeur général par intérim, Sécurité internationale et du renseignement.

*Agence des services frontaliers du Canada :*

Caroline Weber, vice-présidente, Direction générale des services intégrés;

Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement.

*À titre personnel :*

Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, faculté de droit, Université de Toronto (par vidéoconférence);

Craig Forcese, professeur agrégé, faculté de droit (Section de common law), Université d'Ottawa;

Christian Leuprecht, professeur agrégé, Département de science politique et d'économie, Collège militaire royal du Canada;

Joe Fogarty.

Le président prend la parole.

M. Ossowski fait un exposé puis, avec M. Piragoff, M. Breithaupt et Mme Clairmont, répond aux questions.

À 14 h 40, la séance est suspendue.

À 14 h 44, la séance reprend.

MM. Glauser et Leckey font chacun un exposé puis, avec Mme Weber, répondent aux questions.

À 15 h 10, la séance est suspendue.

À 15 h 42, la séance reprend.

The witnesses answered questions.

At 3:45 p.m., the committee suspended.

At 3:49 p.m., the committee resumed.

Mr. Roach, Mr. Forcese, Mr. Leuprecht and Mr. Fogarty each made a statement and together answered questions.

At 5:17 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Les témoins répondent aux questions.

À 15 h 45, la séance est suspendue.

À 15 h 49, la séance reprend.

MM. Roach, Forcese, Leuprecht et Fogarty font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 17 h 17, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière suppléante du comité,*

Catherine Piccinin

*Acting Clerk of the Committee*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, March 30, 2015

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:45 p.m. to examine the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, March 30, 2015. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the acting clerk for the committee, Cathy Piccinin.

I would like the senators to introduce themselves and state the region they represent.

**Senator Mitchell:** Grant Mitchell, Alberta.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

**Senator Stewart Olsen:** Carolyn Stewart Olsen from New Brunswick.

**Senator Enverga:** Tobias Enverga from Ontario.

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

**Senator Day:** Joseph Day from the Town of Hampton, New Brunswick.

**Senator Jaffer:** Mobina Jaffer, senator from British Columbia.

**Senator White:** Vern White, Ontario.

**Senator Beyak:** Senator Lynn Beyak, Ontario.

**Senator Runciman:** Bob Runciman from Ontario, Thousand Islands and Rideau Lakes.

**The Chair:** A special welcome to Senator Jaffer and Senator Runciman. Senator Runciman is sponsor for Bill C-51 in the Senate. He will lead off questioning later on in the proceedings.

The Senate has referred to this committee the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 30 mars 2015

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 45, pour examiner la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, en ce lundi 30 mars 2015. Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais présenter les gens autour de la table. Je suis le sénateur Dan Lang, du Yukon. À ma gauche se trouve la greffière suppléante, Cathy Piccinin.

J'invite maintenant les sénateurs à se présenter et à indiquer la région qu'ils représentent.

**Le sénateur Mitchell :** Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

**La sénatrice Stewart Olsen :** Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Enverga :** Tobias Enverga, de l'Ontario.

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

**Le sénateur Day :** Joseph Day, de la ville de Hampton, au Nouveau-Brunswick.

**La sénatrice Jaffer :** Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur White :** Vern White, de l'Ontario.

**La sénatrice Beyak :** Lynn Beyak, de l'Ontario.

**Le sénateur Runciman :** Bob Runciman, de Mille-Îles et lacs Rideau, en Ontario.

**Le président :** Je souhaite la bienvenue à la sénatrice Jaffer et au sénateur Runciman. Le sénateur Runciman parraine le projet de loi C-51 au Sénat. Il posera les premières questions lorsque nous serons rendus à cette étape.

Le Sénat a renvoyé au comité la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des

Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

With us to lead off the Senate pre-study of Bill C-51 is the Honourable Steven Blaney, Minister of Public Safety and Emergency Preparedness; and the Honourable Peter MacKay, Minister of Justice and Attorney General of Canada. Accompanying the ministers are Mr. François Guimont, Deputy Minister of Public Safety Canada; Mr. Michel Coulombe, Director, Canadian Security Intelligence Service; and Mr. Bob Paulson, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police. From the Department of Justice we have Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector; and Doug Breithaupt, Director and General Counsel, Criminal Law Policy Section, Policy Sector.

Ministers, welcome to the committee. We appreciate you being here as we commence our pre-study. We hope you will address some of the concerns that have been raised by the bill.

Minister Blaney, as you have been the lead on Bill C-51, we invite you to proceed with your statement, followed by Minister MacKay.

[Translation]

**Hon. Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness:** Thank you very much, Mr. Chairman. First of all, I would like to thank the members of the committee for the warm and personal welcome, and to apologize for Minister MacKay and my tardiness, caused by a vote in the House on the extension of the mission in the Middle East.

I come here today with a sense of accomplishment to present the results of a tremendous amount of work carried out over the last few months.

I would also like to thank you for this preliminary study of the bill, which demonstrates the seriousness with which you consider it, and the importance of carrying out a complete and comprehensive study within a reasonable time, so that we can ensure that our enforcement and intelligence agencies have the necessary tools with which to fight against the terrorist threat that we are facing.

I would also like to thank my colleague, Peter MacKay, Minister of Justice and Attorney General of Canada, with whom we have worked very closely in order to develop this bill.

With me today are my deputy minister, Mr. François Guimont, Mr. Michel Coulombe, director of the Canadian Security Intelligence Service, as well as Commissioner Bob Paulson of the Royal Canadian Mounted Police.

déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Pour lancer notre étude préalable du projet de loi C-51, nous accueillons l'honorable Steven Blaney, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et l'honorable Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada. Les ministres sont accompagnés de M. François Guimont, sous-ministre de Sécurité publique Canada; M. Michel Coulombe, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité; et M. Bob Paulson, commissaire à la Gendarmerie royale du Canada. Nous accueillons également deux représentants du ministère de la Justice : Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques; et Doug Breithaupt, directeur et avocat général, Section de la politique en matière de droit pénal, Secteur des politiques.

Messieurs les ministres, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux que vous soyez là, alors que nous entreprenons notre étude préalable. J'espère que vous allez répondre à certaines des préoccupations que le projet de loi a soulevées.

Monsieur Blaney, comme vous êtes le principal responsable du projet de loi C-51, nous vous invitons à faire votre déclaration et ensuite, nous entendrons le ministre MacKay.

[Français]

**L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile :** Merci beaucoup, monsieur le président. Je voudrais, d'entrée de jeu, remercier les membres du comité pour leur accueil chaleureux et intime et nous excuser, le ministre MacKay et moi, de notre retard causé par un vote en Chambre qui portait sur le prolongement de la mission au Moyen-Orient.

Je viens vous voir aujourd'hui avec le sentiment du devoir accompli pour vous présenter le résultat d'un travail colossal exécuté au cours des derniers mois.

Je voudrais également vous remercier de cette étude préalable du projet de loi, qui démontre le sérieux que vous y accordez et l'importance de mener une étude complète et exhaustive dans des délais raisonnables, afin que nous puissions faire en sorte que nos forces de l'ordre et nos services du renseignement aient les outils nécessaires pour lutter contre la menace terroriste à laquelle nous sommes confrontés.

De plus, je voudrais remercier mon collègue, Peter MacKay, ministre de la Justice et procureur général du Canada, avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration pour mettre ce projet de loi sur pied.

Je suis accompagné de mon sous-ministre, M. François Guimont, de M. Michel Coulombe, directeur du Service canadien du renseignement de sécurité, ainsi que du commissaire Bob Paulson, de la Gendarmerie royale du Canada.

[English]

The first duty of this government, and my responsibility as Minister of Public Safety, is to keep Canadians safe. That is why we introduced the Anti-terrorism Act, 2015, to ensure that our national security agencies have the tools they need to protect Canadians against the evolving threat of jihadi terrorists. There are five elements on which I would like to make emphasis and let Minister MacKay explain the very important measures we are suggesting you consider in this pre-study.

As you know, this is part of an ongoing engagement of our government to tackle the terrorist threat. I was here not so long ago to tell you about the protection of Canadians from terrorists with clarifying the role of CSIS, and I thank you for your recommendation and study on that. As you know, this is part of our ongoing strategy to target terrorism, our counterterrorism strategy that has four pillars to prevent, detect, deny and respond.

Today is another step to deal with the imminent threat we have faced and witnessed either in Saint-Jean-sur-Richelieu or here in Ottawa. We know our allies have been confronted in Paris, whether at *Charlie Hebdo* or Hyper Cacher or in Sydney at Christmas or even in Copenhagen.

The first element of that bill goes to words that radicalize, lead to violence and terrorism and are a vector of radicalization. I leave it to Minister MacKay, but that's why we feel it is so important that within the government that the left hand knows what the right hand is doing.

Let me tell you what a former Supreme Court member has said, Justice John Major:

There is little doubt that you can find it in our report on Air India that the lack of sharing of information between the RCMP and CSIS was a major cause of the terrorists succeeding in blowing up that airplane. Had there been a free flow of information between CSIS and the RCMP, there's a high probability the plot would have been uncovered.

So no wonder the Air India Commission recommended that we provide information sharing between our federal agencies. To many Canadians, and actually to many witnesses, it came as a surprise that we are not yet doing it, but that's what we want to do.

[Traduction]

Le premier devoir du gouvernement, et ma responsabilité à titre de ministre de la Sécurité publique, est de protéger les Canadiens. C'est pourquoi nous avons présenté le projet de loi antiterroriste de 2015, afin que nos organismes de sécurité nationale aient les outils dont ils ont besoin pour protéger les Canadiens contre les nouvelles menaces des terroristes djihadistes. Il y a cinq éléments que j'aimerais souligner, et je laisserai au ministre MacKay le soin d'expliquer les mesures très importantes que nous vous proposons d'examiner dans le cadre de cette étude préalable.

Comme vous le savez, le projet de loi fait partie de l'engagement continu du gouvernement à lutter contre la menace terroriste. Je suis venu ici, il n'y a pas si longtemps, pour vous parler de la protection des Canadiens contre les terroristes et de l'éclaircissement du rôle du SCRS, et je vous remercie de votre recommandation et de votre étude à ce sujet. Comme vous le savez, cette mesure s'inscrit dans notre stratégie continue de lutte contre le terrorisme, à savoir notre stratégie antiterroriste qui repose sur quatre piliers : empêcher, déceler, priver et intervenir.

Aujourd'hui est une autre étape face à la menace imminente à laquelle nous avons été confrontés ou dont nous avons été témoins, que ce soit à Saint-Jean-sur-Richelieu ou ici, à Ottawa. Nous savons que nos alliés ont connu le même sort : songeons notamment aux attaques à Paris, contre *Charlie Hebdo* et le marché Hyper Cacher, à Sydney pendant le temps des Fêtes et même à Copenhague.

Le premier élément du projet de loi vise les paroles qui mènent à la violence et au terrorisme et qui sont un vecteur de radicalisation. Le ministre MacKay vous en dira plus, mais c'est pour cette raison que nous estimons si important qu'au sein du gouvernement, la main gauche sache ce que fait la main droite.

Permettez-moi de vous citer les propos d'un ancien juge de la Cour suprême, M. John Major :

Il ne fait pas vraiment de doute, et vous pouvez le constater, dans notre rapport sur la tragédie d'Air India, que l'absence de voies de communication de l'information entre la GRC et le SCRS a été une cause majeure l'incident, car c'est pour cette raison que les terroristes ont réussi à faire sauter l'avion. Si l'information avait circulé librement entre le SCRS et la GRC, il est très probable que le complot aurait été évité.

Il n'est donc pas étonnant que la Commission d'enquête sur l'affaire Air India ait recommandé que nous assurions l'échange de renseignements entre les organismes fédéraux. Bon nombre de Canadiens, et en fait de nombreux témoins, ont été surpris d'apprendre que cela n'est pas déjà le cas, mais c'est ce que nous voulons faire.

[Translation]

We also want to grant our federal institutions the clear and explicit power, this ability to disclose information to designated federal institutions when this information relates to their mandate and their responsibilities in matters of national security.

[English]

Our national security agencies are focused on stopping violence, and that's why all departments need to be able to share information in a way that is done according to our Constitution, to our Charter of Rights and Freedoms and also to our privacy law. That's why we expect that any department that we enter into an information-sharing agreement with will proceed as they ought to do according to the law, by a privacy impact assessment in accordance with the Privacy Commissioner's recommendation and guidance. That's the first element of this bill, which we feel is very important.

Of course, there is the argument that every time we talk about security, our freedoms are threatened. Canadians understand that their freedom and security go hand in hand. Canadians expect us to protect both, and there are safeguards in this legislation to do exactly so.

This is actually what Robert Morrison, a former RCMP member who had a distinguished career of 35 years in the RCMP and is also an expert in information sharing, said:

Bill C-51 will ensure accurate, timely, reliable information sharing while protecting the privacy of our citizens.

I think maybe some critics have just taken snippets of the bill and not reviewed the entire bill. I see it as a necessity. I don't know how many people have said to me in the past month or two, "Do you mean we don't share information? We don't do that? I don't understand." Well, are willing to fix that.

The fundamental fact is that our police and national security agencies are working to protect our rights and freedoms. It is jihadi terrorists who endanger our security and will take away our freedom.

[Translation]

The second step we wish to take is very simple. Following the 2001 attacks, we established a list of passengers who could represent a threat to the safety of air traffic. As we speak, we cannot put the name of a person who wishes to travel with the intent of committing a terrorist act on the list. We therefore wish to broaden this list of high risk travellers who could represent a threat by participating in terrorist activities.

[Français]

Nous voulons accorder aux institutions fédérales ce pouvoir clair et explicite, cette capacité de divulguer des renseignements aux institutions fédérales désignées lorsque ces renseignements se rapportent à leur mandat et à leurs responsabilités à l'égard de la sécurité nationale.

[Traduction]

Nos organismes de sécurité nationale visent à mettre fin à la violence, et c'est pourquoi tous les ministères doivent pouvoir échanger des renseignements d'une manière qui respecte notre Constitution, notre Charte des droits et libertés et aussi nos lois sur la protection de la vie privée. Nous nous attendons donc à ce que tous les ministères avec lesquels nous concluons une entente de communication d'information agissent comme il se doit dans le respect de la loi, en faisant une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, conformément aux recommandations et aux directives du commissaire à la protection de la vie privée. C'est le premier élément de ce projet de loi, que nous jugeons très important.

Bien sûr, chaque fois que nous parlons de sécurité, certains disent que nos libertés sont menacées. Les Canadiens comprennent que leur liberté et leur sécurité vont de pair. Ils s'attendent à ce que les deux soient protégées, et le projet de loi prévoit des garanties à cet effet.

C'est justement l'avis de Robert Morrison, ancien agent de la GRC qui a eu une carrière distinguée de 35 ans au sein de la GRC et qui est aussi un expert en matière d'échange d'information. Voici ce qu'il a dit :

Le projet de loi C-51 garantira la communication de renseignements exacts, en temps voulu et de façon fiable, tout en protégeant la vie privée de nos citoyens.

Selon moi, ceux qui critiquent le projet de loi ont peut-être pris quelques bribes sans lire tout le texte. J'estime que c'est une nécessité. Je ne sais plus combien de personnes m'ont dit, depuis un mois ou deux : « Vous voulez dire que nous n'échangeons pas d'information? Nous ne le faisons pas? Je ne comprends pas. » Eh bien, nous allons corriger la situation.

L'essentiel à retenir, c'est que nos services de police et nos organismes de sécurité nationale s'efforcent de protéger nos droits et libertés. Ce sont les terroristes djihadistes qui menacent notre sécurité et qui cherchent à nous priver de nos libertés.

[Français]

La deuxième mesure que nous souhaitons prendre est très simple. À la suite des attentats de 2001, nous avons établi une liste de passagers qui pouvaient constituer ou représenter un risque à la sécurité du trafic aérien. Au moment où on se parle, on ne peut inscrire à cette liste le nom de personnes qui désireraient voyager dans le but de commettre des actes terroristes. Nous souhaitons donc élargir cette liste aux voyageurs à haut risque qui pourraient représenter une menace en participant à des activités terroristes.

This is why we are proposing to reform the Passenger Protect Program through the Secure Air Travel Act. We are taking steps in the face of the growing number of people who fly in order to take part in terrorist activities abroad.

[English]

We will do this by expanding the mandate of the Passenger Protect Program to include those travelling by air to engage in terrorist activity.

[Translation]

We will therefore broaden the mandate of the Passenger Protect Program in order to include people who wish to travel by air in order to participate in terrorist activities.

[English]

Let me quote Marc-André O'Rourke of the National Airlines Council of Canada. We "understand the need to update Canada's passenger protect program in light of the evolving nature of security threats, and we continue to support the program under the" Anti-terrorism Act. So sharing information, protecting terrorists from boarding — so far so good.

Third, another important change we are proposing relates to the mandate of CSIS.

[Translation]

Over the last 30 years, the Canadian Security Intelligence Service has acquired further expertise in collecting intelligence and providing advice to the government on security threats. However, under its current mandate, it can only collect intelligence; it cannot minimize the threat, unlike our allies.

For example, CSIS can only question a person with a goal to gathering intelligence but not dissuade the person from carrying out a terrorist activity. We cannot allow ourselves to underutilize this ability when a terrorist threat is developing.

This is why we want to ensure that our intelligence officers can intervene upstream in a radicalization process, for example, by turning to the parents whose child may be becoming radicalized. Currently, they cannot do so. This is a threat reduction activity.

C'est la raison pour laquelle nous proposons d'apporter une réforme au Programme de protection des passagers par l'intermédiaire de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens. Nous prenons des mesures devant le nombre croissant de personnes qui voyagent par avion pour prendre part à des activités terroristes à l'étranger.

[Traduction]

Pour ce faire, nous élargirons le mandat du Programme de protection des passagers afin d'y inclure ceux qui se déplacent en avion dans le but de participer à des activités terroristes à l'étranger.

[Français]

Nous allons donc élargir le mandat du Programme de protection des passagers afin d'y inclure ces personnes qui souhaiteraient voyager par avion afin de participer à des activités terroristes.

[Traduction]

Permettez-moi de citer Marc-André O'Rourke, du Conseil national des lignes aériennes du Canada. Nous comprenons « la nécessité de mettre à jour le programme de protection des passagers à la lumière de l'évolution des menaces à la sécurité, et nous sommes toujours en faveur du programme prévu par » la Loi antiterroriste. Donc, échanger des renseignements, empêcher les terroristes de monter à bord — jusque-là, ça va.

Troisièmement, un autre changement important que nous proposons concerne le mandat du SCRS.

[Français]

Depuis plus de 30 ans, le Service canadien du renseignement de sécurité a approfondi son expertise de la collecte de renseignements et de l'offre de conseils au gouvernement sur les menaces à la sécurité. Toutefois, aux termes de son mandat actuel, il ne peut que collecter des renseignements; il ne peut pas réduire la menace, contrairement à nos alliés.

Par exemple, le SCRS peut uniquement interroger une personne dans le but de recueillir des renseignements et non de la dissuader de perpétrer une activité terroriste. Nous ne pouvons pas non plus nous permettre de sous-utiliser cette capacité au moment où la menace terroriste évolue.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons faire en sorte que nos agents du service du renseignement puissent intervenir en amont dans le processus de radicalisation, par exemple, en allant vers des parents dont l'enfant pourrait sombrer dans la radicalisation. À l'heure actuelle, ils ne peuvent le faire. C'est l'activité de réduction de la menace.

[English]

With its new mandate, CSIS could employ an array of techniques in order to disrupt plans or alter behaviour and any and all threat diminution measures would take place in a framework of robust safeguards and rigorous review.

Let's be clear: Whenever CSIS collects intelligence and whenever they would have to reduce a threat, they would have to seek ministerial approval and a court warrant whenever an intrusive operational technique is necessary.

Let me reemphasize again this afternoon that we would be the only country to require a warrant for threat disruption activity that would infringe the rights of Canadians. I have not seen any example of all our allies doing so.

Some, including the Canadian Bar Association, have said that by empowering CSIS to obtain warrants from the Federal Court for the purpose of collecting information and disrupting threats, the Anti-terrorism Act brings, and I quote, "the entire Charter into jeopardy, undermines the rule of law and goes against the fundamental role of judges as the protectors of Canada's constitutional rights." I feel really safe standing by the Minister of Justice, but this quote, I'm sorry, I find it rich. Maybe the Minister of Justice could comment on that, but from my perspective, I think it undermines the credibility of this organization because, in my view, this is not accurate. The fact is that it is already the role of judges to issue warrants, and they have been doing it for years.

I learned an English expression, which is to call a spade a spade, and I think in that case that saying applies. Judges issue warrants. There is nothing new under the sky. Indeed, there is no better authority to review these matters, and I trust in our justice system. Judges in Canada already approve or reject applications from police and national security authorities.

I would recommend section 25(1) of the Criminal Code, which gives many powers to existing police officers, powers that are much more intrusive than the ones suggested in Bill C-51. Once again, this has been a long-standing practice in Canada, and I would politely refer anyone making a statement to section 25 of the Criminal Code if they have any doubts about it.

CSIS will only be able to undertake this activity of a judge from the Federal Court believes it is necessary to keep Canadians safe and has specifically approved it. Of course, the judge can refuse the mandate and he can also modify it.

[Translation]

There are people who have taken the time to read the bill, clause by clause, in all its details, and they have found that there are several measures that reduce and limit its powers. In fact, there are people who have deemed that the anti-terrorism bill

[Traduction]

En vertu de son nouveau mandat, le SCRS pourra employer toute une gamme de techniques afin de contrecarrer des plans ou de modifier un comportement, et toute mesure de réduction de la menace serait prise dans le cadre de garanties solides et d'un examen rigoureux.

Soyons clairs : chaque fois que le SCRS aura à recueillir des renseignements et à réduire une menace, il devra obtenir l'approbation du ministre et se procurer un mandat judiciaire dans les cas où il faut utiliser des méthodes intrusives.

Permettez-moi de souligner encore une fois, cet après-midi, que nous serons le seul pays à exiger un mandat pour des activités de perturbation des menaces qui empièteraient sur le droit des Canadiens. À ce jour, je n'ai vu aucun autre exemple semblable chez nos alliés.

Certains, dont l'Association du Barreau canadien, ont dit qu'en donnant au SCRS le pouvoir d'obtenir des mandats de la Cour fédérale aux fins de la collecte d'informations et de perturbation de menaces, la Loi antiterroriste, et je cite, « met en péril les droits et les libertés garantis par la Charte, [...] mine la primauté du droit et [...] confie aux juges des tâches contraires à leur rôle fondamental de protecteurs des droits constitutionnels au Canada. » Je me sens tout à fait confiant aux côtés du ministre de la Justice, mais je regrette de dire que cette citation me paraît plutôt ridicule. Peut-être que le ministre de la Justice aura quelque chose à dire à cet égard, mais pour ma part, je pense que cela mine la crédibilité de cette association, car, à mon avis, ce n'est pas exact. En réalité, la délivrance de mandats fait déjà partie des attributions des juges, et ce, depuis des années.

L'expression « il faut appeler un chat un chat » s'applique bien ici. Les juges décernent des mandats. Cela n'a rien de nouveau. En effet, aucune autorité n'est mieux placée pour examiner ces affaires, et j'ai confiance en notre système de justice. Les juges au Canada ont déjà pour rôle d'approuver ou de rejeter les demandes de la police et des organismes de sécurité nationale.

Je vous recommande le paragraphe 25(1) du Code criminel, qui accorde de nombreux pouvoirs aux policiers, des pouvoirs bien plus intrusifs que ceux proposés dans le projet de loi C-51. Je le répète, c'est une pratique de longue date au Canada, et je renvoie poliment tous ceux qui font ce genre de commentaires à l'article 25 du Code criminel, s'ils ne sont pas convaincus.

Le SCRS ne pourra entreprendre ce genre d'activités que si un juge de la Cour suprême croit que c'est nécessaire pour assurer la sécurité des Canadiens et l'approuve expressément. Bien sûr, le juge peut refuser d'accorder le mandat et il peut le modifier.

[Français]

Il y a des gens qui se sont donné la peine de lire le projet de loi, article par article, dans les détails, et ils ont constaté qu'il y avait plusieurs mesures qui réduisent et qui encadrent les pouvoirs. En fait, il y a des gens qui ont jugé que le projet de loi sur

increases judicial powers and oversight mechanisms. I am thinking, for example, of the sister of Warrant Officer Patrice Vincent, who was killed on October 20, and I quote:

For those who have concerns, there is something else I have noted. Nothing has changed in terms of what happens after the investigation, once a police force submits certain information. The judge must ensure that the recommended measures are proportional to what the individual is accused of (page 49). We can see that there are watchdogs everywhere. Nothing is easy or automatic. If a situation is encountered, the minister has to be asked for permission and then a judge has to be asked for a warrant. An order is always required (page 50). The judge must assess the threat before issuing a warrant (page 53).

And she continues with this:

Nothing is easy. A case has to be prepared and presented. I find the process is still very cumbersome in this regard, but I am prepared to accept it.

She is prepared to accept the legal mechanisms of review and oversight, because the ultimate goal is to protect citizens.

Mr. Chair, the bill proposes other significant measures. I was able to present a few to you. I will now give the floor to my colleague, but I would first like to give you a final quotation.

*[English]*

Let me quote something from the BC Civil Liberties Association. It says:

This is truly a blank cheque, for there is nothing which falls outside that description. One's reading matter, record library, video collection, writings, teaching, et cetera, suddenly become suitable objects of surveillance, as does how one spends one's leisure time and with whom.

Was this in the context of this debate we're having now? No. It was in 1983 during debate on the creation of CSIS. Each and every time a government brings forward national security legislation, some groups are fear-mongering. We trust that this legislation is what Canadians need to stay in a free, democratic, open country with robust safeguards.

I would invite my respected colleague to further explain to you some of the very good measures that are also included in Bill C-51.

l'antiterrorisme augmente les pouvoirs judiciaires et les mécanismes de surveillance. Je pense, par exemple, à la sœur de l'adjudant Patrice Vincent, qui a été abattu le 20 octobre, et je la cite :

J'ai aussi remarqué autre chose : du moment où le corps policier arrive avec son information, il n'y a rien qui a changé. Le juge doit être certain que les mesures demandées sont proportionnelles à ce qui est reproché à la personne (page 49 de la loi). On a des chiens de garde partout. Il n'y a rien de facile ou d'automatique. L'employé constate une situation, demande la permission au ministre et doit ensuite demander un mandat au juge. Il va toujours y avoir une ordonnance (page 50 de la loi). Le juge doit évaluer la menace avant d'émettre le mandat (page 53).

Elle poursuit ensuite en s'exprimant ainsi :

Il n'y a rien de facile. Ils vont préparer un dossier, ils seront obligés de l'émettre. Quant à moi, il y a encore beaucoup de lourdeur là-dedans, mais je suis prête à accepter que ce soit au moins comme cela.

Elle est prête à accepter des mécanismes judiciaires, de revue et de surveillance, parce que le but ultime est de protéger les citoyens.

Monsieur le président, le projet de loi propose d'autres mesures importantes. J'ai pu vous en présenter quelques-unes. Je vais maintenant passer la parole à mon collègue, mais auparavant, j'aimerais vous citer une dernière citation.

*[Traduction]*

Permettez-moi de citer la BC Civil Liberties Association :

C'est vraiment un chèque en blanc, car il n'y a rien qui échappe à cette description. Du coup, tout se prête à la surveillance : ce qu'une personne possède dans sa bibliothèque, sa discothèque, sa vidéothèque, ses écrits, ses enseignements, et cetera, de même que sa façon d'occuper ses loisirs et avec qui.

Ces mots ont-ils été prononcés dans le contexte du débat que nous avons maintenant? Non. Cela remonte à 1983, lors du débat sur la création du SCRS. Chaque fois qu'un gouvernement présente un projet de loi relatif à la sécurité nationale, il y a des groupes pour semer la peur. Nous sommes persuadés que le projet de loi est ce dont les Canadiens ont besoin pour continuer à vivre dans un pays libre, démocratique et ouvert, grâce à de solides mesures de protection.

J'inviterais mon estimé collègue à vous expliquer davantage certaines des très bonnes mesures que nous avons aussi incluses dans le projet de loi C-51.

[*Translation*]

**Hon. Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada:** Honourable senators, I appreciate the opportunity to meet with you. I am honoured to be here today with my colleague the Honorable Steven Blaney and our colleagues from the department.

[*English*]

We appreciate, as Mr. Blaney has said, this committee's undertaking to begin pre-study of this important bill, a bill that was properly described by my colleague as intended to deter, to detect and to prevent terrorism here in Canada.

This is my fifty-fourth appearance before a parliamentary committee as a minister. I think there are few legislative initiatives that compare in their importance when it comes to public safety.

I will focus my remarks on Part 3 of the bill, which falls under my purview as Minister of Justice and Attorney General, and on reforms that are truly directed at strengthening our Criminal Code and our criminal law in this regard in the fight against terrorism.

You will note, honourable senators, that there has been an indication from the government of amendments, and perhaps some have followed the testimony of experts at the House of Commons with respect to the last two weeks of testimony.

Terrorism poses a serious threat in this country. It's undeniable. This is not an alarmist or a partisan statement. It is not rooted in rhetoric but in realism. One only has to turn on the nightly news or talk to front-line security providers to understand just how serious this threat remains.

The proposed Criminal Code reforms fall into four categories: strengthening terrorism recognizance with conditions and peace bond powers; creating a new offence for advocacy or promotion of commission of terrorism offences in general; authorizing courts to order the seizure or forfeiture of terrorist propaganda material, as well as its removal from computer systems located in Canada; and, fourthly, protecting witnesses, including those involved in national security proceedings and prosecutions.

With regard to the first part, recognizance with conditions and peace bonds, the proposed changes here would, generally speaking, lower the thresholds. The thresholds provide for a more targeted condition, such as the surrender of passports or applying geographic area limitations. Of course, there are other conditions that in a judge's discretion could attach, things such as

[*Français*]

**L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada :** Honorables sénateurs, j'apprécie l'occasion de me joindre à vous. Je suis honoré d'être ici avec mon collègue, l'honorable Steven Blaney, et nos collègues du ministère.

[*Traduction*]

Nous sommes heureux, comme M. Blaney l'a dit, que votre comité se soit engagé à faire l'étude préalable de cet important projet de loi, une mesure législative, comme le disait à juste titre mon collègue, qui vise à dissuader, à déceler et à empêcher le terrorisme ici au Canada.

C'est la 54<sup>e</sup> fois que je comparais devant un comité parlementaire à titre de ministre. Je pense qu'il y a peu d'initiatives législatives qui se comparent en importance pour assurer la sécurité du public.

Je vais me concentrer sur la partie 3 du projet de loi, qui relève de mon mandat en tant que ministre de la Justice et procureur général, et sur les réformes qui sont vraiment destinées à renforcer notre Code criminel et notre législation criminelle en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme.

Vous savez sans doute, honorables sénateurs, que le gouvernement a indiqué que le projet de loi serait modifié, et vous avez peut-être suivi le témoignage des experts qui ont comparu devant le comité de la Chambre des communes au cours des deux dernières semaines.

Le terrorisme fait peser une grave menace sur ce pays. C'est indéniable. Ce n'est pas une affirmation alarmiste ou partisane. Ce n'est pas affaire de rhétorique, mais de réalisme. Il suffit de regarder les nouvelles de fin de soirée ou de discuter avec les fournisseurs de services de sécurité de première ligne pour comprendre à quel point cette menace reste sérieuse.

Les modifications que nous proposons au Code criminel tombent dans quatre catégories : renforcer les engagements assortis de conditions et les engagements de ne pas troubler l'ordre public se rapportant à une activité terroriste; créer une nouvelle infraction relative au fait de préconiser ou de fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général; autoriser les tribunaux à ordonner la saisie ou la confiscation de matériel de propagande terroriste ainsi que sa suppression des systèmes informatiques situés au Canada; et, enfin, protéger les témoins, notamment ceux qui jouent un rôle dans le cadre d'une instance et d'une poursuite mettant en cause la sécurité nationale.

En ce qui concerne la première partie, c'est-à-dire l'engagement assorti de conditions et l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, les modifications qui y sont proposées, de manière générale, abaissent les seuils. Cela permettra d'imposer une condition mieux ciblée, comme la remise d'un passeport ou la restriction à une région géographique. Bien sûr, le juge pourra, à

not associating with certain individuals and not being in possession of weapons or explosives, for example.

In all of these cases, for the recognizance with conditions, there is a provision for increasing the period of preventative detention from three days to the possible total of up to seven days, with periodic judicial review generally every 48 hours following the first 24-hour period of police detention. Making these preventative measures easier to obtain, including the lowering of the thresholds, would enable the police and prosecution to move forward with the application where the evidence available would not meet the current thresholds, even though it would otherwise indicate a threat.

Canada is not alone in enhancing preventative detention in this area in terms of terrorist threat. The United Kingdom allows for preventative detention of suspected terrorists prior to charge for up to 14 days, so double what we find in this bill, which also requires independent review on grounds similar to those found in this bill.

They also have in the U.K. a tool similar to our terrorism peace bond called a terrorism prevention and investigative measure. This allows for the imposition of conditions on individuals where satisfied on a balance of probabilities that the person is or has been involved in terrorism-related activity. Australia, I note, also has preventative detention at the federal level, and while there are state prevention detentions which allow up to 14 days, Australia also imposes control orders similar to our peace bonds, which impose conditions on individuals where there is evidence that they may commit a terrorism offence.

Secondly, with the new advocacy or promotion offence included in this bill, Bill C-51 would create a new Criminal Code offence of advocating or promoting the commission of terrorism offences in general. The proposed offence will fill a gap in the criminal law by making it a crime for a person to knowingly promote or advocate the commission of terrorism offences in general, while knowing that any of those offences will be committed or being reckless as to whether or not any of the terrorism offences may be committed as a result of such a communication.

The current criminal law only applies to counselling of the commission of a specific terrorism offence, such as telling people to go bomb a train station. However, the current law would not necessarily apply to somebody who actively encourages others to commit terrorism offences more generally.

sa discrétion, imposer d'autres conditions, comme l'interdiction de s'associer avec certaines personnes ou de posséder des armes ou des explosifs.

Dans tous ces cas, pour ce qui est de l'engagement assorti de conditions, il y a une disposition qui prolonge la période de détention préventive, laquelle passe de trois jours à un maximum possible de sept jours, le tout conjugué à un examen judiciaire périodique, en général toutes les 48 heures suivant les 24 premières heures de détention. Comme ces mesures préventives seront plus faciles à obtenir, notamment en abaissant les seuils, la police et les procureurs pourront présenter une demande lorsque la preuve disponible ne respecte pas les normes actuelles, même s'il y a lieu de croire en l'existence d'une menace.

Le Canada n'est pas le seul à renforcer la détention préventive en cas de menace terroriste. Le Royaume-Uni permet la détention préventive de présumés terroristes pendant 14 jours avant que des accusations ne soient portées, soit le double de ce qui est prévu dans le projet de loi, tout en exigeant un examen indépendant pour des motifs semblables énoncés dans notre projet de loi.

Le Royaume-Uni a également un outil semblable à notre engagement de ne pas troubler l'ordre public se rapportant à une activité terroriste; c'est ce qu'on appelle là-bas une mesure de prévention et d'enquête du terrorisme. Cela permet d'imposer des conditions lorsque la prépondérance des probabilités indique que la personne est impliquée ou a été impliquée dans une activité liée au terrorisme. L'Australie a également des mesures de détention préventive à l'échelon fédéral, et bien que certains États permettent la détention préventive pour une durée de 14 jours, l'Australie impose aussi des ordonnances de contrôle semblables à notre engagement de ne pas troubler l'ordre public; ces ordonnances permettent d'imposer des conditions à une personne s'il y a tout lieu de croire qu'elle pourrait commettre une infraction terroriste.

Deuxièmement, le projet de loi C-51 crée une nouvelle infraction au Code criminel, soit le fait de préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général. Cette nouvelle infraction comblera une lacune dans la législation criminelle en érigeant en infraction le fait pour une personne de sciemment préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général, sachant que la communication entraînera la perpétration de l'une de ces infractions ou sans se soucier du fait que la communication puisse ou non entraîner la perpétration de l'une de ces infractions.

À l'heure actuelle, le droit criminel s'applique uniquement au fait de conseiller la perpétration d'un acte terroriste précis, comme le fait de dire à quelqu'un d'aller faire sauter une gare de train. Cependant, la loi actuelle ne s'appliquerait pas nécessairement à une personne qui encourage activement d'autres personnes à commettre des infractions de terrorisme de manière plus générale.

For example, when remarks are made in a terrorism context to carry out attacks on Canada, because no specific type of terrorism offence is singled out by this example, the proposed offence in this bill would close that gap.

Some have suggested that the existing crime of instructing terrorism activity under section 83.22 sufficiently covers this behaviour intended to be covered by the new offence. It does not. The instructing offence requires that the person would be able to command or order someone to do something. In addition, “terrorist activity” is a much narrower description in scope than “terrorism offences” in general and would exclude, for example, all of the new terrorist travel offences brought in by Bill S-7, the Combatting Terrorism Act brought in in 2013. Thus, it is much narrower than the proposed offence.

It is also important to note that there was a close relationship between the proposed advocacy offence and the existing offence of counselling the commission of a crime. In short, counselling has been interpreted by the Supreme Court in the *Queen v. Hamilton*, a 2005 case, to mean active encouragement, the same interpretation that the Supreme Court has given to the phrase “advocates or promotes.” These references are found in the *R. v. Keegstra*, a 1990 case, and the *R. v. Sharpe*, from 2001. This phrase, in turn, is the exact language used in these new proposed offences.

To those that say this new offence impacts on freedom of speech, I would respectfully disagree. I would note that the criminal law already puts limits on speech when the speech is deemed to be sufficiently harmful, for example the hate propaganda offence or advocating for the promotion of genocide, which has no statutory defence. Clearly, there are certain lines of communication that cross that line of free speech and cause harm and hate, and venture into certain activities in the community.

Thirdly, colleagues, the seizure and forfeiture of terrorist propaganda, the third area of reform, relates to two new warrants of seizure: forfeiture or detention for terrorist propaganda. Terrorist propaganda material is material that counsels the commission of a terrorism offence or that advocates or promotes the commission of terrorism offences in general.

[Translation]

These proposed amendments would allow a judge to order the seizure of documents of printed terrorist propaganda or propaganda broadcast in the form of sound recordings. It would also allow a judge to order the suppression of terrorist propaganda which is broadcast in an electronic form and is accessible to the public through Canadian Internet service providers. These changes are similar to current Criminal Code

Par exemple, dans un contexte de terrorisme, lorsqu’une personne en appelle d’autres à commettre des attaques contre le Canada, sans mentionner d’infractions particulières, la disposition proposée dans le projet de loi permettrait ainsi de combler cette lacune.

Certains ont dit que l’actuel article 83.22, qui criminalise le fait de charger une personne de se livrer à une activité terroriste, est suffisant pour contrer le comportement visé par la nouvelle infraction. C’est faux. L’article 83.22 suppose qu’une personne soit en mesure de commander à quelqu’un de faire quelque chose. En outre, l’expression « activité terroriste » est définie beaucoup plus étroitement que l’expression « infractions de terrorisme » en général; elle exclurait, par exemple, toutes les nouvelles infractions relatives au fait de voyager pour participer à des activités terroristes, infractions créées par le projet de loi S-7, Loi sur la lutte contre le terrorisme, adopté en 2013. Donc, cette disposition a une portée beaucoup plus restreinte que l’infraction proposée.

Il est également important de savoir qu’il y a une étroite relation entre la nouvelle infraction de préconiser le terrorisme et l’infraction actuelle de conseiller la perpétration d’un crime. Bref, dans l’affaire *Queen c. Hamilton*, en 2005, la Cour suprême a statué que « conseiller » veut dire inciter activement, soit la même interprétation qu’elle a donnée des termes « préconiser ou fomenter ». À cet égard, je vous renvoie aux arrêts *R. c. Keegstra*, 1990, et *R. c. Sharpe*, 2001. Ces termes sont exactement les mêmes que ce que nous utilisons dans les dispositions créant ces nouvelles infractions.

À ceux qui disent que cette nouvelle infraction viole la liberté d’expression, je me permets d’exprimer respectueusement mon désaccord. Je vous signale que le droit pénal impose déjà des limites à la liberté d’expression lorsque celle-ci est jugée suffisamment nuisible, par exemple l’infraction de propagande haineuse et l’encouragement au génocide, pour lesquels la loi ne prévoit aucun moyen de défense. Il est clair que certaines communications dépassent les limites de la liberté d’expression, car elles causent des torts, fomentent la haine et se traduisent par certaines activités dans la collectivité.

Troisièmement, chers collègues, le projet de loi prévoit la saisie et la confiscation de propagande terroriste. Ce troisième élément de la réforme concerne deux nouveaux mandats de saisie : la confiscation ou la suppression de propagande terroriste. On entend par là tout matériel qui conseille la perpétration d’une infraction de terrorisme ou qui préconise ou fomente la perpétration d’infractions de terrorisme en général.

[Français]

Ces modifications proposées permettraient à un juge d’ordonner la saisie de documents de propagande terroriste imprimés ou de propagande diffusée sous forme d’enregistrements sonores. Elles permettraient également à un juge d’ordonner la suppression de la propagande terroriste, qui est diffusée sous forme électronique et est accessible au public par l’entremise de fournisseurs canadiens de services Internet. Ces modifications

provisions that allow for the seizure and confiscation or suppression of materials that constitute hate propaganda that is deemed to be of a criminal nature.

As concerns protection measures, I would like to point out that it is a requirement to obtain the Attorney General's consent before any proceedings can be instituted to obtain either of these warrants, which would guarantee that issues of public interest would be taken into consideration, particularly as concerns the protection of freedom of expression.

[English]

Finally, a number of important changes are being proposed to better protect those involved in national security proceedings and prosecutions. In particular, these changes would provide the courts with greater discretion to make orders for testimonial accommodation; protect the names of federal prosecutors and law enforcement personnel who obtain authorization to wiretap; and ensure that the acts of intimidation in the context of national security proceedings are more effectively punished.

As my colleague Mr. Blaney has indicated already, for many of the activities that would in the normal context of behaviour be deemed an infringement of a person's constitutional rights — things such as wiretap, entry of building, obtaining certain types of evidence — judges already routinely, on a daily basis, authorize this type of activity.

Similarly with respect to some of these provisions of the Criminal Code, we are drawing upon examples that already exist in terms of criminal behaviour. The removal of materials when it comes to hate propaganda or child pornography, for example, is already authorized in the Criminal Code.

So, chair, with regard to the question of constitutionality in Bill C-51, this bill would not have been introduced to Parliament had we not believed in the constitutionality of this. If I had concluded after consultation with experts in the Department of Justice that it was inconsistent with the purposes and the provisions of the Charter, the bill would simply not have been introduced.

That does not mean, however, that there won't be Charter challenges. As with many new bills, it is often the subject of legal testing before the courts by counsel for accused.

In my opinion, these legislative proposals presented here are reasonable and appropriate responses to the threat of terrorism in Canada and are accompanied by a number of safeguards: judicial oversight, involvement and discretion, the requirement for Attorney General consent for the use of many of the tools, and the high *mens rea* requirements.

sont semblables aux dispositions actuelles du Code criminel qui permettent la saisie et la confiscation ou la suppression de formes de matériel qui constitue de la propagande haineuse réputée de nature criminelle.

En ce qui a trait aux mesures de protection, j'aimerais faire remarquer que le consentement du procureur général constituerait une condition préalable à l'établissement d'une procédure visant l'obtention de l'un ou l'autre de ces mandats, ce qui garantirait la prise en considération de questions d'intérêt public, notamment en ce qui concerne la protection de la liberté d'expression.

[Traduction]

Enfin, un certain nombre de modifications importantes sont proposées afin de mieux protéger les personnes en cause dans les instances et les poursuites touchant la sécurité nationale. Notamment, ces modifications accorderont une plus grande discrétion aux tribunaux pour rendre des ordonnances sur la manière de recevoir des témoignages; pour protéger l'identité des procureurs fédéraux et du personnel d'application de la loi qui obtient l'autorisation d'effectuer des écoutes électroniques; et pour faire en sorte que les actes d'intimidation dans le contexte des instances en matière de sécurité nationale soient punis de manière plus efficace.

Comme mon collègue M. Blaney l'a déjà indiqué, les juges autorisent régulièrement bon nombre des activités qui, normalement, seraient considérées comme une infraction aux droits constitutionnels d'une personne — comme la mise sur écoute, l'entrée dans un bâtiment et l'obtention de certains éléments de preuve.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui a trait à certaines des dispositions du Code criminel, nous nous basons sur des exemples de comportements criminels qui existent déjà. Par exemple, en matière de propagande haineuse ou de pornographie juvénile, le retrait de contenu est déjà autorisé par le Code criminel.

Alors, monsieur le président, en ce qui concerne la constitutionnalité du projet de loi C-51, cette mesure législative n'aurait pas été déposée au Parlement si nous n'avions cru qu'elle respectait la Constitution. Si j'avais conclu, après avoir consulté les experts du ministère de la Justice, que le projet de loi allait à l'encontre des objectifs et des dispositions de la Charte, il n'aurait tout simplement pas été déposé.

Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'y aura pas de contestations en vertu de la Charte. Comme pour de nombreux nouveaux projets de loi, il y a souvent des contestations judiciaires de la part des avocats de la défense.

D'après moi, le projet de loi propose des réponses qui sont raisonnables et appropriées à la menace terroriste au Canada et qui sont accompagnées d'un certain nombre de mesures de protection : la surveillance judiciaire, l'intervention et le pouvoir discrétionnaire des juges, l'exigence d'obtenir le consentement du procureur général pour l'utilisation de nombreux des outils et des exigences rigoureuses en matière de *mens rea*.

Let me conclude: It has also been important to note that the recognizance with conditions remains important and subject to a sunset clause as well as annual reporting to Parliament. The tenor of the times leads me to believe — and my colleague as well — that in addition to being constitutional it is incumbent upon our government to do everything in our power to keep Canadians safe. That is the ambitious but optimistic goal of Bill C-51.

As you know, there have been a number of successful terrorism investigations and prosecutions since the Anti-terrorism Act of 2001. Most recently, there were convictions in relation to a planned attack on VIA Rail in Toronto, Ontario. Our men and women from our military intelligence and law enforcement and prosecution services are to be commended for keeping Canadians safe from the real and evolving threat of terrorism in Canada. I'm particularly proud, and you will allow me to have this place of pride within the Public Prosecution Service of Canada for their successful prosecution of this challenging case. Let it be a deterrent, general and specific, that this threatening behaviour will not be tolerated in our country.

As parliamentarians, it is our role to ensure that the tools we have at our disposal are made available to the front lines in this fight and that they are as robust as they can be. That's what Bill C-51 intends to provide.

As the government, we continue to also take part in the outreach. This Friday I met with our cross-cultural round table to discuss prevention, reoccurring radicalization and recruitment efforts and sought input on this legislation with representatives from around the country in many different communities.

I would like to close my remarks with a relevant quote from one of the House of Commons witnesses last week, Professor Salim Mansur, who said:

Bill C-51 is directed against Islamist jihadists and to prevent or pre-empt them from their stated goal to carry out terrorist threats against the West, including Canada. The threats are real, not hypothetical, and they have multiplied ever since 9/11 brought Islamic terrorism into the North America.

This is a professor from Western University. This bill recognizes this chilling reality and attempts to meet it head on.

I thank you and I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you very much. We very much appreciate your coming before us and giving us an outline on the principles of the bill.

I would like to start with a question if I could, colleagues. This particular committee has undertaken a study of terrorism since October, and the seriousness of the threat cannot be understated. During the course of our hearings, we discovered there were well over 300 Canadians either directly or indirectly involved

En conclusion, il importe également de noter que l'engagement assorti de conditions demeure important et fait l'objet d'une disposition de temporisation de même que d'un rapport annuel au Parlement. La tendance de l'époque me porte à croire — et mon collègue est du même avis — qu'en plus de respecter la Constitution, il est du devoir du gouvernement de faire tout ce qu'il peut pour protéger les Canadiens. Voilà l'objectif ambitieux et optimiste du projet de loi C-51.

Comme vous le savez, un certain nombre d'enquêtes et de poursuites antiterroristes ont été couronnées de succès depuis la Loi antiterroriste de 2001. Récemment, il y a eu des condamnations concernant les projets d'attaque contre VIA Rail à Toronto, en Ontario. Il faut féliciter nos services de renseignement militaire, nos forces de l'ordre et nos services de poursuites pénales d'avoir protégé les Canadiens contre la menace réelle et changeante du terrorisme au Canada. Permettez-moi de profiter de l'occasion pour dire que je suis particulièrement fier du Service des poursuites pénales du Canada, qui a fait aboutir les poursuites dans cette affaire difficile. Que cela serve d'exemple dissuasif, tant général que particulier, pour démontrer que ces comportements menaçants ne seront pas tolérés ici.

Notre rôle, comme parlementaires, est de faire en sorte que tous les outils existants soient offerts aux intervenants de première ligne pour mener ce combat, et que ces outils soient aussi solides que possible. Voilà ce que vise le projet de loi C-51.

Le gouvernement continue aussi de participer aux efforts de sensibilisation. Vendredi, j'ai assisté à une réunion de la table ronde transculturelle pour discuter de prévention, de radicalisation récurrente et des efforts de recrutement avec des représentants de nombreuses communautés d'un bout à l'autre du pays, et j'ai demandé leurs commentaires sur le projet de loi.

J'aimerais terminer mon exposé en citant un des témoins que nous avons reçus à la Chambre des communes la semaine dernière, M. Salim Mansur, qui a fait une remarque pertinente. Voici ce qu'il a dit :

Le projet de loi C-51 vise les djihadistes islamistes et a pour but de les empêcher de concrétiser leurs menaces terroristes contre les pays occidentaux, y compris le Canada. Les menaces sont bien réelles et elles se sont multipliées depuis que les événements du 11 septembre ont amené le terrorisme islamiste en Amérique du Nord.

C'est un professeur de l'Université Western. Le projet de loi reconnaît cette froide réalité et essaie d'y remédier directement.

Je vous remercie et je suis prêt à répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus ici pour nous présenter les principes du projet de loi.

Chers collègues, j'aimerais commencer par une question, si vous me le permettez. Le comité mène une étude sur le terrorisme depuis octobre, et on ne saurait sous-estimer la gravité de la menace. Dans le cadre de nos audiences, nous avons appris que plus de 300 Canadiens avaient participé directement ou

materially or otherwise in terrorism activities. We also learned well over 600 financial transactions dealing with terrorism were made public during that course of time.

Yet, at the same time very few prosecutions had been undertaken. I want to say that we very much appreciate the successful prosecution that has just been completed, which you mentioned earlier, but the number of prosecutions that have taken place compared to the U.K., France and other parts of the world were significantly less.

With the lowering of the thresholds, do you see further prosecutions taking place in respect to meeting this threat that Canada faces?

**Mr. MacKay:** Thank you, Mr. Chair. That's a very relevant question.

In Canada, we had roughly 19 instances where convictions have been rendered. Certain provisions — I have to be very frank with you — like the recognizance have not been used. However, I would state emphatically that their lack of use should not be interpreted as in some way indicating that they're not necessary. I would also suggest to you, in direct response to your question, that the lowering of these thresholds will in fact allow for greater access to these provisions of peace bond and recognizance.

I also must stress that police and CSIS would have to appear before a judge, with Attorney General consent, to make that application based on evidence, that very important judicial role of viewing the evidence and allowing for those provisions to attach, for conditions to be put in place.

My final point is that this is always about prevention. This is about behaviour in the community, very often, I might add, brought to the attention of the authorities by family members or friends or colleagues of the individual demonstrating that potentially dangerous behaviour.

Those steps and that inevitable conclusion of attachment of peace bond or recognizance eligibility would be greatly enhanced by this bill, and I would suggest that could also lead to greater success in both arrests and prosecutions.

**The Chair:** I will turn to Senator Runciman, who is the sponsor of Bill C-51. If you proceed, then I'll go to Senator Mitchell on the third question.

**Senator Runciman:** I have a couple of questions, initially, for Minister MacKay about matters that have been garnering a fair amount of media attention and dealing initially with privacy. When I read interpretations of the Privacy Act, the act already permits personal information sharing in circumstances involving security and criminal investigation-related matters. That's the way I understand the act to read. I also understand that under the existing legislation, the Privacy Commissioner has the authority to receive and investigate complaints and even initiate

indirectement, sur le plan matériel ou autre, aux activités terroristes. Nous avons également appris que plus de 600 transactions financières ayant trait au terrorisme ont été rendues publiques au cours de cette période.

Sauf que pendant la même période, il y a eu très peu de poursuites. Nous sommes ravis des poursuites qui viennent d'aboutir, et dont vous avez parlé plus tôt, mais il y a eu beaucoup moins de poursuites comparativement au Royaume-Uni, à la France ou à d'autres pays.

Avec l'abaissement des seuils, pensez-vous qu'il y aura plus de poursuites pour combattre la menace à laquelle fait face le Canada?

**M. MacKay :** Merci, monsieur le président. C'est une question très pertinente.

Au Canada, il y a eu des condamnations dans environ 19 cas. Je serai très franc avec vous : certaines dispositions — comme celles de l'engagement — n'ont pas été invoquées. Cependant, je tiens à souligner que l'absence de leur utilisation ne devrait pas donner l'impression qu'elles ne sont pas nécessaires. Je dirais également, pour répondre directement à votre question, que l'abaissement de ces seuils permettra un plus grand accès aux dispositions sur l'engagement de ne pas troubler l'ordre public.

Je veux également insister sur le fait que les services policiers et le SCRS devront se présenter devant un juge, avec le consentement du procureur général, pour présenter une demande fondée sur des preuves; il s'agit d'un rôle judiciaire très important qui consiste à examiner les éléments de preuve et à imposer un engagement assorti de conditions.

Je dirais enfin qu'il s'agit toujours de prévention. En somme, il s'agit souvent de comportements qui sont observés dans la communauté et qui sont signalés aux autorités par des proches, des amis ou des collègues de la personne qui affiche un comportement potentiellement dangereux.

Ces mesures et la conclusion inévitable du recours à des engagements de ne pas troubler l'ordre public, entre autres, seront grandement améliorées grâce au projet de loi, et je dirais que cela pourrait mener à plus d'arrestations et de poursuites.

**Le président :** Je cède maintenant la parole au sénateur Runciman, qui est le parrain du projet de loi C-51. Une fois que vous aurez terminé, je passerai au sénateur Mitchell pour la troisième intervention.

**Le sénateur Runciman :** J'ai d'abord deux questions pour le ministre MacKay concernant des sujets qui ont beaucoup attiré l'attention des médias et qui traitent de la protection des renseignements personnels. Lorsque je lis les interprétations de la Loi sur la protection des renseignements personnels, force est de constater que la loi permet déjà la communication de renseignements personnels pour des raisons de sécurité ou d'enquête criminelle. C'est ainsi que je comprends la loi. Je crois aussi qu'en vertu de la loi existante, le commissaire à la protection

investigations, with full access to all of the agencies involved.

I'm curious. Reading the criticisms here, it seems to me that Bill C-51 doesn't take anything away from independent review authority. I'm wondering if you can speak to that and comment on it, with respect to the fact that the existing provisions, as I see them, will still apply to Bill C-51.

**Mr. MacKay:** Senator, your assessment is correct. The provisions of the Privacy Act would apply to this legislation, as to all others. Complaints can be initiated externally, or the Privacy Commissioner may take it upon himself to examine certain circumstances or situations that could give rise to questions. For that reason, I agree with your statement that this safeguard, if you will, this arm's-length independent body of Parliament, has the ability to examine circumstances that could arise from the enactment of this legislation.

**Senator Runciman:** We're going to be hearing from the Privacy Commissioner at some point during the study, so hopefully we'll get some understanding of his concerns. At this point, I don't understand them.

Another issue that has gained extensive ink is the claim that the bill somehow compels judges to authorize breaches of the Charter by CSIS officers. It seems to me that we had this discussion around Bill C-13 and that the Supreme Court decision on *Spencer* said that obtaining information without court authorization is a Charter breach, but with court authorization it is Charter compliant. I wonder if you could perhaps clear the air on that as well.

**Mr. MacKay:** Well, I appreciate the opportunity to do so. Minister Blaney and I both mentioned this in our opening remarks. I think it's clear to Canadians, particularly those who participate in the justice system, that judges readily approve and reject applications from police and national security authorities regularly when it comes to conducting certain activities. This has been a long-standing practice within Canada, within our justice system. To be clear, CSIS will only be able to undertake certain activities if a judge, a Federal Court, believes it is necessary to keep Canadians safe. That is a long-standing practice.

Let me give a couple of examples. Right now, where judges undertake the type of activity that would be envisioned here, in closed criminal proceedings, they may impede the freedom of expression. So we have criminal proceedings in which the court is conducted in camera. These include applications for search warrants under section 487, warrants to seize certain materials, general warrants themselves. Other examples would include applications to lead evidence, and you will recall this in your time as solicitor general. Leading evidence of a complainant's prior sexual activity is very often a situation where a judge may

de la vie privée peut recevoir des plaintes, faire enquête sur celles-ci et même décider d'ouvrir une enquête, tout en ayant un accès complet aux organismes concernés.

Je suis curieux. En lisant les critiques, il me semble que le projet de loi C-51 n'enlève rien au pouvoir d'examen indépendant. Je me demande si vous pouvez nous parler des dispositions en vigueur qui, selon ce que je comprends, s'appliqueront toujours au projet de loi C-51.

**M. MacKay :** Sénateur, vous avez bien compris. Les dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels s'appliqueront au projet de loi, comme aux autres mesures législatives. Les plaintes peuvent venir de l'extérieur, ou le commissaire à la protection de la vie privée peut décider lui-même d'examiner certaines circonstances ou situations qui soulèvent des questions. Pour cette raison, je suis d'accord avec vous pour dire que cette mesure de protection, si on veut, cet organisme indépendant du Parlement, a la capacité d'examiner les circonstances pouvant découler de l'application du projet de loi.

**Le sénateur Runciman :** Nous allons entendre le commissaire à la protection de la vie privée dans le cadre de notre étude; alors, j'espère que nous pourrions comprendre ses inquiétudes. Pour l'instant, je ne les comprends pas.

Un autre sujet qui a fait couler beaucoup d'encre, c'est l'affirmation selon laquelle le projet de loi force les juges à autoriser des infractions à la Charte de la part d'agents du SCRS. Il me semble que nous avons eu cette discussion par rapport au projet de loi C-13; d'ailleurs, dans sa décision dans l'affaire *Spencer*, la Cour suprême a indiqué que l'obtention de renseignements sans autorisation de la cour est une infraction à la Charte, mais qu'avec une autorisation de la cour, cela respecte la Charte. Je me demande si vous pouvez clarifier cette question aussi.

**M. MacKay :** Eh bien, je vous remercie de me donner l'occasion de le faire. Le ministre Blaney et moi l'avons mentionné dans nos remarques préliminaires. Je pense que les Canadiens savent, surtout ceux qui font partie du système judiciaire, que les juges sont prêts à approuver et rejeter les demandes de la police et des organismes de sécurité nationale pour mener certaines activités. C'est une pratique de longue date au Canada, dans notre système judiciaire. Soyons clairs : le SCRS ne pourra entreprendre certaines activités que si un juge, une cour fédérale, croit qu'elles sont nécessaires pour protéger les Canadiens. C'est une pratique en place depuis déjà longtemps.

Je vais vous donner deux exemples. À l'heure actuelle, lorsque les juges font ce qui est prévu ici, dans le cadre de procédures criminelles à huis clos, ils peuvent limiter la liberté d'expression. Le tribunal siège parfois à huis clos lorsqu'il s'agit de procédures criminelles. Il peut s'agir de demandes de mandats de perquisition aux termes de l'article 487, de mandats pour saisir certains documents ou de mandats généraux en tant que tels. Il y en a d'autres : les demandes de dépôt d'éléments de preuve, et vous vous en souvenez sans doute puisque vous avez déjà été procureur général. Souvent, le juge peut demander qu'on évacue la cour et

clear a courtroom and certain evidence is heard in the absence of a jury. Similarly, a judge may exclude the public from certain cases, pursuant to section 486 of the Criminal Code. They may order individuals to deposit their passports as a result of the necessity to impede their ability to leave Canada under section 515(4)(e) of the Code. They may order — already in place today under the Criminal Code — material removed from the Internet, affecting an individual's freedom of expression. I gave the examples earlier of hate propaganda or child pornography.

Many of these provisions find their root and their expression directly in sections of the Criminal Code and powers that exist already for the enabling of certain activities that would be otherwise deemed to be unconstitutional.

**Senator Mitchell:** Thank you ministers, both of you, for your presentations.

About three years ago, the government began cutting RCMP budgets. It has done so significantly and, recently, the velocity of that has affected CSIS. We've heard testimony that as many as 600 RCMP officers have been moved from hundreds of files of organized crime, drug crimes, financial crimes to investigation of terrorist activities. We've heard evidence that CSIS has had to make some very difficult prioritizations. They don't have enough money.

To put it in the vernacular, when are you going to put your money where your mouth is and back up these institutions, these organizations? It's one thing to give them extra tools, but it's no good if they don't have the workers to implement them.

**Mr. Blaney:** I thank you for your question, senator. I would say that we began to be coherent with our approach as soon as we took power, and that's the reason why, as we speak now, the budget of both the RCMP and CSIS has been increased by one third since we took power.

I certainly want to congratulate both of the heads of the agencies that are doing very important work — actually, outstanding work — in very difficult circumstances and that have shown flexibility under this evolving threat we're facing now of those high-risk travellers and this Jihadi terrorist threat. They've shown the flexibility, but we certainly are aware that there are other needs, other important areas that have to be taken into consideration.

[Translation]

There is a wonderful expression that says you must not rob Peter to pay Paul.

que des témoignages soient entendus en l'absence du jury, comme lorsqu'il s'agit de témoignages concernant les activités sexuelles passées d'un plaignant. De la même façon, un juge peut exclure le public de certains procès, en vertu de l'article 486 du Code criminel. Il peut ordonner à des personnes de remettre leur passeport afin de les empêcher de quitter le Canada, aux termes de l'alinéa 515(4)e) du code. Le Code criminel permet déjà aux juges d'ordonner que certains contenus soient retirés d'Internet, limitant la liberté d'expression d'une personne. J'ai donné, tout à l'heure, les exemples de la propagande haineuse et de la pornographie juvénile.

Nombre de ces dispositions sont fondées sur des articles du Code criminel et des pouvoirs qui existent déjà afin de permettre certaines activités qui seraient autrement jugées inconstitutionnelles.

**Le sénateur Mitchell :** Merci aux deux ministres de leurs exposés.

Il y a environ trois ans, le gouvernement a commencé à réduire les budgets de la GRC. Il l'a fait de façon importante et, récemment, cette tendance a vite touché le SRCS. On nous a dit que jusqu'à 600 agents de la GRC ont été réaffectés aux enquêtes sur les activités terroristes, laissant de côté des centaines de dossiers en matière de crime organisé, de crimes liés à la drogue ou de crimes financiers. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels le SCRS a dû établir des priorités, exercice qui s'est avéré douloureux. Cet organisme n'a pas suffisamment d'argent.

Pour employer une expression populaire, quand allez-vous joindre l'acte à la parole et soutenir ces institutions, ces organisations? C'est une chose de leur donner des outils supplémentaires, mais ils ne servent à rien s'il n'y a pas de travailleurs pour les utiliser.

**M. Blaney :** Je vous remercie de votre question, sénateur. Je dirais que nous avons adopté une approche cohérente dès notre arrivée au pouvoir, et c'est pourquoi, actuellement, les budgets de la GRC et du SCRS ont augmenté d'un tiers depuis que nous formons le gouvernement.

Je veux certainement féliciter les chefs de ces deux organismes qui accomplissent un travail très important — en fait, un travail exceptionnel — dans des circonstances très difficiles et qui ont fait preuve de souplesse face à la menace changeante que présentent les voyageurs à haut risque et les terroristes djihadistes. Ils ont su s'y adapter, et nous sommes conscients qu'il y a d'autres besoins, d'autres secteurs importants dont il faut tenir compte.

[Français]

Il y a une expression en français selon laquelle il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

[English]

So it's obvious that this reallocation of resources is putting pressure on our intelligence and police service. We've had discussions with both Commissioner Paulson and Mr. Coulombe, and we're aware of that. As you know, we've always ensured that the resources are there when needed.

As you've stated in your question, you may have the resources, but if you don't have the authority, you cannot act. Minister MacKay has just given a vivid example. Even though you have 10 police officers in an office, if they are not authorized with the consent of the Attorney General and a judge to intervene in an imminent situation, we may have all the money we need but we won't be able to intervene. That's why this bill is all about providing tools.

At an appropriate circumstance, I am sure that members will eventually be dealing with measures that will address the resources. But as we speak now, we talk of tools — tools that have been actually been asked for publicly by Commissioner Paulson and, as Minister MacKay just indicated, will help us in our fight against the jihadi terrorists.

**Senator Mitchell:** On your point about the one third, the one third was increased to 2012, at which point presumably you had enough resources in these institutions to do the job, but they didn't have the pressures of the terrorism investigations they have today.

My next question —

**Mr. Blaney:** Sorry, the budget is from 2006 until now; it's a one-third increase for both the RCMP and CSIS, including all the measures we have taken —

**Senator Mitchell:** But it's been reduced since 2012.

My next question is to Minister MacKay. You made a very powerful statement and it's reassuring: The government is doing everything in its power to keep people safe. I would have been further reassured if you had made the statement that it's also doing everything in its power to balance that with Canadian civil liberties. You used as a defence of some of the provisions in that portion of the act which falls under your jurisdiction, the U.K. and Australian experiences, but you stopped short of the fact that in both the U.K. and Australia they have parliamentary oversight and other forms of oversight that we don't have. It just seems to me that it's an odd oversight that you didn't get to oversight in this bill.

Why is it that on the one hand you argue to defend this bill with the Australian and U.K. experiences, but on the other hand you neglect to point out that almost all of the rough edges that Canadians fear in this bill with respect to their civil liberties would be taken off if you had put into this bill proper, renewed, new oversight, parliamentary oversight, extra SIRC powers, extra

[Traduction]

Alors, il est évident que la réaffectation des ressources exerce des pressions sur nos services de renseignement et nos corps policiers. Nous en avons discuté avec le commissaire Paulson et M. Coulombe, et nous en sommes conscients. Comme vous le savez, nous avons toujours fait en sorte que les ressources soient là en cas de besoin.

Comme vous l'avez dit dans votre question, on a beau avoir les ressources, si on n'a pas les pouvoirs, on ne peut pas agir. Le ministre MacKay vient de donner un exemple frappant. Même s'il y a 10 policiers dans un bureau, s'ils n'ont pas l'autorisation du juge et du procureur général pour intervenir dans une situation imminente, même s'ils ont tout l'argent nécessaire, ils ne pourront pas agir. Voilà pourquoi le projet de loi vise avant tout à offrir les bons outils.

Je suis certain que les membres s'occuperont de mesures touchant les ressources en temps et lieu. Mais pour l'instant, nous parlons d'outils — outils que le commissaire Paulson a demandés publiquement et qui, comme le ministre MacKay vient de l'indiquer, nous aideront à combattre les terroristes djihadistes.

**Le sénateur Mitchell :** Au sujet de l'augmentation d'un tiers dont vous venez de parler, je rappelle qu'après 2012, ces organismes étaient réputés avoir suffisamment de ressources pour faire leur travail, mais ils n'étaient alors pas soumis aux pressions découlant des enquêtes sur le terrorisme, comme c'est le cas aujourd'hui.

Ma prochaine question...

**M. Blaney :** Désolé, mais selon les budgets de 2006 jusqu'à aujourd'hui, il s'agit d'une augmentation d'un tiers pour la GRC et le SCRS, sans compter toutes les mesures que nous avons mises en place...

**Le sénateur Mitchell :** Mais il y a une réduction depuis 2012.

Ma prochaine question s'adresse au ministre MacKay. Vous avez fait une déclaration très forte et rassurante : le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour protéger la population. J'aurais été plus rassuré si vous aviez dit qu'il fait également tout ce qu'il peut pour trouver l'équilibre par rapport aux libertés civiles des Canadiens. Pour défendre certaines des dispositions dans la partie du projet de loi qui est de votre ressort, vous avez utilisé les exemples du Royaume-Uni et de l'Australie, mais vous n'avez pas dit qu'il y a, dans ces pays, un mécanisme de surveillance parlementaire et d'autres formes de surveillance que nous n'avons pas. Je trouve quand même curieux que le projet de loi ne fasse pas mention de surveillance.

Comment se fait-il que, d'une part, vous défendez le projet de loi en évoquant les expériences de l'Australie et du Royaume-Uni, mais d'autre part, vous négligez de dire que presque toutes les aspérités du projet de loi qui font peur aux Canadiens, c'est-à-dire les craintes relatives aux libertés civiles, auraient disparu si vous aviez inclus de nouveaux pouvoirs de surveillance appropriés, par

powers for perhaps a public commission over the RCMP? Why is it that you haven't done that when it would really sell this bill and take the fear of its threat to civil liberties away in most respects?

**Mr. MacKay:** I thank you for that question. It is obviously an area of contention. There has been a lot of discussion in the House of Commons committee on this subject.

Look, first and foremost there are a few things that I know you are well aware of. In Canada we have Charter. They don't have that in the U.K. and they don't have it in Australia. We also have a very robust check and balance, to use your description, in SIRC, but I will let my colleague, Mr. Blaney, speak to that.

I was recently in the U.K. at a global law summit. While I was there, it was very interesting because that parliamentary oversight committee that you're referring to that exists in the Westminster model was being savaged because the chair himself had been caught up in a quite disturbing scandal about cash for access. So in my view parliamentary committees are not the ideal oversight bodies when it comes to these national security matters. It's a body like SIRC that actually has expertise in the area, able to provide and to follow the type of activities in a way that should reassure Canadians and does reassure Canadians.

And there is reporting to Parliament. Let's not for a moment leave anyone with the impression that these activities are not subject to the reach of parliamentarians. We're here testifying on this bill. You have two of the most important individuals who, in their capacities as head of the RCMP and head of CSIS, are regularly called before committees such as yours.

So there is tremendous confidence, in my view, in this country that our system is actually quite superior to some of the others that I've mentioned. But I only mention them as a touchstone to demonstrate that these expanded powers of prevention and detention already exist in those jurisdictions. Those are the countries where we're working most closely and those are the countries we're most likely to be sharing information with in the future in this global struggle.

But I take your point and I do want to assure you that that contemplation very much went into this bill when it came to the balancing. It isn't just about this expansion of power; it is also very much about balancing the rights of individuals, protected in every way by the Charter of Rights and Freedoms and our Constitution.

**Mr. Blaney:** Senator, I would like to thank you for this excellent question. It gives the opportunity to make known to Canadians a model that is the envy of the world. With our security intelligence review, our government is actually one of the first democratic governments anywhere in the world to establish a statutory framework for its security service.

exemple une surveillance parlementaire, des pouvoirs supplémentaires pour le CSARS et peut-être une commission d'enquête publique sur la GRC? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait alors que cela aurait permis de vendre le projet de loi et, à bien des égards, d'éliminer la crainte qu'il constitue une menace pour les libertés civiles?

**M. MacKay :** Je vous remercie de votre question. C'est évidemment un sujet litigieux. On en a beaucoup parlé au comité de la Chambre des communes.

Voyez-vous, premièrement, il y a plusieurs choses que je sais que vous connaissez bien. Au Canada, nous avons la Charte. Ce n'est pas le cas au Royaume-Uni ou en Australie. Nous avons un système solide de freins et de contrepoids, pour utiliser votre description, grâce au CSARS, mais je laisserai mon collègue, M. Blaney, en parler.

J'étais récemment à un sommet mondial sur le droit au Royaume-Uni. C'était très intéressant de voir que le comité de surveillance parlementaire dont vous parlez et qui existe dans le modèle de Westminster était mal en point parce que le président lui-même avait été pris dans un scandale assez troublant d'accès en échange d'argent. Alors, je crois que les comités parlementaires ne sont pas les meilleurs organismes de surveillance lorsqu'il est question de sécurité nationale. Une organisation comme le CSARS, qui est un expert dans ce domaine, est en mesure d'agir et de suivre le genre d'activités dont on parle; cela devrait rassurer les Canadiens, et c'est d'ailleurs le cas.

Et puis, il y a les rapports au Parlement. Il ne faudrait surtout pas donner l'impression que ces activités sont hors de portée pour les parlementaires. Nous sommes ici pour témoigner au sujet du projet de loi. Deux des hauts fonctionnaires les plus importants, soit les chefs de la GRC et du SCRS, sont régulièrement convoqués devant des comités comme le vôtre.

Donc, je crois que les Canadiens font énormément confiance à leur système, qui est en fait supérieur aux autres que j'ai mentionnés. Je ne les ai évoqués que pour montrer que les pouvoirs accrus en matière de prévention et de détention existent déjà là-bas. Ce sont les pays avec lesquels nous collaborons le plus et avec lesquels nous échangerons probablement des renseignements à l'avenir dans le cadre de cette lutte mondiale.

Mais je comprends ce que vous dites et je veux vous assurer que nous avons réfléchi à cet équilibre au moment de préparer le projet de loi. Il ne s'agit pas seulement d'accroître les pouvoirs; il faut aussi trouver un équilibre par rapport aux droits des particuliers, droits qui sont protégés sur tous les plans par la Charte des droits et libertés et par notre Constitution.

**M. Blaney :** Sénateur, je vous remercie de cette excellente question. Cela nous donne l'occasion de faire connaître aux Canadiens un modèle qui fait l'envie du monde. Grâce au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le gouvernement est en fait l'un des premiers gouvernements démocratiques du monde à créer un cadre législatif pour son service de sécurité.

You mentioned the Australian example and we had a discussion earlier on this. You may be interested to know that they do have parliamentary oversight in Australia. But you may also be interested to know that this is only for administrative purposes and that they don't go into operational matters. However, SIRC goes into all operational matters, and in Bill C-51 there is a specific mandate for our security and intelligence review committee to look into the threat disruption activity. So by broadening the authority of CSIS, we are enlarging and giving more power to our Security Intelligence Review Committee. This is in clause 4 of the bill.

This is very important to mention, Mr. Chair, and I would invite you to take not only my word but this quote:

. . . this security intelligence review process is an example of the Canadian legal system striking a better balance between the protection of sensitive information and the procedural rights of individuals

That's the Supreme Court of Canada.

**Senator Mitchell:** But are you going to give them the budget to do the extra work, the \$2.8 million to \$5 million?

**Mr. Blaney:** We have always ensured they have sufficient funding. I would refer you to the quote of Mr. Doucet, the executive director, who has recently stated that he has all the resources to fulfill his mandate.

**Senator Runciman:** Mr. Blaney, as a parliamentarian you're familiar with the statutory review that occurs on quite a bit of legislation that comes before the House of Commons and the Senate and mandating a review normally after five years that the legislation has been in place. Is there any consideration to an amendment that would mandate a review after five years?

**Mr. Blaney:** I thank you for your question.

Regarding amendments, to answer your question, actually Minister MacKay has indicated that in the case of lowering thresholds, there is already a sunset clause included. Other measures such as information sharing have been long requested from many studies.

What I believe the member and the committee could look into is an amendment to really clarify the role of the bill, which is to target terrorists. We've heard these discussions about protesters. Well, this bill is not about protesters, whether they are being lawful or unlawful. This bill is targeted at terrorists who represent a threat and are willing to harm Canadians.

I've also heard things such as whether CSIS will create a prison somewhere. No, absolutely not, because they are not law enforcement. If members feel, for greater certainty, to clarify that CSIS and our intelligence officers are not police officers, that

Vous avez mentionné l'exemple australien, et nous en avons discuté plus tôt. Vous trouverez peut-être intéressant de savoir qu'il y a un mécanisme de surveillance parlementaire en Australie. Mais vous serez sans doute aussi heureux d'apprendre qu'il ne sert qu'à des fins administratives et ne s'occupe pas des questions opérationnelles. Par contre, le CSARS s'occupe des questions opérationnelles, et le projet de loi C-51 prévoit un mandat précis pour que notre Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité examine les activités de perturbation des menaces. Donc, en élargissant les pouvoirs du SCRS, nous donnons plus de pouvoirs au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. C'est à l'article 4 du projet de loi.

Il est très important de le dire, monsieur le président, et je ne suis pas le seul à le dire, comme en témoigne cette citation :

Ce processus d'examen du renseignement de sécurité constitue un exemple du régime juridique canadien qui cherche à trouver un meilleur équilibre entre la protection des renseignements sensibles et les droits procéduraux des particuliers.

Cela vient de la Cour suprême du Canada.

**Le sénateur Mitchell :** Mais allez-vous leur donner le budget nécessaire pour faire ce travail supplémentaire, et le faire passer de 2,8 à 5 millions de dollars?

**M. Blaney :** Nous avons toujours veillé à ce qu'ils aient un financement suffisant. Je vous rappelle que récemment, M. Doucet, le directeur exécutif, a déclaré avoir toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

**Le sénateur Runciman :** Monsieur Blaney, étant parlementaire, vous savez que bon nombre des projets de loi qui sont déposés devant la Chambre et le Sénat comportent une disposition exigeant qu'un examen soit fait de la loi cinq ans après son entrée en vigueur. Est-ce qu'on envisage un amendement qui exigerait un tel examen après cinq ans?

**M. Blaney :** Je vous remercie de cette question.

Au sujet des amendements, pour répondre à votre question, le ministre MacKay a déclaré que, relativement à la réduction des seuils, une disposition de temporisation a déjà été prévue. D'autres mesures, comme la communication d'information, sont réclamées depuis longtemps, à la lumière de nombreuses études.

Ce que pourrait envisager le comité, à mon avis, c'est un amendement pour vraiment clarifier le rôle du projet de loi, c'est-à-dire celui de cibler les terroristes. Nous avons entendu ces discussions au sujet des manifestants. Sachez que le projet de loi ne vise pas les manifestants, que leurs activités soient ou non légitimes. Le projet de loi vise les terroristes qui représentent une menace et qui sont prêts à faire du tort aux Canadiens.

J'ai aussi entendu parler d'une hypothèse selon laquelle le SCRS créerait une prison quelque part. Non, absolument pas, parce que ce n'est pas un organisme d'application de la loi. Si les membres du comité estiment nécessaire, pour plus de certitude, de

they cannot make arrests and cannot put people into prison, if the members feels they need to do so, I certainly feel this would be appropriate.

But to get back to your question, all the provisions, as you've seen, lowering thresholds or the threat disruption, many of the activities such as the powers that are suggested to be a given to the intelligence officers have already existed in our provisions for a long time, so I don't see the need at this point in time.

**Senator Runciman:** I only mention it because statutory reviews are relatively commonplace in legislation.

Minister MacKay, again, there have been a number of public comments about the new law advocating or promoting terrorism, a new section of the act that some people are suggesting is somehow too broad in scope. When I have looked at the section, I see a number of qualifying words in there like "knowingly" as well as "awareness" or "recklessness" about the criminal consequences of the prohibited action. Could you speak to these words creating what looks to me as a higher standard of proof than normal for the Crown in any future prosecutions?

**Mr. MacKay:** I think that's actually quite accurate, that there is a high standard here that has to be met.

Secondly, although we contemplated it, and we looked at legislation in other jurisdictions, we did not go down the road of glorification. This legislation does not create an offence for glorification or even praise of terrorism, which is the case in the U.K.

This bill, as you suggested, has language written in that talks about active encouragement. It goes beyond simple passive words and it's not merely indirect encouragement. I should say it doesn't impinge on someone's free expression or views or opinions. This is directed at prohibiting the active encouragement or the commission of terrorism offences.

You will note, to the surprise of many, that the word "terrorism" does not appear in the Criminal Code. It is terrorist activity or terrorism offences that we're dealing with here. So in that context, it is directed at discouraging, prohibiting the active encouragement of the commission of terrorism offences, and not just expressions about people's opinions.

There is Supreme Court precedent in this area that is instructive. Courts have held that the terms "advocating," "promoting" and "counselling" all mean essentially the same thing. With that in mind — active encouragement — this new offence is modelled on existing offences we have in the Criminal Code for counselling. That relevant jurisprudence is instructive as

préciser que le SCRS et nos agents du renseignement ne sont pas des policiers, qu'ils ne peuvent pas faire d'arrestations et jeter les gens en prison, je pense que ce serait tout à fait pertinent, si c'est ce que vous souhaitez.

Mais pour revenir à votre question, comme vous l'avez constaté, toutes les dispositions du projet de loi qui visent à réduire les seuils ou à autoriser la perturbation des menaces portent sur des activités qui, pour la plupart, existent déjà depuis longtemps, comme les pouvoirs que l'on propose d'attribuer aux agents du renseignement. Je ne vois donc pas en quoi c'est nécessaire maintenant.

**Le sénateur Runciman :** Je n'en parle que parce que la disposition d'examen obligatoire est assez courante dans les lois.

Monsieur MacKay, encore une fois, divers commentaires ont été faits publiquement sur la nouvelle disposition du projet de loi qui érige en infraction le fait de préconiser ou fomenter le terrorisme; selon certains, ce nouvel article ratisse trop large. En l'examinant, j'ai repéré des expressions comme « sciemment », « sachant que » ou « sans se soucier » — autant de termes qui établissent les conséquences criminelles de l'acte prohibé. Pourriez-vous parler de ces termes qui, me semble-t-il, imposent à la Couronne une norme de preuve plus élevée que la normale dans les poursuites éventuelles?

**M. MacKay :** Je pense que c'est tout à fait exact, à savoir que la norme est effectivement plus élevée.

Par ailleurs, nous avons examiné les lois d'autres gouvernements et, bien que nous l'ayons envisagé, nous n'avons pas choisi d'inclure une disposition sur la glorification. Le projet de loi n'érige pas en infraction la glorification ou l'éloge du terrorisme, ce qui est le cas au Royaume-Uni.

Le projet de loi, comme vous l'avez laissé entendre, comporte des termes qui évoquent la notion d'encouragement actif. Cela va au-delà de l'expression passive, et il ne s'agit pas simplement d'un encouragement indirect. Je dirais que cela ne réduit en rien la liberté d'expression ou d'opinion. Cette disposition vise à interdire l'encouragement actif ou la perpétration d'infractions de terrorisme.

Vous remarquerez qu'à l'étonnement de bien des gens, le terme « terrorisme » ne figure nulle part dans le Code criminel. Nous avons affaire ici à l'activité terroriste ou à l'infraction de terrorisme. Dans ce contexte, donc, on vise à dissuader des gens, à interdire l'encouragement actif à la perpétration d'infractions de terrorisme, et non pas seulement l'expression d'opinions.

Il y a un précédent à cet égard, à la Cour suprême, qui est très instructif. Les tribunaux ont établi que les termes « préconiser », « fomenter » et « conseiller » signifient tous plus ou moins la même chose. Dans cet esprit — à la lumière de la notion d'encouragement actif —, cette nouvelle infraction s'inspire de celles qui se trouvent déjà dans notre Code criminel relativement

to how we would successfully proceed with a prosecution.

**Senator White:** Thanks to all of you for being here today.

Minister Blaney, the U.S., U.K., Finland and Norway, for example, allow their respective security agencies to disrupt, in one form or another, criminal and/or terrorist activities.

**Mr. Blaney:** That's correct.

**Senator White:** Bill C-51 would allow for similar actions from our own security agency. Could you briefly explain how it was determined we would move in that direction and whether or not SIRC had an influence in us moving toward the Bill C-51 change?

**Mr. Blaney:** The reason we feel it is important to reduce the threat is certainly the example I gave of being at an earlier stage of radicalization. The RCMP is doing an outstanding job in querying ongoing investigations, but in the area of pre-criminalization, where we can intervene at an earlier stage and potentially prevent an individual from being criminalized, it's a good reason to have the capability to intervene with those who are at the beginning of the continuum of radicalization. We are working on many initiatives on the side of prevention and preventing radicalization.

As you know, the RCMP is deeply involved in this with trainers and many outreach activities, and so is Minister MacKay. As of last Friday, he met with our cross-cultural round table.

So we are into prevention, but we need to give more tools. We looked at our allies and they are indeed using these threat disruptions. That's why we are suggesting that CSIS would use those powers.

As I have mentioned, whenever these powers could infringe on the rights of Canadians, there is judicial oversight, as there is already for collecting information or in another area for police officers. That would be how we use that.

Even the Security Intelligence Review Committee recognizes that to have threat disruption, the power for CSIS would better protect Canadians. I can assure you that those threat disruption activities will be covered by the Security Intelligence Review Committee and fully studied. In the bill, we specifically ask that every year SIRC will look into the activities related to threat disruption.

As you know, SIRC can go wherever, whenever and however how deep they want into the activities of CSIS. I would certainly say that we can be very proud of this model and look at ways how

au fait de conseiller à quelqu'un de commettre une infraction. Cette jurisprudence pertinente est utile pour tenter des poursuites fructueuses.

**Le sénateur White :** Je vous remercie tous d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Blaney, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Finlande et la Norvège, par exemple, permettent à leurs organismes de sécurité respectifs de perturber, d'une façon ou d'une autre, les activités criminelles ou terroristes.

**M. Blaney :** C'est exact.

**Le sénateur White :** Le projet de loi C-51 en permettrait autant à notre organisme de sécurité. Pourriez-vous nous expliquer brièvement comment nous en sommes arrivés à la décision d'aller en ce sens et si le CSARS a exercé une influence sur notre démarche en vue de cette modification aux termes du projet de loi C-51.

**M. Blaney :** L'exemple que j'ai donné tout à l'heure sur les premières étapes de la radicalisation nous a fait reconnaître l'importance de réduire la menace. La GRC fait un excellent travail de recherche dans le cadre des enquêtes en cours, mais pour ce qui est de la phase antérieure à la criminalisation, on peut intervenir de façon précoce et, potentiellement, empêcher qu'une personne s'engage dans la criminalité; il est bon d'avoir la capacité d'intervenir auprès de ceux qui en sont aux premières étapes de la radicalisation. Nous travaillons sur de nombreuses initiatives de prévention, notamment au chapitre de la radicalisation.

Comme vous le savez, la GRC participe largement à cette démarche, en mettant à profit des formateurs et de nombreuses activités de sensibilisation. Le ministre McKay est, lui aussi, profondément engagé dans ce travail. Vendredi dernier, il a participé à notre table ronde transculturelle.

Donc, nous voulons faire de la prévention, mais pour y arriver, il faut avoir plus d'outils. Nous nous sommes inspirés de nos alliés et, de fait, ceux-ci recourent à des mesures de perturbation des menaces. C'est pourquoi nous proposons que le SCRS soit doté de ces pouvoirs.

Comme je l'ai dit, à supposer que ces pouvoirs enfreignent les droits des Canadiens, il y a possibilité de contrôle judiciaire, comme celui qui régit déjà la collecte de renseignements ou, dans un autre domaine, le travail des policiers. C'est ainsi que l'on procéderait.

Même le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité reconnaît qu'en cas de menace, le SCRS, avec ses pouvoirs, serait mieux en mesure de protéger les Canadiens. Je peux vous assurer que ces activités de perturbation des menaces seraient couvertes par le CSARS et feraient l'objet d'un examen attentif. Nous demandons précisément dans le projet de loi que, chaque année, le CSARS se penche sur les activités liées à la perturbation des menaces.

Comme vous le savez, le CSARS peut décortiquer les activités du SCRS quand il le veut, où il le veut et dans la mesure où il le souhaite. Je n'hésite pas à dire que nous pouvons être fiers de ce

we can make it even stronger. As you know, we just appointed Mr. Holloway, who is dean of a law faculty, as a fourth member. We are looking for the appointment of the fifth member in the near future to support the team of lawyers and specialists who have the independence, expertise and continuity that has proven successful over the last 30 years.

**Senator White:** Thank you very much, minister.

Minister MacKay, the Air India commission recommendations talked about establishing special terrorism prosecution divisions and even maybe a suggestion toward special courts. In light of where we are today, do you see us — this may be outside the realm of Bill C-51, but I think a good continuation discussion — moving further along that continuum to special prosecution units as well as possibly courts or judges?

**Mr. MacKay:** That's a very good question, Senator White. In short, I would hope not. I would like to believe that we're not going to see more but fewer terrorism-related offences and activities in Canada.

We have developed, as a result of the 19 cases I alluded to earlier in which members of the Public Prosecution Service were involved directly or indirectly — my answer is partly informed by the reality that there is shared jurisdiction here between the federal and provincial governments in terms of the daily administration of justice. At the provincial level, we have prosecutors who also have to be well versed in prosecutions under the Criminal Code.

In short, I would suggest to you that at this point in time I do not see or anticipate that we would by necessity have to create an entire office or a specialist, per se, in this regard.

But this is an evolving threat. Were we to continue to see a trend in this direction, it is something we could contemplate. It would be, as you mentioned, outside the realm of this particular bill.

**Senator White:** Thank you, minister.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My question is for Minister Blaney. Minister, every time I hear that a young boy or girl has been radicalized without our having been able to intervene, and has left the country to go and join the Islamic State, I find that worrisome, not to say very upsetting.

We know that recently, in Quebec, six young people left and their parents have no idea where they are. We also see that it is almost always through the Internet that they are exposed to these ideologies of hate and in the end convinced to become radicalized. Do you have any idea of the number of cases that could be brought before the courts if Bill C-51 passes?

modèle et que nous pouvons trouver des moyens de le renforcer encore plus. Vous n'êtes pas sans savoir que M. Holloway, le doyen d'une faculté de droit, vient d'être nommé quatrième membre du CSARS. Nous comptons en nommer un cinquième très bientôt pour appuyer l'équipe d'avocats et de spécialistes qui, forts de leur indépendance et de leur expertise, assurent avec succès la continuité des efforts, et ce, depuis 30 ans.

**Le sénateur White :** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Monsieur MacKay, la Commission d'enquête sur l'affaire Air India a recommandé, entre autres, l'établissement de divisions spéciales chargées des poursuites pour terrorisme, et peut-être même la création de tribunaux spéciaux. Compte tenu de la situation actuelle — et ceci pourrait déborder de la portée du projet de loi C-51, mais je pense que la discussion mériterait d'être poursuivie —, pensez-vous que nous irons de l'avant en créant des unités spéciales de poursuites et peut-être aussi des tribunaux ou des postes de juges spéciaux?

**M. MacKay :** C'est une excellente question, sénateur White. En deux mots, j'espère que non. Je veux croire qu'il n'y aura pas une augmentation, mais plutôt une diminution du nombre d'infractions et d'activités liées au terrorisme au Canada.

Nous avons évolué, en conséquence des 19 cas dont j'ai parlé tout à l'heure, auxquels des membres du Service des poursuites pénales du Canada ont participé directement ou indirectement — ma réponse s'appuie en partie sur le fait que les gouvernements provinciaux et fédéral se partagent les compétences en matière d'administration de la justice. À l'échelon provincial, les procureurs doivent, eux aussi, s'y connaître en matière de poursuites aux termes du Code criminel.

Bref, je vous dirais que je ne prévois pas pour l'instant que nous ayons besoin de créer tout un bureau ou même un spécialiste en la matière.

Mais la menace évolue. Si nous devions constater une tendance en ce sens, nous pourrions envisager cette option. Ce serait, comme vous l'avez dit, en dehors de la portée du projet de loi.

**Le sénateur White :** Merci, monsieur le ministre.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Ma question s'adresse au ministre Blaney. Monsieur le ministre, chaque fois que j'entends qu'un jeune garçon ou qu'une jeune fille s'est radicalisé sans qu'on puisse intervenir et a réussi à quitter le pays pour aller rejoindre l'État islamique, je trouve cela inquiétant, pour ne pas dire bouleversant.

On sait que, dernièrement, au Québec, six jeunes sont partis dont les parents ne savent pas où ils se trouvent. On constate aussi presque toujours que c'est par Internet qu'on les a initiés à ces idéologies de haine pour finalement les convaincre de se radicaliser. Avez-vous une idée du nombre de cas qui pourraient être soumis aux tribunaux si le projet de loi C-51 est adopté?

**Mr. Blaney:** I thank you for your question, senator. It is indeed very troubling to see these young people who have become radicalized and who wish to take action. That is why the bill on antiterrorist measures provides for provisions that will allow our officers to be in a better position to intervene at an earlier stage in the radicalization process. We will therefore be in a position to reduce the radicalization phenomenon at source and avoid the criminalization of these people.

It is important because the parents may be faced with the choice of seeing their child leave and risk their lives for these extremist ideologies, or find themselves with a criminal record. We can intervene upstream of this phenomenon. In the sphere of precriminalization, some components on the criminalization of terrorism will allow us to put a stop to these activities on websites that promote terrorism.

As for these investigations, these are issues of an operational nature, and in that respect, I leave it to the police authorities, the provincial, municipal and RCMP forces to do the follow-up.

[English]

**Senator Jaffer:** Both ministers, thank you very much for your presentations. There is no doubt that we are facing some threats in our country, and we certainly have to protect everybody.

I am very much interested in how you started, Minister Blaney, by talking about prevent and detect. When Senator Mitchell was speaking about the balance, I heard a lot about the tools and what is being provided. I'd like you to expand on prevent and detect. For me, it is to reach out to the communities.

I'm very glad at long last that the cross-cultural round table has met. I would like to know how often it meets, what resources it has, and if both ministers meet.

Also, we are going to become safe if all people in this country feel safe. What are we doing to have that happen?

**Mr. Blaney:** I thank you, Senator Jaffer, for your excellent question.

As we need those tools to face the imminent threat of terrorism, there are built into our anti-terrorism measures preventing measures, such as the possibility for our intelligence officers to intervene at an earlier process.

The importance of the criminalization of promotion clause is important because by stopping the messaging, we are stopping, if I can use the expression, the brainwashing, literally, of those extremist ideologies. That's why we've been conducting a reaching-out activity.

**M. Blaney :** Je vous remercie pour votre question, sénateur. Effectivement, il est très troublant de voir des jeunes qui sont radicalisés et qui souhaitent passer à l'action. C'est la raison pour laquelle le projet de loi sur les mesures antiterroristes prévoit des dispositions qui permettront à nos agents d'être en mesure d'intervenir à un stage plus précoce du processus de radicalisation. Nous serons ainsi en mesure de réduire à la source le phénomène de radicalisation et d'éviter la criminalisation de ces personnes.

C'est important, parce que les parents peuvent être confrontés au choix de voir leur enfant partir et risquer sa vie pour des idéologies extrémistes ou de voir son dossier criminalisé. On peut intervenir plus en amont du phénomène. Dans la sphère de précriminalisation, des éléments de criminalisation du terrorisme nous permettront de faire cesser les activités des sites Internet qui font la promotion du terrorisme.

Quant aux enquêtes en question, il s'agit de questions de nature opérationnelle et, à cet égard, je laisse le soin aux autorités policières, aux corps policiers provinciaux et municipaux et à la GRC d'en faire le suivi.

[Traduction]

**La sénatrice Jaffer :** Je vous remercie, messieurs les ministres, de vos exposés. Il ne fait aucun doute que la menace pèse sur notre pays, et il est certain que nous devons protéger tout le monde.

J'ai trouvé très intéressants vos propos de tout à l'heure, monsieur Blaney, sur la prévention et la détection. Quand le sénateur Mitchell parlait d'équilibre, j'ai entendu beaucoup d'observations au sujet des outils et des mesures prévues. J'aimerais qu'on parle plus longuement de la prévention et de la détection. Selon moi, il s'agit de sensibiliser les communautés.

Je suis très heureuse que la table ronde transculturelle se soit enfin réunie. J'aimerais savoir à quelle fréquence elle se réunit, de quelles ressources elle dispose, et si les deux ministres y participent.

Aussi, nous serons en sécurité si tout le monde, dans ce pays, se sent en sécurité. Que faisons-nous pour que cela puisse se réaliser?

**M. Blaney :** Je vous remercie, madame la sénatrice, de cette excellente question.

Comme ces outils sont nécessaires pour faire face à la menace imminente du terrorisme, ils sont intégrés à nos mesures de prévention et de lutte contre le terrorisme; ainsi, nos agents du renseignement ont notamment la possibilité d'intervenir à un stade précoce.

La disposition qui vise à criminaliser la promotion du terrorisme est importante, car, en faisant obstacle au message, nous empêchons, si je peux me permettre l'expression, le lavage de cerveau, littéralement, qui prône ces idéologies extrémistes. C'est pourquoi nous avons mené une activité de sensibilisation.

I would invite maybe Commissioner Paulson to elaborate. Minister MacKay is well aware as he's taken part in many ongoing activities. But on the ground, if Commissioner Paulson would comment, please.

**Bob Paulson, Commissioner, Royal Canadian Mounted Police:** Thank you, minister.

Senator, I'll be brief and say that we have had a long history of prevention efforts and just your garden-variety criminality. Central to prevention is education and engagement of community members looking for those people in communities that are able to bring to bear their expertise in a coordinated fashion.

I could speak at length in terms of some of the things that are going on, not only in the RCMP and other police forces. Public Safety is rolling out a redirect program which is seeking to coordinate all of the various resources that are available in communities, coordinated in a way that is brought to bear.

What is most attractive to me in this proposed legislation, specifically in respect of the peace bond, is that it is not going to end up bringing specific prosecutions unless the person that is the subject of the peace bond is not complying with the rules; but it allows us a tool in the framework of prevention, when we assess these people coming into the high-risk area in a pre-criminal space where we believe, to the standards being established in this legislation, that we can use some authority to bring them into the program, to bring them into the prevention realm. It's a very attractive feature to this proposal.

**Mr. Blaney:** Senator Jaffer, I want to reassure you that this is a whole-of-government approach. You have seen the effort of the RCMP. We need to develop this counter-narrative to derail these speeches that are attracting and making these individuals fall into radicalization. We certainly are appreciative of the work your committee has done, the work SIRC has done, and also we are exchanging with our partners in a way to increase our efforts at preventing radicalization.

I would invite Minister MacKay to say a few words.

**Mr. MacKay:** In that spirit of collaboration, Minister Blaney is absolutely right. On the peace bond and reconnaissance applications, there is not a shaft of daylight between the way the Public Prosecution Service and the RCMP have to work. I may have misspoken earlier when I mentioned CSIS making these applications. They make applications for other types of warrants; it's police in this instance.

To come back to your question, this cross-cultural round table, which has been in existence now for more than a decade — it predates our government, and we have members who have been on for that entire time since it was founded, about a dozen, 15 members from across the country representing really the face of Canada and their perspectives. Some are lawyers, some with an

J'inviterais le commissaire Paulson, s'il le souhaite, à en parler. Le ministre MacKay est très au courant de la question, puisqu'il a pris part à bien des activités. Mais pour ce qui est des activités sur le terrain, le commissaire Paulson pourrait peut-être vous en parler.

**Bob Paulson, commissaire, Gendarmerie royale du Canada :** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je serai bref. Nous déployons depuis longtemps des efforts de prévention et de lutte contre des activités criminelles de tout genre. L'élément central de la prévention, c'est l'engagement et la mobilisation des membres de la communauté; ainsi, nous recherchons des gens dans les communautés qui peuvent mettre à contribution leur expertise en vue d'une action coordonnée.

Je pourrais parler longuement de certaines choses qui se passent actuellement, non seulement à la GRC, mais aussi dans d'autres services policiers. Sécurité publique Canada est en train de mettre en œuvre un programme de réorientation qui vise à coordonner toutes les ressources disponibles dans les collectivités, de façon à en accroître l'efficacité.

Ce qui me plaît le plus dans le projet de loi, surtout en ce qui a trait à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, c'est que cela n'aboutira pas à des poursuites, à moins que la personne ayant pris cet engagement ne respecte pas les règles; le projet de loi nous accorde aussi un outil dans le cadre des mesures de prévention, lorsque nous évaluons des gens à haut risque, avant qu'ils ne commettent un acte criminel, et selon les normes établies par le projet de loi, nous pouvons user de certains pouvoirs pour les intégrer au programme de prévention. C'est un aspect très intéressant du projet de loi.

**M. Blaney :** Je tiens à vous rassurer, madame la sénatrice, qu'il s'agit ici d'une approche pangouvernementale. Vous avez vu les efforts qu'a déployés la GRC. Nous devons présenter un argumentaire concret pour faire dérailler le discours qui attire ces gens et qui les radicalise. Nous sommes certes reconnaissants du travail accompli par votre comité, ainsi que par le CSARS, et nous avons des échanges avec nos partenaires afin d'accroître nos efforts de prévention de la radicalisation.

J'invite le ministre MacKay à dire quelques mots sur le sujet.

**M. MacKay :** Dans cet esprit de collaboration, M. Blaney a tout à fait raison. En ce qui concerne l'engagement de ne pas troubler l'ordre public, il n'y a pas l'ombre d'une différence entre la manière dont le Service des poursuites pénales et la GRC doivent travailler. J'ai peut-être fait un lapsus tout à l'heure quand j'ai dit que c'est le SCRS qui doit faire ces demandes. Il fait des demandes pour d'autres types de mandats; dans ce cas-ci, c'est la police.

Pour revenir à votre question, cette table ronde transculturelle existe déjà depuis maintenant plus de 10 ans — elle est plus ancienne que le gouvernement actuel, et certains de ses membres y siègent depuis sa fondation. Elle est composée d'une douzaine ou quinzaine de membres de partout au pays, qui composent véritablement le visage du Canada et qui représentent les

education background, but really community leaders, the type of people you would expect to not only give you informed advice and perspective, but people who are deeply immersed in their communities and activities and have an understanding, as you have indicated, that we are living in a tumultuous time where there are young people who are more vulnerable and subject to radicalization, subject to the type of recruitment that, sadly, we've seen.

It's very difficult, I think, for many Canadians to comprehend that a young person, male or female, growing up in this country, would be drawn to the type of homicidal maniac behaviour that we've seen exhibited on the Internet — beheadings, burning people alive. Why they would ever leave the protections and the comforts of home to go off to an almost certain death, and a violent death at that. Far beyond this bill, we must immerse ourselves in a better understanding of what does motivate young people in the country to follow that path.

The commissioner has indicated that the police are doing more of that type of community policing, prevention, in some cases destigmatizing concerns that individuals might have about police and their government. That's part of it.

It's also some of the preventative programming that both the Justice Department and Public Safety are involved in in the type of outreach that isn't just aimed specifically at terrorism but aimed at deterring criminal behaviour.

Senator White will relate to this. I remember prosecuting a case in Cape Breton, and there was a gentleman there from Whitney Pier.

**Senator White:** Not related to me.

**Mr. MacKay:** Not related. We had a young man that day who was probably going off to spend a bit of time, courtesy of Her Majesty, at a correctional centre. And they had a very good baseball team in Glace Bay around that time. This older gentleman was speaking of the merits of sport, but it would also include music, dance and the arts. But he said to me that day, "Around here, growing up, it's sports or it's courts." I thought that expression was very succinct, and if we can do more to prevent a more attractive, productive alternative for young people, I think this goes a long way in the area of prevention that we're talking about.

**The Chair:** I want to make a comment as the chair. We keep referring to young persons here. There are a lot of young adults involved in this. The VIA Rail court case demonstrated that these are people in their twenties, well educated, well financed. I don't want to give the impression that we're dealing with juveniles here because we're not, in most cases.

perspectives des Canadiens. Certains membres sont des avocats, d'autres viennent du milieu de l'éducation, mais tous sont véritablement des chefs de file au sein de leur communauté. Bref, c'est le genre de personnes sur lesquelles nous pouvons compter pour recevoir des conseils et des points de vue éclairés, mais il s'agit aussi de gens qui sont profondément engagés dans leur communauté et leurs activités, et qui comprennent bien, comme vous l'avez dit, que nous vivons une époque de tumulte où les jeunes sont plus vulnérables et plus exposés à la radicalisation et au type de recrutement dont nous avons malheureusement été témoins.

Il est très difficile, je pense, pour bien des Canadiens, de comprendre qu'un jeune, homme ou femme, qui a grandi dans ce pays, soit attiré par le genre de comportement meurtrier en puissance qu'on a vu sur Internet — les décapitations, les gens brûlés vifs. Qu'est-ce qui peut amener ces jeunes à quitter la protection et le confort de leur foyer pour aller vers une mort quasi certaine et, de surcroît, violente? Bien au-delà du projet de loi, nous devons nous efforcer de mieux comprendre ce qui motive les jeunes du pays à suivre cette voie.

Le commissaire a indiqué que les forces policières ont accru leurs activités de police communautaire et de prévention, si bien qu'elles ont réussi parfois à désamorcer les préjugés qu'ont certains envers la police et le gouvernement. Cela fait partie du tout.

Certains programmes de prévention qu'administrent le ministère de la Justice et celui de la Sécurité publique portent aussi sur la sensibilisation qui ne vise pas seulement à lutter contre le terrorisme, mais aussi à dissuader le comportement criminel.

Le sénateur White saura de quoi je veux parler. Je me souviens d'un cas où j'étais procureur, au Cap-Breton, et il y avait un homme de Whitney Pier.

**Le sénateur White :** Ce n'était pas un de mes parents.

**M. MacKay :** Non, en effet. C'était un jeune homme qui, ce jour-là, serait probablement envoyé passer quelque temps dans un centre correctionnel, courtoisie de Sa Majesté. Il y avait à l'époque une excellente équipe de baseball à Glace Bay. Un homme plus âgé parlait des mérites du sport, mais il y aurait aussi de la musique, de la danse et des arts. Mais il m'a dit ce jour-là : « Quand on grandit ici, on aboutit dans les sports ou devant les tribunaux. » J'ai trouvé cette expression très succincte et, si nous pouvons faire plus pour offrir des choix plus attrayants et plus productifs aux jeunes gens, je pense que cela ira beaucoup dans le sens de la prévention dont on parle.

**Le président :** J'aimerais faire un commentaire, en tant que président. Nous parlons beaucoup des jeunes, ici. De nombreux jeunes adultes participent à ces activités. Le procès de VIA Rail démontre que ce sont des gens dans la vingtaine, qui sont bien instruits et qui viennent d'un milieu aisé. Je ne voudrais pas donner l'impression que nous avons affaire à des adolescents, parce que, la plupart du temps, ce n'est pas le cas.

**Senator Runciman:** A quick question to Minister Blaney about the secure air travel act, clause 8, that spells out you “. . . may establish a list on which is placed the given name, the surname,” et cetera.

We have had a couple of folks who have slipped by authorities in the last little while, at least one who had his passport seized but somehow was able to leave the country and I gather is in Syria now. I'm curious, whether it's a serious matter or not, as to whether that should include a photograph or image. Does this preclude us from using facial recognition technology which would deal with situations like those individuals who, for whatever reasons, using fake ID, apparently, were able to slip through the cracks? Should that language be incorporated in that clause?

**Mr. Blaney:** I thank you for your question. While we heard our witness, we certainly feel there could be a need to be more specific and that we could clarify the role of the minister. The goal of this section is clearly to prevent any high-risk traveller from moving away. In terms of whether a photograph would be needed or not, I would certainly be open to your recommendation.

**Senator Kenny:** I have two brief questions. They are both to Mr. MacKay.

I didn't understand your example about being in the U.K. and going to the conference and finding that a member of the parliamentary committee there was involved in cash for access. I don't understand this example. What's the difference between him and Mr. Porter, who served on SIRC?

**Mr. MacKay:** The example I was giving was a person who was a member of the parliamentary committee, not the external oversight body. That was the individual in question who had been impugned.

**Senator Kenny:** Right, but if we have rotten apples in one country on a parliamentary committee and a rotten apple on an appointed committee, why are you giving us the example?

**Mr. MacKay:** To suggest that somehow a parliamentary committee would give better insight into the types of security breaches or activities of our security forces, I'm suggesting that in the U.K. where they have that example, it hasn't always worked to their advantage.

**Senator Kenny:** You and I were on a committee together. We were appointed by then Deputy Prime Minister Anne MacLellan. We visited the Five Eyes, not all of them. We didn't get to New Zealand, but we got to Australia. We looked at the U.K., and you came away quite enthusiastic about parliamentary oversight. You supported the majority opinion of the committee that Canada needed one and there was a template there for it. Why did you

**Le sénateur Runciman :** J'aimerais poser une question, très rapidement, au ministre Blaney, au sujet de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens. L'article 8 précise que « [l]e ministre peut établir une liste sur laquelle il inscrit les nom et prénom de toute personne », et cetera.

Quelques personnes sont passées entre les mailles du filet des autorités ces derniers temps, dont au moins un individu dont le passeport a été confisqué, mais qui a néanmoins pu quitter le pays et, d'après ce que j'ai compris, il est en Syrie maintenant. Je serais curieux de savoir, peu importe la gravité de la situation, s'il y a lieu d'inclure une photo ou une image. Cela nous empêche-t-il de recourir à la technologie de reconnaissance faciale pour régler des situations comme celles de ces gens qui, pour une raison ou une autre, utilisent apparemment de fausses pièces d'identité et qui réussissent ainsi à passer entre les mailles du filet? Cette disposition englobe-t-elle de telles mesures?

**M. Blaney :** Je vous remercie d'avoir posé cette question. Bien que nous ayons entendu les propos de notre témoin, nous estimons qu'il pourrait être nécessaire d'être plus précis et de clarifier le rôle du ministre. De toute évidence, l'objet de cet article est d'empêcher tout voyageur à haut risque de partir. Pour ce qui est de la nécessité ou non d'une photographie, je serais ouvert à votre recommandation.

**Le sénateur Kenny :** J'ai deux questions, brièvement. Toutes deux s'adressent à M. MacKay.

Je n'ai pas compris votre exemple au sujet de votre séjour au Royaume-Uni, où vous avez appris, à l'occasion d'une conférence, qu'un membre du comité parlementaire avait été pris dans une affaire de pot-de-vin. Je ne comprends pas tout à fait cet exemple. Quelle différence y a-t-il entre lui et M. Porter, qui a siégé au CSARC?

**M. MacKay :** L'exemple que j'ai donné est celui d'une personne qui était membre du comité parlementaire, et non pas de l'organe externe de surveillance. C'est contre cette personne qu'il y a eu recours.

**Le sénateur Kenny :** D'accord, mais s'il y a de mauvais éléments au sein d'un comité parlementaire à l'étranger et que c'est le cas aussi pour un comité dont les membres sont nommés, pourquoi nous donnez-vous cet exemple?

**M. MacKay :** Pour démentir l'idée selon laquelle un comité parlementaire serait mieux placé pour examiner les atteintes à la sécurité ou les activités de nos forces de la sécurité; si j'ai donné cet exemple du Royaume-Uni, c'est pour montrer que cela n'a pas toujours été à son avantage.

**Le sénateur Kenny :** Vous et moi avons siégé ensemble à un comité. Nous avons été nommés par la vice-première ministre de l'époque, Mme Anne MacLellan. Nous avons visité des pays du Groupe des cinq, mais pas tous. Nous n'étions pas allés en Nouvelle-Zélande, mais nous avons visité l'Australie. Nous avons examiné la situation au Royaume-Uni, et vous étiez très enthousiaste au sujet de la surveillance parlementaire. Vous aviez

change your mind?

**Mr. MacKay:** Why didn't your government accept the report?

**Senator Kenny:** Well, I'm sorry; I'm a senator.

**Mr. MacKay:** That's true, with no affiliation, I know; formerly known as a Liberal senator.

Look, I think it's clear that the example I gave — we also have other more recent examples in our own Parliament where, for example, a confidential list of potential Supreme Court appointees was leaked by a parliamentary committee.

So for matters of national security, I am concerned about the handling of sensitive information that could literally put a person's life at risk. This is not to condemn in any way the workings of a parliamentary committee, but the handling of this type of information, if ever used for partisan purposes, if ever leaked, even in sometimes a partial way, could very much put national security interests at risk.

So my thinking has evolved on this. Experience at the Department of Foreign Affairs, the Department of Defence and now this department tells me that expert, independent, arm's-length oversight, with the ability to follow information and activities, serves the country better than a parliamentary and sometimes highly charged partisan committee.

**The Chair:** Colleagues, it's five past six. I'd like to thank the ministers for appearing.

**Mr. MacKay:** Chair, I have a very brief paper both in French and English that deals specifically with the misconceptions around the advocacy provisions of this bill that I would like to leave with this committee, with your discretion.

**The Chair:** We'll take it as tabled. We'll provide it to the clerk and she'll make sure we get copies of it. Thank you for coming and spending time with us.

**Mr. Blaney:** Thank you.

**Mr. MacKay:** Thank you.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Thursday, April 2, 2015

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:36 p.m. to examine the subject matter of Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the

appuyé l'opinion majoritaire du comité, à savoir que cette surveillance était nécessaire au Canada et qu'un modèle existait. Pourquoi avez-vous changé d'avis?

**M. MacKay :** Pourquoi votre gouvernement n'a-t-il pas accepté le rapport?

**Le sénateur Kenny :** Eh bien, je suis désolé; je ne suis qu'un sénateur.

**M. MacKay :** C'est vrai, sans aucune affiliation, je le sais, mais vous étiez anciennement un sénateur libéral.

Écoutez, je pense que l'exemple que j'ai donné est clair — et il existe aussi des exemples plus récents dans notre propre Parlement, où une liste confidentielle de nominations potentielles à la Cour suprême a fait l'objet d'une fuite par un comité parlementaire.

Donc, en matière de sécurité nationale, je suis préoccupé par le traitement d'information de nature délicate qui pourrait littéralement mettre la vie d'une personne en danger. Il ne s'agit pas de condamner de quelque façon que ce soit les travaux d'un comité parlementaire, mais le traitement de ce type d'information pourrait très certainement nuire aux intérêts en matière de sécurité nationale, s'il servait à des usages partisans et si jamais l'information était divulguée, ne serait-ce que partiellement.

Ma façon de penser a donc évolué. Mon expérience au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Défense et au ministère que je dirige maintenant me laisse croire qu'un organisme de supervision indépendant et autonome et constitué d'experts ayant la capacité de suivre l'information et les activités servirait mieux le pays qu'un comité parlementaire quelquefois hautement partisan.

**Le président :** Chers collègues, il est 18 h 5. J'aimerais remercier les ministres d'avoir comparu.

**M. MacKay :** Monsieur le président, j'ai un bref document en anglais et en français qui porte précisément sur les idées fausses entourant les dispositions du projet de loi relatives au fait de préconiser la perpétration d'activités terroristes. J'aimerais déposer ce document auprès du comité, avec votre permission.

**Le président :** Votre document est déposé. Nous le remettrons à la greffière afin qu'elle en fasse des copies. Je vous remercie d'être venus et d'avoir passé du temps avec nous.

**M. Blaney :** Merci.

**M. MacKay :** Merci.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le jeudi 2 avril 2015

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 36, pour étudier la teneur du projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la

Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Thursday, April 2, 2015. Before we welcome our witnesses, I would like to begin by introducing the people around the table. My name is Dan Lang, senator for Yukon. On my immediate left is the acting clerk of the committee, Cathy Piccinin, and I would like to go around the table and invite each senator to introduce themselves and state the region they represent, starting with our deputy chair.

**Senator Mitchell:** Grant Mitchell, Alberta.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** I am Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

**Senator Ngo:** Senator Ngo from Ontario.

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

**Senator Jaffer:** Mobina Jaffer, British Columbia.

**The Chair:** Colleagues, we will have other members attending in a few minutes as they are in other business. I see Senator White from Ontario joining us.

Welcome, senator.

Colleagues, the Senate has referred to this committee Bill C-51, An Act to enact the Security of Canada Information Sharing Act and the Secure Air Travel Act, to amend the Criminal Code, the Canadian Security Intelligence Service Act and the Immigration and Refugee Protection Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Joining us in our first panel are officials for the Department of Justice: Mr. Donald K. Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector; and Mr. Doug Breithaupt, Director and General Counsel, Criminal Law Policy Section, Policy Sector.

From the Department of Public Safety Canada, we have with us Mr. John Ossowski, Associate Deputy Minister; Ms. Lynda Clairmont, Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch; and Mr. John Davies, Director General, National Security Policy, National and Cyber Security Branch.

We are pleased to have you all here today to address specific questions on the bill.

sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du jeudi 2 avril 2015. Avant d'accueillir nos témoins, j'aimerais commencer par présenter les personnes qui prennent place autour de la table. Je m'appelle Dan Lang, et je suis sénateur du Yukon. Immédiatement à ma gauche se trouve la greffière intérimaire du comité, Cathy Piccinin, et j'aimerais faire un tour de table et inviter chaque sénateur et sénatrice à se présenter et à dire quelle région il ou elle représente, à commencer par notre vice-président.

**Le sénateur Mitchell :** Grant Mitchell, de l'Alberta.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Ngo :** Sénateur Ngo, de l'Ontario.

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

**La sénatrice Jaffer :** Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

**Le président :** Chers collègues, d'autres membres se joindront à nous dans quelques minutes parce qu'ils sont occupés ailleurs. Je vois le sénateur White, de l'Ontario, qui nous rejoint.

Bienvenue, sénateur White.

Chers collègues, le Sénat nous a renvoyé le projet de loi C-51, Loi édictant la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada et la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, modifiant le Code criminel, la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Nous accueillons un premier groupe d'experts du ministère de la Justice : M. Donald K. Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques; et M. Doug Breithaupt, directeur et avocat général, Section de la politique en matière de droit pénal, Secteur des politiques.

De Sécurité publique Canada, nous recevons M. John Ossowski, sous-ministre délégué; Mme Lynda Clairmont, sous-ministre adjointe principale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale; et M. John Davies, directeur général, Politique de la sécurité nationale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale.

Nous sommes ravis de vous accueillir aujourd'hui pour répondre à des questions précises concernant le projet de loi.

Mr. Ossowski, I understand you have an opening statement.

[*Translation*]

**John Ossowski, Associate Deputy Minister, Public Safety Canada:** Honourable senators, I am pleased to appear before you to help in your study of Bill C-51, the Anti-Terrorism Act, 2015.

As the chair just mentioned, I am joined today by Lynda Clairmont, Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch; and John Davies, Director General, National Security Policy.

[*English*]

Bill C-51 is a comprehensive national security bill that contains a range of measures, including enhancing information-sharing for national security purposes, preventing terrorists from travelling abroad, providing law enforcement and intelligence agencies with the tools they need to address the evolving threat, helping to prevent attacks before they occur, and criminalizing the promotion of terrorism. In my time today, I will provide an overview of the measures that fall within the purview of the Public Safety portfolio.

The first component of the bill is the new security of Canada information sharing act. This act creates a clear authority for government institutions to share information with a limited number of government institutions when it relates to their national security responsibilities and mandate.

Currently, federal institutions undertake lengthy legal assessments that can delay or prevent the sharing of information with national security agencies. The new act will remove these barriers, allowing information to be shared in a timely, efficient and responsible manner.

It is important to note that appropriate safeguards are in place to ensure that the information under this legislation is handled responsibly. For example, institutions are not compelled to share information, and all information sharing will be done under the scrutiny of existing review bodies for CSIS and the RCMP.

It is important to note that federal institutions will use these new provisions in a responsible manner, one that respects fundamental rights and freedoms of Canadians.

Both the offices of the Privacy Commissioner and the Auditor General review the activity of federal institutions, including as it relates to information-sharing activities. Furthermore, all departments are required to report each year to Parliament on

Monsieur Ossowski, je crois savoir que vous avez des remarques liminaires à prononcer.

[*Français*]

**John Ossowski, sous-ministre délégué, Sécurité publique Canada :** Honorables sénateurs, je suis heureux de comparaître devant vous afin de vous aider dans votre étude du projet de loi C-51, la Loi antiterroriste de 2015.

Comme le président l'a mentionné, je suis accompagné de Mme Lynda Clairmont, sous-ministre adjointe principale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, ainsi que de M. John Davies, directeur général, Politique de sécurité nationale.

[*Traduction*]

Le projet de loi C-51 est un projet de loi exhaustif sur la sécurité nationale qui contient un éventail de mesures, y compris les suivantes : améliorer l'échange d'information à des fins de sécurité nationale; empêcher les terroristes de voyager à l'étranger; offrir aux organismes d'application de la loi et aux organismes de renseignement les outils dont ils ont besoin pour répondre à la menace changeante; aider à prévenir les attaques avant qu'elles ne soient commises; et criminaliser la promotion du terrorisme. Pendant le temps qui m'est alloué aujourd'hui, je vous présenterai une vue d'ensemble des mesures qui sont du ressort du portefeuille de Sécurité publique Canada.

La première composante de ce projet de loi est la nouvelle Loi sur la sécurité de l'échange de renseignements au Canada. Cette loi confère aux institutions gouvernementales un pouvoir clair d'échanger des renseignements avec un nombre limité de leurs homologues, lorsqu'il est question de leurs responsabilités et de leur mandat en matière de sécurité nationale.

À l'heure actuelle, les institutions fédérales ont effectué de longues évaluations juridiques pouvant retarder ou empêcher l'échange de renseignements avec des organismes de sécurité nationale. La nouvelle loi éliminera ces obstacles, ce qui permettra d'échanger des renseignements de façon rapide, efficiente et responsable.

Il est important de noter que des mesures de protection appropriées sont en place afin de veiller à la gestion responsable des renseignements en vertu de cette loi. À titre d'exemple, les institutions ne sont pas obligées d'échanger des renseignements et tous les échanges de renseignements seront effectués sous l'examen minutieux des organes d'examen actuels pour le SCRS et la GRC.

Il est important de noter que les institutions fédérales auront recours à ces nouvelles dispositions de manière responsable, qui respecte les libertés et les droits fondamentaux des Canadiens.

Le Commissariat à la protection de la vie privée et le Bureau du vérificateur général du Canada examinent les activités des institutions fédérales, y compris en ce qui concerne les activités d'échange de renseignements. En outre, chaque année, tous les

their adherence to the Privacy Act.

The second component of the bill is the secure air travel act, which will strengthen the Passenger Protect Program. Under the current program, the government cannot list individuals who are suspected of travelling by air to support or engage in terrorism-related activities. The proposed changes to the program will overcome a major gap in our ability to prevent terrorist travel. To this end, the proposed secure air travel act will give the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness authorization to include those individuals who pose such a threat on the list.

Furthermore, the minister will be able to issue operational directions to disrupt their travel, including additional screening prior to boarding or denial of boarding. In order to further protect the rights of listed individuals, an enhanced recourse mechanism will be put in place to allow individuals who have been denied boarding to apply to the minister for reconsideration of their inclusion on the list.

The next component of Bill C-51 includes amendments to the Canadian Security Intelligence Service Act. Mr. Chair, CSIS currently does not have a mandate to take actions against threats to the security of Canada. It can only collect intelligence on such threats and advise the government. Bill C-51 would give CSIS a clear new mandate to undertake a range of actions to disrupt threats to the security of Canada, whether in Canada or abroad. The Minister of Public Safety and Emergency Preparedness has been very clear that these new powers will be carried out under the privacy and legal safeguards that have governed CSIS's collection activities for 30 years. In other words, CSIS would continue to seek the approval of the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness followed by a court warrant before undertaking any intrusive activities.

Mr. Chair, the final element of the bill that falls under Public Safety Canada is the proposed changes to Division 9 of the Immigration and Refugee Protection Act, including security certificate proceedings. These proceedings are used when it is necessary for the government to rely on and protect classified information to determine whether non-citizens can enter and remain in Canada. That information could be injurious to national security or endanger the safety of individuals if released.

The proposed changes will guard against this disclosure in two ways. First, the bill would allow the government to appeal any order to publicly disclose classified information during the

ministères sont tenus de produire des rapports au Parlement sur leur respect de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

La deuxième composante du projet de loi est la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, qui renforcera le Programme de protection des passagers. Dans le cadre du programme actuel, le gouvernement ne peut dresser la liste des personnes soupçonnées de voyager par avion afin de soutenir des activités liées au terrorisme ou d'y prendre part. Les changements proposés au programme pallieront une lacune importante dans notre capacité à prévenir les déplacements à des fins terroristes. À cette fin, en application de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sera autorisé à inclure les personnes qui posent une telle menace dans la liste.

Qui plus est, le ministre pourra émettre des directives opérationnelles afin de perturber leurs déplacements, y compris une vérification supplémentaire avant l'embarquement ou le refus d'embarquement. Afin de protéger davantage les droits des personnes dont le nom est indiqué sur la liste, un mécanisme de recours amélioré sera mis en place pour permettre aux personnes qui se sont vues refuser l'embarquement de présenter une demande au ministre afin que ce dernier examine de nouveau leur inclusion dans la liste.

La prochaine composante du projet de loi C-51 comprend des modifications à la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Monsieur le président, à l'heure actuelle, le SCRS ne possède pas un mandat qui lui permet d'agir contre les menaces à la sécurité du Canada — il ne peut que collecter des renseignements sur ces menaces et conseiller le gouvernement. Le projet de loi C-51 conférerait au SCRS un nouveau mandat clair, qui lui permettrait d'entreprendre un éventail de mesures pour perturber les menaces à la sécurité du Canada, au Canada ou à l'étranger. Le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a très clairement dit que ces nouveaux pouvoirs seront utilisés en vertu des mesures de protection juridiques et sur la protection des renseignements personnels qui régissent les activités de collecte du SCRS depuis 30 ans. En d'autres termes, le SCRS continuerait de demander l'approbation du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et devrait obtenir un mandat de la cour avant d'entreprendre toute activité intrusive.

Monsieur le président, le dernier élément du projet de loi qui est du ressort de Sécurité publique Canada porte sur les changements proposés à la section 9 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, y compris les procédures du certificat de sécurité. On recourt à ces procédures lorsqu'il est nécessaire que le gouvernement compte sur des renseignements classifiés et qu'il les protège afin de déterminer si des non-citoyens peuvent entrer au Canada et y rester. Ces renseignements pourraient porter atteinte à la sécurité nationale ou mettre en danger la sécurité de personnes s'ils étaient divulgués.

Les changements proposés protégeront contre cette divulgation des deux façons suivantes : d'abord, en vertu du projet de loi, le gouvernement pourrait interjeter appel de toute ordonnance

proceedings, rather than waiting until the proceedings are over. Second, the bill specifies the information that would form part of the cases, meaning relevant information that the government relies upon to make its case, as well as information that allows the person to be reasonably informed of the case against them.

[*Translation*]

In summary, Bill C-51 will strengthen Canada's ability to detect and prevent terrorist acts, as well as help address the threat posed by terrorist travellers, all while ensuring proper safeguards and review.

Thank you, and I will be happy to answer questions from the committee.

[*English*]

**The Chair:** Thank you very much. I will now move to the deputy chair of the committee, Senator Mitchell.

**Senator Mitchell:** Thank you, everybody, for being here. It is nice to see you. Some of you I already met in my briefing, which I appreciated very much.

I would like to focus first on oversight. I know that's a sensitive issue. I'm hoping to stay out of the realm of politics because I know that's not the realm in which you can deal. The point was made to me that while there is a great deal of concern about the limited resources that SIRC has to monitor CSIS, to some extent some of their work has morphed or transitioned into the actual department. I wonder if you could tell us what amount of budget within the department is doing supervisory SIRC-like work in relation to CSIS.

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question. With respect to that particular ratio, I would defer to my colleagues. John might have something on that level of detail.

**John Davies, Director General, National Security Policy, National and Cyber Security Branch, Public Safety Canada:** Thank you, senator. I don't have the exact budget here, but in my group there are about 15 analysts in the intelligence policy section of the national security policy directorate who deal directly with ministers' accountabilities under the CSIS Act. These would be analysts having day-to-day oversight functions relative to CSIS. That would equate to a budget of about \$1.5 million in terms of salary and O&M.

visant à divulguer publiquement des renseignements classifiés pendant les procédures, plutôt que d'attendre que ces dernières soient terminées. Ensuite, le projet de loi précise les renseignements qui feraient partie des preuves, ce qui signifie des renseignements pertinents sur lesquels le gouvernement compte afin d'établir sa preuve et les renseignements qui permettent à la personne d'être raisonnablement informée de la preuve contre elle.

[*Français*]

En résumé, le projet de loi C-51 renforcera la capacité du Canada à déceler et à prévenir les actes terroristes et contribuera à aborder la menace que posent les terroristes voyageurs tout en garantissant des mesures de protection et un examen adéquat.

Je vous remercie, et je répondrai avec plaisir aux questions du comité.

[*Traduction*]

**Le président :** Merci beaucoup. Je cède maintenant la parole au vice-président du comité, le sénateur Mitchell.

**Le sénateur Mitchell :** Merci à tous d'être venus. C'est bon de vous voir. J'ai déjà rencontré certains d'entre vous pendant ma séance d'information et je vous en sais gré.

Je voudrais d'abord parler de surveillance. Je sais qu'il s'agit d'une question délicate. J'espère ne pas tomber dans le côté politique de la chose, car je sais que ce n'est pas votre domaine. On m'a fait valoir que, bien que l'on se préoccupe grandement du manque de ressources dont dispose le CSARS pour surveiller le SCRS, dans une certaine mesure, une partie de son travail est maintenant du ressort du ministère actuel. Je me demande si vous pourriez nous dire quelle partie du budget ministériel est consacrée à des travaux de surveillance comme ceux du CSARS en ce qui touche le SCRS.

**M. Ossowski :** Merci d'avoir posé la question. En ce qui touche ce ratio en particulier, je laisse à mes collègues le soin de vous répondre. John serait peut-être en mesure de vous fournir une réponse aussi détaillée.

**John Davies, directeur général, Politique de sécurité nationale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, Sécurité publique Canada :** Merci, sénateur. Je n'ai pas le budget exact devant moi, mais dans mon groupe, il y a une quinzaine d'analystes au sein de la Division des politiques du renseignement à la Direction générale de la sécurité nationale qui s'occupent directement des responsabilités des ministres au titre de la Loi sur le SCRS. Il s'agit d'analystes qui assument des fonctions de surveillance quotidiennes des activités du SCRS. Il est ici question d'un budget d'environ 1,5 million de dollars pour couvrir les salaires ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien.

**Senator Mitchell:** Would they be the ones essentially taking over the responsibility of the inspector general to report CSIS activities to the minister? If so, what is lost in the fact that they don't have the independence that the inspector general might have?

**Mr. Davies:** I don't think anything is lost in that because they work for the minister, just like the inspector general was doing. Some of the resources from the inspector general — full-time equivalents, FTEs, salary budget — moved to our group and some of it moved to SIRC.

**Senator Mitchell:** Mr. Ossowski, in your presentation you said:

For example, institutions are not compelled to share information, and all information-sharing will be done under the scrutiny of existing review bodies for CSIS and the RCMP.

But I know that SIRC doesn't have the power to pursue the transfer of information from CSIS to the RCMP or to any other agency, as I understand it. In fact, documents written by SIRC and tabled two days ago in the House of Commons explicitly made that point. They can't track information. Now we're talking about not just CSIS and the RCMP but also about information that can go to CSEC, the Canadian Food Inspection Agency, the CRA and all kinds of places. Will SIRC actually be able to pursue that information?

**Mr. Ossowski:** Certainly any information that comes to CSIS as part of their activities, SIRC would have access to. SIRC, as you know, is fully independent and is capable of reviewing everything that CSIS has, except for cabinet confidences.

**Senator Mitchell:** Who is tracking something that might go between CBSA and the CRA?

**Mr. Ossowski:** The Privacy Commissioner, the Auditor General and the regular internal processes we follow when we're respecting how information flows — information-sharing agreements with departments. To be clear, this bill will get rid of barriers to sharing information and will enable that information sharing to take place.

**Senator Mitchell:** If that's adequate for CBSA — and I'm reversing my emphasis on this because I think we need more SIRC — and you are saying that it's adequate for the pursuit of information that might be transferred between two other agencies, then why do we need to worry about having SIRC supervise CSIS? Why is it that the Privacy Commissioner is good enough for everywhere else, but we have the Privacy Commissioner and SIRC overseeing CSIS? Why don't we have SIRC overseeing everything else as well?

**Mr. Ossowski:** Well, that's a hypothetical question in terms of what they could or could not do.

**Le sénateur Mitchell :** Est-ce que ce serait eux qui, en gros, assumeraient maintenant la responsabilité de l'inspecteur général de faire rapport des activités du SCRS au ministre? Si tel est le cas, que perd-on s'ils ne jouissent pas de la même autonomie que l'inspecteur général?

**M. Davies :** Je ne crois pas que l'on perde la moindre chose puisqu'ils travaillent pour le ministre, tout comme le faisait l'inspecteur général. Certaines des ressources dont disposait l'inspecteur général — équivalents temps plein, ETP, budget salarial — ont été affectées à notre groupe tandis que d'autres ont été affectées au CSARS.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur Ossowski, pendant votre présentation, vous avez dit :

À titre d'exemple, les institutions ne sont pas obligées d'échanger des renseignements et tous les échanges de renseignements seront effectués sous l'examen minutieux des organes d'examen actuels pour le SCRS et la GRC.

Cependant, je crois savoir que le CSARS n'a pas le pouvoir de faire le suivi de l'échange de renseignements entre le SCRS et la GRC ou tout autre organisme. En fait, les documents rédigés par le CSARS et déposés il y a deux jours à la Chambre des communes ont fait valoir cet argument de façon explicite. Ils ne peuvent pas faire le suivi des renseignements. Il n'est pas seulement question du SCRS et de la GRC, mais aussi de renseignements susceptibles d'être transmis au CSTC, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, à l'ARC et à toutes sortes d'organismes. Le CSARS sera-t-il en mesure de faire le suivi de ces renseignements?

**M. Ossowski :** Il est clair que le CSARS aurait accès à tout renseignement transmis au SCRS dans le cadre de ses activités. Comme vous le savez, le CSARS est pleinement indépendant et capable d'examiner tous les renseignements du SCRS, sauf les documents confidentiels du Cabinet.

**Le sénateur Mitchell :** Qui fait le suivi des renseignements susceptibles d'être échangés entre l'ASFC et l'ARC?

**M. Ossowski :** Le commissaire à la vie privée, le vérificateur général et les processus internes réguliers que nous suivons lorsque nous respectons le flux d'information — des ententes avec les ministères concernant l'échange de renseignements. Pour être bien clair, ce projet de loi supprimera les entraves à l'échange de renseignements pour permettre pareil échange.

**Le sénateur Mitchell :** Si cela convient à l'ASFC — et j'inverse l'ordre de mes idées pour insister sur le fait que, selon moi, nous avons plus besoin du CSARS — et vous dites que cela convient pour aller chercher des renseignements susceptibles d'être échangés entre deux autres organismes, alors pourquoi devons-nous nous inquiéter que le CSARS supervise le SCRS? Pourquoi le commissaire à la vie privée convient-il dans tous les autres cas, alors qu'il doit surveiller le SCRS avec le CSARS? Pourquoi le CSARS ne surveille-t-il pas tout le reste lui aussi?

**M. Ossowski :** C'est une question hypothétique en termes de ce qu'ils pourraient ou non faire.

I believe that SIRC is well focused in its activities reviewing what CSIS does. As you are aware, in this legislation with respect to the activities being proposed, SIRC has said they're capable and absolutely able to fulfill this mandate that would be put upon them. That is appropriate for what the government has set this independent arm's-length agency to do.

**Senator Mitchell:** Do you think SIRC will have enough resources to do the extra work that will be asked of it, such as the supervision of new warning procedures and, in particular, the review of disruption activities? That could be quite significant. SIRC, from what I understand, isn't getting any extra money and yet CSIS will have a lot of extra roles.

**Mr. Ossowski:** As time progresses and these activities start to come before the courts with the warrants that we're talking about in this new regime, if SIRC finds itself in a position where it can't do what it believes is necessary to do, there's a process they can follow to ask for more resources.

**Senator Stewart Olsen:** My apologies for being a few minutes late.

My first question is on the term "security threat," which is not really well defined. Could you define that for me in terms of C-51?

Second, what would you consider "terrorist propaganda" in terms of the bill? Can you provide me a full definition of that?

**Mr. Ossowski:** "Security threat" is outlined in the bill. The definition is fairly broad because we don't know the type of things we could be encountering. So it is not as specific as it could be, perhaps, but we don't want to limit it unnecessarily.

**Donald Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector, Department of Justice Canada:** "Terrorist propaganda" is defined in the bill to include two things: one, material that "counsels the commission of a terrorism offence," or material that "advocates or promotes the commission of terrorism offences in general," the new proposed offence. That would be the definition as proposed in the bill for propaganda.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I have two questions. The first is for Mr. Ossowski.

Je crois que le CSARS est très centré dans ses activités de surveillance du SCRS. Comme vous le savez, pour ce qui est des activités proposées dans le projet de loi à l'étude, le CSARS a dit qu'il est tout à fait apte à honorer le mandat que nous lui avons confié. Cela convient compte tenu des raisons pour lesquelles le gouvernement a mis en place cet organe autonome.

**Le sénateur Mitchell :** Croyez-vous que le CSARS aura suffisamment de ressources pour accomplir le travail supplémentaire qu'on lui demandera de faire, comme celui de superviser la nouvelle procédure d'alerte et, en particulier, l'examen des activités de perturbation? Cela pourrait être assez important. Si je comprends bien, le CSARS ne reçoit pas de financement supplémentaire, alors que le SCRS aura beaucoup de nouveaux rôles à jouer.

**M. Ossowski :** Au fil du temps et au fur et à mesure que ces activités feront l'objet des mandats de la cour dont il est question dans le contexte de ce nouveau régime, si le CSARS se retrouve en position de ne pas pouvoir prendre les mesures qu'il juge nécessaires, il pourra suivre un processus pour demander des ressources supplémentaires.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je m'excuse d'être en retard de quelques minutes.

Ma première question porte sur l'expression « menace envers la sécurité », qui n'est pas vraiment bien définie. Pourriez-vous me la définir dans le contexte du projet de loi C-51?

Deuxièmement, qu'est-ce qui, selon vous, constituerait de la « propagande terroriste » dans le contexte du projet de loi? Pourriez-vous me donner une définition complète de cette expression?

**M. Ossowski :** « Menace envers la sécurité » est définie dans le projet de loi. La définition est assez générale parce que nous ne connaissons pas le type de choses auquel nous pourrions être confrontés. En conséquence, elle n'est peut-être pas aussi précise qu'elle pourrait l'être, mais nous ne voulons pas la limiter inutilement.

**Donald Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques, ministère de la Justice Canada :** « Propagande terroriste » est définie dans le projet de loi pour englober deux choses : du matériel qui « conseille la perpétration d'une infraction de terrorisme » ou du matériel qui « préconise ou fomenté la perpétration d'infractions de terrorisme en général », la nouvelle infraction proposée. Il s'agirait de la définition de propagande que l'on propose dans le projet de loi.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** J'ai deux questions à poser. La première s'adresse à M. Ossowski.

[English]

For the warrant as proposed by section 21, does the department agree that the judge will have the full powers to demand a follow-up report from CSIS on how the warrant was executed and ensure it complies with the terms of the warrant? What resources will a judge have for such oversight of warrants?

**Mr. Piragoff:** Senator, what is your question exactly?

**Senator Dagenais:** The warrant proposed by section 21.

**Mr. Piragoff:** Of the CSIS Act?

**Senator Dagenais:** Yes.

**Mr. Davies:** Senator, thank you for the question. You are correct; the judge can, at any time, add any conditions she would like to warrant under the proposed powers of threat disruption or the existing collection warrants. The Federal Court has the resources. If it asks for that, it will have the resources to undertake to ask the service to come back and report on the outcome of those warrants. It's not so much a resource question for investigations; it is more a question of asking the service to return and report on exactly what was followed in the warrant.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Why not give the authority to deal with terrorist activities to the RCMP, instead of CSIS?

**Mr. Ossowski:** Thank you for your question.

[English]

CSIS has a very different focus than the RCMP. The RCMP is focused on criminal proceedings. CSIS has very different resources in terms of access to intelligence at the pre-criminal stage where they're often best-positioned, and they have a different footprint than the RCMP that would allow them to disrupt the threat at an earlier stage. So they're very different capabilities. It is just another tool in a different part of the spectrum that CSIS would be able to undertake.

**Senator Kenny:** I would like to know some details about how the transfer of information works. Pick an agency transferring information to another agency. Tell me when the Privacy Commissioner is involved. Is it prospectively, before you can share the information? Is it retrospectively, after? If Mr. Breithaupt wanted to give something to Mr. Piragoff, what would they have to do if they were subject to this act? How would it work?

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question. The way it works, and it is envisioned in the act — first of all, I think it is really important to understand that no new information is being collected here. This is already in the hands of a department that

[Traduction]

Pour le mandat proposé à l'article 21, le ministère est-il d'accord pour que le juge soit investi du plein pouvoir d'exiger un rapport de suivi de la part du SCRS sur la façon dont le mandat a été exécuté et de veiller à ce qu'il soit conforme aux conditions du mandat? De quelles ressources un juge disposera-t-il pour assurer pareille surveillance des mandats?

**M. Piragoff :** Sénateur, quelle est votre question exactement?

**Le sénateur Dagenais :** Le mandat proposé à l'article 21.

**M. Piragoff :** De la Loi sur le SCRS?

**Le sénateur Dagenais :** Oui.

**M. Davies :** Merci d'avoir posé la question, sénateur. Vous avez raison; la juge peut, à n'importe quel moment, ajouter les conditions qu'elle aimerait exiger dans le cadre des pouvoirs proposés d'interruption de menaces ou des mandats percepteurs existants. La Cour fédérale dispose des ressources nécessaires. Si elle le demande, elle aura les ressources voulues pour prier le service de faire rapport de l'issue de ces mandats. Ce n'est pas tant une question de ressources pour les enquêtes qu'une question de demander au service de rendre compte exactement de ce qui a été suivi dans le mandat.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Au lieu d'accorder le pouvoir au SCRS d'intervenir dans les activités terroristes, pourquoi ne pas confier cette mission à la GRC?

**M. Ossowski :** Je vous remercie de votre question.

[Traduction]

Le SCRS a un mandat très différent de celui de la GRC. La GRC se concentre sur les poursuites criminelles. Le SCRS dispose de ressources très différentes pour ce qui est de l'accès au renseignement au stade pré-criminel où il est souvent le mieux placé. De plus, son empreinte diffère de celle de la GRC, ce qui lui permettrait d'interrompre la menace à un stade plus précoce. Leurs capacités sont donc très différentes. C'est simplement un autre outil dans une partie différente du processus que le SCRS pourrait utiliser.

**Le sénateur Kenny :** J'aimerais obtenir des détails sur le fonctionnement de l'échange de renseignements. Prenez un organisme qui transmet des renseignements à un autre organisme. Dites-moi quand le commissaire à la vie privée est concerné. Est-ce prospectivement, avant que vous puissiez transmettre les renseignements, ou rétrospectivement, après? Si M. Breithaupt voulait donner quelque chose à M. Piragoff, que devraient-ils faire s'ils étaient assujettis à cette loi? Comment cela fonctionnerait-il?

**M. Ossowski :** Merci d'avoir posé la question. La façon dont cela fonctionne et dont cela est envisagé dans la loi... Premièrement, je pense qu'il est vraiment important de comprendre qu'aucun nouveau renseignement n'est recueilli

has done a privacy impact assessment and has a regime for handling that information. Certain departments might find themselves in a position, more broadly, once this legislation is passed to update those privacy impact assessments. Assuming that's not the case, as I mentioned before, they're not compelled to share this information, but the act would allow that information to be shared with designated officials in the receiving institution.

It has to be relevant to the definition that's in place here in terms of the actual text that we have said. So it is very specific and targeted. The purpose here is to get rid of those specific prohibitions for sharing. The example that we often use is the Chemical Weapons Convention Implementation Act where it specifically says that it can't be shared.

As well, the enabling provision allows for this information to be shared with either CSIS, the RCMP or whoever it might be that would take advantage with respect to their existing national security mandate.

**Senator Kenny:** You didn't answer the question. The question was this: Describe what you have to go through to actually share the information and how is the Privacy Commissioner involved in this process? I specifically said: Was the Privacy Commissioner asked before or asked after? You didn't touch on any of those features.

**Mr. Ossowski:** Sorry, I misunderstood. What I understand is that the privacy regime that's in place for that information, since it is existing information, the privacy impact assessments, the whole management of that information, nothing is changing with that. The Privacy Commissioner would not be involved unless the department, with respect to the powers being put into place here to share this information, felt that they needed to update their processes with respect to these new powers. They might choose to update their privacy impact assessment and understand differently how they would manage this.

The act clearly says what is intended to be shared here, who can share it and the circumstances under which they can share it. So the Privacy Commissioner would be more concerned about the overall framework for sharing information as opposed to looking at it on a case-by-case basis.

**Lynda Clairmont, Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch, Public Safety Canada:** I would just add that we have had discussions with the Privacy Commissioner and we will continue to have those discussions as this rolls out.

**Senator Kenny:** In essence, this bullet on page 4 is saying to us: It is the same situation that exists now, that the review takes place when information is received or made public, but the actual

dans ce cas. L'information se trouve déjà entre les mains des fonctionnaires d'un ministère qui a procédé à une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et qui dispose d'un régime pour traiter ces renseignements. Une fois que ce projet de loi aura été adopté, certains ministères pourraient se retrouver en position, généralement, de mettre à jour ces évaluations des facteurs relatifs à la vie privée. Si l'on présume que ce n'est pas le cas, comme je l'ai mentionné, ils ne sont pas contraints de transmettre ces renseignements, mais la loi permettrait que ceux-ci soient transmis aux fonctionnaires désignés dans l'organisme destinataire.

L'information doit correspondre à la définition à laquelle nous avons fait allusion. La mesure est donc très précise et ciblée. Il s'agit ici d'écarter des interdictions particulières visant la communication. On donne souvent comme exemple la Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques où il est stipulé que l'information ne peut pas être communiquée.

De plus, la disposition habilitante autorise la communication de l'information au SCRS, à la GRC ou à toute autre instance susceptible d'en tirer profit s'agissant du mandat actuel de la sécurité nationale.

**Le sénateur Kenny :** Vous n'avez pas répondu à la question; on vous demandait de décrire les étapes aboutissant à la communication de l'information et de quelle façon le commissaire à la protection de la vie privée intervenait dans le processus. J'ai précisé dit : « Est-ce que la question a été posée avant ou après au commissaire à la protection de la vie privée? » Vous n'avez rien dit sur ces éléments.

**M. Ossowski :** Désolé, j'ai mal compris. Ce que je comprends, c'est qu'aux termes du régime de protection de la vie privée qui est en vigueur pour ce type d'information, puisqu'il s'agit d'une information actuelle, l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée, toute la gestion de cette information, rien ne change. Le commissaire à la protection de la vie privée n'interviendrait pas à moins que le ministère, s'agissant des pouvoirs mis en place pour communiquer cette information, n'estime nécessaire de mettre à jour ses procédures en regard des nouveaux pouvoirs. Il pourrait décider de mettre à jour le processus d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée et d'interpréter de façon différente le mode de gestion de l'information.

La loi indique clairement ce qu'on entend communiquer, à qui et dans quelles circonstances. Ainsi, le commissaire à la protection de la vie privée s'intéresserait plutôt au cadre global de communication de l'information qu'à des circonstances particulières.

**Lynda Clairmont, sous-ministre adjointe principale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale, Sécurité publique Canada :** J'ajouterais simplement que nous avons eu des discussions avec le commissaire à la protection de la vie privée et que ces discussions se poursuivront au moment du déploiement des nouvelles mesures.

**Le sénateur Kenny :** On doit comprendre du texte qui figure à la page 4 que c'est la même situation que celle que nous avons aujourd'hui, qu'on procède à un examen lorsque l'information est

transfer of the information from one department to another isn't really relevant to the Privacy Commissioner. Is that what telling me?

**Mr. Ossowski:** Well, no. The Privacy Commissioner would make sure that the regime, first of all, is respected, that the management, the controls that are in place and the safeguards that are envisioned are respected, as opposed to — like you might get involved in terms of specific situations that might arise if there was a complaint, for example.

**Senator Kenny:** The Privacy Commissioner doesn't have to check off a box or sign off on each transfer?

**Mr. Ossowski:** No.

**Senator Ngo:** Thank you, Mr. Ossowski. My question is about the media and the people voicing opposition to Bill C-51, stating that it gives too much power to the security agencies in violation of the Charter. Why has the department recommended that the proposed legislation allows CSIS to violate the Charter with a judicial warrant? Could you explain that a little bit more?

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question.

CSIS has been operating under a regime with judicial warrants for 30 years now. We regularly go to them when we're approaching a zone in terms of the activities that start to butt up against a person's Charter rights. So this is just a similar continuation of that with respect to these activities.

Not all activities that CSIS would undertake in terms of threat disruption would require a warrant. The simple example would be if they find out through their intelligence collection that someone is frequenting jihadist websites, they could, unlike now, go to the parents and say, "Did you know that your son is going to these websites?" That is not intruding on any privacy rights that would require a warrant.

As they get into more disruptive activities, certainly they would have to engage the courts and get that authorization before they could conduct those activities.

**Mr. Piragoff:** If I could just add to that, in the same vein, there's been a criticism that the bill would actually permit a violation of the Charter and engage the judge in a violation of the Charter. That's not possible because even judges are subject to the Constitution. Judges have to abide by the Charter just like everyone else.

The scheme provides that judges are to look at the activity and determine whether it can be undertaken in such a manner — reasonable, proportional, maybe subject to conditions — that you would be consistent with the Charter. That's what happens every day in court. Every time a judge issues a search warrant, the judge is essentially saying, "But for this warrant, that search would violate the Charter." Every time a judge issues an arrest warrant, but for that arrest warrant there would be an unlawful detention, which violates the Charter. Every time a wiretap authorization is made, it's the same thing.

reçue ou rendue publique, mais que la communication de l'information d'un ministère à l'autre ne concerne pas vraiment le commissaire à la protection de la vie privée. Est-ce que c'est ce qu'il faut comprendre?

**M. Ossowski :** Eh bien, non. Le commissaire à la protection de la vie privée ferait en sorte que, premièrement, le régime soit respecté, que l'administration et les contrôles soient en place, que les mesures de protection envisagées soient respectées, plutôt que d'intervenir dans certaines circonstances découlant de plaintes, par exemple.

**Le sénateur Kenny :** Le commissaire à la protection de la vie privée n'a donc pas à valider chaque communication?

**M. Ossowski :** Non.

**Le sénateur Ngo :** Merci, monsieur Ossowski. Ma question a trait aux médias et aux gens qui s'opposent au projet de loi C-51, au motif qu'il accorde trop de pouvoirs aux agences de sécurité et viole ainsi la Charte. Pourquoi le ministère a-t-il recommandé que le projet de loi permette au SCRS de violer la Charte en ayant recours à un mandat? Pourriez-vous élaborer à ce sujet?

**M. Ossowski :** Merci de la question.

Cela fait maintenant 30 ans que le SCRS fonctionne dans un régime de mandats. Nous le consultons régulièrement lorsque nous entrons dans une zone où l'on pourrait enfreindre les droits des citoyens prévus à la Charte. Il s'agit simplement de poursuivre de façon semblable, s'agissant de ces activités.

Ce ne sont pas toutes les opérations que mènerait le SCRS pour perturber des menaces qui exigeraient un mandat. Prenons le simple exemple suivant : si le service constate, au cours de la collecte d'informations, qu'un jeune consulte des sites web djihadistes, il pourra dorénavant signaler aux parents que leur fils consulte ces sites. Il ne s'agit pas d'une intrusion dans la vie privée nécessitant un mandat.

Mais si le SCRS envisageait des activités de perturbation plus intenses, il devrait obtenir l'autorisation des tribunaux avant de les mener.

**M. Piragoff :** Dans la même veine, j'aimerais simplement ajouter qu'on a reproché au projet de loi de permettre la violation de la Charte en amenant les juges à la violer. Cela n'est pas possible, car même les juges sont assujettis à la Constitution. Comme tout le monde, les juges doivent respecter la Charte.

Le régime stipule que les juges doivent examiner l'activité envisagée et déterminer si elle peut être menée de façon raisonnable, proportionnelle, éventuellement sous certaines conditions, et conforme à la Charte. C'est ce qui se fait tous les jours devant les tribunaux. Chaque fois qu'un juge émet un mandat de perquisition, il doit essentiellement se demander si la perquisition enfreindrait la Charte. Chaque fois qu'un juge émet un mandat d'arrestation, il doit se demander si celle-ci serait illégale et enfreindrait la Charte. La même chose pour une autorisation d'écoute électronique.

Judges also deal with other situations where the Charter would be engaged. For example, they can order that hate propaganda or child pornography be taken off a website. Again, but for the order, that would be freedom of expression.

Judges can order the media, for example, not to publish information that is testimony in a courtroom. That would be a violation of the media's freedom of expression, but for the fact that the judge has issued the order because the judge is weighing one interest, which is the individual's Charter rights, against other public interests. It's the judge's right to balance the public interest and to determine whether those interests can be both served in such a way by his or her order with necessary conditions, et cetera.

If it cannot be, then the judge won't issue the order. If the judge cannot come up with a way or the service cannot propose a way so that the judge feels comfortable that it is consistent with the Charter, the judge will not issue the order. The judge, like anyone else, is also subject to the Constitution.

So it's wrong to say that this authorizes judges to violate the Charter. Judges cannot violate the Charter. Everyone is subject to the Constitution.

**Senator Ngo:** You have answered my follow-up questions already. Thank you very much.

**The Chair:** Senator White?

**Senator White:** I'm okay. He's already answered my questions, thank you very much.

**The Chair:** Senator Jaffer?

**Senator Jaffer:** I would first like a clarification, if I may, regarding your presentation. You said that federal institutions undertake lengthy legal assessments. What do you mean by that? What are the steps for lengthy legal assessments?

**Mr. Ossowski:** Quite frankly, they have to look at what their act specifically prohibits them from sharing. They then often have to work with Justice Department officials to see if there is a way around that in terms of balance, trying to move forward with the information if they feel they need to do so, but often they can't. It's on a case-by-case basis. But as I mentioned in my remarks, there are certain acts we know about that we're going to be changing with this legislation in that there are specific prohibitions to sharing that we would like to correct.

**Senator Jaffer:** On average, how long presently do the assessments take?

**Mr. Ossowski:** I don't know. Do you have any idea, John?

Les juges traitent aussi de situations dans lesquelles la Charte pourrait intervenir. Par exemple, ils peuvent ordonner le retrait d'un site web de propagande de haine ou de pornographie infantile. Là encore, l'ordonnance relèverait de la liberté d'expression.

Les juges peuvent ainsi ordonner à la presse, par exemple, de ne pas publier d'information sur un témoignage fait devant un tribunal. Ce serait une violation de la liberté d'expression en vertu de la Charte, d'une part, et l'intérêt public, d'autre part. Le juge a ainsi le droit de concilier ces intérêts et de déterminer s'ils peuvent être tous les deux satisfaits en assortissant son ordonnance des conditions nécessaires, et cetera.

Si ce n'est pas possible, le juge ne pourra pas émettre d'ordonnance. Si le service n'est pas en mesure de proposer un moyen que le juge estime conforme à la Charte, ce dernier n'émettra pas d'ordonnance. Comme n'importe qui, le juge est lui aussi soumis à la Constitution.

Il est donc faux de dire que cela autorise les juges à violer la Charte. Les juges ne peuvent pas violer la Charte. Tout le monde est soumis à la Constitution.

**Le sénateur Ngo :** Vous avez répondu aux questions que j'allais poser ensuite. Merci beaucoup.

**Le président :** Sénateur White?

**Le sénateur White :** Ça va, il a déjà répondu à mes questions, merci beaucoup.

**Le président :** Sénatrice Jaffer?

**La sénatrice Jaffer :** Si vous me le permettez, j'aimerais avoir une précision concernant votre exposé. Vous dites que les institutions fédérales procèdent à de longues évaluations juridiques. Que voulez-vous dire par là? Quelles sont les étapes d'une longue évaluation juridique?

**M. Ossowski :** Pour être bien honnête avec vous, elles doivent examiner dans la loi qui les régit les éléments d'information qu'elles ne peuvent pas communiquer. Elles doivent souvent consulter les responsables du ministère de la Justice pour voir s'il est possible de trouver un équilibre qui leur permettrait de communiquer l'information si elles le jugent nécessaire, mais souvent, elles ne le peuvent pas. Cela reste à déterminer de façon ponctuelle. Mais comme je l'ai mentionné dans mes remarques, certaines lois devront être changées avec l'adoption de ce projet de loi afin de surmonter certaines interdictions liées au partage de l'information.

**La sénatrice Jaffer :** Combien de temps, en moyenne, prennent les évaluations que l'on fait actuellement?

**M. Ossowski :** Je ne sais pas. En avez-vous une idée, John?

**Mr. Davies:** Each part of the act had its own development process, some much longer than others. If you're talking about the proposed security of Canada information sharing act, certainly there is over a year or so of detailed legal analysis that went into this.

**Senator Jaffer:** Can I ask a drafting question of Justice? You chose to use the new definition of "threats to the security of Canada" instead of simply using the definition that already exists in section 2 of the CSIS Act. Will this not lead to confusion?

**Mr. Davies:** It has led to some confusion. We tried to deal with some of that at the House of Commons committee the other day.

In clause 2 of the proposed security of Canada information sharing act, the examples used you'll see from (a) to (i) list examples beyond terrorism like counter-proliferation, interference with critical infrastructure.

The important thing here was that we captured all of the mandates in the national security community. People may be confused that this is a CSIS-anchored law. It's not. There's CSIS, but there are 16 other national security agencies and departments that are scheduled to the act. They all have to see themselves here. They all need to have their mandate looked at, and the information they receive must be relevant to their mandate that's captured here.

The important thing here, though, is the preamble statement that the activity must undermine the sovereignty, security and territorial integrity of Canada.

**Senator Jaffer:** Following up "threat to the security," it also includes lawful advocacy. I know you can't comment on that, but they may be removing that. If that is removed, should we consider amending the CSIS Act to reflect the concerns that led to its removal?

**Mr. Davies:** It was removed in committee the other day.

**Senator Jaffer:** Will you then consider it being removed from the CSIS as well?

**Mr. Davies:** Again, the CSIS Act has its own integrity and reason for being there.

**Senator Jaffer:** Thank you.

**The Chair:** I would like to follow up with a couple of questions, colleagues, before we start second round.

In the preparation of the bill, perhaps you could elaborate on who you consulted with as far as outside experts are concerned when it came to trying to determine the constitutional tests that were performed on the proposed legislation so it ensures, to the best of our ability, that this piece of legislation, if challenged, would be successful in the courts. Just exactly what was the constitutional test that you considered when you put the bill together?

**M. Davies :** Chaque partie de la loi comporte son propre processus d'élaboration qui peut être plus ou moins long. Si l'on prend la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité, il aura certainement fallu plus d'un an d'analyses juridiques détaillées.

**La sénatrice Jaffer :** Puis-je poser au représentant du ministère de la Justice une question sur le libellé? Vous avez décidé d'utiliser la nouvelle définition de « menaces à la sécurité du Canada » plutôt que de reprendre celle qui figure à l'article 2 de la Loi sur le SCRS. Est-ce que cela ne va pas entraîner une certaine confusion?

**M. Davies :** En effet, et nous avons essayé de régler cette question au comité de la Chambre des communes.

Dans l'article de de la Loi sur la communication d'informations ayant trait à la sécurité du Canada, les exemples cités aux alinéas a) à i) vont au-delà du terrorisme et concernent par exemple la contre-prolifération et le fait d'entraver le fonctionnement d'infrastructures essentielles.

Le point important à noter est que nous avons couvert tous les mandats des institutions chargées de la sécurité nationale. Les gens ont la fausse impression que le SCRS est le fondement de cette loi. Il ne l'est pas. Outre le SCRS, il y a 16 autres ministères et agences chargés de la sécurité nationale, qui sont mentionnés en annexe de la loi. Ils sont tous concernés par cette loi, leurs mandats doivent faire l'objet d'un examen et l'information qu'ils reçoivent doit relever du mandat dont il est ici question.

Le point important à souligner ici est la déclaration du préambule selon laquelle l'activité doit porter atteinte à la souveraineté, à la sécurité et à l'intégrité territoriale du Canada.

**La sénatrice Jaffer :** Pour en revenir à la question de la menace à la sécurité, cela concerne aussi les activités licites de défense d'une cause. Je sais que vous ne pouvez pas faire de commentaire à ce sujet, mais il se peut que cette mention soit retirée. Si c'est le cas, devrions-nous envisager d'amender la loi sur le SCRS afin de tenir compte des éléments qui ont mené au retrait de cette mention?

**M. Davies :** On l'a retirée au comité l'autre jour.

**La sénatrice Jaffer :** Avez-vous donc envisagé de la retirer du SCRS également?

**M. Davies :** Encore une fois, la Loi sur le SCRS a sa raison d'être.

**La sénatrice Jaffer :** Merci.

**Le président :** Avant de passer à la deuxième ronde de questions, chers collègues, j'aimerais poser quelques questions.

Pourriez-vous élaborer sur les instances que vous avez consultées au moment de préparer le projet de loi afin de déterminer les critères constitutionnels qui feront en sorte qu'il ne puisse être contesté devant des tribunaux? Quels sont les critères constitutionnels exacts que vous avez envisagés lors de l'élaboration du projet de loi?

**Mr. Piragoff:** There were no outside experts consulted. It was Department of Justice lawyers, in particular those lawyers who specialize in constitutional law. They were involved in providing advice to the Department of Justice but also advice to Public Safety Canada on a daily basis with respect to various options that were being considered and the various risk factors for each option. The government chose certain options, taking into account the various risk factors that the Department of Justice had put forward with respect to them.

Is the legislation consistent with the Charter? I think the minister has answered that already. The legislation would not be before Parliament if the minister had come to an opinion that it was not consistent with the Charter.

**The Chair:** And you're fully satisfied as well?

**Mr. Piragoff:** Yes.

**The Chair:** If I could just go to one other area, colleagues, I want to go over to the question of the hate crime provisions of the Criminal Code. We've been told that the present provisions provide enough scope to deal with the issues of hate and glorification. Yet as was brought forward in another hearing with representatives from your departments, it was discussed that there are very few if any prosecutions undertaken under the current provisions. In view of the threats Canada is facing, can we expect further vigorous prosecutions when necessary in respect of these particular provisions that are presently in the Criminal Code?

**Mr. Piragoff:** I can't comment on prosecution policy. The provisions concerning hate propaganda are the responsibility of the provincial Attorneys General, as well as the Public Prosecution Service of Canada. As you know, that's an independent agency. So they determine their prosecution policies.

Also, the police determine their investigative policies as to whether they will investigate and recommend charges be laid by the prosecution or proceeded with by prosecution services, whether it be provincial or federal. So I can't comment on prosecution policies.

**The Chair:** Who can?

**Mr. Piragoff:** The Attorneys General of the provinces or the DPP, the Director of Public Prosecutions for Canada.

**The Chair:** I would follow up with another question. It has been a concern of your department that so few prosecutions have been taking place in view of the threats Canada is facing and, perhaps in some quarters, what's being said.

**Mr. Piragoff:** That's one of the reasons we've gone beyond the current law and are proposing changes to the law to create a new offence of promoting or advocating the commission of terrorism offences in general. It is to try to fill a gap where specific offences may not actually be counselled but clearly from the circumstances and given the nature of the speech there is advocating or promotion of the commission of terrorism offences. Even though

**M. Piragoff :** Nous n'avons pas consulté d'experts, mais seulement les juristes du ministère de la Justice et en particulier les spécialistes du droit constitutionnel. Ils ont quotidiennement donné des avis au ministère de la Justice et à Sécurité publique Canada sur les diverses options envisagées et les facteurs de risques correspondants. Le gouvernement en a choisi certaines en tenant compte des divers facteurs de risques que lui avait signalés le ministère de la Justice.

Est-ce que la loi est conforme à la Charte? Je pense que le ministre a déjà répondu à cette question. Le Parlement n'aurait pas été saisi de cette mesure législative si le ministre avait été d'avis qu'elle n'était pas conforme à la Charte.

**Le président :** Et vous en êtes entièrement convaincu?

**M. Piragoff :** Oui.

**Le président :** Si vous me permettez d'aborder un autre point, chers collègues, j'aimerais parler des dispositions du Code criminel concernant les crimes motivés par la haine. On nous dit que les dispositions actuelles ont une portée suffisante pour traiter des questions de la haine et de la glorification de cette dernière. Or, des représentants de vos ministères ont fait remarquer au comité que très peu de poursuites, voire aucune, n'ont été intentées en vertu de ces dispositions. Compte tenu des menaces qui pèsent sur le Canada, peut-on s'attendre à ce que des poursuites soient intentées aux termes des dispositions actuelles du Code criminel?

**M. Piragoff :** Je ne peux pas faire de commentaire sur la politique relative aux poursuites. Les dispositions concernant la propagande haineuse relèvent des procureurs généraux provinciaux et du Service des poursuites pénales du Canada qui, comme vous le savez, est une instance indépendante qui détermine ses propres politiques relatives aux poursuites.

De leur côté, les services de police élaborent leurs politiques d'enquête qui leur permettent de déterminer s'il faut recommander que des poursuites soient intentées, que ce soit au niveau provincial ou fédéral. Je ne peux donc pas faire de commentaire sur les politiques relatives aux poursuites.

**Le président :** Qui pourrait commenter?

**M. Piragoff :** Les procureurs généraux des provinces ou le directeur du Service des poursuites pénales du Canada.

**Le président :** Autre question, votre ministère s'est dit inquiet du peu de poursuites ayant été intentées compte tenu des menaces qui pèsent sur le Canada. Et votre ministère n'est peut-être pas le seul à le penser.

**M. Piragoff :** C'est l'une des raisons pour lesquelles nous allons au-delà de la loi actuelle, en proposant la création d'une nouvelle infraction, à savoir préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme. Il s'agissait de combler une lacune venant du fait que certaines infractions ne pouvaient pas permettre de conclure, dans certaines circonstances et étant donné la nature du discours, qu'il s'agissait de préconiser ou de

it may not be specified exactly whether it's a terrorist activity, an act of violence, the bombing of a train, or simply urging people to go on a plane or that someone should donate money, all of those are terrorism offences. Quite often there is language used on the Internet or in public speech that is nuanced and does not actually specify that a person should commit violence but that they should support the cause and should do something bad against Canada because Canada has a bad foreign policy, et cetera. So clearly there is an act of encouragement to do something, but it's not specified what is to be done, and the new offence is to capture that gap in the existing law.

**The Chair:** To bring this to a conclusion, can we expect to see more prosecutions in the future with respect to this particular area of concern? I know it is of concern to Canadians with respect to what's taking place. Can we expect a more vigorous prosecution on these offences?

**Mr. Piragoff:** Prosecution will follow if the police do investigate. It's also a question of police priorities. If the RCMP starts to investigate speech crimes more, then the prosecution service will then have to deal with those.

**Senator Mitchell:** Mr. Piragoff, I'm interested in your powerful point that warrants are all about making legal something that would otherwise be illegal. I have two related questions, so related that I'm going to make them one.

To the extent that warrants will be authorized for international activity by CSIS — I assume disruptive activity — will those warrants have to be restricted to authorizing still within the Canadian Constitution? Is that the case even if it is not a Canadian activity that will be disruptive in some other country? Does it all have to be within the Constitution, outside of Canada, whether it's directed at a Canadian or a non-Canadian?

**Mr. Ossowski:** Judges work in the context of Canadian law, and if the activity proposed in the context of the warrant bumps up against that, that's what they have to assess against.

**Senator Mitchell:** No matter where it's applied.

**Mr. Ossowski:** No matter where it's applied, domestically or internationally.

**Senator Mitchell:** You have, as you would probably have no other choice — I'm not denying your sincerity in any way — this feeling that there is adequate oversight. Yet, the office of the commissioner of the security establishment warned just this week, I think, that the growth of the CSE and the fiscal restraint of the commissioner's office, his office, is a constant concern. Maybe I'm reiterating what I said earlier, but this may be new information or re-emphasized information. SIRC has warned that the continued vacancies on its five-person board, the inability to investigate CSIS operations with other agencies, and delays in

fomenting the perpetration of infractions of terrorism. Même s'il n'est pas exactement précisé s'il s'agit d'une activité terroriste, d'un acte de violence, de l'attaque d'un train à la bombe ou simplement d'exhorter des gens à prendre l'avion ou à faire des dons, toutes ces activités constituent des infractions de terrorisme. Très souvent, le langage utilisé sur Internet ou dans des discours est nuancé et ne précise pas vraiment que quelqu'un devrait commettre un acte de violence, mais qu'il défend une cause et devrait faire quelque chose de mal contre le Canada parce que ce dernier a une mauvaise politique étrangère, et cetera. Il s'agit donc clairement d'un acte d'encouragement à faire quelque chose, sans spécifier de quoi il s'agit, et la nouvelle infraction permet de combler la lacune qui se trouve dans la loi actuelle.

**Le président :** Pour conclure, peut-on s'attendre à voir davantage de poursuites intentées dans ce domaine précis? Je sais que les Canadiens s'en soucient. Peut-on s'attendre à des poursuites plus vigoureuses intentées contre les auteurs de ces infractions?

**M. Piragoff :** Il y aura poursuite si la police enquête. Et cela dépendra de ses priorités. Si la GRC commence à multiplier les enquêtes liées à la propagande haineuse, le service des poursuites devra y donner suite.

**Le sénateur Mitchell :** Monsieur Piragoff, je m'intéresse à votre argument convaincant selon lequel les mandats visent à rendre légal ce qui ne le serait pas sans eux. J'ai deux questions qui sont tellement liées l'une à l'autre, qu'elles vont se transformer en une seule.

Dans la mesure où des mandats seront autorisés pour l'action internationale menée par le SCRS — et je suppose qu'il s'agit d'activités perturbatrices — est-ce que ces mandats devront être autorisés conformément à la Constitution canadienne? Est-ce le cas, même s'il ne s'agit pas d'une activité canadienne qui sera perturbatrice dans un autre pays? Pour une action menée en dehors du Canada, est-ce que le mandat doit être conforme à la Constitution canadienne, qu'il vise un Canadien ou un étranger?

**M. Ossowski :** Les juges se conforment à la loi canadienne et si les activités proposées dans le contexte du mandat n'y sont pas conformes, c'est ce qu'ils doivent évaluer.

**Le sénateur Mitchell :** Quel que soit l'endroit où cela s'applique.

**M. Ossowski :** Oui, que ce soit au pays ou à l'étranger.

**Le sénateur Mitchell :** Vous avez le sentiment, quoique vous n'avez probablement pas le choix — et je ne mets pas en doute votre sincérité — vous avez le sentiment, dis-je, que la surveillance est adéquate. Or, le bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications nous a dit encore la semaine dernière que le renforcement du centre et les compressions budgétaires imposées à ses services sont pour lui un souci constant. Au risque de me répéter, il s'agit peut-être d'une nouvelle information ou d'une information sur laquelle on remet l'accent. Le Comité de surveillance des activités de renseignement

CSIS providing required information are resulting in key risks to SIRC's mandate. So what comfort can we possibly have that even the one area of our entire intelligence community, CSIS, and the other area of our entire 15, 16 agencies, CSEC, are being adequately supervised if the supervisory bodies themselves are saying they just don't have the resources to fulfill their mandate?

**Mr. Ossowski:** I thank you for the question. I suppose we could all do with more money to fulfill our mandates. I think that my experience in the community, both with the office of the CSE commissioner and SIRC, is that they are very experienced people. They have full access to the information. They know where to pay attention. They know, from a risk-based approach, where they need to focus their review activities.

That said, I note that the executive director of SIRC, when he was testifying before the house committee, said, "Can we fulfill the mandate? Absolutely." So he's confident that he can. As I mentioned earlier, if the activities start to push up against what he believes he can reasonably do and not manage the risk properly, then he's able to come forward and seek new resources.

**Senator Mitchell:** So you can't answer it. But you wonder: When do we believe him? When he's before the committee or when he's writing a report?

My other question is concerns your statement about the no-fly list. The implication of that, in part, is that airline staff, a woman or man who's at the gate, may have to confront somebody on a no-fly list. I know that the airlines — and I'm sure you're aware — have been very concerned about the safety risk that that poses to their staff. Has any thought been given to how they're supposed to fulfill that mandate, that delegation?

**Mr. Ossowski:** That's an existing situation for the airlines. Fortunately, John actually runs the Passenger Protect Program, so perhaps he can add some more to that.

**Mr. Davies:** The airlines have a right to be concerned in general, but I think, as Mr. Ossowski said, for the last seven years this program's been running and been running very well. What happens is that once there's an alert on the system, all that happens is the gate, the person at the check-in, calls Transport Canada's operations centre. They are wired in to law enforcement, airport security and so on. They take it from there. There's no confrontation. It's just something that you wouldn't even know is going on as the person checks in. Often

de sécurité a averti que les postes qui sont constamment vacants au sein du conseil composé de cinq membres, son incapacité d'enquêter sur les opérations que mène le SCRS avec d'autres agences et les retards que prend le SCRS pour fournir l'information requise, tout cela présente de graves risques par rapport à son mandat. Comment pouvons-nous donc être sûrs que même le seul domaine de toute la communauté du renseignement, le SCRS, et celui des 15 ou 16 autres agences, le CSTC, soient convenablement supervisés si les organes de surveillance eux-mêmes disent qu'ils n'ont tout simplement pas les ressources pour remplir leur mandat?

**M. Ossowski :** Je vous remercie de la question. Je suppose que nous avons tous besoin de plus d'argent pour remplir nos mandats. D'après mon expérience dans le milieu, tant au bureau du commissaire du CSTC qu'au CSARS, on a affaire à des gens chevronnés. Ils ont un accès intégral à l'information. Ils savent à quels signes prêter attention. Ils savent, grâce à une approche axée sur les risques, sur quoi concentrer leurs activités de contrôle.

Cela dit, je rappelle que, lors de son témoignage devant le comité de la Chambre, le directeur exécutif du CSARS a dit : « Pouvons-nous remplir le mandat? Absolument. » Il est donc convaincu d'y parvenir. Comme je l'ai dit tout à l'heure, si les activités commencent à exercer des pressions au-delà de ce qui est raisonnablement faisable et au point d'empêcher de gérer les risques adéquatement, le directeur exécutif pourra alors demander de nouvelles ressources.

**Le sénateur Mitchell :** Autrement dit, vous ne pouvez pas répondre à la question. Mais on se demande tout de même quand croire les propos du directeur exécutif : quand il témoigne devant le comité ou quand il écrit un rapport?

Mon autre question concerne votre déclaration au sujet de la liste d'interdiction de vol, qui soulève des préoccupations. Une des conséquences, c'est qu'à la porte d'embarquement, le personnel des compagnies aériennes pourrait être obligé d'affronter un individu inscrit sur une liste d'interdiction de vol. Je sais que les compagnies aériennes — et je suis sûr que vous êtes au courant — s'inquiètent beaucoup des risques que cela pose pour la sécurité de leur personnel. A-t-on songé à la façon dont les compagnies aériennes sont censées remplir ce mandat, d'assumer cette responsabilité?

**M. Ossowski :** C'est une situation qui existe déjà pour les compagnies aériennes. Heureusement, John dirige le Programme de protection des passagers; il pourra donc peut-être en dire davantage.

**M. Davies :** Les compagnies aériennes ont raison de s'inquiéter en général, mais comme M. Ossowski l'a dit, ce programme existe depuis sept ans et il fonctionne très bien. Lorsqu'il y a une alerte dans le système, l'employé à la porte d'embarquement doit appeler le centre des opérations de Transports Canada. L'appel est ensuite transféré aux forces de l'ordre, aux agents de sécurité de l'aéroport, et cetera. À partir de là, ce sont eux qui prennent le relais. Il n'y a donc aucun affrontement. Les autres passagers ne s'en rendraient même pas compte. Souvent, ce processus sera

that will happen way before they check in, so we'll know before they even get to the airport. There's not that moment of, "Oh, you're on this list with the Canadian program." This is all done very quickly behind the scenes.

By the way, that process also helps a lot in avoiding false positives. It's a process of identity confirmation where very rarely, if ever, do we have cases of people missing their flight because of the identification check that's done. It serves a dual purpose.

**Senator Mitchell:** Why are you removing the definition of "designated taxpayer information" from the Income Tax Act in this bill? It has something to do with the transfer of information, and we're all very concerned. Subclause 6(2) of the bill removes this definition, which would have implications for the kind of information that can be transferred. The security of that information should be above reproach, one would think.

**Mr. Davies:** We'd have to get back to the committee on that. There were specific reasons that act needed to be amended, unlike the other acts, given the authorities it had. But we can get back to the committee on that.

**Senator Mitchell:** It would be really helpful if you did. Thanks.

**The Chair:** So you'll report back in the next couple of weeks, I take it.

**Senator Runciman:** I have a couple of quick questions. I raised this the other day with the Minister of Public Safety with regard to the proposed secure air travel act. Section 8, the list, doesn't include photographs or images. I didn't get a clear answer the other day.

The reason I raise it again is that I heard a news report this morning — I think it's according to a United Nations' report, a UN estimate — that there are 25,000 foreign fighters in Syria and Iraq, and at least 100 of them are Canadians. We've seen a couple of instances recently where we've had people slip out of Canada and land in Syria. Apparently, these are people who've had their passports removed, so clearly they're getting out of the country with fake documents. I think one could ask: If they can get out that easily, can they get back in that easily? This raises the issue, from my perspective, with respect to including in that section 8 list a photo or image. If we look at the use of facial recognition technology, it seems to me that that's a step we should take, especially when these people are returning to this country. We want to make sure that we know when they're coming through our borders.

déclenché bien avant l'embarquement; nous sommes donc au courant de la situation avant que l'individu se rende à l'aéroport. Ce n'est pas comme si le préposé à l'enregistrement disait : « Oh, vous êtes sur la liste du programme canadien. » Tout se fait très rapidement, en coulisse.

En passant, ce processus permet aussi d'éviter les faux positifs. C'est un processus de confirmation d'identité, et il arrive très rarement, sinon jamais, que des personnes manquent un vol à la suite d'une vérification d'identité. On atteint ainsi un double objectif.

**Le sénateur Mitchell :** Pourquoi le projet de loi supprime-t-il la définition de « renseignement confidentiel désigné » qui se trouve dans la Loi de l'impôt sur le revenu? Cette disposition est liée au transfert d'information, et nous sommes tous très inquiets. Le paragraphe 6(2) du projet de loi supprime cette définition, ce qui aurait des répercussions sur le type de renseignements pouvant être transférés. Pourtant, on s'attendrait à ce que la protection de ces renseignements soit irréprochable.

**M. Davies :** Nous allons devoir transmettre la réponse au comité. Cette loi devait être modifiée pour des raisons bien particulières, contrairement aux autres lois, compte tenu des pouvoirs en cause. En tout cas, nous pouvons vous faire parvenir la réponse.

**Le sénateur Mitchell :** Ce serait très utile. Merci.

**Le président :** Vous nous transmettez l'information au cours des prochaines semaines, si je comprends bien.

**Le sénateur Runciman :** J'ai quelques questions rapides. Parlons d'abord du projet de loi sur la sûreté des déplacements aériens, et j'ai abordé ce point, l'autre jour, avec le ministre de la Sécurité publique. L'article 8, qui porte sur la liste, ne fait pas mention de photos ou d'images. Je n'ai pas obtenu une réponse claire, l'autre jour.

La raison pour laquelle je soulève cette question à nouveau, c'est que j'ai entendu un reportage ce matin — je crois que c'était une estimation d'après un rapport des Nations Unies — selon lequel il y a 25 000 combattants étrangers en Syrie et en Irak, dont au moins une centaine sont des Canadiens. Nous avons vu récemment quelques cas de gens qui ont quitté le Canada, sans se faire prendre, pour se rendre en Syrie. Apparemment, il s'agit d'individus dont le passeport a été révoqué; c'est donc dire qu'ils quittent le pays avec de faux documents. Je crois qu'il y a lieu de se poser la question suivante : s'ils peuvent quitter le pays si facilement, ne peuvent-ils pas revenir avec autant d'aisance? D'où l'intérêt, me semble-t-il, d'inclure une photo ou une image dans la liste prévue à l'article 8. À mon avis, nous devrions envisager d'adopter la technologie de reconnaissance faciale, surtout pour être en mesure de repérer ces gens à leur retour au pays. Nous voulons savoir, avec certitude, à quel moment ils franchiront nos frontières.

Is that an administrative weakness, or do you see it as a weakness? If it is such, do we have to amend the act, or can it be done through an administrative change or through regulation?

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question. Again, John is the expert here on the program.

**Mr. Davies:** Proposed section 8 of the act is how the list is created, the list that is shared with the airlines. So you'll see some data points there — her name, date of birth, her gender. The more data points you add, for example photographs and so on, the more potential privacy breach there is as we have to give the list to the airlines right now for them to do their own screening.

Under regulation, if there are matches to those data points, the airlines have to contact Transport Canada's operations centre, where they would have photographs, further details on passport numbers and so on, to make sure we've got the right person.

The reason for the numbers you've described of Canadians travelling abroad for terrorist reasons, the problem right now is that the program isn't equipped to stop those people. We can only list people linked to an imminent threat to aviation security. If we know they're leaving but we don't know there's a risk to that plane, I can't list them. The new act will allow us to do that.

**Senator Runciman:** I understand that, but that doesn't really deal with the folks who have been able to slip through.

**Mr. Davies:** But it could with the change.

**Senator Runciman:** No, I don't see that. The individual in Windsor, for example, had his passport taken and he disappeared. Obviously, he had a fake passport. I would think that's a fairly safe assumption.

The other criteria that you're mentioning, and other countries are using facial recognition technology, is this something that at least we're looking at?

**Mr. Davies:** Again, we'd have to talk to CBSA and so on and their plans and biometrics going forward; but with this program, that really wouldn't be realistic. This is just about having airlines ask another entity, a government body, to confirm who is there. If they're travelling on false documents, the Passenger Protect Program or a revoked passport would not stop that at the moment.

Est-ce là une faiblesse administrative, du moins à votre avis? Si c'est le cas, devons-nous modifier la loi, ou y a-t-il lieu de remédier à la situation au moyen d'un changement administratif ou par voie de réglementation?

**M. Ossowski :** Merci d'avoir posé la question. Encore une fois, c'est John le spécialiste en la matière.

**M. Davies :** L'article 8 proposé de la loi porte sur la façon dont la liste est créée et communiquée aux compagnies aériennes. On y trouve donc quelques points de données sur la personne : son nom, sa date de naissance, son sexe. Plus on y ajoute de points de données, comme des photos, et cetera, plus on risque de porter atteinte à la vie privée, car nous devons transmettre actuellement la liste aux compagnies aériennes pour qu'elles fassent leur propre contrôle.

Aux termes de la réglementation, s'il y a une correspondance avec ces points de données, la compagnie aérienne doit communiquer avec le centre des opérations de Transports Canada, lequel disposerait d'autres détails — comme une photo, le numéro de passeport, et cetera — pour confirmer que nous avons la bonne personne.

Pour revenir aux chiffres que vous avez donnés relativement au nombre de Canadiens qui voyagent à l'étranger pour des raisons liées au terrorisme, le problème qui se pose à l'heure actuelle, c'est que le programme ne dispose pas des moyens nécessaires pour arrêter ces gens. Nous ne pouvons qu'établir une liste de personnes qui constituent une menace imminente pour la sécurité aérienne. Si nous savons qu'ils quittent le pays, sans toutefois être certains qu'ils présentent un risque pour l'avion, nous ne pourrions pas les inscrire sur la liste. La nouvelle loi nous permettra de le faire.

**Le sénateur Runciman :** Je comprends cela, mais on ne règle pas vraiment la question des gens qui ont réussi à passer entre les mailles du filet.

**M. Davies :** Mais ce changement pourrait corriger la situation.

**Le sénateur Runciman :** Non, je ne vois pas les choses ainsi. L'individu de Windsor, par exemple, s'était fait saisir son passeport, et il a disparu. Manifestement, il avait un faux passeport. Je pense que c'est là une hypothèse assez prudente.

Par ailleurs, sachant que d'autres pays utilisent la technologie de reconnaissance faciale, s'agit-il d'une option que nous prenons, à tout le moins, en considération?

**M. Davies :** Là encore, nous devrions en parler avec l'ASFC, et tout le reste, pour connaître leurs plans en ce qui concerne la biométrie; toutefois, relativement à ce programme, cela ne serait pas vraiment réaliste. Il s'agit uniquement de permettre aux compagnies aériennes de demander à une autre entité, à un organisme gouvernemental, de confirmer l'identité d'une personne. Si des gens voyagent avec de faux documents, nous ne pourrions rien y faire pour l'instant, ni par l'entremise du Programme de protection des passagers ni par la révocation des passeports.

**Senator Runciman:** Probably we'll pursue it at some other time.

I want to move to another issue. I saw a comment in one of the national media this morning over concern about lowering the threshold for preventive detention. When I look at the terrorism peace bond section, it's not an insignificant test. What is required here when officials deem this a threat and want to act immediately? I'm wondering if you could speak to that continuing concern. I gather we're dealing with personal freedoms, but the safeguards in place seem more than adequate. Could someone speak to that briefly?

**Doug Breithaupt, Director and General Counsel, Criminal Law Policy Section, Policy Sector, Department of Justice Canada:** Thank you for the question. I believe you're talking about recognizance with conditions when you're talking about preventive arrest.

**Senator Runciman:** That's right.

**Mr. Breithaupt:** The current test is twofold, which is reasonable grounds to believe that terrorist activity will be committed and reasonable grounds to suspect that the imposition of recognizance is necessary to prevent the carrying out of the terrorist activity. The proposal in the bill is to lower the threshold from "will commit a terrorist activity" to reasonable grounds to believe that a terrorist activity may be carried out and reasonable grounds to suspect that the imposition of recognizance is likely to prevent the carrying out of a terrorist activity. I guess the objective of the proposal is to facilitate the use of this preventive tool to better prevent the carrying out of terrorist activity.

You did speak to the issue of safeguards. A number of safeguards are built into this, including that it can only go forward with the consent of the Attorney General. The judge decides whether to issue the process at all and could simply release the person. As well, the judge can decide whether there ought to be any continued detention. If there is preventive arrest by the police, the provisions provide for the possibility of a 24-hour period of arrest or detention and then, as soon as feasible thereafter, taking the person before the court. That hasn't changed through these proposals.

There is a provision for increased judicially ordered detention. Currently, there's a possibility of 48 hours of additional detention. This bill makes provision for a possible additional two 48-hour maximum periods.

The judge can determine whether there ought to be continued detention based on strict grounds: whether it's necessary to ensure the person's appearance or to protect the safety of the public or to maintain confidence in the administration of justice. For the

**Le sénateur Runciman :** Nous pourrions peut-être poursuivre la discussion à une autre occasion.

Je voudrais passer à un autre sujet. J'ai vu un commentaire dans un des médias nationaux, ce matin, sur les craintes liées à la réduction du seuil pour la détention préventive. Quand j'examine la disposition sur l'engagement de ne pas troubler l'ordre public se rapportant à une activité terroriste, je constate qu'il ne s'agit pas d'un critère négligeable. Quelles sont les exigences à respecter lorsque les agents estiment qu'il y a une menace qui nécessite une intervention immédiate? Je me demande si vous pourriez donner suite à cette préoccupation constante. Je suis conscient que nous traitons des libertés individuelles, mais les mesures de protection en place sont, il me semble, plus que suffisantes. Pourriez-vous en parler brièvement?

**Doug Breithaupt, directeur et avocat général, Section de la politique en matière de droit pénal, Secteur des politiques, ministère de la Justice Canada :** Merci de la question. Si je comprends bien, vous faites allusion à l'engagement assorti de conditions lorsque vous parlez d'arrestations préventives.

**Le sénateur Runciman :** C'est exact.

**M. Breithaupt :** À l'heure actuelle, il s'agit d'un critère à deux volets : des motifs raisonnables de croire qu'une activité terroriste sera entreprise et des motifs raisonnables de soupçonner que l'imposition d'un engagement est nécessaire pour éviter que l'activité terroriste ne soit entreprise. Ce qui est proposé dans le projet de loi, c'est d'abaisser le seuil en remplaçant l'expression « une activité terroriste » par ce qui suit : des motifs raisonnables de croire à la possibilité qu'une activité terroriste soit entreprise et des motifs raisonnables de soupçonner que l'imposition d'un engagement aura vraisemblablement pour effet d'empêcher que l'activité terroriste soit entreprise. Je suppose que l'objectif est de faciliter le recours à ce moyen de prévention afin de mieux empêcher les activités terroristes.

Vous avez évoqué la question des mesures de protection. En effet, le projet de loi contient un certain nombre de mesures de protection, notamment l'interdiction d'engager une procédure sans le consentement du procureur général. Le juge décide s'il faut délivrer un acte de procédure, et il peut simplement relâcher la personne. En outre, le juge peut décider si un maintien en détention s'impose. En cas d'arrestation préventive par la police, les dispositions prévoient la possibilité d'une arrestation ou d'une détention de 24 heures et, par la suite, la personne doit être traduite devant la cour dès que possible. Ces propositions n'y changent rien.

Par ailleurs, il y a une disposition qui permet de prolonger la durée des détentions ordonnées par les juges. À l'heure actuelle, il est possible d'ordonner une détention supplémentaire de 48 heures. Le projet de loi prévoit la possibilité de deux périodes supplémentaires de 48 heures au maximum.

Le juge peut déterminer si le maintien en détention est justifié en fonction de motifs stricts, par exemple si la détention est nécessaire pour assurer la comparution de la personne, pour protéger la sécurité du public ou pour ne pas miner la confiance

possible two additional 48-hour periods that could be judicially ordered, there's an additional ground that the judge would have to consider. The Crown would have to submit whether the investigation in relation to the person detained has been carried out diligently and expeditiously.

Finally, in terms of safeguards, there continue to be annual reporting requirements, and the sunset clause put in place through the Combating Terrorism Act, 2013, still applies.

**Senator Runciman:** Yet this doesn't seem to quiet the critics when you go over this. I think it's the usual suspects who frequently complain about the government lessening judicial discretion. Here is a case where it's actually providing more discretion, and judges are very much involved in overseeing what occurs.

**Senator Kenny:** Mr. Davies, I'm delighted that you're here and to learn that you're in charge of the Passenger Protect Program. This is a raggedy program. Folks have been caught in this program and not been able to get off it. We're not talking about terrorists; we're talking about average, everyday Canadian citizens. What steps have you taken to ensure that Canadians who don't belong on a no-fly list have access to getting off?

**Mr. Davies:** I think you're confusing this program perhaps with another program.

**Senator Kenny:** Probably.

**Mr. Davies:** I can tell you that every 30 days, representatives from the national security community meet and we agree on the entire list. We go through it and put people on and take people off. Then the minister's delegate signs off on that list.

Perhaps you're referring to other problems and inconveniences that people have at airports that have nothing to do with the Passenger Protect Program.

**Senator Kenny:** Well, okay. I have two sons. One is a Crown prosecutor in Toronto who's prosecuting a murder case today. He has been on the list for a number of years. Son number 3 is also on a list. Every time they go to check in, the flight attendant ends up calling the number you're referring to. They hang around while somebody at the other end figures out that they're not the guys they're after.

I've spent time on this. I'm not just raising it because it's my kids. The fact that it's my kids means I have a much more personal understanding of just how inconvenient it is for Canadians who get caught in this system. If it's not your list, what other lists are there that would cause people to be denied boarding until you check with the Department of Transport?

envers l'administration de la justice. En ce qui concerne les deux périodes supplémentaires de 48 heures qu'un tribunal peut ordonner, le juge doit tenir compte d'un autre motif. Ainsi, la Couronne devrait déterminer si l'enquête sur laquelle s'appuie la mise sous garde de la personne est menée de façon diligente.

Enfin, pour ce qui est des mesures de protection, il y a encore des exigences de rapports annuels, et la disposition de temporisation prévue dans la Loi sur la lutte contre le terrorisme de 2013, s'applique toujours.

**Le sénateur Runciman :** Pourtant, cela ne semble pas calmer les détracteurs. Selon moi, ce sont les suspects habituels qui reprochent fréquemment au gouvernement de réduire le pouvoir discrétionnaire des juges. Nous avons ici un cas où le gouvernement fait tout le contraire et permet aux juges de participer très activement au processus pour surveiller ce qui se passe.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur Davies, je suis ravi de vous voir ici et d'apprendre que vous êtes chargé du Programme de protection des passagers. Il s'agit d'un programme broche à foin. Des gens se sont fait prendre là-dedans et ils ne peuvent plus s'en sortir. Nous ne parlons pas de terroristes, mais de citoyens canadiens ordinaires. Quelles mesures avez-vous prises pour faire en sorte que les Canadiens qui n'ont pas d'affaire à être sur une liste d'interdiction de vol aient la possibilité de s'en retirer?

**M. Davies :** Je crois que vous confondez ce programme avec un autre.

**Le sénateur Kenny :** Probablement.

**M. Davies :** Je peux vous dire que, tous les 30 jours, les représentants du milieu de la sécurité nationale se réunissent pour s'entendre sur l'ensemble de la liste. Nous la passons en revue et nous ajoutons ou supprimons des noms, au besoin. Ensuite, le délégué du ministre y appose sa signature en guise d'approbation.

Vous faites peut-être allusion à d'autres problèmes et inconvénients que subissent les gens dans les aéroports et qui n'ont rien à voir avec le Programme de protection des passagers.

**Le sénateur Kenny :** Bon, d'accord. J'ai deux fils, dont l'un est procureur de la Couronne à Toronto. Il participe d'ailleurs aujourd'hui à une poursuite dans une affaire de meurtre. Il est sur la liste depuis un certain nombre d'années. Mon autre fils est inscrit sur une liste, lui aussi. Chaque fois qu'ils se pointent au comptoir d'enregistrement, l'agent de bord finit par composer le numéro dont vous avez parlé. Ils restent là, à attendre, pendant que quelqu'un à l'autre bout essaie de confirmer qu'ils ne sont pas les gars recherchés.

J'ai consacré du temps à cette question. Si je la soulève, ce n'est pas seulement parce que mes enfants sont concernés. Cela me permet de mieux comprendre à quel point il est inconfortable pour les Canadiens d'être pris dans ce système. Si ce n'est pas votre liste, quelles sont les autres listes qui empêcheraient des gens de monter à bord d'un avion tant que vous n'avez pas vérifié auprès du ministère des Transports?

**Mr. Davies:** There are a whole lot of reasons. Airlines have their own concerns. Other countries have their programs. I can tell you that the problems you're talking about have nothing to do with the Passenger Protect Program.

**Senator Kenny:** Well, that's not what Mr. Baird said when we raised it with him.

**Mr. Davies:** For example, if someone at the gate was stopped because of the Passenger Protect Program, they would be handed a sheet that explains exactly what is going on, that because of the Passenger Protect Program, they will not be allowed to board the flight and they're given the number for the Office of Reconsideration linked to the program.

**Senator Kenny:** It never happens.

**Mr. Davies:** It does if they are stopped under the Passenger Protect Program.

**Senator Kenny:** It never happens with the examples that come to my attention.

**Mr. Davies:** That's because they weren't part of the Passenger Protect Program.

**Senator Kenny:** I wish that was the case, but Air Canada says it's not them.

**Mr. Davies:** Again, it's not the Government of Canada's aviation security program known as the Passenger Protect Program.

**The Chair:** Could I just follow up on that, senator, just to get a clarification?

You say that names are added to the list and names are taken away from the list.

**Mr. Davies:** Yes.

**The Chair:** Can you give us an indication, say, in the last three years an annual accounting of how many names have been removed from the list and how many names have been added to the list? Not that we want to know anybody's privacy, but it would give an idea of the exact volume we're dealing with in respect of this particular program.

**Mr. Davies:** I cannot say for security reasons. We don't like to refer indirectly or directly to the size of the list and what's happening to the overall volume.

**Senator Kenny:** For what it's worth, chair, this is the same list that Senator Kennedy was on. A whole number of people have been on these lists, and clearly they are government-generated lists.

**The Chair:** To clarify, because we're not going to belabour this, who makes the policy decision that you're not going to release these numbers? Who actually makes that policy decision?

**Mr. Davies:** Well, the department made the policy decision —

**M. Davies :** Il y a une foule de raisons. Les compagnies aériennes ont leurs propres préoccupations. D'autres pays ont leurs programmes. Je peux vous dire que les problèmes dont vous parlez n'ont rien à voir avec le Programme de protection des passagers.

**Le sénateur Kenny :** Eh bien, ce n'est pas ce que M. Baird a dit lorsque nous lui en avons parlé.

**M. Davies :** Par exemple, si quelqu'un est arrêté à la porte d'embarquement en raison du Programme de protection des passagers, on lui remettra un feuillet dans lequel on explique exactement ce qui se passe, à savoir qu'il n'est pas autorisé à monter à bord de l'avion, aux termes du Programme de protection des passagers, et on lui fournit le numéro du Bureau de réexamen lié au programme.

**Le sénateur Kenny :** Cela n'arrive jamais.

**M. Davies :** C'est ce qui passe si la personne est arrêtée dans le cadre du Programme de protection des passagers.

**Le sénateur Kenny :** Cela ne s'est jamais passé ainsi dans les cas qui ont été portés à mon attention.

**M. Davies :** C'est parce qu'ils ne faisaient pas partie du Programme de protection des passagers.

**Le sénateur Kenny :** J'aurais bien voulu que ce soit le cas, mais Air Canada affirme n'y être pour rien.

**M. Davies :** Je le répète, ce n'est pas le programme de sécurité de l'aviation du gouvernement du Canada, connu sous le nom de Programme de protection des passagers.

**Le président :** Puis-je demander une précision à ce sujet, sénateur?

Vous dites que des noms sont ajoutés à la liste ou qu'ils en sont retirés.

**M. Davies :** Oui.

**Le président :** Pouvez-vous nous dire, grosso modo, combien de noms ont été retirés de la liste et combien y ont été ajoutés par année, disons, au cours des trois dernières années? Ce n'est pas que nous voulions nous immiscer dans la vie privée des gens, mais cette information nous donnerait une idée du volume exact auquel nous avons affaire dans le cadre de ce programme particulier.

**M. Davies :** Je ne peux pas répondre pour des raisons de sécurité. Nous n'aimons pas parler, directement ou indirectement, de la taille de la liste ni de son volume en général.

**Le sénateur Kenny :** Pour ce que cela vaut, monsieur le président, il s'agit de la même liste sur laquelle figurait le sénateur Kennedy. Un grand nombre de personnes ont été sur ces listes et, de toute évidence, il s'agit de listes générées par le gouvernement.

**Le président :** À titre de précision, parce que nous n'allons pas nous étendre là-dessus, qui prend la décision stratégique de ne pas rendre publics ces chiffres? À qui revient cette décision au juste?

**M. Davies :** Eh bien, le ministère a pris la décision stratégique...

**The Chair:** The department or the minister?

**Mr. Davies:** Well, right now the Information Commissioner has a complaint on this issue, so we're in front of the Federal Court on this issue over the summer.

**The Chair:** You didn't answer my question. Who actually makes the decision that you're not going to release the numbers on an annual basis? Is it the minister's policy or is it the department's policy?

**Mr. Davies:** Well, it's the department, but we work for the minister. Obviously, the minister would have a —

**The Chair:** So the minister could change that policy.

**Mr. Davies:** If he or she wanted to, yes.

**Senator Runciman:** To the CBSA, how does C-51 impact the front-line operations?

**Mr. Ossowski:** CBSA will be testifying in your next session.

**Senator Runciman:** We will deal with them on that.

That's the question I had ready, Mr. Chair.

**Senator Jaffer:** I want to go back to preventive detention and the investigative process. I understand one process has not been used. Is it preventive detention or the investigative process?

**Mr. Breithaupt:** I focused my remarks on the recognizance with conditions. That has not been used to date.

In terms of preventive arrest, the conditions remain essentially the same as before. It would apply where the grounds for laying an information exist, but by reason of exigent circumstances — for example, it would be impractical to lay an information under the subsection or an information has been laid and summons issued, and in both cases the peace officer suspects, on reasonable grounds, that the detention of the person in custody is currently necessary, but through these amendments, likely, in order to prevent a terrorist activity.

**Senator Jaffer:** I will ask you again: The investigative process has been used but preventative detention has never been used. Is that correct?

**Mr. Breithaupt:** The investigative hearing was invoked, but never, in fact, carried out. Recognizance with conditions has never been used.

**Le président :** Le ministère ou le ministre?

**M. Davies :** À vrai dire, la commissaire à l'information est actuellement saisie d'une plainte sur cette question; nous débattons donc de cette question devant la Cour fédérale cet été.

**Le président :** Vous n'avez pas répondu à ma question. Qui prend au juste la décision de ne pas rendre publics les chiffres annuels? S'agit-il d'une politique du ministre ou du ministère?

**M. Davies :** Eh bien, c'est une politique du ministère, mais nous travaillons pour le ministre. Évidemment, le ministre aurait un...

**Le président :** Le ministre pourrait donc changer cette politique.

**M. Davies :** S'il le voulait, oui.

**Le sénateur Runciman :** En ce que concerne l'ASFC, quelles sont les répercussions du projet de loi C-51 sur les opérations de première ligne?

**M. Ossowski :** Les représentants de l'ASFC viendront témoigner à la prochaine séance du comité.

**Le sénateur Runciman :** Nous en parlerons avec eux.

Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

**La sénatrice Jaffer :** Je voudrais revenir sur la détention préventive et le processus d'enquête. Je crois comprendre qu'un des processus n'a pas été utilisé. S'agit-il de la détention préventive ou du processus d'enquête?

**M. Breithaupt :** J'ai axé mes observations sur l'engagement assorti de conditions. Cela n'a pas été utilisé jusqu'à maintenant.

En ce qui concerne l'arrestation à titre préventif, les conditions demeurent essentiellement les mêmes qu'auparavant. Cela s'appliquerait dans le cas où les motifs pour le dépôt d'une dénonciation seraient réunis, mais que l'urgence de la situation... Cela s'appliquerait, par exemple, s'il advenait que l'urgence de la situation rende difficilement réalisable le dépôt d'une dénonciation au titre du paragraphe, ou qu'une sommation ait été décernée par suite de la dénonciation déposée, et dans les deux cas, l'agent de la paix doit avoir des motifs raisonnables de soupçonner que la mise sous garde de la personne est actuellement nécessaire et, en vertu de ces modifications, qu'elle aura vraisemblablement pour effet de l'empêcher de se livrer à une activité terroriste.

**La sénatrice Jaffer :** Je vais vous poser la question de nouveau. Le processus d'enquête a été utilisé, mais la détention préventive n'a jamais été utilisée. Est-ce bien cela?

**M. Breithaupt :** L'audience d'investigation a été demandée, mais en fait, elle n'a jamais été tenue. On n'a jamais eu recours à l'engagement assorti de conditions.

**Senator Jaffer:** I had one more question to do with defining who is a terrorist. I'd like to hear from you. These are not convicted people. They are identified as terrorists? Can you clarify that please?

**Mr. Ossowski:** In terms of the definition under the CSIS Act?

**Senator Jaffer:** This would be who would not be allowed to fly or who you keep an eye on.

**Mr. Ossowski:** With respect to the secure air travel act in terms of who is a terrorist? In terms of the definition that's currently in the act, I think we have already gone through that, but in terms of the actual definition, John, if you want to add to that.

**Mr. Davies:** To be listed under the Passenger Protect Program there would have to be reasonable grounds to suspect that you are a threat to transportation security. No boarding would be reasonable grounds to suspect that you were an imminent threat to aviation. Under the new program, it would be the threat to transportation and security or travelling for the purpose of terrorism and a number of the provisions that are copied from the Criminal Code under terrorism offences.

**The Chair:** I would like to follow up on the question of disruption. That has been of concern to the general public, just exactly where would it be utilized and how it would be utilized? There are concerns domestically that it may well be abused. How do you answer those questions to those organizations who are taking it upon themselves to have peaceful assembly and demonstrations and that that particular section would not be utilized for that type of activity?

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question. The definition under the CSIS Act, as John explained earlier, is not changing.

With respect to the safeguards in place, first of all, if it does engage the individual's Charter rights, a judicial process will be undertaken to get a warrant to authorize that, as John explained earlier.

In case of threat disruption, the minister will provide ministerial direction on this. The act also specifies things that are specifically prohibited for the service to undertake as they do those disruption activities.

Then of course there's the review by SIRC and the other review bodies.

**The Chair:** I want to follow up in one other area and that's the question of disruption. Once again concern has been expressed that, yes, there are safeguards in the system between the court and the minister. But at the end of the day, when the warrant is issued,

**La sénatrice Jaffer :** J'ai une dernière question à vous poser au sujet de ce qu'est un terroriste. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Il ne s'agit pas de personnes ayant été reconnues coupables, et pourtant, on les considère comme des terroristes? Pourriez-vous nous éclairer là-dessus, s'il vous plaît?

**M. Ossowski :** Vous parlez de la définition qui se trouve dans la Loi sur le SCRS?

**La sénatrice Jaffer :** Je parle des personnes qui ne seraient pas autorisées à prendre l'avion ou que vous surveillez.

**M. Ossowski :** La définition d'un terroriste dans la Loi sur la sûreté des déplacements aériens? Nous avons déjà parlé de la définition que l'on trouve actuellement dans la loi, mais pour ce qui est de la définition exacte, John pourrait peut-être nous en parler.

**M. Davies :** Pour inscrire le nom d'une personne sur la liste du Programme de protection des passagers, on doit avoir des motifs raisonnables de soupçonner que cette personne est susceptible de constituer une menace à la sûreté des transports. L'interdiction d'embarquement serait un motif raisonnable de soupçonner qu'une personne représente une menace imminente pour l'aviation. En vertu du nouveau programme, le motif serait une menace à la sûreté des transports ou un déplacement dans le but de commettre une infraction de terrorisme. À cela s'ajoutent certaines dispositions relatives aux infractions de terrorisme reprises du Code criminel.

**Le président :** J'aimerais revenir sur la question de la perturbation, qui est une source de préoccupation pour le grand public. Où exactement ces pratiques seraient-elles utilisées, et comment? Au pays, on s'inquiète du fait qu'on pourrait très bien en abuser. Que répondez-vous aux organisations qui se font un devoir de tenir des réunions et des manifestations pacifiques et qui craignent que cet article vise ce type d'activités?

**M. Ossowski :** Je vous remercie de la question. Comme John l'a expliqué tout à l'heure, la définition qui figure dans la Loi sur le SCRS ne change pas.

Quant aux mesures de protection qui sont en place, d'abord, si cela met en cause les droits consentis à une personne par la Charte, un processus judiciaire sera entrepris en vue de l'obtention d'un mandat pour autoriser cela, comme John l'a expliqué.

En cas de perturbation des menaces, le ministre fournira une directive ministérielle. La loi précise également ce qu'il est strictement interdit au service de faire dans le cadre de ces activités de perturbation.

Il y a ensuite, bien sûr, l'examen effectué par le CSARS et les autres organismes de surveillance.

**Le président :** Dans la même veine, au sujet de la perturbation, on a encore une fois exprimé des préoccupations concernant le fait que même s'il y a des mesures de protection au sein du système, entre les tribunaux et le ministre, au bout du compte,

we may not know what the conclusion of that particular activity was, that the warrant was applied for. There is a school of thought that there should be a requirement that they report back to the judge in one manner or another. Why wasn't that included in the legislation?

**Mr. Ossowski:** Thank you for the question. The judge has discretion to ask for that information to come back to him. In addition, the act specifies that SIRC will be doing an annual review of all the threat disruption activities. There will be a meta review, if you will, in terms of all threat disruption activities on an annual basis.

**Ms. Clairmont:** And public reporting.

**The Chair:** Maybe the general public doesn't realize that it is implicit that the judge can ask for that.

Was any consideration given to require CSIS, upon the application of a request for a warrant, that they also outline within that request how they're going to report back to both the court and to SIRC so that we're ensured that the loop is fully connected at the end of the day when the activity is completed? Was any consideration given to that?

**Mr. Ossowski:** John, was that ever considered?

**Mr. Davies:** It was considered, but at the end of the day, as has already been said, it is expected that the judge will already ask some for reporting. Certainly if any warrants are being renewed, that's also implicit in new affidavits, that there's reporting on the success of those previous techniques or measures. As well, SIRC can look at anything at any time.

**The Chair:** I understand that.

Let's go back in the history of the current system, the way it is right now, when warrants are issued. Is it the normal course of events for the judge to request a report at the end of the activity that's been requested for a warrant? Does it happen 50 per cent of the time, a hundred per cent of the time?

**Mr. Davies:** I don't have the percentages. I don't know if that would be even possible to calculate, but I would say it happens very often. I would expect it would be very often, especially in the early days of these new powers.

**Senator Runciman:** I have a question regarding the terrorism propaganda takedown provision. It is not clear how broadly this applies. Does that include all Internet-based communications, including social media, and is it also restricted to just websites in Canada or beyond?

**Mr. Piragoff:** It includes any type of media, physical or electronic, in Canada. For things outside Canada, our law doesn't apply.

Usually, for example, in the child pornography area, even though our laws do not apply outside the country, if the ISPs are made aware of the situation, they often volunteer themselves. We're hoping with this new law that ISPs themselves, where they

lorsque le mandat aura été délivré, nous ne saurons peut-être pas ce qui a résulté de l'activité liée au mandat. Selon une certaine école de pensée, il devrait y avoir une obligation de faire rapport au juge, d'une manière ou d'une autre. Pourquoi n'a-t-on pas prévu cela dans le projet de loi?

**M. Ossowski :** Je vous remercie de la question. Le juge peut demander, à sa discrétion, qu'on lui fournisse cette information. De plus, la loi précise que le CSARS effectuera un examen annuel de toutes les activités de perturbation des menaces. Il y aura chaque année un méta-examen, si vous voulez, en ce qui concerne toutes ces activités.

**Mme Clairmont :** Et des rapports publics.

**Le président :** Le grand public ne sait peut-être pas que le juge a le pouvoir implicite de le demander.

Avez-vous envisagé d'obliger le SCRS, lorsqu'il présente une demande de mandat, à indiquer également dans cette demande comment il entend faire rapport au tribunal et au CSARS, afin qu'au bout du compte, nous ayons la certitude que la boucle sera bouclée lorsque l'activité sera terminée? Avez-vous envisagé cette possibilité?

**M. Ossowski :** John, est-ce que nous l'avons envisagée?

**M. Davies :** Oui, mais au bout du compte, comme on l'a déjà dit, il est prévu que le juge puisse déjà demander un rapport. Il va sans dire que si des mandats sont renouvelés, il sera également implicite dans les nouveaux affidavits qu'il y ait des rapports sur le succès des techniques ou mesures utilisées précédemment. En outre, le CSARS peut examiner ce qu'il veut en tout temps.

**Le président :** Je comprends.

Revenons au système actuel et à la façon dont il fonctionne quand des mandats sont délivrés. Normalement, le juge réclame-t-il qu'on lui présente un rapport à la fin de l'activité pour laquelle on demande un mandat? Le fait-il dans la moitié des cas, dans la totalité des cas?

**M. Davies :** Je n'ai pas les pourcentages. J'ignore s'il serait même possible de le calculer, mais je dirais que c'est très fréquent. Je m'attendrais à ce que ce soit très fréquent, en particulier aux premiers jours de ces nouveaux pouvoirs.

**Le sénateur Runciman :** J'ai une question concernant la disposition relative à la saisie de la propagande terroriste. On ne sait pas quelle est la portée de cette disposition. Vise-t-elle toutes les communications sur Internet, y compris dans les médias sociaux? Vise-t-elle uniquement les sites web au Canada?

**M. Piragoff :** Elle vise tous les supports physiques et les médias électroniques au Canada. À l'extérieur du Canada, notre loi ne s'applique pas.

Par exemple, dans le domaine de la pornographie juvénile, même si nos lois ne s'appliquent pas à l'extérieur du pays, lorsque les FSI sont mis au courant de la situation, ils offrent souvent leur aide. Nous espérons que grâce à cette nouvelle loi, les FSI

are aware that there are outside sources of information, that they will deny access to their customers, just like they do with child pornography.

**Senator Runciman:** Can you talk about the burden of proof here as well?

**Mr. Piragoff:** For the takedown?

**Senator Runciman:** Right.

**Mr. Piragoff:** A judge has to be satisfied on a balance of probabilities that the material is terrorist propaganda. I know there's been some criticism that this is a secret hearing. It is not a secret hearing. In fact, it is really called "notice and takedown." You are supposed to give notice to the person. You give notice to the ISP, but you also give notice to the person who posted it, if the person is known. It is courtroom proceeding. It is not in camera. The person can attend to defend him or herself as to why the material is not propaganda or the ISP can do that as well. But the law makes it clear that if they can't find the individual who posted, the court can go ahead and still order that it be taken down.

**Senator Runciman:** It is frustrating that these messages aren't getting out to the broader public.

**Mr. Piragoff:** As Mr. Davies said with respect to judicial discretion, if the judge wished to appoint an *amicus curiae*, a lawyer who is a friend of court, it is already within the court's power to appoint someone to argue the other side of the case if there's only one party before the judge. That's possible under the current law.

**Senator Moore:** Thank you to the witnesses for being here.

One of the main criticisms of this bill is the lack of oversight. That's been heard everywhere, in all media and from the public, all the people in the streets; they don't like this because there's no oversight.

But we have an answer. In the Senate we have a bill, Bill S-220. Are you familiar with that? It provides oversight of the intelligence security establishment of Canada by establishing a parliamentary committee. How do you feel about that?

**Mr. Ossowski:** Well, I believe that the current regime that CSIS has with SIRC is working well. I think it has been in place for 30 years. I think with the addition of the judicial regime where they have to apply for warrants if they're butting up against Charter rights, it works well. Judges have discretion to say no if they feel that it is not reasonable.

I think that the Privacy Commissioner and the Auditor General look at these activities and there is a good track record.

refuseront eux-mêmes l'accès à leurs clients s'ils se rendent compte qu'il y a des sources extérieures de renseignements, comme ils le font pour la pornographie juvénile.

**Le sénateur Runciman :** Pouvez-vous nous parler aussi du fardeau de la preuve?

**M. Piragoff :** Pour la saisie?

**Le sénateur Runciman :** Oui.

**M. Piragoff :** Un juge doit être convaincu, selon la prépondérance des probabilités, que le matériel constitue de la propagande terroriste. Je sais que certaines personnes ont prétendu qu'il s'agissait d'une audience secrète. Ce n'est pas une audience secrète. D'ailleurs, c'est ce qu'on appelle un régime « d'avis et de retrait ». On est censé donner un avis à la personne. On donne un avis au FSI, mais on en donne également un à la personne qui a publié le matériel, lorsqu'on connaît son identité. C'est une procédure judiciaire qui ne se fait pas à huis clos. La personne peut assister à l'audience pour préciser les raisons pour lesquelles il ne s'agit pas de matériel de propagande; le FSI peut aussi le faire. Mais la loi est claire : même si on ne peut retracer l'individu qui a publié le matériel, le tribunal peut tout de même ordonner le retrait de ce matériel.

**Le sénateur Runciman :** Il est malheureux que ces messages ne se rendent pas jusqu'au grand public.

**M. Piragoff :** Comme l'a dit M. Davies à propos du pouvoir discrétionnaire des juges, si le juge souhaite désigner un intervenant désintéressé, un avocat ami de la cour, il a déjà ce pouvoir. Il peut désigner quelqu'un pour défendre l'autre point de vue s'il n'y a qu'une partie devant lui. C'est possible en vertu de la loi actuelle.

**Le sénateur Moore :** Je remercie les témoins de leur présence.

L'une des principales critiques formulées au sujet de ce projet de loi, c'est le manque de surveillance. Les gens en parlent partout, dans tous les médias et dans les rues; ils n'aiment pas cela, car il n'y a pas de surveillance.

Mais nous avons une solution. Au Sénat, nous avons le projet de loi S-220. Le connaissez-vous? Il prévoit la surveillance des organismes du renseignement de sécurité du Canada en constituant un comité parlementaire. Qu'en pensez-vous?

**M. Ossowski :** Eh bien, je crois que le régime qui est en place actuellement, dans lequel le CSARS assure la surveillance du SCRS, fonctionne bien. Ce régime est en place depuis 30 ans. Je crois qu'avec l'ajout du régime judiciaire qui oblige à demander un mandat lorsqu'on entre en conflit avec les droits garantis par la Charte, cela fonctionne bien. Les juges ont le pouvoir discrétionnaire de dire non s'ils estiment que ce n'est pas raisonnable.

Le commissaire à la protection de la vie privée et le vérificateur général examinent ces activités, et je pense que cela donne de bons résultats.

The trade-off is the independent arm's-length relationship that SIRC has. They come before a parliamentary committee; they provide annual reports. It is working well.

**Senator Moore:** So you would not be in favour of parliamentarians having oversight?

**Mr. Ossowski:** My personal view is that it could be complicated. Having an independent agency that is experienced, that has the relationships and understands the risks and where to focus their attention has proven to be very valuable over the years.

**Senator Moore:** Everybody has to start somewhere. You are talking about a parliamentary group of people who would know the file and be informed. It wouldn't be a bunch of school kids doing it.

**The Chair:** We have gone over time. I want to thank our witnesses for their patience. I appreciate your coming before us and giving your advice. Once again, thank you for attending.

Joining us on our second panel of the day, from Foreign Affairs, Trade and Development Canada, are Béatrice Maillé, Director General, Consular Policy; and Mark Glauser, Acting Director General, International Security and Intelligence.

From the Canada Border Services Agency we have Ms. Caroline Weber, Vice-President, Corporate Affairs Branch; and Mr. Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations.

I understand each of you may have an opening statement.

**Mark Glauser, Acting Director General, International Security and Intelligence, Foreign Affairs, Trade and Development Canada:** Mr. Chair, honourable senators, I would like to thank you for inviting the Department of Foreign Affairs, Trade and Development to speak to you today about the security of Canada information sharing act. I am the acting director general of international security intelligence, and you have already introduced my colleague.

A bit of context may help to understand the department's perspective on the act. As you are aware, this comes at a time when Canada is facing a wide range of threats to national and international security. We see those threats in many regions. We are particularly concerned about terrorism and proliferation of weapons of mass destruction. For example, Canada is gravely concerned about the threat to international peace and security posed by the so-called Islamic State of Iraq and the Levant, ISIL, and is participating in the coalition against this terrorist organization.

Le compromis, c'est la relation d'indépendance du CSARS. Ses responsables témoignent devant un comité parlementaire; ils fournissent des rapports annuels. Cela fonctionne bien.

**Le sénateur Moore :** Vous ne seriez donc pas d'accord pour que les parlementaires exercent une surveillance?

**M. Ossowski :** Je crois personnellement que cela pourrait être compliqué. La présence d'un organisme indépendant qui a de l'expérience, qui a établi des relations, qui comprend les risques et qui sait vers où diriger son attention s'est avérée très précieuse au fil des ans.

**Le sénateur Moore :** Tout le monde doit commencer quelque part. Il s'agit d'un groupe de parlementaires qui connaîtrait le dossier et qui serait informé. On ne parle pas d'un groupe d'écoliers.

**Le président :** Nous avons dépassé le temps prévu. Je tiens à remercier nos témoins de leur patience. Je vous suis reconnaissant d'être venus nous donner votre avis. Encore une fois, merci d'être ici.

Dans notre deuxième groupe de témoins, nous accueillons aujourd'hui Mme Béatrice Maillé, directrice générale, Politique consulaire; et M. Mark Glauser, directeur général par intérim, Sécurité internationale et renseignement, tous deux du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement.

Nous accueillons également deux représentants de l'Agence des services frontaliers du Canada, Mme Caroline Weber, vice-présidente, Direction générale des services intégrés; et M. Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement.

Je crois que vous avez chacun une déclaration préliminaire à faire.

**Mark Glauser, directeur général par intérim, Sécurité internationale et du renseignement, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :** Monsieur le président, honorables sénateurs, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir invité le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement à prendre la parole aujourd'hui au sujet de la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada. Je suis le directeur général par intérim de la Sécurité internationale et du renseignement, et je suis accompagné de ma collègue, que vous avez déjà présentée.

Pour mieux faire comprendre le point de vue du ministère sur la loi, il pourrait s'avérer utile de situer brièvement le contexte. Comme vous le savez, ce projet de loi est présenté à un moment où le Canada doit faire face à un large éventail de menaces pour la sécurité nationale et internationale. Ces menaces existent dans de nombreuses régions. Nous sommes particulièrement préoccupés par le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Par exemple, le Canada est vivement préoccupé par la menace pour la paix et la sécurité internationale que constitue le soi-disant État islamique en Irak et au Levant, l'EIL, et il participe à la coalition formée pour combattre cette organisation terroriste.

We remain concerned about other terrorist groups as well, in the Middle East and beyond. We are cooperating closely with many like-minded partners internationally to address the threat posed by terrorists and foreign fighters.

We are also concerned about the ongoing instability in Syria. One aspect of this is the Syrian chemical weapons program. We were pleased to work with our international partners to facilitate the removal of chemical warfare agents and precursors from Syria, and their destruction under the auspices of the Chemical Weapons Convention.

Beyond Syria, we continue to work with international partners to enhance measures aimed at controlling the export of materials related to the manufacture of chemical weapons and other kinds of weapons of mass destruction.

These examples highlight the work that the government is doing internationally to address threats to national and international security. Our international efforts are complemented by our work with partners within the government to advance Canada's national and international security objectives.

This act is designed to help the government improve how it deals internally with national security issues by improving national security information sharing domestically. The security of Canada information sharing act aims to ensure that the information relevant to national security is shared both effectively and responsibly.

Some federal departments and agencies share information for national security purposes every day. Consistent with our obligations under the Charter and the Privacy Act, the department is already able to share information that may be of national security interest with other Canadian government agencies and departments. We have established practices and arrangements to guide this sharing of information.

However, there are information-sharing issues that the security of Canada information sharing act will address for the department. One clear example is the Chemical Weapons Convention Implementation Act. That act establishes the legal parameters for sharing information collected under its authority.

The Canadian national authority at DFATD is mandated to implement the Chemical Weapons Convention Implementation Act. It gathers information pertaining to the production, processing, consumption, import and export of certain chemicals and related facilities.

Que ce soit au Moyen-Orient ou ailleurs, d'autres groupes terroristes continuent également de susciter des préoccupations. À l'échelle internationale, nous collaborons étroitement avec de nombreux partenaires aux vues similaires pour contrer la menace posée par les terroristes et les combattants étrangers.

Nous sommes également préoccupés par l'instabilité persistante en Syrie. Le programme syrien d'armes chimiques fait partie de ces préoccupations. Or, nous sommes heureux d'avoir pu collaborer avec nos partenaires internationaux pour faciliter l'expédition à l'extérieur de la Syrie des agents et précurseurs chimiques à usage militaire, en vue de leur destruction, sous les auspices de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

À l'extérieur de la Syrie, nous continuons à collaborer avec des partenaires internationaux pour renforcer les mesures visant à contrôler l'exportation de matières servant à la fabrication d'armes chimiques et d'autres types d'armes de destruction massive.

Ces exemples mettent en lumière les efforts déployés par le gouvernement à l'échelle internationale face aux menaces à la sécurité nationale et internationale. Par ailleurs, en complément de nos efforts internationaux, et de concert avec des partenaires du gouvernement, nous veillons à la poursuite des objectifs de sécurité nationale et internationale du Canada.

La loi a pour but d'aider le gouvernement à améliorer ses méthodes internes face à des enjeux de sécurité nationale, notamment en améliorant la communication d'information relative à la sécurité à l'échelon national. Elle permettra aussi de communiquer l'information ayant trait à la sécurité nationale de manière efficace et responsable.

Certains ministères et organismes fédéraux échangent déjà quotidiennement de l'information à des fins de sécurité nationale. De même, dans le respect de ses obligations en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, le ministère est déjà en mesure de communiquer à d'autres ministères et organismes gouvernementaux canadiens de l'information pouvant avoir une incidence sur la sécurité nationale. Nous avons mis en place des pratiques et des mécanismes pour guider la communication de cette information.

Toutefois, la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada permettra au ministère de surmonter certains obstacles à ce chapitre. La Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques en est un bon exemple. Cette loi fixe les modalités juridiques applicables à la communication d'information recueillie en vertu de ses dispositions.

L'autorité nationale canadienne, au MAECD, a pour mandat de veiller à l'application de la Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. À cette fin, elle recueille de l'information sur la fabrication, le traitement, la consommation, l'importation et l'exportation de certains produits chimiques, ainsi que sur les installations connexes.

This is important information from a national security perspective. Currently, information collected under the authority of the Chemical Weapons Convention Implementation Act can be shared with the Organisation for the Prohibition of Chemical Weapons, resident in The Hague, and for purposes related to the Chemical Weapons Convention. It can also be shared in the event of an emergency involving public safety or for the purposes of enforcement of the act. However, the department currently cannot share this information with other Government of Canada institutions for national security purposes because of limitations in the act.

The new act being discussed today would amend the Chemical Weapons Convention Implementation Act to permit DFATD to share such information where appropriate.

To be clear, from my department's perspective, the security of Canada information sharing act does not alter what information is collected by the department or how that information is collected. It also has no bearing on how the department shares information internationally. The act only deals with how information related to national security concerns is shared domestically.

The act would provide some other departments and agencies with a clear authority to request from DFATD information relevant to national security. This could include key information related to consular affairs and clearly identified as being relevant to national security.

These requests would continue to be considered using processes that the department has developed over the past several years to facilitate the sharing of consular information when issues of national security are at stake.

To be clear, processes and caveats are in place to ensure that only information that is relevant, reliable and accurate is shared, as a result of a specific request supported by a clear national security rationale.

The request must also be compliant with the legal parameters, including the Charter and the Privacy Act. The Government of Canada takes the sharing of information seriously. All sharing in this area is done in close consultation with our legal services.

One final area that I would like to highlight is the security of our missions around the world. The safety of our staff is of the utmost importance. Information relevant to the security of our missions can come from a variety of sources and through many different channels. Some information comes through formal established relationships within the federal government, but this is not always the case.

Cette information est importante du point de vue de la sécurité nationale. À l'heure actuelle, les données recueillies en application de cette loi peuvent être communiquées à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, située à La Haye, y compris aux fins prévues par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. Elles peuvent aussi être communiquées dans une situation d'urgence, pour des raisons de sécurité publique, ou aux fins de l'application de la loi. Toutefois, en raison des limites imposées par la loi, le ministère ne peut actuellement communiquer l'information à d'autres institutions du gouvernement du Canada pour des raisons de sécurité nationale.

Or, le projet de loi à l'étude aujourd'hui aura pour effet de modifier la Loi de mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques afin de permettre au MAECD de communiquer ce genre d'information au besoin.

Du point de vue du ministère, il est évident que la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada n'aura aucune incidence sur le type d'information qu'il recueille ni sur la procédure suivie à cette fin. Elle ne modifiera pas non plus la façon dont il communique l'information au niveau international. La loi vise seulement la façon de communiquer l'information ayant trait à la sécurité nationale sur le territoire canadien.

En vertu de la loi, d'autres ministères et organismes gouvernementaux seront clairement autorisés à demander au MAECD de l'information ayant trait à la sécurité nationale. Cela comprend des renseignements clés liés aux affaires consulaires et considérés comme relevant clairement de la sécurité nationale.

Pour l'examen de ces demandes d'information, nous continuerons à appliquer la procédure mise en place par le ministère ces dernières années pour faciliter la communication de renseignements consulaires dans des dossiers relevant de la sécurité nationale.

Il importe de préciser que des procédures et restrictions ont été mises en place afin que seuls les renseignements pertinents, fiables et précis soient communiqués, et ce, en réponse à une demande précise, appuyée par des motifs clairs liés à la sécurité nationale.

La demande doit aussi respecter les règles juridiques applicables, y compris les dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. La communication d'information est une question que le gouvernement du Canada prend au sérieux. C'est pourquoi elle se fait toujours en consultation étroite avec nos services juridiques.

J'aimerais attirer l'attention sur un dernier point, à savoir la sécurité de nos missions dans le monde. Il est essentiel d'assurer la sécurité de notre personnel. L'information ayant trait à la sécurité dans nos missions peut provenir de diverses sources et être communiquée au moyen d'un grand nombre de mécanismes différents. Cela peut se faire dans le cadre de relations officielles et bien établies au sein du gouvernement fédéral, mais ce n'est pas toujours le cas.

The act would ensure clarity for other departments and agencies that they have the authority to share with the department any information that might bear on the safety of our staff or the security of our missions.

In summary, the act would create possibilities for sharing information relevant to national security. It would not create an obligation to share specific information.

As I have explained, the department already shares national security information domestically. However, the department would benefit from the authorities provided in this act. It would allow the government to better address key national and international security interests related to terrorism and preventing the proliferation of weapons of mass destruction.

**The Chair:** Thank you.

**Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations, Canada Border Services Agency:** Good afternoon, Mr. Chair and honourable senators. We would like to thank the committee for affording us this opportunity to discuss how the changes being proposed by Bill C-51 impact on the Canada Border Services Agency and why the bill is important to the agency as a national security partner.

Let's consider the global risk environment. The CBSA was created in 2003, and it was given the responsibility for providing integrated border services across the full spectrum of border activities.

Mr. Chair, the CBSA must constantly evolve and adapt to keep pace with the global risk environment in which we operate. Over the past several years, this has included a different conceptualization of the border, namely, as a corridor where decisions are sequenced and made before people and goods arrive and not simply as the geographical boundaries of our country.

[Translation]

Therefore, modern border management is not limited to a physical presence at ports of entry across the country, but is necessarily dependent on working within a broader community. Information exchange is necessary in order to assess risks and protect the country.

What are CBSA's current information sharing authorities? Information relevant to national security threats can often be found in different forms and places across the government, and must be pieced together to form a coherent picture so that appropriate action can be taken.

Grâce à la loi, les autres ministères et organismes seront clairement autorisés à communiquer au ministère toute l'information pouvant avoir une incidence sur la sécurité de son personnel ou de ses missions.

En somme, la loi créera de nouvelles possibilités pour la communication d'information ayant trait à la sécurité nationale. Elle ne créera pas l'obligation de communiquer certains renseignements précis.

Comme je l'ai expliqué précédemment, le ministère communique déjà de l'information ayant trait à la sécurité nationale à des ministères et à des organismes nationaux. Toutefois, les pouvoirs conférés par la loi lui seront également utiles. Le gouvernement pourra ainsi mieux s'attaquer à d'importants enjeux nationaux et internationaux en matière de sécurité liés au terrorisme et prévenir la prolifération des armes de destruction massive.

**Le président :** Merci.

**Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement, Agence des services frontaliers du Canada :** Bonjour, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Nous tenons à vous remercier de nous donner l'occasion de parler des répercussions que les modifications proposées dans le projet de loi C-51 auront sur l'Agence des services frontaliers du Canada et de la raison pour laquelle le projet de loi est important pour l'ASFC en tant que partenaire de la sécurité nationale.

Parlons du contexte mondial en matière de risque. L'ASFC a été créée en 2003 et s'est vu confier la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés pour l'ensemble des activités frontalières.

Monsieur le président, l'ASFC doit constamment évoluer et s'adapter afin de suivre le rythme du contexte mondial en matière de risque dans lequel elle exerce ses activités. Au cours des dernières années, elle a notamment dû percevoir la frontière d'une autre façon, c'est-à-dire comme un corridor où une séquence de décisions est prise avant même l'arrivée d'une personne ou de marchandises et pas simplement comme les limites géographiques du pays.

[Français]

Par conséquent, la gestion frontalière moderne ne se limite pas à une présence physique aux points d'entrée partout au pays, mais elle dépend forcément du travail réalisé au sein d'une collectivité plus vaste. L'échange d'information est nécessaire pour évaluer les risques et protéger le pays.

Quelles sont les autorisations actuelles de l'ASFC en matière d'échange d'information? Les renseignements relatifs aux menaces pour la sécurité nationale peuvent souvent prendre différentes formes et se trouver à différents endroits à l'échelle du gouvernement. Ils doivent être rassemblés en un tout cohérent afin que les mesures voulues puissent être prises.

The ability to put this picture together when operating in the national security context is critical, and currently those requiring the information are dependent on the disclosure requirements of a number of different acts of Parliament.

[English]

With a few minor exceptions, the CBSA can now only share its information pursuant to the Customs Act or the Privacy Act. In the national security context, the CBSA can currently share customs information explicitly for national security purposes, under Customs Act paragraph 107(4)(h), to “any entity that has lawful authority to collect and use this information.”

Under the current information sharing framework, the recipient organization must have a national security mandate and information is provided upon request.

Paragraph 107(4)(h) of the Customs Act also authorizes the agency to disclose national security-related customs information to non-federal government entities, such as municipal, provincial or foreign entities or international bodies, as long as the entity has a lawful authority to collect and use this information.

With respect to non-customs information, such as immigration-related information, there is no similar provision under the Privacy Act that allows for the sharing of this information for national security purposes. Without the security of Canada information sharing act, or SCISA, no specific provisions to share non-customs information for these purposes exist. So what are the benefits of SCISA?

[Translation]

The proposed Security of Canada Information Sharing Act, or SCISA, contained within Bill C-51 is a tool that would allow the agency and other federal partners to share information essential to collectively respond when faced with threats to Canada. It would also allow for government-wide consistent practices on interdepartmental information sharing for national security purposes.

Under the act, while any Government of Canada institutions may disclose information related to the national security of Canada, only certain, specified government departments with a national security mandate are eligible to receive the information.

La capacité de rassembler l'information en un tout est essentielle lorsqu'on mène des activités dans le contexte de la sécurité nationale. Or, à l'heure actuelle, ceux qui ont besoin de l'information sont tributaires des exigences en matière de communication prévues par un certain nombre de lois fédérales.

[Traduction]

Actuellement, à quelques petites exceptions près, l'ASFC peut seulement communiquer ses renseignements aux termes de la Loi sur les douanes et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Dans le contexte de la sécurité nationale, conformément à l'alinéa 107(4)(h) de la Loi sur les douanes, l'ASFC peut communiquer des renseignements douaniers expressément à des fins de sécurité nationale à toute entité détenant le pouvoir légal de recueillir et d'utiliser de tels renseignements.

Selon le cadre actuel de communication de renseignements, l'organisation qui reçoit les renseignements doit avoir un mandat en matière de sécurité nationale, et les renseignements sont fournis sur demande.

L'alinéa 107(4)(h) de la Loi sur les douanes autorise aussi l'ASFC à communiquer des renseignements douaniers liés à la sécurité nationale à des entités autres qui ne font pas partie du gouvernement fédéral, comme des entités municipales, provinciales ou étrangères ou des organismes internationaux, pourvu que l'entité détienne le pouvoir légal de recueillir et d'utiliser de tels renseignements.

En ce qui concerne les renseignements non douaniers, comme les renseignements relatifs à l'immigration, la Loi sur la protection des renseignements personnels ne prévoit pas de dispositions semblables permettant l'échange de ces renseignements à des fins de sécurité nationale. Ainsi, sans la Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, ou la LCISC, aucune disposition précise ne permet de communiquer des renseignements non douaniers à ces fins. Quels sont donc les avantages de la LCISC?

[Français]

La Loi sur la communication d'information ayant trait à la sécurité du Canada, qui est proposée dans le projet de loi C-51, est un outil qui permettrait à l'agence et aux autres partenaires fédéraux de communiquer des renseignements essentiels afin de répondre collectivement aux menaces pour le Canada. Cette loi permettrait aussi d'adopter des pratiques uniformes à l'échelle du gouvernement en ce qui a trait à l'échange interministériel de renseignements à des fins de sécurité nationale.

Conformément à la loi, bien que toutes les institutions gouvernementales du Canada puissent communiquer des renseignements liés à la sécurité nationale du Canada, seulement certains ministères désignés ayant un mandat en matière de sécurité nationale ont le droit de recevoir les renseignements.

[English]

The mandate of the CBSA, as set out in section 5(1) of the CBSA Act, states that the CBSA will support national security by “providing integrated border services.” Therefore, the agency could be eligible to be a receiver of information but would be required to demonstrate how the information collected under SCISA correlates to its border responsibilities.

Like all federal partners, the CBSA would be bound by lawful restrictions in SCISA and existing information-sharing laws to which we currently must adhere to govern the further sharing of information under the act.

What does SCISA do for the CBSA? As a contributing organization, the SCISA would provide the agency with two new authorities: one, an additional authority to share customs information and, two, to allow sharing of non-customs information.

SCISA contains an amendment to section 107(5)(j) of the Customs Act to allow the CBSA to share customs information with Citizenship and Immigration Canada “for the purposes of administering or enforcing the law of Canada respecting passports or other travel documents.” Currently, there is no provision in the Customs Act to allow such disclosures. This amendment would allow the CBSA to provide, for example, information such as an individual’s travel history to CIC for passport purposes.

The second amendment with respect to the sharing of non-customs information would allow the CBSA and Citizenship and Immigration Canada to overcome difficulties in sharing information collected pursuant to the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA, for broader national security purposes.

[Translation]

When taken together, the SCISA provides a framework that would facilitate the sharing of relevant national security information across the federal government, addressing systemic barriers and reducing intelligence gaps, which would allow for access to critical information to detect and act when there is a perceived risk.

Now, I’d like to talk about the Secure Air Travel Act contained in Bill C-51. As the committee has heard from the Minister of Public Safety, Bill C-51 also seeks to amend the Secure Air Travel Act to provide the Passenger Protect Program, or PPP, with a mandate to identify, list and mitigate threats from those who are suspected of posing a threat to transportation security, and those who are attempting to travel abroad to support terrorism-related activities.

[Traduction]

Selon son mandat, qui est énoncé au paragraphe 5(1) de la Loi sur l’Agence des services frontaliers du Canada, l’ASFC est chargée de soutenir la sécurité nationale en fournissant « des services frontaliers intégrés ». Par conséquent, l’ASFC pourrait avoir le droit de recevoir des renseignements, mais il faudrait qu’elle démontre en quoi les renseignements recueillis en vertu de la LCISC correspondent à ses responsabilités frontalières.

Comme tous les partenaires fédéraux, l’ASFC serait liée par les restrictions légales prévues par la LCISC ainsi que par les lois existantes sur l’échange de renseignements que nous devons actuellement respecter en vue de régir l’échange de plus amples renseignements en vertu de la loi.

Que signifie la LCISC pour l’ASFC? La LCISC conférerait à l’ASFC, en tant qu’organisme fournissant des renseignements, deux nouveaux pouvoirs, soit un pouvoir supplémentaire pour communiquer des renseignements douaniers et un deuxième pouvoir pour autoriser la communication de renseignements non douaniers.

La LCISC vient modifier l’alinéa 107(5)(j) de la Loi sur les douanes en vue de permettre à l’ASFC de communiquer des renseignements douaniers à Citoyenneté et Immigration Canada « pour l’application ou l’exécution du droit fédéral en matière de passeports ou autres documents de voyage ». En ce moment, aucune disposition de la Loi sur les douanes ne permet de communiquer de tels renseignements. Cette modification permettrait, par exemple, à l’ASFC de fournir à CIC des renseignements tels que les antécédents de voyage d’une personne aux fins d’une demande de passeport.

La deuxième modification, qui se rapporte à la communication de renseignements non douaniers, permettrait à l’ASFC et à Citoyenneté et Immigration Canada de surmonter les difficultés liées à la communication de renseignements recueillis en vertu de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés, ou la LIPR, à des fins plus vastes de sécurité nationale.

[Français]

Dans son ensemble, la Loi sur la communication d’information ayant trait à la sécurité du Canada fournit un cadre qui faciliterait la communication de renseignements pertinents en matière de sécurité nationale à l’échelle du gouvernement fédéral, ce qui éliminerait les obstacles systémiques et réduirait les lacunes sur le plan du renseignement. Elle permettrait ainsi d’accéder à des renseignements essentiels pour repérer les menaces et de prendre les mesures voulues lorsqu’il semble y avoir un risque.

J’aimerais maintenant parler de la Loi sur la sûreté des déplacements aériens, qui fait partie du projet de loi C-51. Comme le comité en a été informé par le ministre de la Sécurité publique, le projet de loi C-51 vise également à modifier la Loi sur la sûreté des déplacements aériens de façon à confier au programme de la Protection des passagers le mandat de repérer les personnes susceptibles de constituer une menace à la sûreté des transports, de même que les personnes qui tentent de se rendre à

[English]

What this means for the agency is that it would be able to receive information pertinent to the no-fly list, alongside Transport Canada, Citizenship and Immigration Canada, the RCMP, CSIS and others as prescribed, and disclose information to the same partners.

The CBSA would also be authorized to disclose information it has obtained from air carriers' reservation systems and confirm to air carriers that there is a passenger name match with a name on the no-fly list. Only the Minister of Public Safety may disclose this information internationally, pursuant to a written agreement. As such, Public Safety would be the disclosing federal department, unless otherwise delegated by the minister.

I would like to say a word about privacy implications.

[Translation]

The CBSA understands that these changes bring concerns over privacy, and it takes those concerns seriously. The CBSA's information sharing practices occur in the context of laws, regulations and policies. Review mechanisms exist for all disclosure activities under the current legal regime to ensure that a person's reasonable expectation of privacy is not breached.

[English]

Reviews may be external, such as by the Privacy Commissioner, the Auditor General and the courts, and internal, such as by our internal existing audit, appeals and complaints mechanisms.

This concludes our opening statement and we would be pleased to answer any questions that you or committee members may have.

**The Chair:** Thank you for a very complete presentation, Mr. Leckey.

It's just after 3:00. The bells are ringing for a vote at 3:29, so I would recommend that we open the floor for questions until 3:10. That should give us enough time to go over to the Senate for the purposes of the vote. We'll suspend for that period of time and then come back to complete the panel.

**Senator White:** Is there any chance we could just pair up and stay instead of going?

l'étranger pour appuyer des activités liées au terrorisme, et ce, afin d'inscrire leur nom sur une liste et d'atténuer les menaces en question.

[Traduction]

Cela signifie que l'ASFC pourrait recevoir des renseignements relatifs à la liste des personnes interdites de vol, tout comme Transports Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, la GRC, le SCRS et d'autres organismes désignés, et qu'elle pourrait communiquer des renseignements à ces partenaires.

L'ASFC serait aussi autorisée à communiquer les renseignements qu'elle obtient des systèmes de réservation des transporteurs aériens et à confirmer aux transporteurs aériens que le nom d'un passager correspond à un nom figurant sur la liste des personnes interdites de vol. Seul le ministre de la Sécurité publique peut communiquer ces renseignements à l'échelle internationale, conformément à une entente écrite. Ainsi, le ministère de la Sécurité publique serait le ministère fédéral chargé de communiquer les renseignements, à moins que le ministre délègue ce pouvoir.

J'aimerais traiter brièvement des répercussions sur la protection des renseignements personnels.

[Français]

L'ASFC comprend que ces modifications soulèvent des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels, et elle prend ces préoccupations au sérieux. Les pratiques de communication de renseignements de l'ASFC sont régies par des lois, des règlements et des politiques. Des mécanismes d'examen ont été établis pour toutes les activités de communication, dans le cadre du régime juridique actuel, pour veiller au respect de l'attente raisonnable d'une personne en matière de protection de la vie privée.

[Traduction]

Les examens peuvent être effectués à l'externe, notamment par le commissaire à la protection de la vie privée, le vérificateur général et les tribunaux, ainsi qu'à l'interne, notamment au moyen de nos mécanismes de vérification, d'appel et de plainte.

Voilà ce qui conclut notre déclaration. Nous répondrons avec plaisir à toute question que vous ou les membres du comité pourriez avoir.

**Le président :** Merci de votre déclaration exhaustive, monsieur Leckey.

Il est un peu plus de 15 heures. La sonnerie se fait entendre pour la tenue d'un vote à 15 h 29. Je propose que nous posions des questions aux témoins jusqu'à 15 h 10. Cela devrait nous laisser suffisamment de temps pour nous rendre au Sénat et voter. Nous suspendrons nos travaux pour ce faire, puis nous reviendrons terminer la séance avec le panel.

**Le sénateur White :** Pourrions-nous seulement nous « paier » au lieu d'y aller?

**Senator Mitchell:** What's being voted on?

**Senator White:** It's a private member's bill. We could pair up and continue on, right?

**Senator Mitchell:** I'm good with that.

**Senator White:** It's up to you, Mr. Chair.

**Senator Moore:** What is the bill?

**The Chair:** Bill C-479.

**Senator Moore:** I know, but what is the substance?

**Cathy Piccinin, Acting Clerk of the Committee:** I can read it out if you like. It's third reading of Bill C-479, An Act to amend the Corrections and Conditional Release Act (fairness for victims).

**Senator White:** It's a private member's bill. We can pair up. I don't know how the chair and deputy chair feel about that.

**Senator Mitchell:** I don't see that that would be a problem, pairing up. I would rather just stay and finish.

**Senator Day:** My guess is that the whips wouldn't be happy with that.

**The Chair:** I think that we should suspend at 3:10. I'm going to start with Senator Mitchell, if you would.

**Senator Mitchell:** We can stay because we're not whipped, because we're independent Liberal senators. We'll keep you busy.

**The Chair:** That's not what your colleague Senator Day said.

**Senator Mitchell:** He's old school in a good way.

It's interesting to me that CSIS has SIRC review and that CSEC has a commissioner. They also have all the other review mechanisms that you've mentioned and that were mentioned by witnesses previously. So is it that your information isn't as important as CSIS's to be reviewed by SIRC? And why would it be that you wouldn't be subject to some kind of a super SIRC review?

**Caroline Weber, Vice-President, Corporate Affairs Branch, Canada Border Services Agency:** Thank you for the question. I'm responsible for the recourse function at CBSA, so I'm going to be responding.

**Le sénateur Mitchell :** Quel est l'objet du vote?

**Le sénateur White :** Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Nous pourrions nous « paier » et poursuivre nos travaux, n'est-ce pas?

**Le sénateur Mitchell :** Cela me convient.

**Le sénateur White :** La décision vous revient, monsieur le président.

**Le sénateur Moore :** Quel est le projet de loi?

**Le président :** C'est le projet de loi C-479.

**Le sénateur Moore :** Je sais. De quoi est-il question dans le projet de loi?

**Cathy Piccinin, greffière suppléante du comité :** Je peux vous le dire, si vous le voulez. Il s'agit de la troisième lecture du projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes).

**Le sénateur White :** C'est un projet de loi d'initiative parlementaire. Allons-y pour le pairage. Je ne sais pas ce qu'en pensent le président et le vice-président.

**Le sénateur Mitchell :** Je ne crois pas que le pairage soit un problème. Je préfère rester ici et terminer la séance.

**Le sénateur Day :** Je présume que cela ne plairait pas aux whips.

**Le président :** Je crois que nous devrions suspendre nos travaux à 15 h 10. Je cède la parole en premier au sénateur Mitchell. Allez-y.

**Le sénateur Mitchell :** Nous pouvons rester ici, parce que nous ne sommes pas soumis à la discipline de parti. Nous sommes des sénateurs libéraux indépendants. Nous vous tiendrons occupés.

**Le président :** Ce n'est pas ce qu'a dit votre collègue le sénateur Day.

**Le sénateur Mitchell :** Il est de la vieille école, dans le bon sens du terme.

Je trouve intéressant que le SCRS soit surveillé par le CSARS et que le CST ait un commissaire. Les organismes ont également en place tous les autres mécanismes d'examen que vous avez mentionnés et que d'autres témoins ont mentionnés précédemment. Bref, dois-je en comprendre que vos renseignements ne sont pas aussi importants que ceux du SCRS pour être examinés par le CSARS? Pourquoi ne pouvez-vous pas faire l'objet d'une sorte d'examen spécial de la part du CSARS?

**Caroline Weber, vice-présidente, Direction générale des services intégrés, Agence des services frontaliers du Canada :** Merci de votre question. Je suis chargée de la fonction de recours à l'ASFC. Je vais donc vous répondre.

To start, the way we think about the world of review and oversight is that certainly all agents of Parliament have access to us: the Auditor General, the Privacy Commissioner, the Information Commissioner, et cetera. We both report to them and they have a complaints function there as well.

The RCMP comes in to investigate us if there's an issue. We have the usual reporting requirements to Parliament, because unlike some of the organizations that you've mentioned, we are in Schedule IV, so we are part of the core public administration. We have a very different administrative configuration than the other organizations.

Then there are appeals to the courts. I know that's always viewed as a heavy exercise. There are tribunals as well. There's access to tribunals, whether it's the Human Rights Commission or the Agricultural Review Tribunal.

Lastly, internally, there's always the opportunity to appeal to the minister, and we also have internal review mechanisms such as professional standards review and internal audit.

Then there's a legislated recourse and appeals mechanism. Within the Customs Act, within the Proceeds of Crime, Money Laundering and Terrorist Financing Act, the Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act and the Special Import Measures Act, there are requirements to provide a recourse mechanism. So it's actually fairly well-defined in terms of time periods, how one goes about it, their regulations as well.

We have about 100 people in CBSA that respond to these kinds of appeals through these legislated means, and they're required. Currently, we need to deliver that kind of service in that way.

Also recognizing that people may want to have another kind of complaints mechanism, we've put in place an informal complaints mechanism. Again, it's internal, but we do have it centralized in the Corporate Affairs Branch so that we take it out of operations and keep track of where the complaints are coming from, how they're being replied to, et cetera.

I have statistics on this, if you would like to see some of them, because we do review this on a quarterly basis.

**Senator Mitchell:** Yes, we would like to see that.

**The Chair:** Can you table the statistics?

**Ms. Weber:** I don't have them with me, but if there's interest in that —

**The Chair:** You'll table them with the clerk?

**Ms. Weber:** Absolutely.

**The Chair:** Thank you.

D'entrée de jeu, la manière dont nous voyons le domaine de l'examen et de la surveillance, c'est que tous les agents du Parlement ont évidemment accès à l'ASFC : le vérificateur général, le commissaire à la protection de la vie privée, le commissaire à l'information, et cetera. Nous leur présentons des rapports, et ils ont également une fonction de gestion des plaintes.

La GRC enquête sur nous s'il y a un problème. Les exigences normales concernant la présentation de rapports au Parlement s'appliquent à l'ASFC, parce que notre organisme se trouve à l'annexe IV et fait donc partie de l'administration publique centrale, contrairement à certains organismes que vous avez mentionnés. Notre configuration administrative est très différente des autres organismes.

Il est également possible d'en appeler devant la cour. Je sais que c'est toujours considéré comme une avenue laborieuse. Il y a aussi des tribunaux. Les tribunaux sont accessibles, notamment la Commission des droits de la personne ou le Tribunal de révision agricole.

Enfin, à l'interne, il est toujours possible d'interjeter appel auprès du ministre, et nous avons des mécanismes d'examen internes, comme l'examen des normes professionnelles et des vérifications internes.

Par ailleurs, un recours et un mécanisme pour interjeter appel sont prévus dans la loi. En vertu de la Loi sur les douanes, de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, de la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et agroalimentaire et de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, il faut prévoir un mécanisme de recours. C'est en fait assez bien défini en ce qui a trait aux périodes, à la manière de le faire et aux règlements.

Nous sommes environ 100 personnes à l'ASFC pour répondre à ce genre d'appels par l'intermédiaire des moyens prévus dans la loi, et ce sont des exigences. Actuellement, nous devons assurer ainsi la prestation d'un tel service.

Nous comprenons également que certains voudront peut-être avoir un autre type de mécanisme pour formuler leurs plaintes; c'est pourquoi nous offrons un mécanisme officieux en la matière. Je répète que ce sont des mécanismes internes, mais c'est centralisé au sein de la Direction générale des services intégrés. Nous recensons le tout et consignons la provenance des plaintes, la manière dont nous y répondons, et cetera.

J'ai des statistiques à ce sujet, si vous voulez les consulter, parce que cela fait l'objet d'un examen trimestriel.

**Le sénateur Mitchell :** Oui. Nous aimerions les voir.

**Le président :** Pourriez-vous nous remettre vos statistiques?

**Mme Weber :** Je ne les ai pas avec moi, mais si cela vous intéresse...

**Le président :** Vous les ferez parvenir à la greffière, n'est-ce pas?

**Mme Weber :** Absolument.

**Le président :** Merci.

**Senator Mitchell:** For DFATD, when you share information with another group, first, do you share it with other Five Eyes organizations, other countries? Second, no matter who you share it with, what control do you have over it once you've shared it? I'm thinking of the Arar case.

**Mr. Glauser:** Thank you for the question. In this context, I think the information that people are most focused on is the personal information of Canadians that comes to the department through exercising the consular function, and my colleague can speak to that directly.

The sharing of consular information in this context that already takes place between the department and the service, for example, is governed by the elements that I was discussing earlier. The Office of the Privacy Commissioner has the ability to audit the departments' sharing of this information in that context.

The caveats that I referred to are important in this context. The information provided by the department to the service or to the RCMP, for example, is internal to the government and not for onward sharing with anyone else without the expressed agreement of the director general of consular operations, which my colleague can speak to in more detail.

**The Chair:** Colleagues, I'm going to have to interrupt. We will suspend. I am making the assumption the officials will be here when we return. Please take as brief a break as possible.

We're suspended until the call of the chair.

(The committee suspended.)

(The committee resumed.)

**The Chair:** Colleagues, I would like to recommend that we go with the panel for the next ten minutes because of the interruption we've had and knowing that we can call the witnesses if there's a need to return in respect of deliberations on the bill.

I'd like to start with Senator Moore.

**Senator Moore:** My first question is for Mr. Glauser. At the time that Edward Snowden made his revelations, we learned that the U.S. is monitoring Canada and other countries in cyberspace. Did you know that? Did you have any knowledge of what was going on there, as you talked about your international security intelligence?

**Mr. Glauser:** The Five Eyes, obviously the other agencies — the Government of Canada works closely with their allies. Some of the unauthorized disclosures of Mr. Snowden —

**Senator Moore:** Thank God he did it.

**Le sénateur Mitchell :** La question s'adresse aux représentants du MAECD. Lorsque vous communiquez des renseignements à un autre groupe, le faites-vous avec des organismes du Groupe des cinq ou d'autres pays? Ensuite, peu importe l'organisme avec lequel vous communiquez des renseignements, quel contrôle avez-vous sur ces renseignements après coup? Je pense au cas Arar.

**M. Glauser :** Merci de votre question. Dans ce contexte, je crois que les renseignements qui intéressent le plus les gens sont les renseignements personnels des Canadiens que reçoit le ministère par l'entremise de l'exercice de la fonction consulaire, et ma collègue pourra vous en parler directement.

Dans ce contexte, la communication de renseignements consulaires qui se fait déjà entre le ministère et le service, par exemple, est encadrée par les éléments dont je parlais plus tôt. Le Commissariat à la protection de la vie privée peut vérifier la communication de ces renseignements par le ministère dans un tel contexte.

Les conditions auxquelles j'ai fait référence sont importantes dans ce contexte. Les renseignements communiqués par le ministère au service ou à la GRC, par exemple, se font à l'intérieur du gouvernement et ne sont pas communiqués à d'autres sans l'autorisation explicite du directeur général des opérations consulaires, ce dont ma collègue pourra vous parler plus en détail.

**Le président :** Chers collègues, je dois interrompre la séance. Nous suspendrons nos travaux. Je présume que les représentants des ministères seront là à notre retour. Veuillez prendre une pause aussi brève que possible.

Nous suspendons nos travaux jusqu'à l'appel de la présidence.

(La séance est suspendue.)

(La séance reprend.)

**Le président :** Chers collègues, je vous propose de poser des questions au panel durant 10 minutes, étant donné que nous avons eu une interruption et que nous pouvons les réinviter à témoigner, si c'est nécessaire aux fins des délibérations sur le projet de loi.

Je cède la parole en premier au sénateur Moore.

**Le sénateur Moore :** Ma première question s'adresse à M. Glauser. Lorsqu'Edward Snowden a fait ses révélations, nous avons appris que les États-Unis surveillaient le cyberspace du Canada et d'autres pays. Le saviez-vous? Aviez-vous connaissance de ce qui se tramait dans le milieu, étant donné que vous avez parlé du renseignement de sécurité sur la scène internationale?

**M. Glauser :** Le Groupe des cinq, évidemment les autres organismes — le gouvernement du Canada collabore étroitement avec ses alliés. Certaines divulgations non autorisées de M. Snowden...

**Le sénateur Moore :** Nous l'en remercions.

**The Chair:** Senator Moore, please let the witness respond.

**Senator Moore:** Sure.

**Mr. Glauser:** — have put some of that classified information into the public realm. Those parts of the Government of Canada working with their counterparts in the Five Eyes governments were obviously aware of some of the things that have been put out into the public realm. I wouldn't want to comment in any detail on the Department of Foreign Affairs, Trade and Development in this context.

**Senator Moore:** It points to the need for oversight.

My next question, chair, is with regard to CBSA.

I heard your comments, Ms. Weber. Your agency has quite an impact on Canadians and our visitors. There's no oversight to speak of. It's all internal. It's like having me mark my own exams. You've lost people in jails and they've died. We only found out about it after the fact when the media dug it out of the coroners' reports. I have a bill before the Senate requiring oversight of your agency. How do you feel about that?

**Ms. Weber:** Thank you for the question. It's not for us to decide. That's an issue to be decided by elected officials. We are truly loyal public servants and we adhere to the laws. We follow the frameworks that we're given to follow by elected officials.

**Senator Moore:** Are you saying parliamentarians? Are you including the Senate in that?

**The Chair:** Point of order.

**Senator Runciman:** Mr. Chair, with respect to Senator Moore, that is an inappropriate question for a public official. They would be expressing a personal opinion. They are here to offer their views and expertise with respect to the legislation before us.

**Senator Moore:** That gives it oversight. Come on.

**The Chair:** Colleagues, Senator Moore.

**Senator Runciman:** You're asking for personal views.

**Senator Moore:** They're working for us.

**The Chair:** It is a valid point of order.

In view of the time — it's quarter to four — and we had that interruption, I'm going to call upon the next panel of witnesses.

Thank you for coming. I'm sure we'll call upon you again.

**Le président :** Sénateur Moore, veuillez laisser le témoin répondre.

**Le sénateur Moore :** Bien entendu.

**M. Glauser :** ... ont dévoilé sur la place publique certains renseignements classifiés. Les organismes du gouvernement du Canada qui collaborent avec leur homologue des gouvernements du Groupe des cinq étaient évidemment au courant de certains éléments qui ont été rendus publics. Je préfère ne pas faire de commentaires détaillés au sujet du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement dans ce contexte.

**Le sénateur Moore :** Cela démontre la nécessité d'une surveillance.

Monsieur le président, ma prochaine question concerne l'ASFC.

Madame Weber, j'ai entendu vos commentaires. Votre organisme a un grand effet sur les Canadiens et nos visiteurs. Il n'y a aucune surveillance pour ainsi dire. Tout se fait à l'interne. C'est comme si je corrigeais mes propres examens. Vous avez perdu des gens en prison qui sont morts. Nous l'avons uniquement su après le fait, lorsque des médias ont trouvé l'information dans les rapports des coroners. J'ai présenté un projet de loi au Sénat en vue d'exiger la surveillance de votre organisme. Qu'en pensez-vous?

**Mme Weber :** Merci de votre question. Cette décision ne nous revient pas. Ce sont les élus qui devront la prendre. Nous sommes vraiment de loyaux fonctionnaires, et nous respectons les lois. Nous suivons les cadres que les élus nous demandent de suivre.

**Le sénateur Moore :** Faites-vous allusion aux parlementaires? Incluez-vous le Sénat?

**Le président :** Il y a un appel au Règlement.

**Le sénateur Runciman :** Monsieur le président, en ce qui concerne les propos du sénateur Moore, c'est une question inappropriée à poser à des fonctionnaires, parce qu'ils exprimeraient une opinion personnelle. Les témoins sont ici pour nous faire part de leurs points de vue et de leur expertise au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis.

**Le sénateur Moore :** Cela assure une surveillance. Voyons donc!

**Le président :** Chers collègues, sénateur Moore.

**Le sénateur Runciman :** Vous leur demandez d'exprimer des opinions personnelles.

**Le sénateur Moore :** Ils travaillent pour nous.

**Le président :** L'appel au Règlement est recevable.

Compte tenu de l'heure — il est 15 h 45 — et de l'interruption, je vais appeler le prochain groupe de témoins.

Merci d'être venus. Je suis certain que nous ferons de nouveau appel à vous.

Joining us on our final panel are Professor Kent Roach via video conference, Professor Craig Forcece, Professor Christian Leuprecht, and Mr. Joe Fogarty, former security intelligence liaison between Canada and the U.K.

Gentlemen, welcome to the committee. I understand you have opening comments.

Once again, thank you very much for being here. We've certainly appreciated your efforts, and especially Mr. Forcece, and all the work and time that you spent on this bill in the other place. It doesn't go unnoticed by any of the members of this particular committee.

**Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto, as an individual:** Honourable senators, thank you for allowing us to appear before you again. As you well know, Bill C-51 is a complex omnibus bill that adds two new security laws and amends 15 existing laws, most notably the Criminal Code and the CSIS Act.

Professor Forcece and I have published to [antiterrorlaw.ca](http://antiterrorlaw.ca) both extensive commentary and a long table proposing many carefully considered amendments to the bill. We will not have time to go into all of them today, but we would obviously welcome any questions.

In the Commons, the government has made a few amendments, but they do not alleviate our concerns that the bill will have major implications for rights and unintended but harmful effects for security, particularly criminal investigation and terrorism prosecution. The bill still ignores or contravenes major parts of the 2006 Arar commission recommendations, the 2010 recommendations of the Air India commission, and the 2011 recommendations of the special senate committee chaired by Senator Segal. The bill's radical rejection of the evidence compiled by these commissions in large part explains the persistence of our critique of this bill.

Bill C-51, combined with Bill C-44, drastically changes Canada's security laws. It will transform CSIS from a pure intelligence agency into one that can take both warranted and unwarranted actions to reduce threats to the security of Canada. We fear that it may have the unintended effects of making prosecutions, including prosecutions under the four new terrorist fighter offences that Parliament wisely added to the Criminal Code in 2013, more difficult. In short, we have concerns that Bill C-51 will threaten rights and freedoms without making us safer.

Notre dernier groupe de témoins est composé de M. Kent Roach, qui témoigne par vidéoconférence à titre personnel, de M. Craig Forcece, de M. Christian Leuprecht et de M. Joe Fogarty, ancien agent de liaison en matière de renseignements de sécurité entre le Canada et le Royaume-Uni.

Messieurs, bienvenue devant le comité. Je crois comprendre que vous avez des exposés.

Je vous remercie de nouveau de comparaître. Nous apprécions certainement les efforts que vous avez déployés, particulièrement dans le cas de M. Forcece, et tout le travail et le temps que vous avez investis dans ce projet de loi à l'autre chambre. Ces efforts n'ont pas échappé aux membres de ce comité.

**Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel :** Honorables sénateurs, merci de nous permettre de témoigner de nouveau devant vous. Comme vous le savez fort bien, le projet de loi C-51 est un projet de loi omnibus complexe qui ajoute deux nouvelles lois en matière de sécurité et modifie 15 lois existantes, notamment le Code criminel et la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

M. Forcece et moi-même avons publié sur le site web [antiterrorlaw.ca](http://antiterrorlaw.ca) des commentaires exhaustifs et un long tableau où nous proposons de nombreux amendements soigneusement étudiés au projet de loi. Nous n'aurons pas le temps de tous les décortiquer aujourd'hui, mais nous nous ferons évidemment un plaisir de répondre à vos questions.

À la Chambre des communes, le gouvernement a apporté quelques modifications, qui n'atténuent pourtant pas notre inquiétude quant au fait que le projet de loi aura des conséquences majeures sur les droits de la personne, ainsi que des effets non prévus, mais néfastes sur la sécurité, notamment sur les enquêtes criminelles et les poursuites en matière de terrorisme. Ce projet de loi fait toujours fi de parties importantes des recommandations de 2006 de la Commission Arar, des recommandations de 2010 de la Commission d'enquête sur l'affaire Air India et des recommandations de 2011 du Comité sénatorial spécial que présidait le sénateur Segal, ou alors il y est contraire. Le rejet radical des preuves rassemblées par ces commissions explique dans une large mesure pourquoi nous persistons dans notre critique du projet de loi.

En association avec le projet de loi C-44, le projet de loi C-51 modifie radicalement la législation canadienne en matière de sécurité. Il transformera le SCRS, un organisme s'occupant exclusivement de renseignement, en un organisme qui pourra prendre des mesures avec et sans mandat pour réduire les menaces à la sécurité au Canada. Nous craignons que cela puisse avoir l'effet non escompté de rendre plus difficiles les poursuites en matière de terrorisme, notamment celles touchant les quatre nouvelles infractions pouvant s'appliquer à des terroristes, que le Parlement a judicieusement ajoutées au Code criminel en 2013. En bref, nous nous inquiétons que le projet de loi C-51 menace les droits et les libertés sans accroître notre sécurité.

The Senate, as the chamber of sober second thought, is the last chance to change this bill. Because of the unanticipated effects of the bill, as well as the dynamic threat environment, we would urge the Senate to require a three-year parliamentary review of this complex bill, a review that should have access to secret information that will be relevant to understanding the effects of this bill. Just in this session, this committee has asked for information about how many people are on the Passenger Protect list, and you have not received that information. It underlines the need to have access to that secret information.

We would also add that this review will only be meaningful if the entire bill, not just its preventive arrest provisions, is subject to a four-year sunset clause.

Moving on to the information sharing act, Part 1 of the bill recognizes, as indeed the Arar and all commissions did, the need for information sharing, but it goes well beyond the legitimate concern of terrorism by introducing the novel concept of activities that undermine the security of Canada. This is quite simply the broadest definition of national security interests that Professor Forcese and I have ever seen.

We welcome the exemption of all forms of protest, not just as originally proposed lawful protests only. Nevertheless, the government has still not adequately explained why such a broad definition of security is necessary and why existing definitions of threats to the security of Canada in the CSIS Act cannot be used.

This sort of broad information sharing and compilation of big data files must at least be matched by commensurate independent review as the Arar commission recommended. There is no judicial review of information sharing in Part 1, and as the Privacy Commissioner has indicated, there is no review of 14 of the 17 recipient departments. There is only stovepipe or siloed review for the other three, and as recently as last year, in a special report to Parliament on January 28 entitled *Checks and Controls*, the Privacy Commissioner expressed concerns that it did not have adequate review powers in the security field.

We also note that the new information sharing act does not include the Air India commission's recommendation for mandatory information sharing subject to enhanced oversight by the Prime Minister's National Security Advisor. We note that a Senate committee chaired by Senator Segal echoed this recommendation in 2011.

Le Sénat, à titre de chambre du second examen objectif, présente la dernière possibilité de modifier ce projet de loi. Du fait des effets imprévus de cette mesure et de la conjoncture dynamique relativement aux menaces, nous pressons le Sénat d'exiger un réexamen parlementaire triennal de ce texte complexe, un examen pour lequel il faudrait pouvoir avoir accès aux renseignements secrets qui seront pertinents pour comprendre les effets du projet de loi. Juste pour la présente séance, le comité a demandé des renseignements sur le nombre de personnes inscrites sur la liste du Programme de protection des passagers, renseignements qu'il n'a pas reçus. Voilà qui montre que l'on a besoin d'avoir accès aux renseignements secrets.

Nous ajouterions également que cet examen ne prendra tout son sens que si l'ensemble du projet de loi, et pas seulement les dispositions sur l'arrestation préventive, est assujéti à cet examen.

En ce qui concerne la communication d'informations, la partie 1 du projet de loi reconnaît la nécessité d'échanger des renseignements, comme l'ont d'ailleurs fait la Commission Arar et toutes les commissions. Mais il va beaucoup plus loin que ce que justifieraient les craintes légitimes quant au terrorisme en présentant le nouveau concept d'activités portant atteinte à la sécurité du Canada. C'est tout simplement la définition la plus large d'intérêt de sécurité nationale que M. Forcese et moi n'ayons jamais vue.

Nous sommes favorables à l'exception pour toutes les formes de protestation et pas seulement celles qui sont légales, comme il a été initialement proposé. Il demeure que le gouvernement n'a pas correctement expliqué pourquoi une si large définition de sécurité est nécessaire ou pourquoi la définition de menaces envers la sécurité du Canada que prévoit actuellement la LSCRS ne peut être employée.

Cette sorte d'échange d'informations et de compilation d'importants dossiers de données à grande échelle doit au moins faire l'objet d'un examen indépendant proportionnel, comme la commission Arar l'a recommandé. La partie 1 ne prévoit aucun contrôle judiciaire de la communication de renseignements et, comme le commissaire à la protection de la vie privée l'a souligné, 14 des 17 ministères concernés ne sont pas assujéti à un examen. Les trois autres ne font l'objet que d'un contrôle vertical ou cloisonné. L'an dernier à peine, le commissaire à la protection de la vie privée a indiqué, dans un rapport spécial intitulé *Mesures de vérification et de contrôle* remis au Parlement le 28 janvier, qu'il était préoccupé par le fait qu'il ne possédait pas de pouvoir d'examen adéquat dans le domaine de la sécurité.

Nous soulignons aussi que la nouvelle loi sur la communication d'informations n'a pas intégré la recommandation de communication obligatoire de renseignements qu'avait présentée la Commission d'enquête sur l'affaire Air India, sous réserve de surveillance renforcée par le conseiller du premier ministre en matière de sécurité nationale. Nous faisons remarquer qu'un comité sénatorial présidé par le sénateur Segal a repris cette recommandation en 2011.

There is judicial review of the no-fly list but no provision for special advocates. The IRPA amendments also make it more difficult for special advocates to perform their constitutionally required role. This bill is characterized by complacency about the adequacy of Canada's existing review mechanisms and a sense that adversarial or independent review should somehow be seen as the enemy of security and the enemy of the people who do dedicated work in our security forces. We reject that. We all do better work with someone reviewing it.

Finally, I would like to talk a little bit about the speech crime, the proposed advocacy or promotion of terrorism offences in general. Despite Minister MacKay's appearance before this bill and the two-page notes that he tabled before this committee, we maintain that this offence is still overbroad and still violates freedom of expression.

The Minister of Justice has correctly noted in his testimony that advocating genocide has no defences, but genocide involves mass violence, while "terrorism offences in general," which is the term used in this proposed offence, could include financing of the non-violent activities of a listed terrorist group.

The minister defends the knowledge requirement in this new offence with reference to the *Hamilton* judgment on counselling, but in the same breath, the minister says that this new offence is designed to be broader than counselling because that's why the existing counselling offences are, in his view, not adequate.

We still maintain that the higher wilful fault requirement and good faith defences that are found in the hate propaganda provisions, specifically in subsections 319(2) and 319(3) of the Criminal Code, are necessary. We also maintain that the existing instructing terrorist activity offence is a better tailored alternative.

The new offence will chill legitimate freedom of expression, and I would ask the senators to go no further than the last sentence in the first full paragraph in the report that the Minister of Justice tabled earlier this week before this committee. It talks about this offence targeting people, unspecified action that something bad should be done against Canadians or our allies or to do something to support extreme jihadism. That is staggeringly broad language of what will be targeted by this new offence. In our view, it will chill freedom of expression and may still impede our ability to work with those who hold radical views but who can be subject to legitimate de-radicalization through multidisciplinary intervention of the type contemplated in recent legislation in the U.K. The decision not to tie the offence to the established and constitutional concept of advocating terrorist activities opens up the possibility of prosecuting people who advocate sending money to a terrorist group or even to reporters who knowingly reprint a plea by another person urging people to join foreign terrorist fights while aware of the possibility that someone might do so as a

La liste d'interdiction de vol est assujettie à un contrôle judiciaire, mais aucune disposition ne porte sur les avocats spéciaux. En outre, en raison de la modification de la LIPR, il sera plus difficile pour ces derniers d'exercer les fonctions qu'exige la Constitution. Ce projet de loi se caractérise par une suffisance quant au caractère adéquat des mécanismes de contrôle du Canada et donne l'impression qu'un contrôle critique ou indépendant devrait être considéré comme l'ennemi de la sécurité ou des personnes dévouées qui travaillent au sein de nos forces de sécurité, ce que nous rejetons. Nous accomplissons tous du meilleur travail quand quelqu'un l'examine.

Enfin, je voudrais parler un peu du crime de parole et du fait de préconiser et de fomenter des infractions de terrorisme en général. Même si le ministre MacKay a comparu devant le comité au sujet de ce projet de loi et lui a remis un document de deux pages à ce sujet, nous persistons à croire que cette infraction est exagérée et viole la liberté d'expression.

Lors de son témoignage, le ministre de la Justice a fait remarquer avec justesse que l'incitation au génocide est indéfendable, mais le génocide concerne la violence de masse, alors que « les infractions de terrorisme en général », selon le terme utilisé pour décrire l'infraction proposée, pourraient inclure le financement d'activités non violentes d'un groupe terroriste désigné.

Le ministre a défendu l'exigence relative à la connaissance de cette nouvelle infraction en invoquant le jugement rendu dans l'affaire *Hamilton* sur la formulation de conseils, ajoutant du même souffle que cette nouvelle infraction ne doit pas se limiter à la prestation de conseils, puisque les infractions qui existent à cet égard ne sont pas adéquates, selon lui.

Nous continuons de maintenir que les exigences plus strictes quant à la faute volontaire et à la défense de bonne foi que comprennent les dispositions sur la propagande haineuse, soit les paragraphes 319(2) et 319(3) du Code criminel, sont nécessaires. Nous soutenons aussi que l'infraction existante sur le fait de commander une activité terroriste est une solution plus adéquate.

La nouvelle infraction aura pour effet d'inhiber la liberté d'expression légitime, et je demanderais aux sénateurs de ne pas aller plus loin que la dernière phrase du premier paragraphe complet du rapport que le ministre de la Justice a présenté au comité plus tôt cette semaine. Il y est question d'une infraction qui vise des personnes ou de mesures non précisées prises pour faire du mal aux Canadiens ou à nos alliés, ou pour soutenir le djihadisme extrême. Voilà une manière incroyablement large de décrire ce qu'englobera cette nouvelle infraction. Selon nous, cette disposition inhibera la liberté d'expression et pourrait même nuire à notre capacité de travailler avec ceux qui ont des opinions radicales, mais qui pourraient faire l'objet d'une déradicalisation légitime grâce à des interventions multidisciplinaires du type de celles envisagées dans de récentes mesures législatives britanniques. La décision de ne pas établir de lien entre l'infraction et le concept constitutionnel établi de préconisation des activités terroristes pourrait permettre de poursuivre des gens qui conseillent d'envoyer de l'argent à un

result. So this offence either should be taken out of the bill or should have major reforms patterned after the hate propaganda provisions.

My colleague Professor Forcese will continue now with our joint submission.

**Craig Forcese, Associate Professor, Faculty of Law (Common Law Section), University of Ottawa, as an individual:** Thank you for giving me an opportunity to appear before you. I am happy to address, in questions, peace bonds and preventive detention, which we generally support, with provisos. I wish, however, to focus most of my comments on the very concerning CSIS Act amendments.

We begin by underscoring the security consequences of the new powers. We must all worry about the long-standing de-confliction difficulties between police and CSIS operations. We run a considerable risk that the new CSIS powers may end up overlapping, affecting and perhaps even tainting a subsequent police criminal investigation into terrorist activity. We worry whether our most successful anti-terror tool — criminal law — will be degraded by CSIS operations that muddy waters. Any veteran of the Air India matter must be preoccupied by this possibility.

We do not have time to raise other security implications of the sort that SIRC itself raised in 2009, when it reviewed CSIS's existing, much more banal, disruption practices.

But even if the government thinks that all the security downsides are worth the risk, we can meet the government's stated security objectives without opening the door so wide to possible mistakes by a covert agency. The government says it needs these powers so that CSIS can warn families that a child is radicalizing, something the service does already. But the bill reaches much, much further. There is a mismatch between government justifications and the actual text of the law.

We beseech you to amend the bill to remove any reference to the Charter being contravened by CSIS. The government persists in its novel legal theory that this is just a variation on what already happens. In Minister Blaney's words, when he appeared here on Monday, "nothing new under the sky."

But this is more than new; it is radical. As the Canadian Bar Association points out, it is untenable. I wish to underscore, given Minister Blaney's comments, that the CBA is an accomplished 119-year-old organization representing 37,000 lawyers, judges, notaries, law teachers and law students. So let me be specific on

groupe terroriste ou même des journalistes qui publient sciemment l'appel d'une autre personne à se joindre à la lutte terroriste à l'étranger tout en sachant que quelqu'un pourrait suivre ce conseil. Cette infraction devrait donc soit être éliminée du projet loi, soit faire l'objet d'amendements importants inspirés des dispositions sur la propagande haineuse.

Mon collègue, M. Forcese, va maintenant continuer notre exposé conjoint.

**Craig Forcese, professeur agrégé, faculté de droit (Section de common law), Université d'Ottawa, à titre personnel :** Merci de me donner l'occasion de comparaître devant vous. Je serai heureux de traiter, lors de la période de questions, des engagements à ne pas troubler l'ordre public et de la détention préventive, que nous appuyons habituellement, sous certaines conditions. Je souhaite toutefois parler particulièrement des modifications très préoccupantes à la LSCRS.

Nous commençons en soulignant les conséquences des nouveaux pouvoirs sur la sécurité. Nous devons tous nous inquiéter des problèmes que la police et le SCRS éprouvent depuis longtemps au chapitre de l'harmonisation de leurs activités. Les nouveaux pouvoirs du SCRS risquent fort de créer des chevauchements et d'avoir une incidence sur les enquêtes criminelles subséquentes de la police sur les activités terroristes ou même de leur nuire. Nous craignons que les activités du SCRS dans ces eaux troubles ne portent atteinte à notre outil le plus efficace de lutte contre le terrorisme : le droit pénal. C'est une possibilité qui doit préoccuper tous ceux qui se sont intéressés à l'affaire Air India.

Nous n'avons pas le temps de soulever d'autres implications en matière de sécurité comme celles que le CSARS a lui-même soulevées en 2009, quand il s'est penché sur les pratiques perturbatrices existantes du SCRS, qui sont bien plus banales.

Mais même si le gouvernement pense que les inconvénients sur le plan de la sécurité valent le risque, sachez que nous pouvons atteindre les objectifs qu'il s'est donnés sans ouvrir la porte aussi grande aux erreurs que pourrait commettre un organisme secret. Le gouvernement affirme qu'il a besoin de ces pouvoirs pour que le SCRS puisse aviser les familles qu'un enfant se radicalise, ce qu'il fait déjà. Mais ce projet de loi va bien plus loin. Il existe un décalage entre les justifications du gouvernement et le libellé du projet de loi.

Nous vous implorons d'amender le projet de loi afin d'en éliminer tout ce qui concerne les infractions du SCRS par rapport à la Charte. Le gouvernement s'accroche à sa nouvelle théorie juridique selon laquelle ces mesures ne sont qu'une variation de ce qui se fait déjà. Comme le ministre Blaney l'a indiqué quand il a témoigné lundi, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Mais c'est plus qu'une nouveauté : c'est un changement radical. Comme l'Association du Barreau canadien l'a fait remarquer, cette position est indéfendable. Je tiens à souligner, au regard des observations du ministre Blaney, que cette association est une honorable organisation de 119 ans

the government's flawed legal logic.

The new proposed warrant power is very different from search and arrest warrants. Those warrants are tied to Charter rights that have qualifying language in the right itself. Section 8 of the Charter only guards against "unreasonable" searches and seizures. Section 9 only protects against "arbitrary" detentions. A search or an arrest warrant exactly satisfies this qualifying language, and therefore a government acting under such a warrant does not breach the Charter.

In comparison, most other Charter rights are not imbued with this built-in qualifying language. There is no concept of permissible free speech, or arbitrary cruel treatment, or appropriate mobility rights to enter or leave the country, or limited *habeas corpus*.

Such rights can only be trumped under section 1 of the Charter or if the government uses the section 33 notwithstanding clause, which it has not done in Bill C-51.

But we must underscore that section 1 issues simply aren't dealt with through the peculiar mechanism of a warrant in any other circumstance. Now for the first time judges are being asked to bless, in advance, a violation of any or all of the Charter rights, in a secret hearing, not subject to appeal and with only the government-side represented. What the government proposes is a "constitutional breach warrant." It is a radical idea that contorts basic constitutional understandings and the role of the courts. It has correctly been compared to a stealth use of the notwithstanding clause in which judges, and not Parliament, are being asked to do the dirty work of abrogating rights.

On Monday, the minister repeatedly referred to section 25.1 of the Criminal Code as precedent. It is not. It does not authorize police officers to breach the Charter. It applies only to criminal investigations and not to the much vaster concept of security in the CSIS Act. More than this, section 25.1 has checks and balances absent from C-51. The police must publicly report when they break the law. They must, where the breach of the law is more than minor, also notify the target after the passage of a period of time.

The minister also suggested that the new CSIS powers simply replicate those deployed by allied agencies. We are not experts in foreign law. But we have now spoken to four law professors in the United Kingdom, two in Australia and several in the United States, some of whom have then subsequently spoken to security service personnel. I would also point to a report in *Le Devoir* on March 14. That story recorded the views of foreign embassy officials from governments, the minister says, that have C-51-style powers. The resulting responses do not bear out the Canadian

représentant 37 000 avocats, juges, notaires, professeurs de droit et étudiants en droit. Permettez-moi donc de me montrer précis quant à la logique juridique bancal du gouvernement.

Le nouveau pouvoir conféré par mandat proposé est très différent de celui confié par des mandats de perquisition et d'arrestation. Ces mandats doivent respecter les droits prévus dans la Charte, lesquels sont assortis de qualificatifs. L'article 8 de la Charte ne parle que de protection contre les perquisitions et les saisies « abusives ». Quant à l'article 9, il ne prévoit qu'une protection contre les détentions « arbitraires ». Un mandat de perquisition ou d'arrestation satisfaisait exactement à ces conditions, et un gouvernement agissant en vertu de ces mandats n'enfreint pas la Charte.

En comparaison, la plupart des autres droits de la Charte ne sont pas assortis de tels qualificatifs. Il n'y est pas question de liberté d'expression permise, de traitement cruel arbitraire, de droits à la mobilité appropriés pour entrer au pays ou en sortir, ou d'*habeas corpus* limité.

Ces droits ne peuvent être restreints qu'en vertu de l'article 1 de la Charte ou si le gouvernement invoque l'article 33 sur la disposition de dérogation, ce qu'il ne fait pas dans le projet de loi C-51.

Nous devons toutefois indiquer que les situations évoquées à l'article 1 ne sont pas résolues au moyen d'un mandat en toute autre circonstance. Maintenant, pour la première fois, on demande aux juges d'approuver à l'avance une violation des droits de la Charte lors d'une audience secrète où seul le gouvernement est représenté, et ce, sans possibilité d'appel. Ce que le gouvernement propose est un « mandat de violation de la Constitution ». C'est une idée radicale qui dénature l'interprétation fondamentale de la Constitution et le rôle des tribunaux. On l'a comparée avec justesse à un recours furtif à la disposition de dérogation, car les juges, et non le Parlement, se voient demander de faire le sale travail d'abroger des droits.

Lundi, le ministre a fait référence à plusieurs reprises à l'article 25.1 du Code criminel en disant qu'il faisait précédent. Or, ce n'est pas le cas. Il n'autorise pas les agents de police à enfreindre la Charte. Cet article ne s'applique qu'aux enquêtes criminelles et n'englobe pas le concept bien plus vaste de sécurité que l'on trouve dans la LSCRS. Qui plus est, l'article 25.1 prévoit des mesures de contrôle absentes du projet de loi C-51. La police doit indiquer publiquement quand elle enfreint la loi; quand il ne s'agit pas de violation mineure, elle avise également l'intéressé après un certain temps.

Le ministre a également laissé entendre que les nouveaux pouvoirs du SCRS sont simplement les mêmes que ceux dont se prévalent les agences alliées. Nous ne sommes pas des experts en droit étranger, mais nous avons parlé à quatre professeurs de droit du Royaume-Uni, à deux d'Australie et à plusieurs des États-Unis, dont certains ont par la suite parlé au personnel des services de sécurité. Sachez en outre qu'un article paru le 14 mars dans *Le Devoir* fait état des points de vue de fonctionnaires d'ambassades étrangères possédant, selon le ministre, des

government's claim that foreign services have the power to break domestic law or constitutions. Accordingly, I hope that this committee will ask the minister to produce his study, which would not be privileged by solicitor-client because it deals with foreign and not domestic law, detailing the basis for his claim. If made available to us, we would happily share with international colleagues for peer review.

In sum, the new CSIS powers amount to an unprecedented constitutional adventure with serious security downsides. With a simple line or two, this committee could eliminate the notion that our covert service will be violating the Charter. It could add new and reasonable limits on CSIS's powers, including, for instance, an emphatic bar on detention. We cannot risk a parallel system of detention by a covert agency able to act against people who have committed no crime.

But as the government itself acknowledged at in clause-by-clause consideration in the House of Commons, the limit on "law enforcement powers," added at that time, does not close the door to detention. It also publicly acknowledged that the bill does not close the door even to rendition. Rendition, as you know, is a term used to describe a person being kidnapped from one jurisdiction and taken to another, sometimes for trial and sometimes, in past practice, for abusive interpretation. No country's laws should ever grant this much discretion to a covert service, especially a covert service that is presently subject to only modest review.

I will end with observations on SIRC and also on this legislative process.

Whatever the truth as to whether these new C-51 powers are constitutional or necessary, their introduction is breathtakingly irresponsible without a redoubled investment in our outmatched and outdated accountability system.

SIRC is no longer state-of-the-art. It is respected, certainly, but it is not, to paraphrase the minister, the envy of the world. Its constraints and design mean that it is capable of reviewing only a small aspect of CSIS's activities. We are only repeating concerns that SIRC itself has voiced. It has already told you that it is concerned about its ability to keep pace.

More than that, SIRC and other review bodies are unnecessarily hamstrung by legal limitations that prevent them from following the trail when government agencies collaborate, an increasingly common practice that C-51 will undoubtedly increase.

pouvoirs similaires à ceux prévus dans le projet de loi C-51. Les réponses obtenues ne corroborent pas les affirmations du gouvernement du Canada, selon lesquelles les services étrangers ont le pouvoir de violer les lois ou les constitutions du pays. J'espère donc que le comité demandera au ministre d'expliquer les fondements de ses affirmations en lui remettant son étude, qui ne serait pas protégée par le secret professionnel parce qu'elle porte sur le droit étranger et non national. Si cette étude nous est remise, nous nous ferons un plaisir de la transmettre à des collègues étrangers pour qu'elle soit examinée par des pairs.

En résumé, les nouveaux pouvoirs du SCRS équivalent à une aventure constitutionnelle sans précédent, qui a des inconvénients considérables sur le plan de la sécurité. En une ou deux lignes simples, votre comité pourrait éliminer le concept permettant à notre service secret de violer le Charte. Il pourrait imposer de nouvelles limites raisonnables aux pouvoirs du SCRS, notamment une limite ferme sur la détention, par exemple. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'instaurer un système de détention parallèle géré par un organisme secret pouvant agir contre des gens qui n'ont commis aucun crime.

Mais comme le gouvernement l'a lui-même admis au cours de l'examen article par article à la Chambre des communes, la limite aux « pouvoirs d'exécution de la loi » ajoutée lors de cette étude ne ferme pas la porte à la détention. Il a aussi reconnu publiquement qu'il ne fermait même pas la porte à l'extradition. L'extradition, comme vous le savez, est un terme utilisé pour désigner le fait d'enlever une personne pour l'emmener d'un pays à un autre, parfois aux fins de procès; mais cette pratique a aussi parfois donné lieu à des interprétations abusives. Aucune loi du pays ne devrait accorder autant de discrétion à un service secret, particulièrement si ce service n'est assujéti qu'à un modeste contrôle.

Je terminerai sur des observations sur le CSARS et le présent processus législatif.

Que les nouveaux pouvoirs prévus par le projet de loi C-51 soient ou non constitutionnels ou nécessaires, il est incroyablement irresponsable de les instaurer sans effectuer un investissement redoublé dans notre système de reddition de comptes désuet et dépassé.

Le CSARC n'est plus au sommet de son art. Tout respecté qu'il soit, il ne fait plus l'envie du monde, comme l'a souligné le ministre. En raison de ses contraintes et de sa conception, il ne peut examiner qu'une petite partie des activités du SCRS. Nous ne faisons que répéter les inquiétudes que le CSARS a lui-même exprimées. Il vous a déjà indiqué qu'il se préoccupait de sa capacité à garder le rythme.

En outre, le CSARS et d'autres organes d'examen sont inutilement gênés par des limites légales qui les empêchent de suivre des pistes quand des organismes gouvernementaux collaborent, une pratique qui est de plus en plus courante. Le projet de loi C-51 accroîtra certainement cette collaboration.

A few paragraphs of legislative language could create new powers of review bodies to collaborate as a stepping stone to a broader rethink of national security review.

And finally, I will hold out to you the precedent of the original enactment of the CSIS Act. On Monday, Minister Blaney seemed to suggest that the BC Civil Liberties Association and other groups raising concerns in 1983 about the original bill were, in the minister's words, "fear mongering" and so were not credible on this bill. He misunderstands history. The first CSIS bill was introduced in 1983. It ignited stern concerns from civil liberties groups, including the concerns cited by the Minister from the BCCLA.

But the government in 1983 listened to many of these concerns. It let the 1983 CSIS bill die on the Order Paper because of these concerns. Instead, your predecessors established a special Senate committee. It worked through the summer, hearing many witnesses and making recommendations to create, in the Senate committee's words, "a more appropriate balance between collective and individual security." Among those changes were stronger warrant provisions and wider powers of review for SIRC. Almost all of the Senate changes, more than 40, were accepted by the government, which then tabled a new improved bill. That bill became the CSIS Act, which has endured for 30 years.

We owe those who improved the flawed 1983 bill a debt of gratitude. If we were capable of such deliberations then, surely we are no less able now.

We thank you for your interest and for your work.

**The Chair:** Thank you.

**Christian Leuprecht, Associate Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada, as an individual:** Security is like the air we breathe; you don't realize that it's gone until it is too late. We have already spoken at this committee about the challenge of the general public understanding national security policy because they don't have a lot of exposure to it.

[Translation]

I have also observed a certain hypocrisy on the part of the bill's critics, given that they don't realize the level of professionalism and accountability that our security forces already demonstrate. Furthermore, a certain degree of naïveté exists among some of the general public as far as the current security environment is concerned.

[English]

There are two particular revolutions I want to draw the committee's attention to. One is the communications revolution. It is just so easy to communicate with anywhere else in the world

Avec quelques paragraphes de texte législatif, vous pourriez créer de nouveaux pouvoirs permettant à des organes d'examen de collaborer afin d'ouvrir la voie à une réingénierie globale de l'examen de la sécurité nationale.

Enfin, je vous conseillerais de prendre en compte le précédent créé par l'édition initiale de la LSCRS. Lundi, le ministre Blaney semblait dire que la BC Civil Liberties Association et d'autres groupes ayant exprimé des préoccupations en 1983 au sujet du projet de loi initial faisaient une campagne de peur et n'étaient pas crédibles en ce qui concerne la présente mesure. Il ne comprend pas l'histoire. Le premier projet de loi sur le SCRS, déposé en 1983, a suscité de vives inquiétudes chez les groupes de défense des libertés civiles, notamment celles de la BCCLA qu'il a citées.

Mais en 1983, le gouvernement a écouté un grand nombre de ces préoccupations. Il a laissé le projet de loi sur le SCRS mourir au Feuilleton en 1983 en raison de ces préoccupations. Vos prédécesseurs ont plutôt décidé de former un comité sénatorial spécial. Ses membres ont travaillé pendant l'été, ils ont entendu de nombreux témoins et formulé des recommandations pour créer, selon leurs propres mots, « un meilleur équilibre entre la sécurité collective et la sécurité individuelle. » Ces changements comprenaient notamment des dispositions plus solides sur les mandats et des pouvoirs d'examen élargis pour le CSARS. Presque tous les changements apportés par le Sénat, plus de 40 en tout, ont été acceptés par le gouvernement, qui a ensuite déposé un nouveau projet de loi amélioré. Ce projet de loi est devenu la Loi sur le SCRS et cette loi est en vigueur depuis 30 ans.

Nous sommes très redevables aux personnes qui ont amélioré le projet de loi inadéquat de 1983. Si nous étions en mesure de mener ces délibérations à l'époque, nous le sommes sûrement aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre intérêt et de vos travaux.

**Le président :** Merci.

**Christian Leuprecht, professeur agrégé, Département de science politique et d'économie, Collège militaire royal du Canada, à titre personnel :** La sécurité est comme l'air que nous respirons; nous ne nous rendons pas compte qu'elle a disparu avant qu'il ne soit trop tard. Nous avons déjà dit que la population en général avait de la difficulté à comprendre les politiques en matière de sécurité nationale, car elle n'y est pas exposée souvent.

[Français]

J'ai aussi remarqué une certaine hypocrisie de la part de critiques de ce projet de loi, parce qu'on ne se rend pas compte du professionnalisme et de l'imputabilité dont font preuve nos forces de sécurité qui sont déjà en place. Il y a aussi une certaine naïveté de la part d'une partie du grand public face à l'environnement de sécurité qui est en train d'évoluer actuellement.

[Traduction]

J'aimerais attirer l'attention des membres du comité sur deux révolutions en particulier. La première est la révolution des communications. Il est très facile de communiquer avec n'importe

and obtain that communication and information. The other is the transportation revolution that has made the world a much smaller place. As a result, in the past we have been able to put our head into the sand and pretend that all these instabilities are far away from us, but now these have arrived on our shores.

We struggle with that challenge. We work with institutions, with legal frameworks of sovereignty that date back to the Statute of Westminster in 1648. We work with institutions that were in many ways set up in the 19th century, trying to deal with movements that are 21st century transboundary and transborder movements.

How can we reconcile the institutional and sovereign framework that we have with the global challenges that we face? In that regard, we need to consider how much we are willing to spend in terms of the trade-offs involved, not just in terms of the public treasury involved but of the rights and freedoms involved.

On the one hand we celebrate the eight-hundredth anniversary of the Magna Carta this year. On the other hand, the preamble to section 91 reminds us that the government has a duty and jurisdiction over peace, order and good government for the country.

As we discussed in a previous appearance before this committee, my preference is always to make sure that our security agencies have the right tool kits, rather than simply putting more money in these particular agencies. I think currently we have a challenge with regard to not having a sufficiently nuanced tool kit to come to grips with some of the challenges that we face, whether that's youth leaving the country to join extremist organizations or being manipulated by them to leave the country, whether it is lives lost, as we had in October because the RCMP was unable to get a peace bond on the individual, or individuals who are on the terrorism watch list and can board planes because they do not pose an immediate threat to aviation security. It could be individuals who can walk into our embassies abroad, in Beirut for instance, and request of a consular official to have emergency travel documents issued to them, despite having come in with a bullet hole through their shoulder, and that consular official not being able to communicate the concern to CSIS that that individual might be returning to Canada. There are good common sense reasons for making some of these changes.

We also need to protect individuals from themselves, in particular youth who are looking to travel abroad, and we clearly currently don't have enough to do that as the empirical evidence shows.

We also have international obligations not to export terrorism or inadvertently provide terrorism financing or material support. I would draw the committee's attention to the United Nations Security Council Resolutions 1373, 1624, 2178 and 2195, the

qui, n'importe où dans le monde et d'obtenir des renseignements. L'autre révolution est la révolution des transports, car elle a vraiment raccourci les distances. C'est pourquoi, autrefois, nous pouvions prétendre que toutes ces instabilités étaient très loin de nous, mais elles sont maintenant à nos portes.

Ce défi nous cause des difficultés, car nous travaillons avec des institutions et des cadres juridiques de souveraineté qui remontent au Statut de Westminster de 1648. Les institutions avec lesquelles nous travaillons ont été, à de nombreux égards, établies au XIX<sup>e</sup> siècle, et nous tentons de les appliquer à des mouvements transfrontaliers du XXI<sup>e</sup> siècle.

Comment pouvons-nous réconcilier nos cadres institutionnels et souverains et les défis auxquels nous sommes confrontés sur la scène internationale? Nous devons déterminer les concessions que nous sommes prêts à faire, non seulement en ce qui concerne l'argent des contribuables, mais également les droits et libertés.

D'un côté, nous célébrons le 800<sup>e</sup> anniversaire de la Magna Carta cette année. De l'autre, le préambule de l'article 91 nous rappelle que le gouvernement a le devoir et la responsabilité de préserver la paix, l'ordre et la bonne gouvernance au pays.

Comme nous l'avons dit lors d'une comparution précédente devant le comité, je préfère toujours veiller à ce que nos organismes de sécurité possèdent les outils nécessaires, plutôt que d'investir plus d'argent dans ces organismes. Je crois que le problème auquel nous sommes aux prises actuellement, c'est que notre boîte à outils n'est pas assez diversifiée pour relever certains des défis auxquels nous faisons face, qu'il s'agisse de jeunes qui quittent le pays pour se joindre à des organisations extrémistes ou que ces organisations extrémistes convainquent de quitter le pays, qu'il s'agisse de pertes de vies humaines, comme nous l'avons vécu en octobre, car la GRC n'était pas en mesure d'imposer un engagement de ne pas troubler l'ordre public à la personne ou aux personnes qui sont sur la liste de surveillance antiterrorisme et elles peuvent monter à bord d'avions, car elles ne représentent pas une menace immédiate à la sécurité aérienne. Il pourrait s'agir d'une personne qui entre dans l'une de nos ambassades à l'étranger, par exemple à Beyrouth, et qui demande à un représentant consulaire de lui fournir des documents de voyage provisoires, même si elle a une balle dans l'épaule, et ce représentant consulaire n'est pas en mesure de communiquer au SCRS ses préoccupations liées au fait que cette personne pourrait être en route pour le Canada. Certains de ces changements sont très sensés.

Nous devons également protéger les personnes d'elles-mêmes, surtout les jeunes qui envisagent de voyager à l'étranger, et comme le démontrent les données empiriques, nous n'avons manifestement pas assez de ressources pour y arriver.

Nous avons également des obligations internationales de ne pas exporter le terrorisme ou de ne pas fournir un appui financier ou matériel au terrorisme par inadvertance. J'aimerais attirer l'attention des membres du comité sur les résolutions 1373, 1624,

latter two stemming from last year. Those are Security Council resolutions under Chapter VII and are thus legally binding on all member states.

These resolutions capture things such as preventing the radicalization leading to politically motivated violent extremism, prohibiting incitement of terrorist violence and recruitment for such purposes, disrupting financial support for terrorism and foreign terrorist fighters, and interdicting travel by foreign terrorist fighters.

The challenge we have here, which already came up in a previous discussion, is we can pass all the legislation that we want, if we don't actually have the skill sets and capabilities within certain dimensions of our national security framework to implement and administer these. I point here to a discussion we had 10 days ago, but also a discussion that we had two days ago in front of the House of Commons Finance Committee where I was asked to testify on terrorist financing along with Paul Kennedy. Paul Kennedy also reiterated the point that the RCMP is not set up to deal with the challenges of federal policing as we face it today. The RCMP is too distracted with contract policing, which consumes two thirds of the officers, and it is institutionally too autonomous with regard to the different regions. A significant revision with regard to the capabilities of our national federal police force and policing capabilities is necessary, not only to make sure that these provisions in the bill are administered, but that we forestall the pitfalls that my colleagues have just raised with regard to the administration of justice.

You are already familiar with my propositions of expanding the remit of SIRC to be able to follow intelligence once it is shared with other security agencies within the Government of Canada's federal government infrastructure. I'm not proposing a super SIRC or a new remit with regard to SIRC, only to be able to follow that intelligence.

You are also familiar with my propositions of the U.K. system to clear some members of the opposition to be briefed by the Commissioner of CSE, as well as SIRC. That would reassure Canadians with regard to those who are asking whether their rights and freedoms have been violated.

I would also remind the committee, with regard to that review, that it isn't just about making sure that people do their job properly. It is also about helping them do their job better. CSIS will tell you that SIRC has made it a much better and more effective agency. In that regard, the security agencies that are not currently being reviewed, for instance CBSA but also the RCMP, which has very limited remit with regard to review, could stand

2178 et 2195 du Conseil de sécurité des Nations Unies, les deux dernières ayant été prises l'an dernier. Il s'agit de résolutions du Conseil de sécurité en vertu du chapitre VII et elles ont donc force de loi pour tous les États membres.

Ces résolutions visent, par exemple, à prévenir la radicalisation menant à des actes extrémistes et violents à caractère politique, à interdire l'incitation aux actes terroristes violents et le recrutement à cette fin, à réprimer l'appui financier pour le terrorisme et pour les combattants terroristes étrangers, et à interdire les déplacements aux combattants terroristes étrangers.

Le défi auquel nous faisons face dans ce cas-ci, et qui a déjà été mentionné dans une discussion précédente, c'est que nous pouvons adopter toutes les lois que nous souhaitons, si nous n'avons pas les compétences et les capacités nécessaires dans certaines sections de notre cadre de sécurité nationale pour les mettre en œuvre et les appliquer... Je fais référence à une discussion que nous avons eue il y a 10 ans, mais également à une discussion que nous avons eue il y a deux jours devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, où l'on m'a demandé de témoigner sur le financement des terroristes aux côtés de Paul Kennedy. Paul Kennedy a également fait valoir que la GRC n'est pas équipée pour faire face aux défis liés aux services de police fédérale qui se posent aujourd'hui. En effet, la GRC est trop occupée avec des services de police à contrat, qui requièrent deux tiers des agents, et elle est trop autonome sur le plan institutionnel en ce qui concerne les différentes régions. Il est nécessaire d'effectuer un examen approfondi des capacités de notre service de police nationale et des capacités policières, non seulement pour veiller à ce que les dispositions du projet de loi soient appliquées, mais également pour veiller à éviter les pièges liés à l'administration de la justice que mes collègues viennent tout juste de mentionner.

Vous connaissez déjà mes propositions sur l'élargissement des attributions du CSARS pour que l'organisme soit en mesure de suivre les renseignements une fois qu'ils ont été communiqués à d'autres organismes de sécurité au sein de l'infrastructure du gouvernement du Canada. Je ne propose pas la création d'un super CSARS ou de nouvelles attributions pour cet organisme, mais seulement qu'il soit en mesure de suivre ces renseignements.

Vous connaissez également mes propositions qui s'inspirent du système en place au Royaume-Uni et qui visent à permettre à certains députés de l'opposition d'être informés par le commissaire du CST, ainsi que par le CSARS. Cela rassurerait les Canadiens qui se demandent si leurs droits et libertés ont été violés.

J'aimerais également rappeler aux membres du comité que cet examen ne vise pas seulement à veiller à ce que les gens accomplissent leur travail de façon appropriée, mais également à les aider à mieux faire leur travail. Le SCRS vous dira que le CSARS l'a rendu beaucoup plus efficace. À cet égard, les organismes de sécurité qui ne font pas l'objet d'un examen en ce moment, par exemple l'ASFC, mais aussi la GRC — qui a des

the sort of peer review that SIRC offers.

How exactly is that implemented? We need to nuance the collection capabilities of CSIS and CSE that are different from the broader capabilities that Foreign Affairs, CBSA and the RCMP bring to bear, the remit of the 16 security agencies more broadly, and the separate mandate that the Department of National Defence has.

I don't think that one overarching architecture can capture all of these and we need a nuanced approach to review, but certainly there is a remit and possibility to do more with regard to the payoff of review.

Finally, I have two remarks in closing. We're not just making legislation for today; we're also making legislation for tomorrow. If or when we do have a major incident in this country, we don't want the Prime Minister having to run the security establishment with orders-in-council. We want to make sure we have robust legislation in place that can protect the continuity of the constitutional government in this country.

I would like to close on this remark: Let's remember that a terrorist only has to get lucky once. The people who are involved in counterterrorism have to get lucky every time.

**The Chair:** Thank you very much.

**Joe Fogarty, as an individual:** Thank you very much for the invitation to appear before the committee. I hope to keep my opening statement brief in order to allow as much time as possible for questions.

I am not a Canadian citizen but a citizen of the United Kingdom, a close ally of Canada and one that has a keen interest in helping to support Canadian public safety and national security whenever it can. It is in that spirit that I will be offering evidence today.

A few years ago, while I was posted here to Ottawa as liaison officer to the Canadian security intelligence community, I was asked if I would speak in private to a group of senior officers from the RCMP and CSIS. The question I was asked to address was why it appeared to be the case that the relationship between the police service and MI5 in the United Kingdom was so close, with such easy sharing of information and with such a consistently strong outcome in terms of arrests, prosecutions and convictions in national security cases.

At the time of that conversation, there had been approaching 30 terrorism-related arrests in Canada since 2001 and a small number of prosecutions were under way. In the same period in the U.K., there had been approaching 2,000 arrests and more prosecutions and convictions than I could remember — and those figures did not include Northern Ireland.

attributions très limitées en ce qui concerne les examens —, pourraient être visés par le type d'examen par les pairs offert par le CSARS.

Comment cela est-il mis en œuvre? Nous devons nuancer les capacités de cueillette de renseignements du SCRS et du CST qui diffèrent des capacités élargies fournies par Affaires étrangères, l'ASFC et la GRC, des attributions plus générales des 16 organismes de sécurité, et du mandat distinct du ministère de la Défense nationale.

Je ne crois pas qu'une architecture générale peut englober tous ces éléments et nous avons besoin d'une approche nuancée pour les examens, mais il y a certainement un devoir et une possibilité d'en faire plus avec les avantages offerts par un examen.

Pour terminer, j'aimerais formuler deux commentaires. Nous n'adoptons pas seulement des lois pour aujourd'hui, mais nous les adoptons également pour l'avenir. Si notre pays fait face à un incident majeur, nous ne voulons pas que le premier ministre soit forcé d'enterrer les organismes de sécurité sous les décrets. Nous voulons adopter des lois solides qui seront en mesure de protéger la continuité du gouvernement constitutionnel dans notre pays.

J'aimerais terminer avec ce commentaire : n'oublions pas qu'un terroriste a seulement besoin d'être chanceux une fois. Les gens qui participent à la lutte contre le terrorisme doivent être chanceux chaque fois.

**Le président :** Merci beaucoup.

**Joe Fogarty, à titre personnel :** Je vous remercie sincèrement de m'avoir invité à comparaître devant le comité. J'espère pouvoir vous présenter un bref exposé et ainsi consacrer le plus de temps possible à vos questions.

Je ne suis pas citoyen canadien, mais je suis citoyen du Royaume-Uni, proche allié du Canada et pays qui souhaite ardemment appuyer, dans la mesure du possible, la sécurité publique et la sécurité nationale au Canada. C'est dans cet esprit que je témoignerai aujourd'hui.

Il y a quelques années, lorsque j'étais en poste à Ottawa en tant qu'agent de liaison auprès de la communauté canadienne du renseignement de sécurité, on m'a demandé de m'entretenir en privé avec un groupe de hauts fonctionnaires de la GRC et du SCRS. Je devais expliquer pourquoi, au Royaume-Uni, la relation entre le service de police et le MI5 semblait si étroite, pourquoi il y avait un partage aussi facile de l'information et des résultats aussi uniformément solides sur le plan des arrestations, des poursuites et des condamnations dans les affaires de sécurité nationale.

À l'époque de cet entretien, il y avait eu, depuis 2001, près de 30 arrestations liées au terrorisme au Canada et un petit nombre de poursuites étaient en cours. Pour la même période, au Royaume-Uni, il y avait eu près de 2 000 arrestations et plus de poursuites et de condamnations que ce dont je peux me souvenir — et c'était sans compter l'Irlande du Nord.

As a result of having had extensive experience in those operations, I was also asked if I could offer a view on what lessons, if any, Canada could draw from that experience. These lessons are directly relevant to Bill C-51.

A successful national security investigation will generally achieve three concurrent aims. First, it will identify threats to national security and to public safety; second, it will help to prevent them from materializing; and third and very importantly and often overlooked, it will do so while at the same time adding to or preserving the country's ability to tackle future threats with equal or greater effect.

In conducting these investigations and operations, it is also very important for them to be undertaken in a way that reflects the values of the society that they are seeking to protect. These operations should, therefore, contain actions that are proportionate to the threat, reasonably necessary, lawful, likely to be effective and likely to be efficient. If they are, then they can reasonably be considered to be ethical. If not, then they shouldn't be undertaken. Operational policy and national security legislation should ideally display these same qualities in order to provide the right framework within which the operational agencies can then undertake their activity in support of public safety and national security.

In discussion with that senior team of RCMP and CSIS officers, I offered the observation that a key difference at the time between the U.K. and Canadian operational systems was that CSIS and the RCMP had not been provided with a framework within which they could both share information extensively and also protect themselves from the disclosure of sensitive capability and relationships when encountering the criminal justice system. This had been the case since the creation of CSIS in 1984. It was apparent in the Air India investigation from 1985 onwards, apparent in numerous cases since then, most of which are not in the public domain, but which included subsequently the investigation of Jeffrey Delisle, the former Canadian naval officer who volunteered his services here to the Russians in Ottawa in 2007 and worked successfully for Russian intelligence undetected for a number of years.

As a result of the lack of a fully functioning framework for operational collaboration, I advised that the system could not be as effective in criminal justice terms as it should be. That framework could only reasonably be created by Parliament through legislation, as the U.K. Parliament had done very successfully in legislation enacted in 1996 to enable information both to be shared by national security teams with law enforcement and to be protected effectively from unnecessary disclosure. I will be very happy to describe that system in more detail for the committee during questions if you would find it helpful.

Comme j'avais une grande expertise de ces activités, on m'a également demandé d'exposer les enseignements que le Canada pouvait tirer de cette expérience. Ces enseignements sont directement liés au projet de loi C-51.

En général, une enquête de sécurité nationale devra, pour réussir, atteindre trois objectifs en même temps. Tout d'abord, elle devra cerner les menaces à la sécurité nationale et à la sécurité publique. Deuxièmement, elle contribuera à empêcher que ces menaces ne se concrétisent. Troisièmement, et cet objectif est fréquemment négligé, même s'il est très important, l'enquête solidifiera ou préservera la capacité du pays de s'attaquer aux menaces futures de manière aussi efficace, voire plus efficace.

Ces enquêtes et ces activités doivent également être menées de manière à refléter les valeurs de la société qu'elles cherchent à protéger. Les activités doivent donc comporter des mesures proportionnelles à la menace et être raisonnablement nécessaires, légales et susceptibles d'être efficaces et efficientes. Si tel est le cas, elles peuvent donc être raisonnablement considérées comme étant éthiques. Autrement, il ne faut pas les mener. La politique opérationnelle et les lois en matière de sécurité nationale devraient idéalement afficher ces mêmes qualités pour constituer le cadre adéquat au sein duquel les organismes opérationnels peuvent mener les activités qui appuient la sécurité publique et nationale.

Lors de mon entretien avec cette équipe de hauts fonctionnaires de la GRC et du SCRS, j'avais fait remarquer que les systèmes opérationnels du Royaume-Uni et du Canada se distinguaient par un facteur clé, à savoir que le SCRS et la GRC n'avaient pas constitué de cadre leur permettant de se communiquer largement l'information et de se protéger contre toute divulgation de capacité et de relations sensibles lorsqu'ils se trouvaient face au système de justice pénale. Cette situation dure depuis la création du SCRS, en 1984. C'est manifeste depuis 1985, avec l'enquête sur la catastrophe d'Air India, et dans de nombreuses affaires depuis, dont la plupart ne sont pas du domaine public, mais qui comprenaient l'enquête sur Jeffrey Delisle, ancien officier de la marine canadienne qui a offert ses services aux Russes ici à Ottawa en 2007 et a travaillé pour les organismes de renseignement russes sans être identifié pendant de nombreuses années.

Compte tenu de l'absence d'un cadre parfaitement fonctionnel assurant une collaboration opérationnelle, le système ne pouvait pas être, à mon avis, aussi efficace sur le plan pénal qu'il devrait l'être. Un tel cadre ne peut être raisonnablement créé que par le Parlement, par la voie législative, ce que le Parlement britannique a fait — avec grand succès — par une loi promulguée en 1996 qui prévoit que l'information peut à la fois être communiquée par des équipes de sécurité nationale aux organismes d'application de la loi et être protégée efficacement contre toute divulgation non nécessaire. Je serai heureux de décrire ce système plus en détail à l'intention des membres du comité pendant la période de questions, si vous le jugez utile.

I felt that a significant complicating factor for Canada was that it had no parliamentary committee that could have classified discussions in camera about national security policy, operations and legislation. In the absence of that facility, and in the absence of parliamentarians having access to knowledge of what was actually happening in the covert operational sphere, the best that Parliament could do would be to legislate while remaining, at best, partially blind. It was no surprise to me, therefore, that Canada had so far not been able to solve the problem of the lack of information-sharing between CSIS and the RCMP.

Bill C-51, although very rightly highlighting the need to enable greater sharing of information, does not solve the fundamental problem in the information-sharing relationship between CSIS and the RCMP, nor does it demand action in that respect. A key factor in this, in my view, is that no one is able to tell Parliament what has actually been occurring in these investigations, nor can they explain to Parliament, without disclosing classified and sensitive material in public, the jeopardy being faced if Parliament fails to address these issues appropriately.

The Security Intelligence Review Committee, SIRC, with the very greatest of respect, has been unable to fill that gap despite an undoubted desire to fulfill its statutory role to the best of its ability. SIRC is itself unable to tell Parliament in a classified discussion what has actually been occurring in operational cases and with operational policy. It also has a limited remit, which does not enable it effectively to monitor operational activities that span organizational boundaries. The best that it can do, under present arrangements, is to present an unclassified annual summary of its activities that is insufficient to enable legislators properly to understand the key issues at hand.

I would be very happy to take questions on any or all of the above, and also on the question of the disruption powers being suggested for CSIS under Bill C-51.

Could I add one last thing, please, Mr. Chair? I haven't put this in my opening statement, but somebody with my background tends to be rather shy and retiring in public. I was invited to come here today, and I am very grateful for the opportunity to talk to you. Part of my next comment is for the media at the back of the room. Once I have given my evidence, I would be very grateful to leave and disappear off into the sunset, if that's okay.

**The Chair:** Sometimes we all feel that way.

**Senator Mitchell:** Thank you, all of you. It is excellent testimony. I should say to Professors Roach and Forcese that you are practically members of the committee now, you are here so often, so thanks a lot.

I'm very interested in oversight, and so I would probably, not to be provocative, disagree with Professor Leuprecht that there's enough of it.

J'avais constaté qu'un facteur important compliquait la situation au Canada, c'est-à-dire l'absence de comité parlementaire autorisé à tenir à huis clos des discussions classifiées sur la politique, les activités et la législation en matière de sécurité nationale. Privé d'un tel mécanisme et compte tenu de l'incapacité des parlementaires de savoir ce qui se passait effectivement sur le plan des activités secrètes, le Parlement ne pouvait qu'adopter des lois en demeurant, au mieux, partiellement ignorant de la situation réelle. Rien de surprenant à ce que le Canada n'ait pu trouver une solution au manque de communication entre le SCRS et la GRC.

Le projet de loi C-51 qui, à juste titre, met en lumière la nécessité d'une meilleure communication des renseignements, ne résout pas le problème fondamental du partage de renseignements entre le SCRS et la GRC, ni n'exige d'intervention à cet égard. À mon avis, la raison principale en est que personne ne peut dire au Parlement ce qui s'est réellement passé dans ces enquêtes ni expliquer, sans rendre publics des renseignements classés et délicats, le danger auquel le pays s'expose si le Parlement ne peut correctement répondre à ces questions.

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le CSARS, avec tout le respect que je dois à ses membres, n'a pas pu combler cette lacune, malgré un désir manifeste d'assumer, au mieux de ses capacités, le rôle que lui confère la loi. Il ne peut à lui seul expliquer au Parlement, lors d'une discussion classifiée, ce qui s'est effectivement passé lors d'affaires opérationnelles et en matière de politiques opérationnelles. Il dispose d'un mandat limité qui ne lui permet pas de suivre efficacement les activités opérationnelles dans le cadre des frontières organisationnelles. Il ne peut, au mieux, compte tenu des dispositifs actuels, que présenter un résumé annuel non classifié de ses activités, ce qui est insuffisant pour permettre aux législateurs de comprendre les principaux enjeux.

C'est avec grand plaisir que je répondrai à vos questions sur ce que je viens d'exposer ou sur les pouvoirs de perturbation que le projet de loi C-51 propose d'accorder au SCRS.

Pourrais-je ajouter une dernière chose, monsieur le président? Je n'ai pas inclus cela dans mon exposé, mais une personne qui possède mes antécédents a tendance à être plutôt timide en public. J'ai été invité à comparaître aujourd'hui, et je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de vous parler. Une partie de mon commentaire s'adresse aux médias au fond de la pièce. Après mon témoignage, je vous serais très reconnaissant de me laisser quitter la pièce et disparaître, si vous êtes d'accord.

**Le président :** Nous éprouvons tous ce sentiment à l'occasion.

**Le sénateur Mitchell :** J'aimerais remercier tous les témoins. Ce sont d'excellents témoignages. M. Roach et M. Forcese sont pratiquement des membres du comité, car ils comparaissent très souvent. Je les remercie beaucoup.

La surveillance m'intéresse beaucoup, et sans vouloir le provoquer, je suis probablement en désaccord avec M. Leuprecht lorsqu'il affirme que la surveillance exercée est suffisante.

I would like Mr. Fogarty, if you would, to elaborate on your comments about the need for parliamentary oversight and how it has worked in Britain. If Professors Forcese, Roach and Leuprecht would like to jump in on that, I would appreciate it as well.

**Mr. Fogarty:** This experience might not be unique, but it is probably quite rare. I have classified experience of the work of SIRC, and I have discussed a number of things with SIRC staff. I also have classified experience of the U.K.'s now parliamentary committee, the Intelligence and Security Committee. One of the key differences, in my view, is that the ability to engage with very experienced parliamentarians who have a variety of backgrounds — former foreign secretaries, the equivalent to a former Clerk of the Privy Council, et cetera — gives the operational agencies the ability to talk in-depth at a very highly classified level about what is really going on in the community and what is really necessary to solve operational problems.

With the greatest of respect to SIRC, that's pretty much an arm's-length conversation. It is very much more difficult for SIRC to then come back to Parliament and explain what has really been going on because even SIRC can't have the classified discussion in Parliament.

I'm no longer in my liaison officer function. If I had been, I would be talking about pros and cons of each system, et cetera, like a good liaison officer would. There is no doubt in my mind, absolutely no doubt whatsoever, that the ISC framework is distinctly superior to the SIRC framework and very much more effective in guiding the work of the agencies.

Can I say one last thing? It is sometimes overlooked. There's an issue of morale here as well. In the United Kingdom, the same as a number of other countries, you have a group of ordinary men or women working in these agencies who are putting their lives at risk regularly on behalf of their country. It is incredibly beneficial in morale terms when your country's Parliament, when you are seeking to defend your country's parliamentary democracy, has the extreme courtesy to invite you in to ask you in camera, in a classified conversation, to explain what is really happening and to be able to provide guidance to your work. It doesn't exist in Canada, and I think that's a real shame.

**Mr. Leuprecht:** Not to be misunderstood, I'm certainly in favour of more robust review. I have great concerns about oversight, especially if you talk about U.S. congressional-style oversight. I think what we understand by review and oversight might be perhaps two different things.

J'aimerais que M. Fogarty, s'il le veut bien, approfondisse ses commentaires sur la nécessité d'exercer une surveillance parlementaire et sur son fonctionnement au Royaume-Uni. J'aimerais également que M. Forcese, M. Roach et M. Leuprecht formulent des commentaires à cet égard.

**M. Fogarty :** Cette expérience n'est pas unique, mais elle est probablement très rare. J'ai une expérience de travail classifiée auprès du CSARS, et j'ai parlé d'un certain nombre de choses avec le personnel de ce comité. J'ai aussi une expérience dite secrète auprès de l'Intelligence and Security Committee, qui est maintenant un comité parlementaire du Royaume-Uni. Selon moi, l'une des différences fondamentales est la capacité d'interagir avec des parlementaires très expérimentés venant de différents horizons — ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères, l'équivalent de l'ancien greffier du Conseil privé, et cetera. Les organismes sont donc en mesure de discuter sérieusement avec les haut placés de la sécurité de ce qui se passe vraiment dans la communauté et de ce qui doit être fait pour régler les problèmes opérationnels.

Malgré le très grand respect que j'ai pour le CSARS, il faut reconnaître que cette conversation n'a pas toute la profondeur voulue. Il est donc très difficile pour le CSARS de bien expliquer de quoi il retourne au Parlement puisqu'il ne peut même pas avoir cette discussion secrète au Parlement.

Je ne suis plus dans ma fonction d'agent de liaison. Si je l'avais été, j'aurais parlé des avantages et des inconvénients de chaque système, et cetera, comme le ferait un bon agent de liaison. Je peux néanmoins vous dire que je n'ai pas le moindre doute sur la nette supériorité du cadre de l'Intelligence and Security Committee par rapport à celui du CSARS, et sur le fait que l'ISC est beaucoup plus efficace que le CSARS pour orienter le travail des organismes opérationnels.

Me permettez-vous de dire une dernière chose, une chose que l'on oublie parfois? Ce que vous débattiez revêt aussi une dimension morale. Au Royaume-Uni et dans un certain nombre d'autres pays, il y a un groupe d'hommes et de femmes ordinaires qui travaillent dans ces organismes, des gens qui mettent régulièrement leur vie en danger pour leur pays. Lorsque vous cherchez à défendre la démocratie parlementaire de votre pays, il est incroyablement bénéfique pour le moral si le Parlement a l'extrême courtoisie de vous inviter à huis clos dans le cadre d'une conversation secrète pour que vous expliquiez ce qui se passe vraiment et pour vous guider dans votre travail. C'est quelque chose qui n'existe pas au Canada, et je crois que cette absence est vraiment déplorable.

**M. Leuprecht :** Je ne veux pas être mal compris : je suis pour un examen plus rigoureux. La surveillance me préoccupe beaucoup, surtout s'il s'agit d'une surveillance qui s'inspire de celle qu'exerce le Congrès américain. Je crois que nous comprenons que l'examen et la surveillance sont peut-être deux choses différentes.

I'm also concerned that we're spending too much time focusing on issues with regard to CSIS and CSE, both of which are important because of their very particular mandate, but that we're not spending enough time thinking about those agencies that currently have virtually no review at all, such as CBSA. I think also people continually make reference with regard to Arar and in regard to the RCMP, but there's also a lot more that could be done for more adequate review of RCMP activities.

**Senator Mitchell:** That is a very powerful point. It is not just CBSA. It goes to DFATD and CIC. There are about 15 agencies now involved in intelligence. We have got SIRC, and we have got the CRCC over the RCMP, barely, after the fact, and we have very little else by way of ongoing review.

My next question would be a further clarification or to follow up on Mr. Fogarty's point. It is really interesting, but I'm not quite sure what you are trying to say. You said:

... as the U.K. Parliament had done very successfully in legislation enacted in 1996 to enable information both to be shared by national security teams and law enforcement and to be protected from unnecessary disclosure.

What you are saying is they could share it, and then they had mechanisms in place so it wouldn't get misused somewhere else, as in the Arar case. I think that's where Professors Forcese and Roach are going, to some extent. I don't want to put words in their mouth. So what is it that they're doing there?

**Mr. Fogarty:** It's an operational perspective, really. I'll try to be as brief as possible, succinct, because it's quite a complex piece of legislation. It's called the Criminal Procedure and Investigations Act, 1996.

The effect of this, from an operational perspective, is that it gives the agencies investigative certainty before they carry out their role. There are three pillars to it. I'm going to explain what they are and why they enable this.

The first pillar is that under that legislation all national security material is afforded third-party status in criminal proceedings as a matter of statute. That is hugely important for the national security team. It's a pillar that does not exist in Canada, and it hasn't been included in Bill C-51.

Je suis aussi préoccupé par le fait que nous passons trop de temps sur les questions relatives au CSARS et au CSTC — qui sont certes tous les deux importants en raison de leurs mandats particuliers — au détriment d'autres organismes qui ne sont pratiquement pas examinés, comme c'est le cas de l'ASFC, l'Agence des services frontaliers du Canada. Je crois aussi que les gens n'arrêtent pas de parler d'Arar et de la GRC, mais il y aurait tellement plus à faire pour assurer l'examen adéquat des activités de la GRC.

**Le sénateur Mitchell :** C'est un élément très important que vous soulevez là. Et il n'y a pas que l'Agence des services frontaliers du Canada. Il y a aussi le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement et Citoyenneté et Immigration Canada. Il y a environ 15 organismes qui ont à voir avec le renseignement. Nous avons le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, et la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes pour la GRC, qui intervient de loin une fois le fait accompli. Mais il n'y a pas grand-chose d'autre pour contrôler en continu.

Pour ma prochaine question, j'aimerais avoir des précisions au sujet d'une chose que M. Fogarty a dite. C'est très intéressant, mais je ne suis pas absolument certain de comprendre où vous vouliez en venir avec ceci :

[...] ce que le Parlement britannique a fait — avec un grand succès — par une loi promulguée en 1996 qui prévoit que l'information peut à la fois être communiquée par des équipes de sécurité nationale aux organismes d'application de la loi et être protégée efficacement contre toute divulgation non nécessaire.

Ce que vous dites c'est qu'ils pouvaient s'échanger des renseignements, et qu'il y avait des mécanismes pour éviter que ces renseignements soient utilisés ailleurs à mauvais escient, comme cela s'est produit dans l'affaire Arar. Dans une certaine mesure, je crois que c'est ce que visent MM. Forcese et Roach. Je ne veux pas leur faire dire des choses qu'ils n'ont pas dites. Alors, comment cela fonctionne-t-il?

**M. Fogarty :** À vrai dire, il faut regarder la chose d'un point de vue opérationnel. Je vais tenter d'être aussi bref que possible, car il s'agit d'une loi d'une grande complexité. C'est la loi sur la procédure criminelle et les enquêtes criminelles de 1996.

D'un point de vue opérationnel, l'échange de renseignements permet aux organismes d'avoir une certitude en matière d'enquête avant de s'acquitter de leur mandat. Il y a trois piliers. Je vais vous expliquer en quoi ils consistent et pourquoi ils permettent cela.

Le premier pilier, c'est qu'en vertu de cette loi, on donne à tous les documents qui touchent à la sécurité nationale le statut de document détenu par une tierce partie aux termes de la loi dans le cas de poursuites criminelles. C'est immensément important pour l'équipe de la sécurité nationale. C'est un pilier qui n'existe pas au Canada et qui n'a pas été inclus dans le projet de loi C-51.

From an operational perspective, I would say it is crucially important as an operator to give your agencies that certainty. What that means is, for the national security team, it doesn't matter where that investigation goes. It doesn't matter what the national security team does. It knows from day one that, if there's a criminal case, it will have third-party status, which limits the disclosure of sensitive capability.

The second pillar, intimately associated with the first, is that for national security material, law enforcement, whether it be the police, customs or any other agency, not only makes no disclosure decisions about national security material, but it's not permitted to make disclosure decisions. That means, therefore, that the national security team needs no prior relationship of trust with law enforcement whatsoever in order to be able to talk extensively, all the time, about what's going on, where the threats to public safety are, who may require to be arrested, et cetera, safe in the knowledge that law enforcement can't make disclosure decisions without permission.

That leads, automatically, to a system of joint operation, not operation in parallel, as needs to be conducted in Canada because of disclosure consequences.

It is hugely powerful, and that, in itself, starts to account for why there now, I think, if you include Northern Ireland, have been more than 5,000 arrests since 2001, multiple prosecutions, because you have a very efficient system.

The third of these three pillars is that prior to a criminal proceeding in court, the entire national security holding is revealed to the prosecutor, and the prosecutor has a statutory obligation to go through that material. Anything in that material that undermines the prosecution case must be disclosed to the defence — quite rightly so — so that the defendant gets a fair trial. Anything in that material that tends to add to the defence case also must be disclosed — quite rightly so — so that the defendant gets a fair trial.

There are two consequences of that. First, you get a very efficient criminal justice system because you don't have to have pretrial hearings, with the defence — quite rightly — having to go fish to see if there's material beyond this impenetrable wall, because they automatically get that material disclosed to them. The reason why that causes no difficulty at all to the security intelligence teams in the U.K. is because of the first two pillars. They've run joint operations with law enforcement already. Those operations are run very carefully, to an evidential standard, to make sure that nothing is happening that could undermine a future prosecution or add to a future defence case.

The results of all of that are that you can have multiple trials, and there is no need to disclose any sensitive capability because it isn't relevant to the trial. It's a wonderfully efficient system, and I'm not sure if, at the time, Parliament realized just how wonderfully efficient it is.

D'un point de vue opérationnel, je crois qu'il est d'importance cruciale de donner cette certitude à vos organismes. Ce que cela signifie c'est que, pour l'équipe de la sécurité nationale, l'orientation que prendra l'enquête n'a pas d'importance. Ce que fait l'équipe de la sécurité nationale n'a pas d'importance. Elle sait dès le début que dans une affaire criminelle, le matériel sera considéré comme étant détenu par une tierce partie, ce qui limite la capacité de divulguer des renseignements de nature délicate.

Le deuxième pilier, qui est intimement lié au premier, c'est que lorsqu'il s'agit de documents relatifs à la sécurité nationale, aucun organe d'application de la loi — qu'il s'agisse des forces policières, des douanes ou de toute autre entité — ne peut prendre de décision en matière de divulgation. Il leur est interdit de le faire. Cela signifie que l'équipe de la sécurité nationale n'a pas besoin d'avoir noué au préalable des liens de confiance avec les organes d'application de la loi pour parler sans retenue et en tout temps de ce qui se passe, des menaces à la sécurité publique, des personnes qu'on devra peut-être arrêter, et cetera, puisqu'elle sait que ces organes ne peuvent pas prendre de décisions en matière de divulgation sans en avoir obtenu l'autorisation.

Cela donne automatiquement lieu à un système d'opération conjointe, comme cela doit être instauré au Canada en raison des conséquences des divulgations.

Ces dispositions sont très puissantes. Elles expliquent pourquoi nous en sommes rendus à, je crois, plus de 5 000 arrestations depuis 2001 — si l'on inclut l'Irlande du Nord — et à de multiples poursuites. Cela montre qu'il s'agit d'un système très efficace.

Le troisième pilier, c'est que l'ensemble de la documentation en matière de sécurité nationale est soumis au procureur avant la procédure criminelle en cour, et que le procureur en question est tenu d'en faire l'examen. Tout ce qui, dans cette documentation, est susceptible de nuire à la poursuite doit être communiqué à la défense — à très juste titre — pour que l'accusé ait un procès équitable. Tout ce qui pourrait aider la défense doit aussi être divulgué — à très juste titre — pour que l'accusé ait un procès équitable.

Ces dispositions ont deux effets. Tout d'abord, on se retrouve avec un système de justice pénale très efficace, puisque les audiences préparatoires pour essayer de trouver des documents au-delà de ce mur impénétrable deviennent superflues, les documents étant divulgués d'office. Et c'est grâce aux deux premiers piliers que cela ne pose aucun problème aux équipes des renseignements de sécurité du Royaume-Uni. Elles ont déjà mené des opérations conjointes avec les responsables de l'application des lois. Ces opérations sont menées avec le plus grand soin, selon une norme de preuve, pour veiller à éviter tout ce qui pourrait miner une poursuite ou alimenter une défense.

Ces dispositions font en sorte qu'il est possible d'avoir de multiples procès sans avoir à divulguer des renseignements de nature délicate si ce n'est pas nécessaire dans le cadre de ces procès. C'est un système extrêmement efficace, et je ne suis pas convaincu qu'à ce jour, le Parlement s'en est pleinement rendu compte.

Those three pillars don't appear in Bill C-51. From an operational perspective, I would say that if you could possibly, by any manner of means, get them into this legislation, you will automatically significantly expand your national security capability as a country and your capability to protect the public.

At the minute — I said this privately before to CSIS and the RCMP and I said it at a CASIS conference in 2013 — with the greatest of regret, if you continue with the situation in which your security intelligence agency is reluctant, for very good reasons, to share with your law enforcement team, this is the equivalent of sitting on top of a tragedy waiting to happen.

I was asked this question a number of years ago, and I can't say who asked me the question. I was asked to have a look at which bits of the Canadian operational relationship I would incorporate into the U.K. because, as liaison officers, you were very acquisitive and looking for best practices all over the world. I said that with this particular regime, with the greatest of respect, I wouldn't incorporate a single aspect of it, at the minute, because it's dangerous.

Would you like me to continue or stop?

**The Chair:** I think we're running out of time.

**Senator Mitchell:** It's very good.

**Senator Kenny:** I would like to hear what he has to say.

**The Chair:** For another couple of minutes?

**Mr. Fogarty:** I'll be as brief as I can. I'm going to have to limit what I say because the real evidence of this is not in the public domain and I can't share it with you.

This doesn't properly answer the question, but it starts to hint at it. Even when you have very successful operations here, the Toronto 18 being one of the best and a very good job by the RCMP, considering how little they were told — I'm going to give you two examples. These are in the public domain, but people generally don't realize they are. Lots of things happened in this investigation. I'll talk about two.

During the course of this operation, CSIS discovered the location of a suspected terrorist training camp inside Canada. This is not an insignificant thing to discover. Having discovered it, knowing it has no executive authority of its own — it's not a police service and at the time couldn't disrupt — it decides not to tell the RCMP about it.

Now I said a while ago, privately, that if you take that sort of decision on an operation and are running up against fast-moving, sophisticated opponents, the consequences could be a tragedy. I gave an equivalent. If you go back, for example, to the 1980s,

Aucun de ces trois piliers ne figure dans le projet de loi C-51. D'un point de vue opérationnel, les inclure de quelque façon que ce soit dans le projet de loi vous permettra d'après moi d'élargir considérablement votre capacité en matière de sécurité nationale et de protection du public.

Pour l'instant — c'est une chose que j'ai dite en privé au SCRS et à la GRC ainsi qu'à la conférence de l'Association canadienne pour les études de renseignement et de sécurité de 2013 —, et c'est très regrettable, persévérer dans cette façon de faire où votre agence de renseignement de sécurité hésite, pour de très bonnes raisons, à communiquer ses renseignements aux responsables de l'application de la loi équivaut à mettre la table pour une tragédie.

Il y a quelques années, je ne sais plus qui m'a demandé d'examiner quels aspects de la relation opérationnelle propre au Canada j'incorporerais au système du Royaume-Uni. En tant qu'agent de liaison, on s'attendait effectivement de moi que je me montre curieux et que je sois à l'affût des pratiques exemplaires à l'échelle de la planète. J'avais répondu qu'en toute déférence, je n'incorporerais pas un seul aspect du régime canadien parce que c'est un système dangereux.

Voulez-vous que je continue ou que j'arrête?

**Le président :** Je crois que nous commençons à manquer de temps.

**Le sénateur Mitchell :** C'est très bien.

**Le sénateur Kenny :** J'aimerais entendre ce qu'il a à dire.

**Le président :** Pendant deux minutes encore?

**M. Fogarty :** Je serai aussi bref que possible. Je vais devoir circonscrire mes propos parce que les vraies preuves de ceci ne font pas partie du domaine public et je ne peux pas vous en faire part.

Ceci ne répond pas exactement à la question, mais c'est un pas dans la bonne direction. Il vous arrive d'avoir des opérations réussies — le cas des 18 de Toronto en est l'un des meilleurs exemples, et la GRC a fait de l'excellent travail, compte tenu du peu de renseignements qu'on lui avait transmis —, mais je vais vous donner deux exemples de ce que je veux dire. Ce sont des choses qui sont du domaine public, mais, en général, les gens ne s'en rendent pas compte. Il s'est passé beaucoup de choses durant cette enquête. En voici deux.

Durant cette opération, le Service canadien du renseignement de sécurité a découvert l'emplacement de ce que l'on soupçonnait d'être une base d'entraînement terroriste en sol canadien. Ce n'est pas une découverte anodine. Or, comme l'organisme n'a pas de pouvoir exécutif — ce n'est pas un service de police et, à l'époque, il n'était pas autorisé à perturber —, il décide de ne rien dire à la GRC.

Je l'ai déjà dit il y a un moment, en privé : si vous prenez ce type de décision et que vos opposants sont rapides et sophistiqués, les conséquences pourraient bel et bien être tragiques. J'ai fait un parallèle. Imaginez ce qui aurait pu se produire si, dans les

1990s, imagine a situation in which an MI5 team discovers a Provisional IRA camp in the U.K. and decides not to tell anybody about it.

The second of many examples in this case is that later on in that investigation, CSIS realized that the RCMP was following the wrong targets. So having identified certain people who are believed, by that stage, to be threats to public safety, realizing that the RCMP was following the wrong people, CSIS decided not to say anything.

Imagine, going back to the 1980s or 1990s, that MI5 sees a Provisional IRA active service unit, realizes that the military and the police are following the wrong people, and decides not to say anything. It's a tragedy waiting to happen.

You have been remarkably lucky, as a country, that you have not faced fast-moving, sophisticated opponents since 2001 because you could have been living in tragedy here.

If I could reiterate, if you can get these three pillars into your legislation, you will stop that from happening, or you will leave the operational agencies with the ability to stop it.

The reason why CSIS didn't tell the RCMP about either of these things is perfectly understandable given the framework within which they currently have to operate. It isn't their fault. The reason why they don't is that they can't afford to be seen to be working jointly. Otherwise, in a criminal case, they will be subject to *Stinchcombe*-type disclosure. The U.K. solved this problem in 1996, so you couldn't have these sorts of events.

I beg your pardon for my length.

**Senator Runciman:** That was very interesting, to say the least.

Professor Leuprecht, in response to Mr. Fogarty, I think you mentioned in your submission that you have some concerns with respect to the kind of parliamentary oversight that Mr. Fogarty was endorsing. I am curious about that too. I'm not sure if you're the individual who wrote an op-ed in the *Ottawa Citizen* on this issue, but it talked about the parliamentary or the Westminster system not being compatible with that kind of oversight because there's not the separation between the executive and legislative branches of government.

I'm wondering if you could elaborate on your views with respect to that, your concerns about that kind of oversight, unless I misunderstood what you said.

**Mr. Leuprecht:** That was not my op-ed, but I have published in *The Globe and Mail* on this issue.

années 1980, 1990, une équipe du MI5 avait découvert une base provisoire de l'IRA au Royaume-Uni et avait décidé de ne rien dire à personne.

Mon deuxième exemple parmi de nombreux autres pour l'affaire des 18, c'est que, plus tard pendant l'enquête, le SCRS s'est aperçu que la GRC suivait les mauvais suspects. À ce moment-là, le SCRS, lui, a ciblé certaines personnes qu'il soupçonnait d'être des menaces pour la sécurité publique, mais il a décidé de ne rien dire à la GRC alors qu'il savait qu'elle faisait fausse route.

En reprenant l'exemple de tout à l'heure, imaginez que le MI5 constate la présence d'une unité de service active dans une base provisoire de l'IRA, qu'il réalise que l'armée et la police sont sur une mauvaise piste, mais qu'il décide de ne rien dire. C'est une bombe à retardement.

Vous avez été extrêmement chanceux, en tant que pays, de ne pas avoir eu affaire depuis 2001 à des opposants rapides et sophistiqués, car vous auriez pu vivre des moments tragiques.

Encore une fois, si vous êtes en mesure d'intégrer ces trois piliers dans vos lois, vous empêcherez cela de se produire ou vous permettrez aux organismes opérationnels d'empêcher que cela se produise.

La raison pour laquelle le SCRS n'a rien dit à la GRC est tout à fait compréhensible, étant donné le cadre à l'intérieur duquel l'organisme doit opérer. Ce n'est pas de sa faute. La raison pour laquelle il ne dit rien c'est parce qu'il ne peut pas se permettre de donner l'apparence de travailler conjointement avec la GRC. Autrement, dans une affaire criminelle, le SCRS sera assujéti à une divulgation de type *Stinchcombe*. Le Royaume-Uni a réglé le problème en 1996 et a éliminé le risque que de telles situations se produisent.

Je m'excuse d'avoir pris tant de temps.

**Le sénateur Runciman :** Cela était très intéressant, c'est le moins que l'on puisse dire.

Monsieur Leuprecht, en répondant à M. Fogarty, je crois que vous avez dit avoir certaines réserves au sujet du type de surveillance parlementaire qu'il propose, ce qui a piqué ma curiosité. Je ne suis pas sûr si c'est vous qui avez écrit une lettre d'opinion là-dessus dans l'*Ottawa Citizen*, mais on pouvait y lire que le système parlementaire ou le système de Westminster n'était pas compatible avec ce type de surveillance parce qu'il n'y avait pas de séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif du gouvernement.

Je me demande si vous pouviez étoffer votre pensée à cet égard, et nous en dire plus long sur vos préoccupations concernant ce type de surveillance. À moins que j'aie mal compris ce qui vous avez dit.

**M. Leuprecht :** Cette lettre n'était pas la mienne, mais j'ai bel et bien publié quelque chose là-dessus dans le *Globe and Mail*.

I think there are more sophisticated systems, but one simple way to remedy the current situation would be to essentially adopt a version of the U.K. system, whereby the opposition can submit names to the Prime Minister. The Prime Minister can pick a couple of names from that list, can have those individuals cleared, can have them sworn in as privy councillors, set up a separate parliamentary committee. I would suggest that that list could include members from the Senate and that that committee would be able to debrief with SIRC and with the Commissioner of the Communications Security Establishment, precisely to establish the sort of dialogue that we currently don't have. This is not just important for the substance of the dialogue. It is also important for the substance of those Canadians who are saying, "Are my rights and freedoms being violated?" We can then see more than just the political executive reassuring them that this is not the case. We also have members of the opposition that can affirm that the system is working as it should.

**Senator Runciman:** We heard Professor Forcese talk about the issue of Charter violations, and it's in complete contradiction with respect to what we heard earlier in the day from Mr. Piragoff of the Justice Department. What is your view with respect to that issue?

There are any number of activities where judicial authorization is sought to conduct things like searches and wiretaps, and the judge can authorize them or refuse them. The fact that they are judicially authorized makes them lawful.

To call this radical or dangerous, I guess I have a problem with that. From Justice we're talking about an assistant deputy minister, and therefore not a political individual, saying this. I'm wondering what your view is on that element of the legislation.

**Mr. Forcese:** Sure.

**Senator Runciman:** I was actually asking Mr. Leuprecht. I've already heard your views.

**Mr. Leuprecht:** I'm not a lawyer, sir. I think Professor Forcese will be much better placed to answer that question if you allow, senator.

**Senator Runciman:** He's already answered. He's given us his view, and that's why I was looking for another perspective on it.

**The Chair:** Senator, can we go for second round, if you don't mind?

**Senator Runciman:** Sure.

**Senator Kenny:** Mr. Fogarty, we had the Minister of Justice here earlier this week, and we talked to him about a parliamentary oversight committee. At the end of the day his answer was that he didn't trust parliamentarians to respect the oath that they might

Je crois qu'il y a des systèmes plus sophistiqués, mais une façon simple de remédier à la situation actuelle serait d'adopter une version du système en place au Royaume-Uni, en vertu de laquelle l'opposition pourrait proposer des noms au premier ministre. Le premier ministre pourrait choisir deux personnes de cette liste, les soumettre à une enquête de sécurité, les assermenter à titre de membre du Conseil privé, et créer un comité parlementaire séparé. Je proposerais que cette liste comprenne des sénateurs, et que ce comité soit en mesure de s'entretenir avec le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité et le commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications dans le but précis d'instaurer ce dialogue qui nous fait actuellement défaut. La teneur du dialogue n'est pas la seule chose qui compte ici. L'exercice est aussi important pour ces Canadiens qui se demandent si leurs droits et libertés sont bafoués. Nous pourrions alors voir autre chose que le seul pouvoir exécutif qui tente de rassurer ces Canadiens en leur disant qu'il n'en est rien. Nous avons aussi des membres de l'opposition qui peuvent affirmer que le système fonctionne comme il le devrait.

**Le sénateur Runciman :** Nous avons entendu M. Forcese parler de la question des violations de la Charte, et c'était en complète contradiction avec ce que nous disait plus tôt aujourd'hui M. Piragoff, du ministère de la Justice. Quel est votre point de vue sur la question?

Certaines activités comme les fouilles et l'écoute électronique exigent une autorisation judiciaire, et le juge peut les accorder ou les refuser. Le fait qu'elles soient assujetties à des autorisations judiciaires les rend légales.

Je crois que d'affirmer que cette façon de faire est dangereuse ou radicale me pose problème. Le représentant du ministère de la Justice était un sous-ministre adjoint. Ses propos n'avaient donc pas d'intention partisane. J'aimerais connaître votre opinion sur cet élément de la mesure législative.

**M. Forcese :** Bien sûr.

**Le sénateur Runciman :** Ma question s'adressait en fait à M. Leuprecht. Je connais déjà votre opinion.

**M. Leuprecht :** Je ne suis pas un avocat. Je crois que M. Forcese est beaucoup mieux placé que moi pour répondre à votre question, sénateur.

**Le sénateur Runciman :** Il a déjà répondu. Il nous a déjà fait part de son opinion. Voilà la raison pour laquelle je cherchais à entendre un autre son de cloche.

**Le président :** Sénateur, pouvons-nous entreprendre une deuxième série de questions, si vous n'y voyez pas d'inconvénient?

**Le sénateur Runciman :** Bien sûr.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur Fogarty, plus tôt cette semaine, nous avons entendu le ministre de la Justice, et nous lui avons parlé d'un comité de surveillance parlementaire. En fin de compte, il a répondu qu'il ne croyait pas que les parlementaires

take, and he was concerned that because these were serious matters you couldn't have parliamentarians on such a committee.

What is the U.K. experience with leaks and what is in place to stop them from happening? I'll start there.

**Mr. Fogarty:** There haven't been any, is the short answer. It's a fascinating experience to have. I've had the privilege of talking to the U.K.'s Intelligence and Security Committee. It's not for me to comment on Canadian parliamentarians, I don't think. I don't even vote in Canadian elections, so I don't think it gives me the right.

What I can say is if you watch Question Period in the other place and then you compare that with Prime Minister's Question Time in the United Kingdom, it looks as though the Prime Minister and Tom Mulcair are the best of friends compared to the other arrangement.

There is some what I would call very productive partisanship in the U.K. Parliament. In public they will be remarkably partisan because they have political roles to fulfill, but there is none whatsoever in that committee. It is a fabulous discussion point. It is incredibly serious. There are no cameras. There is no gallery to play to. There is no election to be won. It's serious, it's sober and it works.

If there were something else, I would say, if you can, please do this in your country. Please do it because it really works. It is, with the greatest of respect, a lot better than the system you have here.

**Senator Runciman:** Supplementary.

**Senator Kenny:** I haven't finished my question.

**Senator Runciman:** It's on that same line.

**The Chair:** Senator Kenny.

**Senator Kenny:** How do you attribute the fact that there hasn't been a leak to date, and what would the consequences be if there was a leak?

**Mr. Fogarty:** The second question is a remarkably good one. I'm not sure what the answer is. It might well be prosecution. I think if the equivalent happened here, I believe what would happen is parliamentarians would have to sign up to the Security of Information Act and have a lifelong duty of confidentiality, I presume.

One of the reasons why it hasn't happened — and I don't think I'm being naive here, and I can only speak for British parliamentarians, obviously — is that this is a very serious business. It is the most important thing you can do on behalf of

respecteraient le serment qu'ils pourraient être appelés à prêter. Comme un tel comité aborderait des questions graves, il craignait que le comité ne puisse pas comprendre de parlementaires.

Quelle est l'expérience du Royaume-Uni en matière de fuites, et quels mécanismes ont été mis en place pour les prévenir? Je vais commencer par ces questions.

**M. Fogarty :** En quelques mots, il n'y a pas eu de fuite. C'est une expérience fascinante à vivre. J'ai eu le privilège de parler au Intelligence and Security Committee du Royaume-Uni. Je ne crois pas qu'il conviendrait que je formule des observations à propos des parlementaires canadiens. Je ne participe même pas aux élections canadiennes. Par conséquent, je ne pense pas avoir le droit de faire des commentaires à ce sujet.

Toutefois, je peux vous dire que, lorsqu'on regarde la période des questions à l'autre endroit et qu'on la compare avec la période des questions du premier ministre du Royaume-Uni, on a l'impression que Tom Mulcair et le premier ministre du Canada sont les meilleurs amis qui soient.

Au Parlement du Royaume-Uni, il y a ce que j'appellerais une partisanerie très productive. En public, les parlementaires font preuve d'une partisanerie notable parce qu'ils ont des rôles politiques à remplir. Toutefois, aucune partisanerie ne règne au sein du comité. Le sujet de discussion est fabuleux et incroyablement sérieux. Il n'y a pas de caméras ou de galeries à épater. Il n'y a aucune élection à remporter. Les échanges sont objectifs et graves, et cela donne de bons résultats.

Si je pouvais ajouter quelque chose d'autre, je vous prierais de mettre en œuvre ce système, si vous le pouvez. Ayez l'obligeance de le faire, car cette approche fonctionne vraiment. Avec tout le respect que je vous dois, je dois admettre que leur système est bien meilleur que le vôtre.

**Le sénateur Runciman :** J'ai une question complémentaire à poser.

**Le sénateur Kenny :** Je n'ai pas fini de poser ma question.

**Le sénateur Runciman :** Ma question est dans le même ordre d'idées.

**Le président :** Sénateur Kenny.

**Le sénateur Kenny :** À quoi attribuez-vous le fait qu'il n'y ait pas eu de fuite jusqu'à maintenant, et quelles conséquences une fuite aurait-elle?

**M. Fogarty :** Votre deuxième question est remarquablement intéressante. Je ne suis pas certain d'en connaître la réponse. Des poursuites pourraient bien être intentées. Selon moi, si un comité équivalent était constitué ici, les parlementaires seraient forcés de s'engager par écrit à respecter la Loi sur la protection de l'information, et je présume que, pendant toute leur vie, ils seraient liés par le devoir de confidentialité.

L'une des raisons pour lesquelles une fuite ne s'est pas produite — et je ne crois pas faire preuve de naïveté en affirmant cela et, manifestement, je ne peux parler que des parlementaires britanniques à cet égard —, c'est que c'est l'un des

your country. There is a real genuine feeling of how important it is to keep these issues secret on behalf of your own country's national security.

It may be that I'm being naive, but I would be amazed if there was a parliamentarian who is committed to their own country and then decides to leak something. What could be the possible purpose of that? So there hasn't been an issue. I don't expect that there would be in future; not in that system, anyway.

I hope that answers your question.

**Senator Runciman:** My question was the same as that remarkably good question.

**Mr. Leuprecht:** Just a very brief intervention on this. We have very capable people sitting in Parliament who themselves have been cleared to a very high level of secrecy, including former members of the Canadian Armed Forces, the Solicitor General and Attorney General. We have people with a proven track record that they can keep things for themselves and understand the interests of nations and their country.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Mr. Forcese, I listened closely to your presentation, and I have to admit I found your remarks a bit worrisome. Please correct me if I'm wrong, but you make it sound as though lawyers don't trust judges to protect the public. According to what everyone is saying, we can no longer have faith in the police, CSIS, the police conduct board or the agency monitoring terrorist activity. So what do we do? Do we set up another organization that will also lose the trust of lobby groups as soon as it makes a decision those groups aren't happy with? It's as though we've hit a dead end, and the only option is not to protect ourselves from terrorists, who, let's not forget, targeted Canadians on October 22. It didn't come from abroad.

I'd like to hear your thoughts on that, because our opinions differ.

[English]

**Mr. Forcese:** On the first point, I agree with everything said about the accountability structure. I don't think necessarily we have to assume bad faith on the part of the services to ask for a robust check-and-balance system. Our system is predicated on checks and balances. CSIS has regularly said that SIRC makes it a better service. I agree with what's been said about the virtues of a parliamentary committee.

services les plus importants qu'on peut rendre à son pays. Les parlementaires ont véritablement le sentiment qu'il importe de maintenir la confidentialité de ces questions pour assurer la sécurité de leur pays.

Je suis peut-être naïf, mais je serais étonné qu'un parlementaire dévoué à son pays décide de divulguer des renseignements de ce genre. Quel pourrait être le but d'une telle divulgation? Par conséquent, ce problème n'est pas survenu. Je ne m'attends pas à ce que des problèmes de ce genre se produisent dans les années à venir ou, du moins, pas en vertu de ce système.

J'espère que cela répond à votre question.

**Le sénateur Runciman :** Ma question était identique à celle que vous avez qualifiée de remarquablement intéressante.

**M. Leuprecht :** J'aimerais intervenir très brièvement à ce sujet. Des membres très compétents du Parlement ont obtenu une cote de sécurité de niveau très secret, dont d'anciens membres des Forces armées canadiennes, le solliciteur général et le procureur général. Le Parlement compte des gens qui ont prouvé qu'ils pouvaient garder pour eux des renseignements confidentiels et qui comprennent les intérêts des nations et de leur pays.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur Forcese, j'ai écouté votre présentation attentivement, et j'avoue que j'ai trouvé cela un peu inquiétant. Vous me corrigerez si je me trompe. À vous écouter, on croirait que les avocats ne font pas confiance aux juges pour protéger les citoyens. Si on écoute tout le monde, on a l'impression qu'on ne peut plus faire confiance à la police, au SCRS, au Comité de déontologie policière, ni à l'agence de surveillance des activités terroristes. Qu'est-ce qu'on fait? Est-ce qu'on crée un autre groupe de personnes qui n'auront plus la confiance des groupes de pression dès qu'une décision ne leur conviendra pas? C'est comme si on s'en allait dans un cul-de-sac qui nous condamne à ne pas nous protéger des terroristes qui, en passant, ont ciblé les Canadiens le 22 octobre. Cela ne venait pas de l'extérieur.

J'aimerais vous entendre à ce sujet, parce que nos idées ne se rejoignent pas.

[Traduction]

**M. Forcese :** En ce qui concerne votre premier point, j'approuve tout ce qui a été dit à propos de la structure de responsabilité. Je ne crois pas qu'en demandant la mise en place d'un système de freins et de contrepoids robuste, nous supposons nécessairement que les responsables des services sont de mauvaise foi. Notre système repose sur l'emploi de freins et de contrepoids. Le SCRS mentionne régulièrement que le CSARS améliore son rendement. Je suis d'accord avec les gens qui ont décrit les mérites d'un comité parlementaire.

Other allies have made expert review, like SIRC, and a parliamentary committee work well together, so I am not taking the view that the service can't be trusted or that it acts in bad faith.

The fact of the matter is, though, that agencies make mistakes. Mistakes are often made or more often made in circumstances where there's less accountability and where there's the prospect that things will never be revealed. Again, it's a question about ensuring there are checks and balances.

In relation to judges, I'm asking this committee not to put Canadian judges in the position where they have to authorize unlawful and unconstitutional conduct. That puts them in an untenable position that is unprecedented. Again, I underscore that warrants that relate to search and detention are designed to ensure that the government remains on side with the Constitution, that they don't violate the Charter. We do not have a tradition of issuing warrants for other rights. There is no such tradition.

The point I'm trying to make is that we're asking judges to do something that they simply have not done before and puts them in an untenable position. There is no need, it seems to me, to ask the service to conduct affairs that violate the Charter rights of Canadians.

I think in some large measure Mr. Fogarty has persuaded me that this whole apparatus with disruption powers is in part motivated by what ultimately remains a key concern that CSIS has in terms of preserving control over its information, and that really is the explanation for this whole disruption routine or regime.

I don't know if Mr. Fogarty agrees with me or not.

[Translation]

**Mr. Leuprecht:** It's important to keep in mind, however, that we now have many judges with experience in national security, in light of the various cases they've dealt with recently. I have faith that judges can make informed decisions on those difficult issues.

**Senator Dagenais:** That makes me feel a bit better.

[English]

**The Chair:** Colleagues, if I could, I would like to follow up with Mr. Forcese and Mr. Leuprecht in respect to the question of the judge, the warrants and the utilization of the warrants.

First of all I want to say to Mr. Fogarty, I've heard your observations on the Canadian system and the sharing of information and the fact that we are in harm's way here in Canada because of the system and the way it's set up.

D'autres alliés, comme le CSARS, ont procédé à des examens spécialisés et ont déterminé que les membres d'un comité parlementaire travaillent bien ensemble. Par conséquent, je n'estime pas que le service n'est pas digne de confiance et qu'il fait preuve de mauvaise foi.

Toutefois, le fait est que les organismes commettent des erreurs. Ces erreurs sont plus fréquentes lorsque les comptes à rendre sont moins nombreux et lorsqu'il est possible que ces erreurs ne soient jamais révélées. Je répète qu'il faut s'assurer que des freins et des contrepoids sont en place.

En ce qui concerne les juges, je demande au comité de veiller à ce que les juges canadiens ne soient pas forcés d'autoriser des actes illégaux et inconstitutionnels. Cela les placerait dans une position intenable qui serait sans précédent. Je souligne de nouveau que les mandats de perquisition et de détention sont conçus pour garantir que le gouvernement continue de respecter la Constitution, et qu'il ne viole pas la Charte des droits et libertés. Nous n'avons pas l'habitude de décerner des mandats visant d'autres droits. Cela ne fait pas partie de nos coutumes.

Ce que je tente de faire valoir, c'est que nous demandons aux juges de prendre des mesures qu'ils n'ont jamais prises auparavant, et qui les placent dans une position intenable. Il ne me semble pas nécessaire de demander au service de mener des activités qui violent les droits des Canadiens garantis par la Charte.

Je pense que, dans une grande mesure, M. Fogarty m'a convaincu que l'ensemble des pouvoirs de perturbation est motivé en partie par le fait qu'au final, le SCRS continue de craindre de perdre le contrôle qu'il exerce sur ses renseignements. Et cela explique vraiment l'existence du régime global de perturbation.

Je ne sais pas si M. Fogarty partage mon avis.

[Français]

**M. Leuprecht :** Toutefois, il faut considérer que nous avons maintenant plusieurs juges qui ont de l'expérience dans le domaine de la sécurité nationale, compte tenu des différents cas survenus récemment. J'ai confiance que nos juges pourraient rendre une décision éclairée face à ces questions difficiles.

**Le sénateur Dagenais :** Vous me rassurez.

[Traduction]

**Le président :** Chers collègues, si vous me le permettez, j'aimerais donner suite à la question du juge, des mandats et de leur utilisation en demandant à MM. Forcese et Leuprecht de parler de ces enjeux.

Premièrement, tout ce que je souhaite dire à M. Fogarty, c'est que j'ai entendu les observations qu'il a formulées au sujet du système canadien, de l'échange de renseignements et du fait que les Canadiens sont en danger en raison de la structure du système.

We just returned from a visit to Toronto. We spent a day and a half with INSET in Toronto, between CSIS, the RCMP and other law enforcement agencies. I came away from there with a great deal of confidence that between the Crown prosecutor's office, all the law enforcement agencies, the intelligence agencies and any other agency that was involved in a certain activity or certain place, that particular system we have in place is working, although they're having to work in a much more intensive environment in view of the threat we face.

I just want to say as a member of this committee and as the chair, and I think I can say for all members on the visit, that we came away very impressed with what our law enforcement agency and intelligence agencies are doing at the present time. That is not to say that we can't do better.

My question goes back to Senator Dagenais and the question of the utilization of the judicial system for the purpose of a warrant and the fact that if I'm not mistaken, Mr. Forcese, you made some observations that one of the reasons you had some concerns is because when a warrant was issued, you didn't really know what happened in most cases after they had been issued.

First, we just had evidence here before you came that in well over 50 per cent of the warrants that have been issued, the judge in question required an accounting for how that warrant was exercised and what occurred during that activity.

Second, I have a question specifically on that issue. Would you be satisfied if there was a Governor-in-Council regulation passed that a CSIS officer who was requesting a warrant, within that request would be a clearly stated system of reporting back not only to the judge but also reporting to SIRC so that the conclusion of that particular warrant was being followed both by the court and by the regulatory agency?

**Mr. Forcese:** Do I believe that would be an improvement? Absolutely. Do I think that's satisfactory? No, I don't.

Obviously I don't have access to the warrants. The warrants are never disclosed; they are secret. Obviously I'm not in a position to comment on their content or the proportion of them that do have feedback mechanisms.

I do, however, have access to the famous now Justice Mosley decision in which Justice Mosley was obviously not apprised of what was done pursuant to that warrant and only found out through — I won't call it by accident — fortuitous circumstances exactly the range of conduct that the service was engaged in.

Nous venons de revenir de Toronto. Nous avons passé une journée et demie là-bas en compagnie des équipes intégrées de la sécurité nationale de la GRC et de représentants du SCRS et d'autres organismes d'application de la loi. Cette visite m'a convaincu qu'en raison de la participation du Bureau du procureur de la Couronne, de tous les organismes d'application de la loi, des organismes du renseignement et de toute autre organisation qui prend part à une certaine activité ou qui joue un rôle à un certain endroit, le système que nous avons mis en place fonctionne, bien que les intervenants du système doivent travailler d'une façon beaucoup plus intensive, compte tenu des menaces que nous affrontons.

En ma qualité de membre et de président du comité, je tiens à dire — et je crois que je peux le dire au nom de tous les membres du comité qui ont participé à la visite — que nous avons été très impressionnés par les mesures que prennent en ce moment nos organismes d'application de la loi et nos organismes du renseignement. Toutefois, cela ne veut pas dire qu'il nous est impossible de faire mieux.

Ma question reprend les propos du sénateur Dagenais qui portaient sur la question de l'utilisation du système judiciaire pour obtenir des mandats et sur le fait que, si je ne m'abuse, monsieur Forcese, vous avez mentionné être préoccupé parce qu'entre autres, vous ne saviez pas vraiment, dans la plupart des cas, ce qui se produisait après le lancement du mandat.

Premièrement, avant votre arrivée, nous avons entendu un témoin dire que, dans beaucoup plus de 50 p. 100 des mandats décernés, les juges ont exigé que des comptes soient rendus sur l'utilisation du mandat et sur les événements liés à cette activité.

Deuxièmement, j'ai une question à vous poser précisément à ce sujet. Si un règlement établi par le gouverneur en conseil était adopté et que ce règlement exigeait que la demande de mandat présentée par le SCRS décrive clairement l'ensemble des comptes à rendre non seulement au juge, mais aussi au CSARS, de manière à ce que la conclusion du mandat en question soit suivie à la fois par le tribunal et l'organisme de réglementation, cela vous satisferait-il?

**M. Forcese :** Est-ce que je considérerais cela comme une amélioration? Absolument. Cette amélioration serait-elle satisfaisante? Non.

Manifestement, je n'ai pas accès aux mandats, car ils ne sont jamais divulgués; ils sont secrets. Il va de soi que je ne suis pas en mesure de formuler des observations sur leur contenu ou sur le pourcentage d'entre eux qui comprennent des mécanismes de rétroaction.

En revanche, j'ai accès à la décision du juge Mosley qui indique qu'il n'a pas été tenu au courant des mesures prises dans le cadre du mandat et qu'il n'a découvert que — je ne dirai pas « par accident » — fortuitement l'étendue exacte des activités que le service a exercées.

In relation more generally to trying to fix the warrant, again, I think warrants can be fixed so long as the warrants relate to Charter issues that are actually subject to the warrant. Effective warrants in relation to detention are one thing. Effective warrants in relation to surveillance and search or seizures are another.

It is simply not the case, however, that a judge should be charged with authorizing a breach of other Charter rights that are not qualified by the words “reasonable” or “arbitrary,” as is the case for “search” and is the case for “detention,” and asked to bless them in advance pursuant to some creative constitutional theory that sees the judge performing some kind of unique section 1 analysis. That is just not constitutional. It can’t be fixed by regulation.

**The Chair:** You’re talking to a boy from the country here, and you talk about the Constitution and you talk about the lawyers. But I want to ask you from a practical point of view, how are you going to do this? I’ve got a terrorist out there that is about to do something to the subway. I need legal authorization to do certain things in a very short period of time. You go to a judge, you get a warrant and you move and you take the necessary steps. I don’t quite understand. It’s one thing to talk about that, but how do you do it practically?

**Mr. Forcese:** My question is why do we have to have CSIS do this? Why are the police not able to do this? I haven’t had a clear answer yet. Again, Mr. Fogarty, perhaps with his U.K. experience, could comment on this.

**The Chair:** I’m the chair, so I’m going to go back to Senator White.

**Senator White:** Thanks to each of you for being here and for Mr. Roach being with us online.

My question is to you, Mr. Fogarty, is in relation to sharing information. We’re talking about that in this case, but we’re actually not focusing our energy on sharing information with police agencies so much.

In Canada we have 198, give or take, police agencies across the country, of which only one of them is the RCMP, that would categorically meet the requirements from a security clearance perspective to even receive information from CSIS. Some of those other agencies have officers who are security cleared, but the vast majority do not.

Does the U.K. face that problem? I know you’ve reduced the number of agencies you have from 30 odd to a dozen, I think. If you don’t have that issue around security clearances to receive information from intelligence, what did you do to cause that to happen?

En ce qui concerne la tentative plus générale de rectification des mandats, je pense encore une fois que les mandats pourront être corrigés à condition qu’ils soient liés aux aspects de la Charte visés par le mandat. Des mandats efficaces de détention sont une chose, mais des mandats efficaces de surveillance, de perquisition ou de saisie en sont une autre.

Toutefois, il n’est pas vrai qu’on devrait confier à un juge la tâche d’autoriser une violation d’autres droits garantis par la Charte qui ne sont pas accompagnés des mots « raisonnable » ou « arbitraire », comme c’est le cas pour la perquisition ou la détention, et de lui demander d’approuver ces violations à l’avance en fonction d’une théorie constitutionnelle créative selon laquelle le juge procédera à un genre d’analyse particulière en vertu de l’article 1. Ces actes seraient simplement inconstitutionnels, et ce problème ne pourrait pas être réglé à l’aide d’un règlement.

**Le président :** Vous vous adressez à un garçon de la campagne, et vous parlez de la Constitution et des avocats. Toutefois, je tiens à vous demander comment, sur le plan pratique, vous accomplirez cela. Supposons qu’un terroriste s’appête à s’attaquer au métro. J’ai besoin qu’on m’autorise légalement à prendre certaines mesures dans un laps de temps très court. Vous consultez un juge, vous obtenez un mandat, et vous prenez les mesures nécessaires. Je ne comprends pas vraiment. C’est une chose d’aborder ces questions, mais comment pouvez-vous, d’une manière pratique, neutraliser ces gens?

**M. Forcese :** Ma question est la suivante : pourquoi faut-il que le SCRS s’occupe de cette tâche? Je n’ai pas encore reçu de réponses claires à cette question. Encore une fois, M. Fogarty pourrait peut-être y répondre en s’appuyant sur l’expérience qu’il a acquise au Royaume-Uni.

**Le président :** Je suis le président. Par conséquent, je vais céder de nouveau la parole au sénateur White.

**Le sénateur White :** Je vous remercie tous les deux de votre présence, et je remercie M. Roach de participer à notre séance par voie électronique.

Je m’adresse à vous, monsieur Fogarty, à propos de la question des échanges de renseignements. Nous parlons de cette question dans le cas présent, mais nous n’avons pas vraiment nos efforts sur l’échange de renseignements avec les services de police.

Le Canada compte environ 198 services de police, dont la GRC. Elle est le seul service de police qui remplit les conditions requises en matière de cotes de sécurité pour recevoir des renseignements du SCRS. Certains des autres organismes emploient des agents qui ont les cotes de sécurité requises, mais ce n’est pas le cas de la grande majorité d’entre eux.

Le Royaume-Uni fait-il face à ce problème? Je sais que vous avez réduit le nombre de vos organismes d’application de la loi, qui est passé de quelque 30 à 12, je crois. Si les cotes de sécurité ne vous empêchent pas de recevoir de l’information des services du renseignement, qu’avez-vous fait pour surmonter cet obstacle?

**Mr. Fogarty:** No, there's no problem at all. Currently, from memory, 43 police forces in England and Wales and there's one now in Scotland. There used to be eight. There is one in Northern Ireland.

Because of those pillars I spoke about before in the legislation, there's no inhibition on information sharing anyway. Every one of those forces has security cleared staff in the first place. There are joint operational teams between the British Security Service and the police all over the country. The information sharing is daily. It needs to be in the interests of national security. There's no barrier.

What I think I'd say, hopefully helpfully in response to the situation here, is absolutely, without question, it would be very valuable to increase the number of police officers — municipally, provincially, territorially — who have security clearances, no question.

But the key issue isn't that, actually. The key issue is having the legislative framework in place that allows your security intelligence agency to talk to you in the first place. Just giving people security clearances won't solve that problem.

**Senator White:** Thank you very much for that. Are you telling me there's a national standard in the U.K. that requires police agencies to have resources cleared to receive the information in the first place?

**Mr. Fogarty:** Yes, it's historical, really. It's been inherited from the past. I won't dwell on this.

**Senator White:** It's okay.

**Mr. Fogarty:** The U.K. system grew up with Special Branches in every police force whose job is to support MI5. It originated from there. You've got to be security cleared in the first place. Every police force has to have them. It has just continued into the present day.

**Senator Moore:** My question is for Professor Roach. I am from Nova Scotia, the province of Joseph Howe, who gave us responsible government, gave us freedom of the press and gave us freedom of speech. If a bunch of Canadians decided to demonstrate in favour of Palestine being entered into the International Criminal Court, or for statehood for Palestine, even though part of the group is Hamas, even though Canada is against those two positions, would they be in violation of this bill?

**M. Fogarty :** Non, il n'y a pas du tout d'obstacle. De mémoire, l'Angleterre et le pays de Galles comptent en ce moment 43 forces policières, alors que l'Écosse n'en compte qu'une seule. Il y en avait huit auparavant. En outre, l'Irlande du Nord dispose aussi d'une force policière.

En raison des piliers de la loi dont j'ai parlés auparavant, rien n'entrave les échanges d'information. Chacune de ces forces compte des membres du personnel ayant fait l'objet d'une vérification de sécurité en premier lieu. Des équipes opérationnelles mixtes assurent la liaison entre le British Security Service et les services de police de l'ensemble du pays. Des renseignements sont échangés quotidiennement, mais ils doivent être dans l'intérêt de la sécurité nationale. Aucun obstacle n'entrave ces échanges.

Avec un peu de chance, je dirais que, compte tenu de la situation qui existe ici, il ne fait absolument aucun doute qu'il serait très utile d'accroître — à l'échelle municipale, provinciale et territoriale — le nombre d'agents de police qui détiennent une cote de sécurité.

Toutefois, ce n'est pas là le principal problème. La mise en place d'un cadre législatif qui autorise l'organisme du renseignement de sécurité à communiquer avec vous est le principal obstacle à surmonter. L'attribution de cotes de sécurité ne suffira pas à résoudre le problème.

**Le sénateur White :** Je vous remercie beaucoup de votre réponse. Êtes-vous en train de me dire qu'au Royaume-Uni, une norme nationale oblige les services de police à soumettre des ressources à une vérification de sécurité, afin qu'elles puissent recevoir l'information en premier lieu?

**M. Fogarty :** Oui, cette exigence a réellement un caractère historique. Elle nous a été léguée par les générations précédentes. Je ne m'attarderai pas sur cette question.

**Le sénateur White :** Cela ne pose pas de problèmes.

**M. Fogarty :** Chaque service de police du système britannique était doté d'une section appelée Special Branches, qui était responsable d'appuyer le MI5, et c'est ainsi que le système s'est développé. Les cotes de sécurité découlent de cette structure. Il faut premièrement détenir des cotes de sécurité. Chaque force policière doit employer des membres détenant des cotes de sécurité. Cet état de choses s'est simplement poursuivi jusqu'à maintenant.

**Le sénateur Moore :** Ma question est destinée à M. Roach. Je viens de la Nouvelle-Écosse, de la province de Joseph Howe, qui nous a apporté un gouvernement responsable, la liberté de presse et la liberté d'expression. Si un groupe de Canadiens décidaient d'organiser une manifestation en faveur de l'adhésion de la Palestine à la Cour pénale internationale ou en faveur de la formation d'un État palestinien, en dépit du fait que la Palestine abrite le Hamas et que le Canada s'élève contre ces deux positions, ces Canadiens enfreindraient-ils le projet de loi?

**Mr. Roach:** No, I don't think that they would be in violation of the new offence. If, however, they had a placard that said "Give Money to Hamas" because Hamas might be the only effective government in the West Bank, then they would be in violation of the proposed new offence.

The government has been very clear that it doesn't want to tie this to terrorist activities; it wants to tie it to terrorism offences that includes things that may legitimately be criminalized, like terrorism financing, but don't involve violence. So that does, I think, open the door to this new offence subject to five years of imprisonment being applied to people who advocate terrorism offences in general that are not necessarily immediately violent.

**Senator Moore:** Very interesting. Thank you.

**Senator Mitchell:** I wanted to go back to your point, Professor Forcese, because I'm very interested in it to the extent that it is really key. It's seminal to protection of civil liberties. I'm not a lawyer, which is probably painfully obvious at this point. I want to ask this question for clarification because I'm quite sympathetic to what you're saying.

How is it that you would argue the police should act to take the action and that they're not breaking elements of the Charter, when if CSIS did it, even with a warrant signed by a judge, they would be? I don't quite understand the distinction and I really want to.

**Mr. Forcese:** I was responding to the hypothetical from the chair in which there was — correct me if I'm wrong — an imminent attack. In that circumstance, I assumed we crossed the line between criminal and non-criminal conduct. That's the point at which the police are free to intervene.

I am struck by Mr. Fogarty's example of CSIS not providing information concerning a terrorist training camp. Will CSIS's decision be, "We are not going to tell the police, but we are going to start doing some other stuff to disrupt"? That conduct of engaging in a terrorist training camp almost certainly crosses the bounds of one of our existing 15 anti-terrorism crimes. Why would they prefer a course of disruption if simply flipping the information over to the RCMP would enable the RCMP to investigate and bring successful criminal charges?

I am left with the impression that the preoccupation with disruption that we see running through this bill is largely an end-run around an unsolved problem in terms of information sharing.

**M. Roach :** Non, je ne crois pas qu'ils commettraient la nouvelle infraction. Toutefois, s'ils brandissaient une pancarte qui disait « Faites un don au Hamas », parce que ce groupe pourrait être le seul gouvernement capable de gérer efficacement la Cisjordanie, ils se rendraient coupables de la nouvelle infraction proposée.

Le gouvernement a indiqué très clairement qu'il ne souhaitait pas lier ce projet de loi à des activités terroristes; le gouvernement veut le lier à des infractions de terrorisme comprenant des actes qui peuvent être criminalisés à juste titre, comme le financement du terrorisme, mais qui ne sont pas violents. Par conséquent, je crois que cela permettra effectivement d'appliquer cette nouvelle infraction, assortie d'une peine de cinq années d'emprisonnement, à des gens qui préconisent la commission générale d'infractions de terrorisme, des infractions qui ne sont pas nécessairement violentes dans l'immédiat.

**Le sénateur Moore :** C'est très intéressant. Merci.

**Le sénateur Mitchell :** Je tenais à revenir sur votre argument, monsieur Forcese, parce qu'il m'intéresse vraiment dans la mesure où il est réellement crucial. Il est important pour la protection des libertés civiles. Je ne suis pas un avocat, ce qui est probablement très évident à ce stade. Je souhaite poser la question suivante pour obtenir des précisions, parce que je suis tout à fait favorable à vos propos.

Comment prétendez-vous que la police devrait agir pour ne pas enfreindre la Charte alors que le SCRS enfreindrait la Charte si elle agissait, même avec un mandat signé par un juge? Je ne comprends pas très bien la distinction et je veux comprendre.

**M. Forcese :** Je répondais à l'hypothèse de la présidence — vous pouvez me corriger si je me trompe —, et il était question d'une attaque imminente. En pareilles circonstances, j'ai présumé que nous franchissions la limite entre un comportement criminel et un comportement qui ne l'est pas. C'est à ce point que la police est libre d'intervenir.

Je suis frappé par l'exemple que M. Fogarty a donné concernant le SCRS qui n'a pas transmis les renseignements relatifs à un camp d'entraînement de terroristes. Est-ce que le SCRS va décider de ne rien dire à la police, mais d'entreprendre d'autres choses pour faire de la perturbation? La tenue d'un camp d'entraînement de terroristes franchit presque certainement les limites de l'un des 15 crimes de nature terroriste que nous avons déjà. Pourquoi opter pour la perturbation s'il ne s'agit que de transmettre l'information à la GRC pour que celle-ci ait le pouvoir d'enquêter et de porter des accusations menant à des déclarations de culpabilité?

Cela me donne à croire que la préoccupation liée à la perturbation que nous constatons partout dans ce projet de loi est essentiellement une manière de contourner un problème non réglé de diffusion de l'information.

**Senator Mitchell:** You might argue that the disruption is actually to be utilized when you can't prove that something is actually criminal that would warrant that kind of disruption. Is that right? It is lowering the standard for police activity, in a sense, to something below criminal.

**Mr. Forcese:** Certainly the disruption powers or measures, as they're called in the bill, will apply to the full range of CSIS's mandate under clause 2, which include not just antiterrorism but also subversion, espionage, sabotage and so-called foreign-influenced activities. It will reach a significant amount of conduct that is not in fact criminalized, so if we talk about certainly being outside the terrorism area.

Again, the question is: Have we reached the point in our society where we need a service to engage in measures whose only outer limit is no bodily harm, no violation of sexual integrity and no obstruction of justice potentially beyond the law and potentially beyond the Charter in relation to a whole host of security preoccupations and concerns? Frankly, the government has not made the case. The government has repeatedly said, "We need CSIS to be able to talk to families." Fine; it does so already. In other circumstances, the true anti-terrorism issues, the current confines of the anti-terrorism law reach deep into conduct that was, once upon a time, simply pre-criminal.

I'm left puzzled why we don't first solve this information-sharing problem between RCMP and CSIS, which as Mr. Fogarty said, this bill does not do, before we engage in brand new adventures with so-called disruption tactics as a tool of anti-terrorism and invite the service to engage in conduct that may well violate the Charter if they can persuade a judge to sign off.

**Senator Mitchell:** You're saying if they could undertake disruption themselves, they would be less likely to share the information to get the RCMP to take the action.

**Mr. Forcese:** That would be my sense.

**Senator Mitchell:** A disincentive, in fact.

**Mr. Forcese:** I agree, yes.

**Senator White:** Other countries' security agencies have disruption authority because they're not joined at the hip with the police agencies in those countries nor are CSIS and the RCMP joined at the hip. In fact, we heard a description of the Toronto 18, with which I was familiar. I was the police chief in the GTA when we worked on that case. They weren't always joined at the hip.

**Le sénateur Mitchell :** On pourrait soutenir qu'en réalité, la perturbation est justifiée quand il est impossible de prouver qu'une chose est en fait criminelle. Est-ce juste? C'est une façon d'abaisser la norme de l'activité policière en cas d'activité à la limite de ce qui est criminel.

**M. Forcese :** Il ne fait aucun doute que les pouvoirs ou les mesures de perturbation, comme on les appelle dans le projet de loi, s'appliqueront à l'ensemble du mandat du SCRS en vertu de l'article 2, lequel ne se limite pas au terrorisme, mais englobe également la subversion, l'espionnage, le sabotage et les prétendues activités influencées par l'étranger. Cela englobera divers comportements qui ne sont en fait pas criminalisés, et nous parlons alors de comportements qui ne relèvent pas du terrorisme.

Encore une fois, la question est la suivante. Dans notre société, en sommes-nous rendus au point où nous avons besoin d'un service capable de prendre des mesures dont les seules limites seraient de ne pas causer de lésions corporelles, de ne pas violer l'intégrité sexuelle et de ne pas faire entrave à la justice, et d'agir même au-delà de la loi et de la Charte pour tout un éventail de préoccupations liées à la sécurité? Franchement, le gouvernement n'a pas démontré que c'est justifié. Le gouvernement a affirmé à maintes reprises qu'il faut que le SCRS puisse parler aux familles. C'est bon. Il le fait déjà. Dans d'autres circonstances, pour les vraies questions de lutte contre le terrorisme, les limites actuelles de la Loi antiterroriste sont profondément enracinées dans des comportements qui étaient, autrefois, tout simplement précriminels.

Je ne comprends pas pourquoi nous ne cherchons pas d'abord à résoudre le problème de partage de l'information entre la GRC et le SCRS, problème que ce projet de loi ne résout pas, comme l'a dit M. Fogarty, avant de nous lancer dans de toutes nouvelles aventures comportant de prétendues tactiques de perturbation en guise d'outil antiterroriste ainsi que des comportements qui pourraient très bien violer la Charte si on arrive à convaincre un juge d'y donner son approbation.

**Le sénateur Mitchell :** Vous dites que s'ils pouvaient eux-mêmes prendre des mesures de perturbation, ils seraient vraisemblablement moins portés à transmettre les renseignements à la GRC pour qu'elle puisse prendre des mesures.

**M. Forcese :** C'est ce que je crois.

**Le sénateur Mitchell :** Ce serait un frein, en réalité.

**M. Forcese :** En effet, oui.

**Le sénateur White :** Les agences de sécurité d'autres pays ont un pouvoir de perturbation parce qu'elles ne sont pas soudées aux services de police de ces pays, et le SCRS et la GRC ne sont pas soudés ensemble non plus. En fait, nous avons entendu une description du groupe des 18 de Toronto que j'avais déjà entendue. J'étais le chef de police de la RGT quand nous avons travaillé à cette affaire. Les deux services n'étaient pas toujours soudés ensemble.

The fact that in a moment something could happen, and without the authority to disrupt you actually could end up watching it happen, just as was described by Mr. Fogarty.

My perspective on the disruption piece is actually fairly clear. It will not be used as a replacement to sharing with the Mounties. It will be used when you can't share with the RCMP, sometimes because of timeliness. Doesn't that make sense to you?

**Mr. Forcese:** It does, but it is a question of what you mean by "disruption." There's a definitional confusion here.

Speaking about this issue with colleagues overseas in the U.K., Australia and elsewhere — and Mr. Fogarty could probably give you a better sense on the U.K. situation — what they point to are specific enumerated tools that are prescribed by law, limited by law, which enable them to go beyond simply surveillance.

The Australian example now is the new ASIO power to interfere with a computer system pursuant to a warrant. It's not an open-ended invitation to do anything up to bodily harm, obstruct justice and violation of sexual integrity. Rather, it is a carefully prescribed tool.

My invitation to the Senate would be to find out what the service really needs and then set out exactly what it is the parameters of that power should be. In other words, enumerate the powers rather than simply opening the gate wide and saying, "Well, it is just whatever the service thinks is reasonably proportional."

**Senator White:** You actually don't disagree that disruption might be necessary?

**Mr. Forcese:** No, I don't disagree with the concept of disruption. Professor Roach and I have tried to be clear about this. We're not disputing the government objectives. What we are concerned about, though, is the execution.

This bill, it seems to me, doesn't solve many of the problems. It creates a whole series of new conundrums, including the arcane constitutional issue we were debating earlier. It seems to us that with a little bit of effort, we could probably articulate a codified set of arrangements that would accommodate the security needs while at the same time curing many of the objections from a civil liberties perspective.

**Senator White:** Thank you very much.

**Senator Kenny:** There are two areas I would like to touch on. The first one is disruption.

CSIS has been involved in disruption since its inception. This has been part and parcel of how we have come to see it. Frankly, there's a pretty good argument that disruption is in some cases

Le fait est qu'en un moment, quelque chose pourrait se produire, et sans le pouvoir de prendre des mesures de perturbation, vous risquez de devoir tout simplement regarder les choses se produire, tout comme M. Fogarty l'a décrit.

Mon point de vue concernant la perturbation est en fait très clair. Les mesures de perturbation ne vont pas se substituer à la transmission de renseignements à la GRC. On y recourra quand il est impossible de transmettre l'information à la GRC, parfois parce qu'il n'y a pas assez de temps. Est-ce logique selon vous?

**M. Forcese :** Oui, mais la question est de savoir ce qu'on entend par « perturbation ». Il y a confusion quant à la définition.

Quand je discute de cela avec des collègues au Royaume-Uni, en Australie et ailleurs — et M. Fogarty pourra vous en dire plus sur la situation au Royaume-Uni —, ce qu'ils soulignent, c'est qu'il faut des outils précis énumérés dans la loi, limités par la loi, qui leur permettent de faire plus que de la simple surveillance.

On a en Australie l'exemple du nouveau pouvoir conféré à l'ASIO d'intervenir dans un système informatique après avoir obtenu un mandat. Ce n'est pas une invitation ouverte à faire n'importe quoi sauf causer des lésions corporelles, faire entrave à la justice ou violer l'intégrité sexuelle d'une personne. C'est plutôt un outil soigneusement prescrit.

J'inviterais le Sénat à déterminer ce qu'il faut vraiment au service, puis à établir exactement les paramètres du pouvoir. Autrement dit, énumérer les pouvoirs plutôt que de tout simplement ouvrir toute grande la porte et dire : « Eh bien, c'est simplement tout ce que le service estime raisonnablement proportionnel. »

**Le sénateur White :** Vous n'êtes pas en train de dire, en réalité, que vous n'êtes pas d'accord sur le plan de la nécessité de mesures de perturbation?

**M. Forcese :** Non. Je ne suis pas contre le principe de la perturbation. M. Roach et moi avons essayé d'être clairs à ce sujet. Nous ne contestons pas les objectifs du gouvernement. Ce qui nous préoccupe, c'est la mise en œuvre.

À mes yeux, ce projet de loi ne permet pas de résoudre de nombreux problèmes. Il crée un nouvel ensemble d'énigmes, y compris la question d'ordre constitutionnel complexe dont nous parlions précédemment. Il nous semble qu'avec un peu d'effort, nous pourrions en arriver à un ensemble de dispositions codifiées qui répondraient aux besoins relatifs à la sécurité tout en réglant bon nombre des objections soulevées concernant les libertés civiles.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Kenny :** J'aimerais aborder deux aspects. Le premier est la perturbation.

Le SCRS intervient en matière de perturbation depuis ses débuts. Cela fait partie de la façon dont nous en sommes venus à le percevoir. Franchement, on peut très bien faire valoir que la

much more valuable than pursuing criminal solutions. It is certainly cheaper, and you may actually be preventing things.

I view the legislation as protecting the disruption that has been going on and ensuring that at some point a CSIS officer isn't going to be in front of a judge having to defend himself for doing something inappropriate, and that's the definition. Can I have a reaction to that?

**Mr. Fogarty:** On the point of principle about disruption, there is absolutely no doubt in my mind whatsoever that your security intelligence agency needs a disruptive capability. No question whatsoever.

The issue is a slightly different one, more nuanced than this, I think. Certainly in my experience, the overwhelming majority of activity seeks to lend itself towards the criminal justice system. The reason for that is you are then reflecting the values of the society you are trying to protect all the time, which is what your security intelligence agency should do. So it's not a question of the fact that you shouldn't have disruptive authority; it is a question of the extent to which you open up that possibility.

I will put it back in my experience, for example. If a U.K. parliamentarian were to come along and say, "Would you like to have the authority under warrant to breach the Human Rights Act or the Bill of Rights?" et cetera, the answer would be, "No, thank you." The reason why is because if you have got that really good relationship already with law enforcement, you have solved 90-plus per cent of your problem anyway, and the measures that are available to you can generally handle the rest of it.

It is not a question of principle. It is just a question of scale. It's for Parliament to decide what scale you want to give to CSIS, basically.

**Mr. Leuprecht:** Our organizations within our federal government system have extraordinary powers, such as the Canadian Armed Forces. The Canadian Armed Forces have a cradle-to-grave professional development system to ensure that these are used appropriately.

One of the concerns I have is that the discretion that the disruption power affords CSIS is not matched either with CSIS's professional development system or with the national security sector code of government professional development system because currently we don't have one. We have little ad hoc courses and training.

If we're going to give that much more discretion, we also need to make sure we have the appropriate professional development to match that discretion that we afford agents.

**Senator Kenny:** My second question has to do with the inspector general.

perturbation est un moyen bien plus utile que les solutions d'ordre juridique. Elle est certainement moins coûteuse et peut, elle, prévenir les événements.

À mes yeux, le projet de loi protège les mesures de perturbation qui existent déjà et il garantit qu'un agent du SCRS ne devra pas, à un moment donné, se défendre devant un juge d'avoir fait quelque chose d'inapproprié. C'est là la définition. Puis-je avoir une réaction à cela?

**M. Fogarty :** L'un des principes de la perturbation, c'est qu'il n'y a aucun doute dans mon esprit concernant la nécessité de donner à notre service du renseignement de sécurité une capacité de perturbation. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Ce dont il est question est un peu différent. Il y a une nuance, je pense. D'après mon expérience, la majorité écrasante des activités se prêtent au traitement que leur réserve le système de justice pénale. C'est parce que cela reflète les valeurs de la société que vous cherchez à protéger en tout temps, et c'est ce que votre service du renseignement de sécurité devrait faire. Il n'est pas question de dire que vous ne devriez pas avoir un pouvoir de perturbation, mais plutôt de vous demander dans quelle mesure il faut donner cette possibilité.

Je vais revenir à mon expérience. Si un parlementaire du Royaume-Uni demandait : « Aimeriez-vous avoir le pouvoir, sous mandat, d'enfreindre la Loi sur les droits de la personne ou la Déclaration des droits? », la réponse serait : « Non, merci. » La raison de cela, c'est que si vous avez déjà une excellente relation avec les organismes d'application de la loi, vous avez déjà résolu au moins 90 p. 100 de votre problème et les mesures auxquelles vous avez accès vous permettent de régler le reste du problème.

Ce n'est pas une question de principe. Ce n'est qu'une question d'échelle. C'est au Parlement qu'il appartient de décider de l'échelle que vous voulez donner au SCRS, au fond.

**M. Leuprecht :** Nos organisations au sein du gouvernement fédéral ont des pouvoirs extraordinaires, notamment les Forces armées canadiennes, lesquelles ont un système de perfectionnement professionnel du berceau au tombeau qui leur permet de veiller à ce qu'ils soient utilisés convenablement.

Une des choses qui me préoccupent, c'est que la discrétion que le pouvoir de perturbation donne au SCRS n'est pas harmonisée avec le système de perfectionnement professionnel du SCRS ni avec le code du secteur de la sécurité nationale du gouvernement parce qu'il n'y en a pas en ce moment. Nous avons peu de cours et de formation ponctuels.

Si nous voulons donner une aussi vaste discrétion, nous devons également veiller à ce que le perfectionnement professionnel soit convenable et corresponde à la discrétion que nous donnons aux agents.

**Le sénateur Kenny :** Ma deuxième question porte sur l'inspecteur général.

Mr. Fogarty, I don't know whether you had experience with the inspector general when you were here. We don't have an inspector general anymore. What is your reaction to that?

**Mr. Fogarty:** I think Michael Doucet mentioned this in front of another committee. If the role of CSIS is expanding, there's a natural requirement to expand the ability to review that in everybody's interests, including CSIS's. To be honest, it is for SIRC to say, because SIRC inherited that inspector general role, whether they feel that is working properly. I come back to the fundamental point about whether that's the right system in the first place, and where does your parliamentary review come in?

I'm not sure if that properly answers the question.

**Senator Kenny:** I have always viewed the inspector general as the last protection that the Minister of Public Safety had and that this was his canary in the coal mine, if you will. The idea of taking it away, I was astonished to see the minister of the day do that. It was his protection. So it seems to me if we want to ensure that this government and future governments have an early-warning system, that's it, and it's cheap insurance.

**Mr. Fogarty:** I would agree.

**Senator Kenny:** Those are my views. I'm interested in your views.

**Mr. Fogarty:** I'm not sure it necessarily means should you have an inspector general back. That's not necessarily the point. Do you want to have the capacity to have a fully informed review of what is going on? Yes, most definitely. If you are expanding an agency's remit, does it look like your current review mechanism is adequate? No, it doesn't.

**Senator Runciman:** I wouldn't mind getting a clarification from Professor Roach. I wrote something down that he said earlier, and I may have misheard, but I think it was dealing with the Criminal Code amendments and section 83.22(1), and as I quickly wrote this down, the new offence might capture reporters posting comments from jihadis or people advocating sending money to terrorists. Am I accurately quoting you there?

**Mr. Roach:** Yes, and I would be happy to explain how I would work that through the legislative language.

**Senator Runciman:** As I read this, the key words here are "knowingly advocates," and I would think in a situation like that, if someone is knowingly advocating, for example, sending money to terrorists, I think we would all have a problem with that. You don't?

**Mr. Roach:** Well, no. My point was that the use of the word "knowingly" as opposed to "wilfully" opens up the possibility that a reporter would know that what is being published would

Monsieur Fogarty, je ne sais pas si vous aviez l'inspecteur général, quand vous étiez ici. Nous n'avons plus d'inspecteur général. Comment réagissez-vous à cela?

**M. Fogarty :** Je crois que Michael Doucet a mentionné cela devant un autre comité. Si le rôle du SCRS s'accroît, il faut naturellement augmenter la capacité d'examiner cela dans l'intérêt de tout le monde, y compris le SCRS. Honnêtement, c'est le SCRS qui dira si cela fonctionne convenablement, car c'est lui qui a hérité du rôle d'inspecteur général. Je reviens à la question fondamentale à savoir si c'est le bon système pour commencer, et à quel point l'examen parlementaire entre en jeu.

Je ne sais pas si cela répond bien à la question.

**Le sénateur Kenny :** J'ai toujours vu l'inspecteur général comme étant la dernière protection que le ministre de la Sécurité publique avait — le canari dans la mine de charbon, en quelque sorte. J'ai été abasourdi de voir le ministre du moment abolir cela. C'était sa protection. Il me semble que s'il veut veiller à ce que le gouvernement actuel et les gouvernements futurs aient un système d'avertissement rapide, c'est la bonne solution, et c'est une assurance peu coûteuse.

**M. Fogarty :** Je suis d'accord.

**Le sénateur Kenny :** Ce sont mes opinions. J'aimerais connaître les vôtres.

**M. Fogarty :** Je ne crois pas que cela signifie nécessairement qu'il faut rétablir le poste d'inspecteur général. Ce n'est pas nécessairement le cas. Voulez-vous avoir la capacité d'obtenir un examen bien éclairé de ce qui se passe? Oui, sans aucun doute. Si vous étendez la portée des attributions d'une agence, est-ce qu'il vous semble que votre mécanisme d'examen actuel est adéquat? Non.

**Le sénateur Runciman :** J'aimerais avoir des éclaircissements de la part de M. Roach. J'ai noté une chose qu'il a dite précédemment, et j'ai peut-être mal entendu, mais je pense qu'il était question des modifications au Code criminel et du paragraphe 83.22(1). J'ai noté cela rapidement — que la nouvelle infraction pourrait s'appliquer à des journalistes qui citent les commentaires de djihadistes ou de personnes qui encouragent les gens à envoyer de l'argent à des terroristes. Est-ce que je vous cite bien?

**M. Roach :** Oui, et je serai ravi de vous expliquer comment le libellé du projet de loi aurait cet effet.

**Le sénateur Runciman :** Selon la lecture que je fais de cela, les mots clés sont « sciemment... préconise ». Je pense que dans une telle situation, si une personne préconise sciemment, par exemple, d'envoyer de l'argent à des terroristes, nous trouverons tous que c'est problématique. Pas vous?

**M. Roach :** Eh bien, non. Ce que je dis, c'est qu'en raison de l'utilisation du mot « sciemment » plutôt que du mot « volontairement », il serait possible qu'un journaliste sache que

present a risk, which is what recklessness refers to, that someone may commit some terrorist act as a result of the communication.

I did not go looking for this hypothetical, Senator Runciman. If the word “wilfully” had been used instead of “knowingly,” which is the word that is used in section 319(2) of the Criminal Code, the wilful promotion of hatred, then my hypothetical goes out the window. But because a decision was made, a deliberate decision, I assume, to use the word “knowingly,” I do something knowingly, even if I don’t want something to happen, if I know there’s a probability. That is my concern.

**Senator Runciman:** It is not one I share. I’m glad you did clarify that. Thank you.

**Mr. Roach:** Could I just add something? Mr. Fogarty and I have conversed about this. What he is describing, and I just want to remind the committee, is that this is the intelligence-to-evidence problem that Justice Major talked about in the other place and obviously in his 2010 report. I agree completely with Mr. Fogarty’s analysis after having worked for four years in a classified environment on this very issue.

In fact, the government’s new amendment that says CSIS does not have law enforcement powers actually aggravates this problem that, yes, there may be some range for disruption, but disruption is only a narrow part of a comprehensive counterterrorism strategy.

We have these four new offences, and that is why Professor Forcese and I have been consistently saying since this bill was introduced that it will not only harm rights; it will harm security because what it is going to do is give license to CSIS to continue to perhaps make rational decisions but not to tell the RCMP and other police forces about security threats. It confirms that CSIS will continue not to work to an evidential standard, whereas MI5, its counterpart in the U.K., does work to an evidential standard. This will create a parallel justice system — yes, a justice system that will have the sign-off of a federal court judge in a closed hearing, subject to heavily redacted judgments and warrants that we will never see.

But if at the end of the day you want to apply the 15 offences, if you want to demonstrate that Canada is opposed to terrorism but will do it fairly in a public trial, Bill C-51 is not about it. There is nothing in Bill C-51 that facilitates the transition of intelligence into evidence.

This government commissioned Justice Major, and he spent four years. He has serious reservations about this bill from a security perspective. So it is one thing to dismiss this as the usual suspects that are concerned about rights. But, frankly, I wouldn’t be here making these pleas, and I said this when I appeared before the committee before, if I did not genuinely believe that this bill,

ce qui est publié comporte le risque — ce qui correspond au principe de l’insouciance — d’amener quelqu’un à commettre un acte terroriste dans le sillage de la communication.

Je n’ai pas eu à partir à la recherche d’une telle hypothèse, sénateur. Si on avait utilisé « volontairement » au lieu de « sciemment », comme on l’a fait dans le paragraphe 319(2) du Code criminel quand on parle de fomenter volontairement la haine, mon hypothèse serait nulle. Mais puisqu’on a délibérément utilisé le mot « sciemment » — je le présume —, je fais quelque chose sciemment même si je ne veux pas que quelque chose se produise si je sais qu’il y a une probabilité. C’est ce qui me préoccupe.

**Le sénateur Runciman :** Ce n’est pas une chose qui me préoccupe. Je suis content que vous ayez éclairci cela. Merci.

**M. Roach :** Puis-je ajouter quelque chose? M. Fogarty et moi avons discuté de cela. Ce qu’il décrit — et je veux simplement le rappeler au comité —, c’est qu’il s’agit du problème de conciliation du renseignement et de la preuve dont le juge Major a parlé ailleurs et, manifestement, dans son rapport de 2010. Je suis tout à fait d’accord avec l’analyse que fait M. Fogarty après avoir travaillé pendant quatre ans à cette question dans un environnement classifié.

En fait, le nouvel amendement du gouvernement qui dit que le SCRS n’a pas de pouvoir d’application de la loi a pour effet d’aggraver le problème de la perturbation possible en tant qu’élément restreint d’une stratégie complète de lutte contre le terrorisme.

Nous avons quatre nouvelles infractions, et c’est la raison pour laquelle M. Forcese et moi disons constamment de ce projet de loi, depuis son dépôt, qu’il ne va pas que menacer les droits; il va menacer la sécurité parce que ce qu’il va faire, c’est donner au SCRS le pouvoir de continuer de prendre des décisions peut-être rationnelles au sujet des menaces pour la sécurité sans devoir le dire à la GRC et à d’autres corps de police. Cela confirme que le SCRS va continuer de ne pas appliquer la norme de preuve, alors que MI5, son pendant au Royaume-Uni, le fait. Cela va donner lieu à un système de justice parallèle — oui, un système de justice dans le cadre duquel on obtiendra l’approbation d’un juge de la Cour fédérale lors d’une audience à huis clos et on aura des jugements fortement caviardés et des mandats que nous ne verrons jamais.

Mais si, en fin de compte, vous voulez appliquer les 15 infractions et démontrer que le Canada s’oppose au terrorisme, mais ce, équitablement dans le cadre d’un procès public, ce n’est pas ce que vous aurez avec le projet de loi C-51. Rien dans le projet de loi C-51 ne facilite la conversion du renseignement en preuve.

Le gouvernement a demandé au juge Major de se pencher sur la question et il y a consacré quatre ans. Il a de sérieuses réserves au sujet de ce projet de loi, sur le plan de la sécurité. C’est une chose de rejeter cela sous prétexte que ce sont les suspects habituels qui se préoccupent des droits. Franchement, je ne serais pas ici à plaider cela — et je l’ai dit quand j’ai comparu devant le

combined with C-44, will have the unintended effect of making terrorism prosecutions more difficult. As Mr. Fogarty has reminded you, because you don't have access to classified information, you may not ever know that it may have this effect.

At the very least, if we're going to go down this road, at least have the humility to say that after three years we should review this.

**The Chair:** Colleagues, it is quarter past five. Before we close, I want to make an observation, and I want to reiterate what I said earlier in respect to how our agencies are working together and how we actually witnessed them working together. We all came away feeling much more secure than we were before we went there.

**Senator Kenny:** With due respect, I was going to comment on that and I restrained myself. But since you have gone back to it, a third of the committee wasn't present and it was the first time that the committee had visited a regional office of CSIS and the first time in INSET in over three years. So it is not like the committee has developed a great expertise in this.

**The Chair:** We're in the process of, obviously, learning about what our system is and the various agencies involved. I think we all agreed, and you will agree with me, that we came away feeling much more secure than what we did before we went. At least I did and any other member I spoke to, and I recall you actually said yourself —

**Senator Kenny:** I said there was a long way to go.

**The Chair:** It is twenty past five. I want to thank you very much for a very lively session. You have brought a lot of information to the public record here. It will be given due deliberation over the period of time that we're studying the bill.

Once again, Mr. Roach, thank you for spending the time in what I assume is a small room with a video camera. I appreciate your patience.

I will now excuse the witnesses.

(The committee adjourned.)

comité avant — si je ne pensais pas véritablement que ce projet de loi conjugué au projet de loi C-44 aura l'effet non voulu de rendre plus difficiles les poursuites relatives au terrorisme. Comme M. Fogarty vous l'a rappelé, parce que vous n'avez pas accès à des renseignements classifiés, vous pourriez ne jamais savoir que cela a cet effet.

Si c'est la voie que nous allons suivre, ayez à tout le moins l'humilité de dire qu'il faudrait revoir tout cela au bout de trois ans.

**Le président :** Chers collègues, il est 17 h 15. Avant de lever la séance, je veux faire une observation et je veux réitérer ce que j'ai dit précédemment au sujet de la façon dont nos agences travaillent ensemble et au sujet de leur collaboration dont nous avons été témoins. Nous en sommes tous revenus beaucoup plus confiants qu'avant notre visite.

**Le sénateur Kenny :** Je précise respectueusement que j'allais faire un commentaire à ce sujet, mais que je me suis retenu. Puisque vous revenez là-dessus, je tiens à dire que le tiers du comité n'y était pas et que c'était la première fois que le comité visitait un bureau régional du SCRS, et la première fois en trois ans que le comité visitait l'EISN. Ce n'est donc pas comme si le comité avait acquis une profonde expertise de cela.

**Le président :** De toute évidence, nous sommes en train d'en apprendre sur notre système et sur les diverses agences. Je pense que nous pouvons tous dire que nous en sommes revenus beaucoup plus confiants qu'avant notre visite. C'est du moins mon cas et celui des autres membres auxquels j'ai parlé, et je me rappelle vous avoir aussi entendu dire...

**Le sénateur Kenny :** J'ai dit qu'il y avait beaucoup à faire.

**Le président :** Il est 17 h 20. Je vous remercie tous beaucoup de cette séance très animée. Vous avez présenté beaucoup d'information au public. Cette information fera l'objet de mûres réflexions pendant notre étude du projet de loi.

Encore une fois, monsieur Roach, je vous remercie d'avoir passé ce temps dans ce que je présume être une petite pièce munie d'une caméra vidéo. Je vous remercie de votre patience.

Les témoins sont maintenant libres de partir.

(La séance est levée.)



## APPEARING

**Monday, March 30, 2015**

The Honourable Steven Blaney, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness;

The Honourable Peter MacKay, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

## WITNESSES

**Monday, March 30, 2015***Public Safety Canada:*

François Guimont, Deputy Minister.

*Canadian Security Intelligence Service:*

Michel Coulombe, Director.

*Royal Canadian Mounted Police:*

Bob Paulson, Commissioner.

*Department of Justice Canada:*

Donald K. Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector.

**Thursday, April 2, 2015***Department of Justice Canada:*

Donald K. Piragoff, Senior Assistant Deputy Minister, Policy Sector;

Doug Breithaupt, Director and General Counsel, Criminal Law Policy Section, Policy Sector.

*Public Safety Canada:*

John Ossowski, Associate Deputy Minister;

Lynda Clairmont, Senior Assistant Deputy Minister, National and Cyber Security Branch;

John Davies, Director General, National Security Policy, National and Cyber Security Branch.

*Foreign Affairs, Trade and Development Canada:*

Béatrice Maillé, Director General, Consular Policy;

Mark Glauser, Acting Director General, International Security and Intelligence.

*Canada Border Services Agency:*

Caroline Weber, Vice-President, Corporate Affairs Branch;

Geoff Leckey, Director General, Enforcement and Intelligence Operations.

*As individuals:*

Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto (by video conference);

Craig Forcese, Associate Professor, Faculty of Law (Common Law Section), University of Ottawa;

Christian Leuprecht, Associate Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada;

Joe Fogarty.

## COMPARAISSENT

**Le lundi 30 mars 2015**

L'honorable Steven Blaney, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile;

L'honorable Peter MacKay, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

## TÉMOINS

**Le lundi 30 mars 2015***Sécurité publique Canada :*

François Guimont, sous-ministre.

*Service canadien du renseignement de sécurité :*

Michel Coulombe, directeur.

*Gendarmerie royale du Canada :*

Bob Paulson, commissaire.

*Ministère de la Justice Canada :*

Donald K. Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques.

**Le jeudi 2 avril 2015***Ministère de la Justice Canada :*

Donald K. Piragoff, sous-ministre adjoint principal, Secteur des politiques;

Doug Breithaupt, directeur et avocat général, Section de la politique en matière de droit pénal, Secteur des politiques.

*Sécurité publique Canada :*

John Ossowski, sous-ministre délégué;

Lynda Clairmont, sous-ministre adjointe principale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale;

John Davies, directeur général, Politique de sécurité nationale, Secteur de la sécurité et de la cybersécurité nationale.

*Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada :*

Béatrice Maillé, directrice générale, Politique consulaire;

Mark Glauser, directeur général par intérim, Sécurité internationale et du renseignement.

*Agence des services frontaliers du Canada :*

Caroline Weber, vice-présidente, Direction générale des services intégrés;

Geoff Leckey, directeur général, Opérations relatives à l'exécution de la loi et au renseignement.

*À titre personnel :*

Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, faculté de droit, Université de Toronto (par vidéoconférence);

Craig Forcese, professeur agrégé, faculté de droit (Section de common law), Université d'Ottawa;

Christian Leuprecht, professeur agrégé, Département de science politique et d'économie, Collège militaire royal du Canada;

Joe Fogarty.